

L'Islam made in France

**«J'appartiens à un peuple
qui ne craint personne dans la vérité¹»**

¹ Maxime d'Ali fils d'Abou Talib (psl).

Au Nom d'Allah le Clément le tout Miséricordieux

**« Le meilleur des Jihads est
une parole juste à la face d'un gouverneur injuste²».**

² Sentence prophétique rapportée par le Sunane d'ibn Maja, Tabarani & Hamed ibn Hanbal.

L'islam Made in France est plus qu'un livre, il est le témoignage d'un vécu, il est la plaie dans l'âme, l'amertume perpétuelle, il est ma vie dans la solitude et en public, il porte en lui ma larme profonde et secrète, mon sang, ma blessure permanente qui petit à petit me noie.

Au fond de ma cellule, il est ma pensée qui marque en moi la réflexion, l'obstination, l'acharnement jusqu'à l'extrême limite, au delà de la souffrance et du temps.

Dans l'absolu je suis seul, seul avec moi même, me torturant par d'innombrables questions qui ont fait de moi un mort vivant.

MM

Louange et Glorification

La louange est à Dieu qui seul effectivement se suffit à lui-même.

La louange est à Dieu lequel alterne les choses au gré de sa volonté dans les cieux comme sur terre.

La louange est à Dieu qui a créé le paradis et l'enfer comme récompense et punition et qui par la même occasion a dissocié les hommes non pas dans leurs richesses, leurs généalogies, mais uniquement dans leurs œuvres.

Louange à toi Ô Allah qui à fait de ta satisfaction une chose encore plus convoitée aux yeux des élus.

La louange est à Dieu qui est au-dessus de tout, qui ne subit aucune émotion, sensation, impression, influence, allégresse, joie, peine, douleur, envie, fatigue, lassitude, épuisement, éreintement, exténuation, harcèlement, accablement, ennui, lassitude, tracas, crainte, pensée, désir...

IL est le propriétaire sans acquisition.

IL est le créancier éternel.

IL est le précédent et le subséquent.

IL est le donateur, jamais le donataire.

IL contraint mais ne saurait être contraint.

LE détenteur, le possesseur, le protecteur, le défenseur...

LE riche sans enrichissement et sans craindre la pauvreté.

IL voit mais ne saurait être vu, entend mais ne saurait être entendu.

IL est le créateur de la vie, de l'existence.

Qu'y avait-il avant Lui sinon Lui !

IL ne subit ni pesanteur, ni apesanteur.

IL ne connaît ni passé, ni présent, ni futur aucun temps n'a d'effet sur Lui, ainsi son jugement est incomparable.

IL sait tout, voit tout, entend tout.

IL n'est ni dedans, ni dehors, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur.

IL est Allah celui qu'il faut craindre.

IL est le juste et rend inéluctablement la justice.

IL punit l'injuste qui ne saurait le duper.

IL fit de sa parole une dérision contre les mécréants, Il dit :

«Pour ceux qui traitent de mensonges nos enseignements et qui s'en écartent par orgueil, les portes du ciel ne leur seront pas ouvertes, et ils n'entreront au paradis que quand le chameau passera par le chas d'une aiguille, ainsi rétribuons-nous les criminels» (Coran 7;40). Pour les hypocrites Il dit : «Ils sont indécis n'appartenant ni aux uns, ni aux autres» (Coran 4; 143) et de l'homme «L'homme appelle le mal comme il appelle le bien» (Coran 17; 11). Louange à Lui, qui a épargné les musulmans hommes et femmes auxquels Il dit : «Et quand mes serviteurs t'interrogent sur moi, alors je suis tout proche ; je réponds à l'appel de celui qui me prie. Qu'ils répondent à mon appel et qu'ils croient en moi» (Coran 2; 186). «Appelez moi, je vous répondrai». (Coran 40; 60)

Louange à Dieu qui a fait de Mohamed, un arabe, d'Ali un arabe, de Fatima une arabe, du Mahdi un arabe et donc, louange à Dieu qui a fait de moi un arabe³.

³ Je tiens à souligner que je n'accorde absolument aucune supériorité à l'arabe sur le non arabe, ce qui serait bien évidemment contraire à l'islam puisque le Prophète a dit «l'arabe n'est pas supérieur au non arabe... ». Je suis cependant, il est vrai, fier et ce à titre personnel, d'être arabe. Puisque le sceau des Prophètes fut arabe, que le Coran a été révélé en arabe, que la langue parlée au paradis est l'arabe, et que la religion authentique est arabe. De plus, Ali et Fatima qui sont tous deux très chers à mon cœur, sont tous deux arabes, ce qui est pour moi un honneur. Enfin, le Mahdi attendu est aussi arabe.

POURQUOI LES DOUZE EDITIONS ?

Nombreux seront celles et ceux, qui se poseront probablement la question suivante, «pourquoi les Editions les Douze ? ». Nombreux seront aussi ceux qui penseront à tort comme nous allons le voir, que ce chiffre ainsi utilisé est propre au Shiisme, sinon, renferme une forte connotation Shiite. Comme je l'ai d'ailleurs moi même cru avant de découvrir, Dieu merci bien des années après, qu'il n'y avait absolument aucun rapport entre le chiffre «théologique douze» et le Shiisme et cela qu'il soit primitif ou récent. Je pense que le mutisme des imams et autres leaders ou pseudo leaders dits Sunnites, sur la question, a engendré cette totale méconnaissance, contrairement aux savants dits Shiites qui en ont largement fait état⁴. Les doctes Sunnites quant à eux ne l'ont jamais abordée, bien plus, il me semblerait qu'ils l'aient enterrée !

Ce qui est effectivement et pour le moins très mystérieux, surtout lorsque l'on sait que les éléments permettant d'évoquer la question figurent non pas dans des manuscrits Shiites, mais bien au contraire, orthodoxes et de surcroît des plus célèbres, tels que, le Sahih de Boukhari, le Sahih de Mouslim, le Sunane d'Abou Daoud, le Sahih de Thirmizi et bien d'autres. Sans oublier que cette question doit avoir une place conséquente dans la pensée de chaque musulman et musulmane, compte tenu de son importance théologique. C'est aussi afin d'éviter tout amalgame entre les Editions les Douze et le Shiisme, en tout cas tel qui est perçu ou qu'il pourrait effectivement l'être, que j'ai décidé de rédiger cette petite note, surtout lorsque l'on sait ce que pensent les musulmans dits Sunnites du Shiisme et des Shiites. Sans me soucier de l'opinion personnelle d'individus ne possédant aucun savoir théologique et qui de surcroît, adoptent un comportement hostile et véhiculent une image stéréotypée de la question. En effet, combien est-il paradoxal de constater que ces mêmes personnes reprochent aux Shiites et autres groupements religieux leurs «errances et déviations» et s'en écartent en les évitant comme «la peste noire», tout en se rapprochant d'une façon très amicale, pour ne pas dire, chaleureuse des incroyables. Comportement on le conviendra, tout à fait contradictoire à la lumière des écritures coraniques et prophétiques. Ce qui apparaît quand même beaucoup plus grave. Je reviendrais néanmoins sur ce sujet le plus scientifiquement possible dans mon livre intitulé «l'Islam 1999⁵».

En conclusion, j'ai décidé de nommer cette Maison d'Editions, les Douze, en l'honneur des Douze hommes qui doivent succéder au Prophète dans le temps, afin de soutenir l'islam authentique. Leur venue annoncée par le Prophète Mohamed (ppsl) nous est parvenue par l'intermédiaire des tout premiers compilateurs de sentences prophétiques, (Hadith) donc par des pionniers en la matière.

- Jabrir fils de Samoura a dit : **«J'ai entendu le Messager de Dieu dire, que ce monde ne prendra pas fin avant qu'il y est eu douze califes, ils seront tous des Quoraiches»**. (Récit rapporté par le sunane d'Abou Daoud volume 3 page 109).

- Jabrir fils de Samoura a rapporté : **«Entrant mon père et moi chez le Prophète, je l'ai entendu dire «Ce pouvoir du califat ne sera échu qu'après le douzième calife » puis il a débité des mots que je n'ai pas retenus, je demandai à mon père ce qu'il avait dit ? Il me répondit : «Tous ces califes seront des Quoraichites»**. (Récit rapporté par le Sahih de Boukhari volume 4 chapitre *les sentences* page 528, le sahih de Mouslim volume 2, chapitre du *commandement* page 686 N942 & le sunane d'Abou Daoud volume 3, chapitre *le Mahdi* page 109).

⁴ Lire par exemple *Le savoir des écoles* de Mortada Rassakel.

⁵ Metmati Mâamar *L'Islam 1999* éditions les Douze non paru, parution prévue courant 2000 (si Dieu le veut).

Quant à Hamed ibn Hanbal, il le rapporte selon différentes variantes, pas moins de **trente trois fois** dans son « *mousnad* ». À savoir :

Tome 5 page 103 numéro du hadith 20833
Tome 5 page 104 numéro du hadith 20842
Tome 5 page 105 numéro du hadith 20845
Tome 5 page 105 numéro du hadith 20850
Tome 5 page 106 numéro du hadith 20859
Tome 5 page 108 numéro du hadith 20871
Tome 5 page 109 numéro du hadith 20882
Tome 5 page 109 numéro du hadith 20884
Tome 5 page 109 numéro du hadith 20887
Tome 5 page 111 numéro du hadith 20904
Tome 5 page 111 numéro du hadith 20906
Tome 5 page 112 numéro du hadith 20916
Tome 5 page 113 numéro du hadith 20923
Tome 5 page 113 numéro du hadith 20924
Tome 5 page 114 numéro du hadith 20936
Tome 5 page 115 numéro du hadith 20902
Tome 5 page 116 numéro du hadith 20961
Tome 5 page 118 numéro du hadith 20977
Tome 5 page 118 numéro du hadith 20978
Tome 5 page 118 numéro du hadith 20979
Tome 5 page 118 numéro du hadith 20981
Tome 5 page 119 numéro du hadith 20982
Tome 5 page 120 numéro du hadith 20991
Tome 5 page 120 numéro du hadith 20993
Tome 5 page 120 numéro du hadith 20995
Tome 5 page 121 numéro du hadith 21005
Tome 5 page 122 numéro du hadith 21016
Tome 5 page 123 numéro du hadith 21020
Tome 5 page 128 numéro du hadith 21069
Tome 5 page 129 numéro du hadith 21076
Tome 5 page 130 numéro du hadith 21089
Tome 5 page 131 numéro du hadith 21095
Tome 5 page 132 numéro du hadith 21106

Quant à Tabarani dans son « *grand recueil* », il le rapporte lui aussi selon différentes variantes, de nombreuses fois, pas moins **d'une quarantaine de fois**. À savoir:

TOME 1 page 54 numéro du hadith 12
TOME 1 page 90 numéro du hadith 142
TOME 2 page 195 numéro du hadith 1791
TOME 2 page 195 numéro du hadith 1792
TOME 2 page 196 numéro du hadith 1794
TOME 2 page 196 numéro du hadith 1795
TOME 2 page 196 numéro du hadith 1796
TOME 2 page 196 numéro du hadith 1797
TOME 2 page 197 numéro du hadith 1798
TOME 2 page 197 numéro du hadith 1799
TOME 2 page 197 numéro du hadith 1800
TOME 2 page 197 numéro du hadith 1801
TOME 2 page 199 numéro du hadith 1808
TOME 2 page 199 numéro du hadith 1809
TOME 2 page 208 numéro du hadith 1849
TOME 2 page 208 numéro du hadith 1850
TOME 2 page 208 numéro du hadith 1851
TOME 2 page 208 numéro du hadith 1852
TOME 2 page 241 numéro du hadith 1875
TOME 2 page 241 numéro du hadith 1876
TOME 2 page 215 numéro du hadith 1883
TOME 2 page 218 numéro du hadith 1896
TOME 2 page 223 numéro du hadith 1923
TOME 2 page 226 numéro du hadith 1936
TOME 2 page 232 numéro du hadith 1964
TOME 2 page 240 numéro du hadith 2007
TOME 2 page 248 numéro du hadith 2044
TOME 2 page 253 numéro du hadith 2059
TOME 2 page 253 numéro du hadith 2060
TOME 2 page 253 numéro du hadith 2061
TOME 2 page 253 numéro du hadith 2062
TOME 2 page 254 numéro du hadith 2063
TOME 2 page 255 numéro du hadith 2067
TOME 2 page 255 numéro du hadith 2068
TOME 2 page 255 numéro du hadith 2069
TOME 2 page 255 numéro du hadith 2070
TOME 2 page 255 numéro du hadith 2071
TOME 2 page 256 numéro du hadith 2073

Ces récits sont aussi rapportés selon différentes variantes, califes, imams, émirs... par l'ensemble des compilateurs de sentences prophétiques, à savoir, le Sahih de Thirmizi, le Mustadrek d'el Hakem, Kanz Romel, Abou Narime et probablement par bien d'autres. On ne peut donc qu'accréditer cette sentence prophétique, et par conséquent, constater que le chiffre douze ainsi utilisé, n'a rien à voir comme je l'ai dit, avec le Shiisme et les Shiites. Quant aux différentes autres questions que l'on pourrait se poser, telles que, qui sont les douze califes, quel lien direct y a-t-il entre ce douzième calife et le Mahdi et qui enfin sera ce dernier ? Vous comprendrez fort bien chers lecteurs, que je sois dans l'immédiat, dans l'impossibilité de répondre à ces interrogations parfaitement légitimes et combien il est vrai intrigantes.

Voilà donc pourquoi j'ai décidé de nommer cette Maison d'Editions, les Douze, en l'honneur de ces douze hommes et plus particulièrement du douzième qui n'est autre à mon sens, que le Mahdi attendu, qui doit apparaître sur terre quand celle-ci sera la proie de troubles, de tueries et de corruptions sans précédents.

Rappelons qu'il est un noble descendant du Prophète Mohamed (ppsl) par Fatima et Ali (selp). Le Mahdi ré-instaurera le Royaume de Dieu sur terre, afin que l'Islam triomphe une ultime fois (et Dieu Exalté Soit-Il est le plus savant).

Préface

J'ai voulu par ce présent ouvrage, établir un réquisitoire poignant, courageux et décisif, dans la dénonciation de la fourberie, la sournoiserie et la traîtrise, dont la masse hétérogène et combien hétéroclite de la nation du Prophète Mohamed (ppsl) est victime ici en France, par les autorités dites représentatives des Musulman(e)s. Sans pour autant tenter de disculper d'une façon ou d'une autre, cette même masse ronflante.

L'opposition jusqu'au-boutiste, contre tout celles et ceux qui se servent de la religion à des fins lucratives. Que ce soit les innovateurs, renégats, hétérodoxes, hérétiques et hypocrites, qu'ils fassent partie du groupe des Témoins de Jéhovah version islamisé⁶, ou des simples dormeurs et autres planqués de ce genre. Mais encore, du nouveau parti des béni-oui-oui, qui se vautrent tout en se pavanant dans l'indifférence profonde et mesquine.

Ceux qui protègent, soutiennent et cautionnent, quotidiennement l'intérêt des fausses divinités et des puissances ennemies, par le billet de leurs biens et de leurs personnes, et qui en même temps, appellent ou rappellent au «respect» du Livre de Dieu. Puis vont l'heure d'après faire la prière, exactement comme ont fait ceux qui jadis massacrèrent la famille du Prophète Mohamed (ppsl) puis s'en allèrent accomplir leur prière le sabre encore dégoulinant du sang du petit-fils du Prophète Al Hussayn (psl) et de sa noble famille⁷. Tout en priant comme l'exige le rituel, sur le Prophète et sa famille «*Ô Dieu prie sur notre maître Mohamed et sur sa noble famille comme tu as prié sur Abraham et sur sa noble famille*⁸...». Dont voici un court et dramatique extrait de cette tragédie, dite la tragédie de Kerbala.

« **Mon père, j'ai soif** ». Hossain répliqua : « **mon fils, que mon corps soit ta rançon ; Que puis-je faire ?** » Puis il s'approcha de lui et mit sa langue dans la bouche de son fils. Un homme nommé Zor'a lui asséna un coup de sabre qui lui détacha l'épaule. Hossain tomba, puis il se releva et voulut se jeter sur cet homme, mais il tomba de nouveau. Zor'a se glissa derrière lui plongea dans le dos sa lance, dont la pointe sortit par la poitrine Shamir s'approcha et lui trancha la tête ; Qais lui enleva la chemise, Akhnas le turban, Habib le sabre on pilla ensuite sa tente et on foula son corps par vingt cavaliers» conformément aux ordres de l'émir Yazid⁹. Le lendemain, il fit promener dans les rues de Koufa la tête de Hossein et celles des autres martyrs¹⁰».

Ainsi expira dans la souffrance et l'indifférence, le fils et les petits-fils de la resplendissante Fatima (pse) fille du Prophète et Messenger Mohamed (ppsl) et de son légendaire époux Ali, sous (psl) les coups d'épées d'arabes barbus, complètement déjantés et sauvages.

Alors que nul ne pouvait et ne peut ignorer, tout l'amour et l'attachement profond qu'avait le Prophète pour Al Hussayn et sa famille ;

«*Qui aura aimé Hassan et Hossain m'aura aimé et qui les aura détestés m'aura détesté*¹¹ » disait le Prophète, mais encore « *Hossain est de moi et je suis de Hossain, Dieu aime qui l'aimera*¹² » « *Ali, Fatima, Hassan et Hossein je serai en paix avec qui est en paix avec eux et en guerre avec qui sera en guerre avec eux*¹³ »

Ce sont ceux là mêmes, qui durant les prêches, « incendiaient » Ali fils d'Abou Talib et l'insultaient¹⁴ au nom, disaient-ils, de la religion ! Avaient-ils déjà oublié ce que le Prophète avait dit à son sujet : « *Ô Ali ! Je te considère comme un autre moi-même et je t'ai confié ma maison et ma famille. Tu es pour moi ce qu'Aaron était pour Moïse*¹⁵ ».

⁶ Jamara Tablighr gigantesque hérésie fondée par un certain *Mohamed Eliasse* en 1923 en Inde, de surcroît parti a-politique.

⁷ Allusion au massacre dit de Kerbala (Irak) durant lequel, l'armée du maudit Yazid, fils du maudit Murawiya, fils de l'affranchi Abou Sofiane, fils de Harb encerclait Hussayn, les membres de sa famille et une poignée de ses compagnons pour massacrer femmes et enfants compris.

⁸ Imploration qui doit être dite lors de chaque prière, canonique ou pas on imagine alors le paradoxe, quand ces assassins aveuglés par la haine et la jalousie l'ont récitée après le massacre de Kerbala, qui ne les a nullement empêché d'accomplir la prière comme à l'accoutumée, comportement qui me laisse pour le moins perplexe.

⁹ Bien que certains prétendent que la mort de Hussayn fut l'initiative d'un sous commandement et non d'un ordre direct.

¹⁰ L'histoire par *Tabari*, lire aussi *Comment des arabes ont tourmenté et massacré la famille du prophète Mohamed* (ppsl) éditions les Douze, Mâamar Metmati.

¹¹ Sentence prophétique rapportée par le Sunane d'*ibn Maja* volume 1 & *Nissa'i* volume 1.

¹² Sentence prophétique rapportée par le Sunane d'*Ibn Maja* volume 1, & le Sahih de *Thirmizi* volume 5.

¹³ Sentence prophétique rapporté par le Sunane d'*Ibn Maja* volume 1, le Moussanaf d'*Ibn Abi Chiba* volume 6, & le *Kanz Romel* de Hindi volume 1.

¹⁴ On apprend d'après tous les rapporteurs de la tradition prophétique, que Murawiya fils d'Abou Sofiane avait rendu obligatoire le fait, non seulement d'insulter pis, de maudire lors de chaque prêche du vendredi, Ali fils d'Abou Talib époux de Fatima. Une abomination sans précédent, on ne comprend toujours pas comment ont-ils pu en arriver là, à ce degré de folie.

¹⁵ Sentence prophétique rapportée par le Mousnad d'*Hamed ibn Hanbal*, le Sahih de *Boukhari*, le sahih de *Mousslim*, le Sounane d'*Abou Daoud*, le sahih de *Tirmizi*, l'histoire par *Tabari*, le recueil de Hindi intitulé *Kanz romel*, le Mousanaf d'*Ibn Abi Chiba*.

De quelle religion parlaient-ils ! Ils sont les pires des espèces abominables. Ce sont les mêmes qui aujourd'hui font parade de leur langue empoisonnée à l'encontre du nombre infime de résistants qui luttent corps et bien et souffrent réellement pour la cause d'Allah en se conformant en tout point et en tout lieu à l'ordonnance Coranique, facile ou difficile. Ils sont de ceux qui ont de multiples visages et qui se rangent toujours du même côté, celui du plus fort et donc de leurs intérêts. Ils assistent l'opresseur contre l'opprimé, ils ne donnent qu'à celui qui les force et ferment la porte au modeste serviteur de Dieu, parce que faible et démuné. Ils n'hésitent pas à mentir et calomnier les serviteurs dévoués du Créateur au nom de leurs passions.

Dieu les a maudits et leur a préparé un châtement terrible pour avoir offensé les croyants, ils subiront les pires supplices et seront au plus bas fond de l'Enfer, comme nous l'apprend Allah.

«*Les hypocrites, seront, certes, au plus bas fond du Feu et tu ne leur trouveras jamais de secourer*». (Coran 4; 145)

«*Annonce aux hypocrites qu'il y a pour eux un châtement douloureux*». (Coran 4; 138)

Ils se montrent « neutres » lorsque l'on tue des Musulmans et viole des Musulmanes, et révoltés quand les Musulmans se défendent¹⁶. Ils ne se dressent contre l'injustice, que lorsqu'ils sont atteints personnellement. Ils portent l'habit du Prophète, ils s'appellent Ali ou Abou Bakr, mais leurs œuvres sont semblables à celles d'Abou Sofyan fils d'Harb, lequel n'a pas hésité aussitôt après la mort du Prophète et ce dans le but d'engendrer la sédition (fitna), à aller voir Ali et lui dire : « *Pourquoi abandonnes-tu le pouvoir à Abou Bakr qui est de la famille des Benî Temîm, la plus insignifiante d'entre les Qoraichites ? Quant à moi, je n'y consens pas. Je vais faire venir de la Mecque une armée si nombreuse, que les gens en seront épouvantés* ». Ali n'étant pas dupe lui répondit : « *Il y a longtemps que tu es l'ennemi de l'islam ; on n'a vu de toi que du mal*¹⁷ ».

Ils ont fait de la religion un habit à leur mesure et surtout, à leur désir.

¹⁶ Effectivement, la quasi-totalité des «représentants de l'islam» de France se montre indifférents quand des musulmans sont massacrés, comme cela a été le cas en Bosnie, Tchétchénie, Palestine et ailleurs, mais lorsque ce sont des musulmans qui se défendent, leurs actes sont immédiatement condamnés et dénoncés par ces mêmes représentants, comme des actions terroristes.

¹⁷ L'histoire par Tabari aux éditions Sindbad.

**«Autorisation est donnée
à ceux qui sont attaqués de se défendre».**

(Coran 22; 39)

INTRODUCTION

570 : Naissance du Prophète Mohamed (ppsl), 624 combat de Badr, première victoire des Musulmans sur les idolâtres, 630 prise de la Mecque, 632 mort de Mohamed (ppsl), 635 prise de Damas, 637 prise de Jérusalem, conquête de la Mésopotamie, 649 débarquement à Chypre, 663 incursions Arabes en Asie mineure, 704 raid Musulman contre la Sicile, 711 prise de Cordou et de Tolède, 732 bataille de Poitiers, défaite de Abd Al-Rahman Ibn Abdallah par Charles Martel, 734 occupation d'Avignon par les Musulmans.

1999 : Les «musulmans» occupent Paris et le reste du territoire nationale, inutile de vous mettre au balcon vous n'y verrez rien, non pas de monde ! Mais parce qu'il n'y a rien, mais alors rien à voir ! Il n'y aura ni cri de joie, ni glorification d'Allah Akbar, (Dieu est le plus grand) ni pleurs de joie, ni rien d'autre.

L'Islam en France a aujourd'hui, environ un siècle, depuis un siècle que ça dure et combien de temps encore ? Combien de temps encore, continuera-t-on à mentir impunément, à deux, trois, quatre ou même cinq millions de «musulman(e)s» ? Combien de temps encore durera cette vilaine mascarade ?

Mais comment, repoussés à Poitiers après tant d'efforts et de sang, on retrouve les ex-ennemis un peu plus tard, à l'intérieur de nos frontières ! A l'intérieur de nos frontières sans combat, sans avoir versé une seule goutte de sang, ni même de sueur ! Que s'est-il passé ! Y aurait-il eu un stratagème miraculeux, un coup politique fantastique, un coup de force divin, un accord incroyable ! Autant de questions pour essayer d'y voir plus clair et de comprendre. Peut-être que l'armée Musulmane glorieuse et farouche au combat se trompait-elle... ! Peut-être que le général en chef Abd Al-Rahman ibn Abdallah n'était pas si ingénieux, si intègre que l'on pouvait le croire !

Effectivement, au lieu de frapper par l'épée, il fallait tout simplement frapper à la porte ! La preuve, on a gagné on est arrivé à entrer sans aucune effusion de sang, ni même goutte de sueur... Chapeau, bravo Mr... Mr comment... ! Au fait, qui est ce «grand leader» qui a réussi cet exploit ! Où es-tu Mr... Enfin où êtes-vous... ! Allô ! Y a quelqu'un... bon... ! Ce «leader» a pour nom l'ignorance, et son armée celui de l'intérêt, rien à voir donc avec la glorieuse armée Islamique. Le Prophète fit effectivement l'Hégire, pour la foi, d'autres l'ont faite pour le ventre, et alors, le tout fait partie du corps humain non ! La France est dit-on une terre d'accueil et de tolérance, où toutes les religions et les pseudo-religions ont droit de cité dans le cadre de la loi, il va sans dire. Ainsi, se côtoient Judaïsme, Christianisme, «Islam», Bouddhisme, Témoins de Jéhovah, païens, idolâtres, mécréants, athées, homos, travelos, toxicos, putains, pédophiles, lesbiennes... etc. etc. Allons bon, la France est une terre d'accueil oui ou non ! Effectivement, la France est bien une terre d'accueil et comme ça tout le monde est content, où est le problème !

En fait, ce n'est pas à vous autres non-croyants que je m'adresse car on ne demande pas au lion pourquoi il porte une crinière, ni à la girafe pourquoi elle a un cou aussi long ! Non ! Je m'adresse à vous, vous autres «musulman(e)s». A vous le peuple élu, le peuple de la justice et de la morale¹⁸. Et je m'interroge, je m'interroge depuis des années, je n'ai d'ailleurs pas eu à ce jour de réponse à ma question, peut-être pourriez-vous m'éclairer ? Car j'avoue que je suis comme

¹⁸ Effectivement, le musulman est le vicair de Dieu sur terre et c'est donc à lui qu'incombe le devoir de justice *«Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah»*. (3; 110) *«Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable et interdit le blâmable»*. (3; 104) *«Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes ce qu'ils faisaient ! »* (5; 79) *«Nous sauvâmes ceux qui leur avaient interdit le mal et saisîmes par un châtement rigoureux les injustes»*. (7; 165) *«Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres, ils ordonnent le convenable et interdisent le blâmable»*. (9; 71) *«Commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t'arrive avec patience »* (31; 17)

seul dans le noir, comme si je voyais l'humanité aller vers l'Est, et moi, moi seul vers l'Ouest, alors aidez-moi, au nom de Dieu aidez-moi !

L'Islam en France, l'Islam de France, l'intégration, le «musulman» bon citoyen, l'Islam de la tolérance de l'ouverture d'esprit comme le dit si bien à chaque discours mon opposé Monsieur Dalil Boubakeur, grand, voir très grand Recteur de la «mosquée» de Paris. Des «mosquées», on va en parler. Alors je dis : assez, stop ! Comment se fait-il que le cours de l'histoire ait subitement changé ? Du vert, je suis passé au Bleu, au Blanc et au Rouge, que signifie pour moi ce Bleu, ce Blanc et ce Rouge ! Et pour toi mon frère, pour toi ma sœur ! Comment se fait-il que moi, Musulman, je vive au son des cloches dans le décor style Dartagnan. Alors, après mûre réflexion, après tant d'années de lecture puis d'étude, j'apportai à ma question une réponse qui fit disparaître mon point d'interrogation, je pense à tout jamais, et qui éclaira mes pas sur le chemin de l'Islam, je veux dire l'Islam du Prophète Mohamed (ppsl) et non pas celui de France, un «Islam» moulé dans les lois de la République.

Et je compris, je compris qu'Abd Al-Rahman ibn Abdallah n'était pas si mauvais que cela et que son armée n'avait pas été si égarée que cela, bien au contraire, il était droit et son armée valeureuse et méritante. Je compris que «l'Islam» de France n'était ni plus ni moins qu'une hérésie, un malheur, un signe de la fin et vers la fin des temps, une image apocalyptique, un cauchemar. Tel un mouton, un agneau, un petit minou minou. Un «Islam» de circonstances et de violations caractérisées aux enseignements suprêmes du Din, (religion) de la loi, de la moralité et de l'unicité et ce jusqu'au pur Monothéisme.

Notre foi est en péril, notre chemin déviant, nos œuvres compromises et notre Paradis en question, de cela je suis témoin.

Je compris qu'au lieu de choisir entre la défaite de Poitiers et le « coup de maître » du toc toc toc... on crève la faim ! J'aurais préféré la défaite, une défaite certes aux yeux des hommes, mais une grande victoire aux yeux d'Allah, exaltée soit Sa grandeur, plutôt que l'humiliation et la honte du troc du Livre de Dieu, contre un morceau de pain, un magnétoscope et une 504 peugeot.

Les violations sont là, au fil des phrases et des pages.

Le courroux de Dieu est manifeste, certains diront que non et que tout est normal, à ces derniers je leur dis alors... je suis fou !

Il y a en France comme on le sait plusieurs millions de «musulman(e)s» obéissants pour chacun d'eux au régime gouvernemental français, contribuant ainsi dans leur quotidien à alimenter et cela à tout niveaux, la société de ce pays, au même titre d'ailleurs que n'importe quel français ou autre citoyen à part entière. Ils sont donc exactement sur un pied d'égalité que le reste de la populace, en droits et en devoirs, et c'est sur ce statut que la question suivante se pose.

Le Musulman peut-il obéir à un quelconque gouvernement tout en demeurant croyant et préserver sa foi ?

Peut-il se soumettre à des lois autres qu'islamiques qu'elles soient sociales, pénales, civiles, commerciales et autres, tout en demeurant un bon Musulman, ne contrevenant aucunement à la volonté de Dieu ?

Ou bien, le Musulman ne doit se soumettre qu'à un gouvernement dont les lois sont celles de l'islam et il ne lui est, alors pas permis de faire allégeance à toute autre autorité ?

Alors, pour essayer de répondre le plus justement possible à cette question, nous nous tournerons vers la référence incontestable et incontestée pour tout(e) Musulman(e), le Livre d'Allah, le Coran. Nous débiterons donc notre analyse par le Coran lequel a autorité sur les autres sources, quoi que l'on pourrait en retenir qu'une seule, la Tradition. L'essentiel de ce livre s'orientera dans un premier temps autour de la question de savoir si oui ou non, la loi divine permet ou même tolère, à ce que le musulman vive dans un état, régi par une constitution contraire à la loi révélée par Dieu. Dans un deuxième temps, je me suis proposé de faire un bref résumé sur «l'islam» en France ou «l'islam» de France, comment les «musulmans» vivent cette religion au quotidien.

Je me suis permis de raconter mon itinéraire de musulman militant, principalement entre l'année 1993 à ce jour, ce qui nous donnent pour date octobre 1999. Enfin, j'ai parfois cité nommément certaines personnes, cela parce que j'ai jugé utile de le faire et que cela était indispensable pour le parachèvement de ce présent livre, cette démarche n'a d'ailleurs rien d'illégal ou d'illicite, quoi qu'il en soit, j'en assumerais s'il y a lieu, toutes les conséquences.

Elles sont à ma connaissance, la chiasse des mécréants et des hypocrites avérés, les détritrus, déchets, résidus, les rebuts, l'ordure, la crasse la déchetterie que porte encore cette pauvre terre. De ces propos, j'en assume aussi les conséquences ici bas, et devant Dieu tout puissant.

Ce livre reflète à mon sens, la parfaite réalité de la situation vécue tant par moi que par les «musulmans» sur le territoire français.

J'espère très sincèrement que le présent livre contribuera à éclairer certains membres de la communauté trop tôt, et trop vite perdus par ceux, qui en dépit de leurs impostures, espèrent moisir au panthéon.

A présent, entamons notre étude, que disent le Coran et la tradition sur la subordination du musulman à un non musulman.

**«Mais ils suivirent l'ordre de Pharaon,
bien que l'ordre de Pharaon n'avait rien de sensé».**
(Coran 11; 97)

**«FRAPPEZ-LES (tuez-les);
S'ILS SONT MUSULMANS,
QUE FAISAIENT-ILS PARMIS LES MECREANTS¹⁹ ? »**

(Khalid fils de Walid, sous le Califat d'Abou Bakr)

¹⁹ Tabari *Les quatre premiers califes* éditions Sindbad.

LE CORAN

1) *«Ô les croyants ! Si vous obéissez à ceux qui ne croient pas, ils vous feront retourner en arrière et vous deviendrez perdants»*. (3; 149)

Ainsi, est mentionnée explicitement l'interdiction absolue faite aux Musulman(e)s d'obéir à ceux qui ne croient pas, donc à tout non Musulman.

2) *«Et n'obéis donc pas aux infidèles et avec ceci (le Coran) lutte contre eux vigoureusement»*. (25; 52)

3) *«N'obéis pas aux infidèles et aux hypocrites»*. (33; 48)

4) *«N'obéissez pas à l'ordre des outranciers qui sèment le désordre sur la terre et n'améliorent rien»*. (26; 151 & 152)

5) *«Ô Prophète ! Crains Allah et n'obéis pas aux infidèles et aux hypocrites»*. (33; 1)

Cet ordre est bien sûr aussi valable pour le reste des Musulman(e)s.

6) *«Et n'obéis pas à celui dont nous avons rendu le cœur inattentif à notre rappel, qui poursuit sa passion et dont le comportement est outrancier»*.

(18; 28)

7) *«Et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas»*. (45; 18)

8) *«Suivez ce qui a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu»*. (7; 3)

9) *«Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les mécréants au lieu des croyants, voudriez-vous donner à ALLAH une preuve contre vous ? »*

(4; 144)

10) *«Et n'obéis ni au pécheur parmi eux, ni au grand mécréant»*. (76; 24)

11) *«Et ne vous penchez pas vers les injustes, sinon le feu vous atteindra»*.

(11; 113)

12) *«Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs»*.

(6; 121)

13) *«Ne sois donc jamais un soutien pour les infidèles»*. (28; 86)

14) *«Ô Prophète lutte contre les mécréants et les hypocrites et sois rude avec eux»*. (9; 73)

15) *«Ô Prophète mène la lutte contre les mécréants et les hypocrites et sois rude à leur égard leur refuge est l'Enfer»*.

(60; 9)

16) *«Ou bien auraient-ils des associés qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises»*.

(42; 21)

La liste étant trop longue, j'invite le lecteur pour d'avantages d'informations, à se référer à l'annexe 1.

On constate dans un premier temps que les Versets relatifs à l'Autorité sont nombreux, parfaitement clairs, et sans appel. On ne peut passer à côté, à moins d'être complètement ignorant ou faire l'aveugle ! Comme c'est malheureusement et souvent le cas. L'interdiction va comme nous l'avons vu, du simple soutien, à l'alliance et donc à plus forte raison à la soumission. Le doute après la lecture de ces Versets, ne peut donc être permis et cela à quelque niveau et de quelque façon que ce soit, le discuter serait de la part de son auteur un acte gravement répréhensible et combien fourbe. Dieu ne dit-il pas *«Ô les croyants ! Observez strictement la justice et soyez des témoins comme Allah l'ordonne, fût-ce contre vous-même, contre vos père et mère ou proches parents»* (4; 135) *«Et quel pire injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah, ou qui dément la vérité quand elle lui parvient»* (29; 68) *«Malheur à tout imposteur pécheur ! Il entend les versets d'Allah qu'on lui récite, puis persiste dans son orgueil comme s'il ne les avait jamais entendus. Annonce-lui donc un châtement douloureux»* (45; 7 & 8). *«Qui est plus injuste que celui à qui les versets d'Allah sont rappelés et qui ensuite se détourne ? »*. (32; 22).

Ainsi, il est non seulement pas permis à un Musulman(e) d'obéir à un non Musulman, que ce dernier soit religieux ou non, socialiste, communiste, écologique, français, arabe ou de toute autre origine, ceci n'a absolument aucune importance. Et donc, le Coran interdit à plus forte raison, de se soumettre à tout gouvernement non Islamique et si démocratique se prétend-il être. L'imam Khomeiny avait apparemment bien compris le sens de ces versets lorsqu'il

déclara : **«Le Saint Prophète de l'islam et personne hormis lui ne peut promouvoir une loi ; toute loi qui n'émane pas de Lui est à rejeter²⁰»**. Le Musulman qui outrepasserait ces Versets tomberait sous le coup de l'apostasie et corromprait donc sa foi. **«Ou bien auraient-ils des associés qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises ! »** (42; 21). **«O vous qui croyez ! Ne prenez pas pour alliés, vos pères et vos frères s'ils préfèrent la mécréance à la foi. Et quiconque parmi vous les prend pour alliés, ceux-là sont les injustes»**. (9; 23). Ne pas obéir, ne pas se soumettre, ne signifie pas forcément se rebeller et tout envoyer en l'air, il s'agirait là alors d'acte d'anarchie, et l'islam condamne de façon claire et ferme l'anarchie. Car si effectivement, le musulman se doit de rejeter en bloc l'autorité mécréante, il doit aussi faire extrêmement attention à ne pas favoriser d'une façon délibérée ou non, l'émergence d'une situation de trouble évidente, ce en raison de l'absence d'autorité, comme ce fut le cas par exemple en Algérie. A mon sens, une telle situation serait plus grave que de vivre sous la tutelle d'un gouvernement non islamique, cela doit être évité à tout prix, car le pire serait à craindre, j'entends par là l'anarchie. Je dis tout simplement que le Musulman doit prendre connaissance de cette vérité et donc se doit autant que possible de réformer son comportement dans un premier temps, intérieurement, et puis ensuite s'efforcer de marcher sereinement et sincèrement vers le but ici évoqué, afin de ne pas demeurer dans le péché et encourir de la part d'Allah un châtement me semble-t-il évident à la lecture de certains versets du Livre authentique. **«Mais ceux qui ouvrent délibérément leurs cœurs à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtement terrible»**. (16; 106).

Notre démarche consistera donc à dire **«Non, nous ne voulons pas d'autres lois que celles d'Allah»** et à agir en conséquence, tout en sachant que ce qui est demandé n'est, pas forcément le résultat, mais obligatoirement, l'effort. **«Nul ne doit supporter plus que ses moyens»** (2; 233). **«Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité»** (2; 286). **«Nous n'imposons à personne que selon sa capacité»** (23; 62). Je résumerai donc mon action par cette phrase **«Ma tâche n'étant pas de vaincre, mais de batailler, mon but étant bien évidemment de vaincre»**.

Je conseil donc à toutes celles et tous ceux qui croient en Dieu et au jour dernier, de revenir non seulement au respect des Versets ci-dessus mentionnés, mais aussi, à l'ensemble des Versets en rapport avec le sujet. **«Ô les croyants ! Soyez stricts envers Allah et soyez des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes»**. (5; 8) **«Obéissez à Dieu et à son Messager et à ceux qui détiennent l'Autorité parmi vous»**. (4; 59) On qualifie de gouvernement Islamique, le gouvernement qui gère un territoire par le Coran et par la tradition prophétique, rien à voir donc, avec les gouvernements arabes que l'on connaît pour leur hostilité farouche et démesurée, lorsqu'il s'agit de mettre en application les lois Islamiques.

A l'exemple des arabes bédouins farouchement opposés au grand Prophète de l'islam, dont il eu à subir bien des douleurs et des offenses. Leurs incrédulités et l'hypocrisie du serment de la main posée sur le Coran en signe d'engagement et de foi, ne fait plus, Dieu merci, recette. Pas plus qu'elle ne le faisait jadis, lors du traité d'Hodaibiya²¹ et bien d'autres actes belliqueux, indigne de l'homme. Ils n'hésitent pas une seconde à tuer, torturer, et emprisonner ceux qui les appellent ou les rappellent au respect des prescriptions divines. On doit donc les considérer exactement au même titre que l'on considérait le reste des gouvernements non arabe et prétendument Islamiques, même s'il est vrai que ces gens font profession de foi à chaque fois qu'on le leur demande. Il n'en demeure pas moins vrai que cette profession de foi est nulle et non avenue, puisqu'ils ne mettent pas en vigueur les lois divines conformément à ces Versets : **«Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, voilà les mécréants»**. (5; 49) **«Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux là sont les injustes »**. (5; 45) **«Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers»**. (5; 47) Et comme l'a bien compris Saïd Qotb lorsqu'il dit : **«Une société dont la législation ne repose pas sur la loi divine n'est pas musulmane, quelque musulman que s'en proclament les individus, et quand bien même ils prieraient, jeûneraient et accompliraient le pèlerinage²²»**. Je partage complètement son point de vue.

Il en est de même de ceux qui acceptent d'être jugés selon d'autres lois que celles révélées par Dieu le Très haut, victimes ou complices, là n'est pas la question. Ceux qui refusent de mettre en vigueur les lois divines et ceux qui se satisfont d'autres lois qu'islamiques, sont à mettre dans le même sac poubelle. Cela devient d'autant plus grave, je dirais même incomparable, lorsqu'il s'agit de Musulman(e)s qui acceptent d'être gouverné(e)s par de telles lois, en terme juridique cela s'appelle de l'apostasie, même s'il est vrai que la condamnation doit être revue, compte tenue de la complexité de la situation actuelle, une réserve s'impose. Cependant le crime d'apostasie est juridiquement prouvé.

On ne peut effectivement, abroger un verset ou une sentence prophétique, au nom de la civilisation et autre modernisme.

²⁰ *Principes politiques, philosophiques, sociaux & religieux de l'Ayatollah Khomeiny* éditions libres Hallier.

²¹ Mars 628, le Prophète signe un traité de «cesser le feu» avec les idolâtres qu'ils ne respecteront pas.

²² Gilles Kepel *le Prophète et pharaon* éditions le Seuil.

L'apostasie est un crime puni, lorsque les éléments matériels permettent de l'établir formellement, de la peine capitale²³.

Nombreux sont ceux qui prétendent, à les écouter, être partisans des lois divines, il serait effectivement étonnant qu'un Musulman soit contre ces mêmes lois, quoi que... Mais ils en sont partisans dans la plupart des cas, le temps d'une conversation, après ils vaquent à leurs nombreuses occupations apparemment plus importantes et souvent d'ordres commerciales. Il est vrai que l'appât du gain²⁴ a toujours été, avec celui de la femme, la cause principale de la perte de l'homme, au mieux de la négligence de son devoir. *«Tandis que nous faisons la prière avec le Prophète, voici qu'une troupe de chameaux chargés de vivres arriva. La foule se précipita vers la caravane, de sorte qu'il ne resta avec le Prophète que douze personnes²⁵...»*. Mais encore : *«O Envoyé de Dieu donne moi de l'argent car j'ai eu à payer ma rançon et celle d'Aqil, prends lui, répondit le Prophète, Abbas en prit à poignées les mis dans son manteau puis quand il voulu le soulever il ne le pu. O Envoyé de Dieu, s'écria-t-il, ordonne à quelqu'un de me le soulever, non, répliqua-t-il, Abbas rejeta une partie de l'argent et soulevant le reste sur son épaule il partit. L'envoyé de Dieu ne cessa de le suivre du regard jusqu'à ce qu'il disparut tant il était surpris de cette avidité²⁶»*.

Ils observent donc un comportement complètement opposé à leurs idées tantôt véhiculées ! Ils manifestent un état d'esprit totalement passif, bien plus, ils sont totalement soumis sans le moindre sursaut de révolte, comme si la flamme de la foi s'était éteinte, peut-être n'a-t-elle jamais brillée...? Seul Dieu le sait ! Peut-on penser qu'il suffit de dire : «je suis» pour être ! Non, bien sûr que non, cela serait bien trop facile, il suffirait alors de se prétendre Musulman pour l'être sans aucune autre forme de contrainte (comme c'est d'ailleurs le cas à travers le monde). Bien au contraire, Dieu a promis de nous mettre inmanquablement à l'épreuve, ne dit-il pas : *«Comptez-vous entrer au Paradis sans qu'Allah ne distingue parmi vous ceux qui luttent et qui sont endurants»*. (3; 142) *«Très certainement, nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminutions de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants»*. (2; 155) *«Certes vous serez éprouvés dans vos biens et vos personnes»*. (3; 186)

Dieu Exalté soit-Il, a ainsi pris la décision absolue que l'épreuve serait pour tout Musulman un passage obligé pour entrer au paradis, comme le sera par exemple le pont jeté au dessus de l'Enfer (Sirat). Vous conviendrez avec moi que le Musulman contemporain rejette, sans s'en rendre compte, cet examen qu'il assimile aux problèmes de la vie, il dira alors, *«Je ne veux pas avoir de problèmes»*, il faut comprendre par là, *«Je ne veux pas être éprouvé»*. Comme si nous autres, nous voulions avoir des problèmes, d'ailleurs quel homme de part le monde désirerait-il avoir des problèmes à moins d'être aliéné ? Il ne s'agit donc non pas de problèmes, mais d'épreuves imposées au musulman, durant son très court séjour ici bas.

Effectivement, la porte du paradis ne peut être ouverte sur simple prétention, sinon le paradis serait non pas la résidence de la paix et du salut, mais celle du bordel et des vauriens. Cette résidence dans laquelle nous demeurons actuellement qui n'est autre que cette pauvre terre où se côtoient perpétuellement le pourri et le bon, le bien et le mal, le vrai et le faux, où seul l'argent marque la différence et non la valeur humaine. *«L'empire de Satan est bâti par les hommes et pour les hommes»*.

Allah (exalté soit-Il) insiste, il est vrai, énormément sur la croyance en un Seul et Unique Dieu, mais Il ne se satisfait pas de cela, puisqu'Il dit à chaque fois ceci : *«Ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres²⁷»*. (30; 15). Dire «je crois» ne suffit donc pas, il faut aussi accomplir les *bonnes œuvres*. L'accomplissement des bonnes œuvres, à ne surtout pas confondre avec la charité chrétienne du christianisme contemporain, doit être conforme à la loi et la morale de l'Islam, et non être aveugle. Cet accomplissement concerne non seulement les œuvres de bien d'une façon générale, mentionnées comme telles dans le Coran et la tradition prophétique, mais surtout et avant tout, le respect de la parole de Dieu en terme de loi, lesquelles permettent un équilibre et une justice de sauvegarde de l'homme sur terre. Il suffit d'abandonner les lois divines pour tomber dans le «bestialisme». Agissons donc conformément à cette croyance et soumettons nous avant tout et en dépit de tout, à la parole sacrée du Tout Puissant, révélée pour guider et préserver l'humanité de l'égarement et du déclin.

Nous ne sommes plus des petits mômes aux genoux sales ou encore des illettrés de la colonisation occidentale, que l'on peut duper aussi facilement avec des mots et non des actes, comme ce fut le cas durant un temps.

Soulignons par ailleurs, que la coexistence du Musulman avec le non Musulman est aussi formellement interdite et parfaitement impossible, au même titre que de tenter de vivre dans un endroit abiotique. Car comme nous venons de le dire, un Musulman ne peut accepter d'autres lois que celles de Dieu. La loi divine interdit au croyant de vivre au cœur de la dépravation et de la tolérer, qu'elle se trouve chez lui, chez son voisin ou à l'autre bout de la terre. Il est un devoir

²³ L'apostasie est le fait d'abjurer sa religion mais elle peut aussi être caractérisée par d'autres actes. Ainsi, se mettre sous la tutelle d'un pouvoir non islamique, se prétendre musulman et aider à la mort du musulman, aider un gouvernement non musulman à se consolider et à se développer etc....

²⁴ Le prophète ayant dit *«A chaque peuple sa fitna, la nôtre c'est l'argent»* Boukhari.

²⁵ Récit rapporté par le sahih de Boukhari.

²⁶ Récit rapporté par le sahih de Boukhari tome 1 page 155.

²⁷ Pour d'autres versets (2;82) (2;25) (7;147) (20;112) (21;94) (22;14) (22;23) (30;45) (31;8) (32;19) (38;24).

absolu pour le Musulman d'intervenir, bien évidemment dans le cadre de la loi et de ses moyens. Car rappelons pour ceux qui l'ignorent, que l'Islam ne reconnaît pas le système des frontières, conformément aux Versets et sentences prophétiques, qui ordonnent aux croyants de réprouver le mal et d'ordonner le bien. Ainsi, que d'établir la Loi divine à travers le monde comme l'ont fait nos prédécesseurs. Dieu dit : **«Si seulement il existait, dans les générations d'avant vous, des gens vertueux qui interdisent la corruption sur la terre!»**.(11; 116) Dieu a dit **«sur la terre»** et non pas seulement chez soi ! **«Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah»**. (3; 110) **«Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable et interdit le blâmable»**. (3; 104) **«Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes ce qu'ils faisaient ! »**. (5; 79) **«Nous sauvâmes ceux qui leur avaient interdit le mal et saisîmes par un châtement rigoureux les injustes»**. (7; 165) **«Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres, ils ordonnent le convenable et interdisent le blâmable»**. (9; 71) **«Commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t'arrive avec patience»** (31; 17).

Le bien est donc ordonné internationalement, ainsi qu'est condamné le mal. Il serait certes étrange et immoral de penser que la volonté de Dieu soit effective pour un temps donné, en un endroit déterminé, et qu'ensuite, elle devienne fictive dans un autre lieu, à une autre époque. La volonté de Dieu est internationale et non pas nationale ou régionale. Beaucoup pensent malheureusement, que la loi divine ne s'applique qu'à une proportion de terre, le plus souvent cela se limite, au pire, à leur foyer, au mieux, à leur pays et parfois seulement à ceux qui veulent bien mettre les lois du Tout Puissant en application, et que les autres en seraient, s'ils le désiraient dispensés.

Comme on peut le déduire lorsque l'on voit des «frères» vendre des sandwiches durant le mois béni du Ramadan à des non jeûneurs. Ils «pensent» probablement que si ces derniers ne sont pas musulmans (les clients) ils n'ont donc a priori, pas de raison de jeûner. Raisonnement tiré vraisemblablement des «savants» du coin de la rue, de la cité voisine, de la cave, ou de la «mosquée» Pasqua. En un mots, les «savants» de la fin des temps. Ce raisonnement est totalement erroné, est-il nécessaire que j'argumente en pensant que j'ai affaire à des ignorants, ou bien faut-il au contraire que je pense que cela n'est pas nécessaire, que l'U.R.S.S.A.F. et autres organismes de cotisations, ont eu raison de leur foi déjà bien affaiblie par toute une vie au milieu des mécréants ! J'opterai pour la deuxième suggestion.

La loi de Dieu, donc l'Islam, est une religion révélée à l'humanité entière, cependant certains refusent de s'y soumettre, ceux-là même qu'on appelle les mécréants. Exception faite pour les juifs et les chrétiens que l'on appelle les gens du Livre, à qui l'Islam accorde un statut légal, en contrepartie du versement de la djezia²⁸. On les surnomme les dhimmis. En échange de cet impôt, ils auront la vie sauve et pourront pratiquer leur religion dans leur coin, sans pourtant pouvoir exercer une autorité indépendante de celle de l'Islam et bien d'autres conditions. Dieu dit **«...parmi ceux qui ont reçu le livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliés»**. (9; 29) Il s'agit d'un traitement de faveur, puisque juifs et chrétiens sont en possession et ce, malgré la dénaturation conséquente de leurs livres « saints », l'ancien et le nouveau testament, la Thora et la Bible.

Quant aux autres, on ne voit pas très bien qui ils sont, où ils vont, et comment ils gèrent foi et morale, loi et justice... etc. Ce ne sont que des païens, athées, et autres agnostiques qui ne pensent qu'à une chose : vivre comme ils l'entendent avec un grand «V», ils sont pour la plupart des libertins. Le Verset suivant leur est donc applicable : **«Combattez ceux qui ne croient pas en Dieu et au jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah a interdit»**. (9; 29) Pour revenir aux gens du Livre, rappelons qu'ils sont tributaires du gouvernement Islamique. Exceptés les gens du Livre. Pour le reste des peuples, nations et à plus forte raison Etats, la question ne se pose pas. Il suffit pour s'en convaincre de se pencher sur l'histoire de nos prédécesseurs pour comprendre, comprendre de quelle façon l'Islam cohabite avec les autres peuples et Nations et quel a été son voisinage. **«Ô vous qui croyez ! Combattez ceux des mécréants qui sont près de vous ; et qu'ils trouvent de la dureté en vous»**. (9; 123) Il est vrai que cela peut paraître à la fois obsolète et donc ridicule compte tenu de la non existence du pouvoir Islamique et donc à plus forte raison, de son autorité. Mais cela est la loi, la loi d'Allah. Elle a été, et demeurera ainsi, nul parmi les Musulmans n'a le droit, ni le pouvoir, de la changer, l'abroger ou la modifier.

On ne peut évoquer la question du pays sans se rappeler la fameuse phrase **«obéir ou quitter le pays»**. Cette phrase raisonne encore dans mon cœur et je pense dans celui de tous ceux et celles qui œuvrent pour un Islam authentique. C'était lors d'un entretien accordé par le «grand imam» d'al-Azhar, Mohamed Sayed Tantaoui à Jean-Pierre Chevènement, Ministre de l'intérieur français. La question portait sur le port du voile dans les établissements scolaires français, **«Soit elle enlève le hijab soit elle quitte le pays»**, s'était-il exclamé. Ce «grand cheikh», dirigeant d'un centre islamique pour le moins très réputé dans la formation d'imam et autres érudits, me choque. La seule solution que le cheikh a proposée est, d'accepter l'ordre donné par des non musulmans ou, prendre ses cliques et ses claques ...

²⁸ Impôt dit de capitation.

Bien drôle de réponse ! En réalité cet ultimatum ne peut nous satisfaire j'entends théologiquement, ni même être acceptable.

Effectivement, pourquoi faudrait-il que l'ordre prononcé de la bouche même d'un mécréant et donc d'un ennemi déclaré de Dieu le Très Haut, soit exécuté par un serviteur de Dieu ? Depuis quand un musulman reçoit et exécute les ordres d'un non musulman, alors que Dieu le Très Haut dit *«Et n'obéis pas à celui dont nous avons rendu le cœur inattentif à notre rappel, qui poursuit sa passion et dont le comportement est outrancier»*. (18; 28) *«N'obéis donc pas aux infidèles et avec ceci (le Coran) lutte contre eux vigoureusement»*, (25; 52) et bien d'autres versets analogues.

Comment alors le musulman pourrait-il accepter de désobéir à Dieu et obéir à une créature elle-même désobéissante au Créateur ? Alors que nul n'ignore ce dit prophétique, *«Pas d'obéissance à la créature à la désobéissance au créateur»*²⁹ » Peut-être me rétorquera-t-on, que c'est au nom du respect des lois du pays d'accueil ! Ma foi c'est une réponse comme une autre, à laquelle il faut répondre. La question est d'abord de savoir si Dieu a permis la mise en vigueur et par conséquent, le respect de ces mêmes lois qui iraient à l'encontre des siennes ?

Si oui, alors effectivement il faut alors que le musulman accepte de se soumettre à ces lois. Cependant, tel n'est malheureusement pas pour les partisans de cette fameuse thèse, le cas ! Ces lois doivent par conséquent, être rejetées, et rejetées en bloc, et non être acceptées au mépris de celles de Celui qui a créé toute chose à partir d'eau. S'il advenait qu'un(e) musulman(e) s'accepte le rejet ne serait-ce que d'une seule loi divine, il commettrait une infamie. Ce ne serait en conclusion plus l'Islam qui serait notre religion, mais nos passions.

Dieu ne dit-Il pas *«Et quiconque désire une religion autre que l'islam, ne sera point agréée, et sera, dans l'au-delà, parmi les perdants»*. (3; 85) Si donc nous venions à abandonner la parole de Dieu qui dit par exemple *«Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leurs chastetés et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs frères...»* (24; 31) au profit de cette parole *«Qu'elle enlève le voile ou quitte le pays»* qu'advierait-il de nous ! Le verbe de l'infidèle serait-il devenu aux yeux des musulmans acceptable et respectable, alors que Dieu dit *«Allah a maudit les infidèles et leur a préparé une fournaise»*, *«Allah est l'ennemi des infidèles»*, (2;98) *«Il n'aime pas les infidèles»* (30;45).

Nous irions donc complètement à l'encontre de la volonté et de la position de Dieu puisque l'on accepterait d'obéir à ceux qui ont désobéi et que Dieu déteste. Nous tomberions dans le péché. Les mêmes paroles sont proférées par l'imam de la «mosquée» de la Grand-Combe (dans le département du Gard) où deux jeunes françaises, *Romina* et *Diana* converties à l'islam refusaient d'enlever leur voile. *«L'islam n'a jamais obligé les femmes à porter le foulard. Et encore moins les jeunes filles. Libre à elle de le porter chez elles ou dans la rue mais pas à l'école où elles doivent respecter les règles de la collectivité»*³⁰. Tranche Mr Benhamida, imam de la «mosquée» de l'Habitarelle. Ces propos sont pour le moins choquant de la part d'un soit disant imam, qui dit textuellement que, le port du hijab n'est pas une obligation surtout pour les jeunes filles. Faut-il penser que cet imam n'a jamais ouvert un Coran ou fait-il, le pied posé sur le livre de Dieu, des courbettes aux autorités ! Probablement !

Et cela d'abord pour sa sécurité personnelle, puis celle des membres de sa famille et pourquoi pas pour un peu d'argent... !

L'état français, est à présent sûr que ce Benhamida, n'est pas un islamiste, bien au contraire, il est un des leurs. Il ne lui reste plus, non pas à s'agenouiller devant le Seigneur des mondes, mais Satan, puisque c'est à lui à présent à qui l'ont obéit !

Cet «imam» dit, *«L'islam n'a jamais obligé les femmes à porter le foulard. Et encore moins les jeunes filles»*. Alors que Dieu le Très Haut a dit *«Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leurs chastetés et de ne montrez de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leurs voiles sur leurs poitrines et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs frères...»* (24; 31). Il contredit donc (à l'instar de Tarik Ramadan et consort) Dieu de façon flagrante. Il va cependant plus loin en précisant que le voile est *«Encore moins obligatoire pour les jeunes filles»*. C'est pourtant davantage pour elles que pour les personnes d'un âge avancé, que le hijab est obligatoire. Dieu, exalté sa grandeur, ne dit-il pas je cite : *«Quant aux femmes atteintes par la ménopause qui n'espèrent plus le mariage, nul reproche à elles d'enlever leurs vêtements de sortie, sans cependant exhiber leurs atours et si elles cherchent la chasteté, c'est mieux pour elles»*. (24; 60) Ainsi, une femme qui a atteint un certain âge par opposition à une jeune fille ou à une jeune femme, et qui a perdu toute attraction charnelle, peut si elle le veut, ôter son voile, cependant comme le dit Dieu, il est préférable pour elle de le garder. Ce qui contredit donc radicalement ce rigolo d'imam collabo ! On ne peut

²⁹ Boukhari, Hamed et bien d'autres.

³⁰ Le quotidien *Libération* en date du 8 janvier 2000.

que constater que cet « imam » ment, et n'hésite pas à désavouer le livre de Dieu uniquement pour satisfaire le maître blanc, son maître blanc ! Part ailleurs, on peut se poser la question suivante : Comment ce fait-il que ces « cheikhs » occupent un poste officiel, dans un pays qui fait la chasse, non pas seulement aux terroristes, mais à tout les « islamistes », qualificatif qui désigne tout simplement le Musulman dans toute son intégrité. Pourquoi ces « cheikhs » ne sont-ils pas inquiétés par les autorités anti-Islam s'il sont eux-mêmes intègres et œuvrent pour l'islam authentique ? La réponse semble clair, ce sont des collabos de seconde zone !

Le lion s'attaquerait-il à certaines gazelles et pas à d'autres... !

Ils ne sont d'ailleurs et malheureusement, pas les seuls à essayer de détourner les Musulmans de la vérité.

Effectivement, dans chaque pays se trouvent des agents du pouvoir pharaonique, accomplissant leur sale besogne qui consiste à détruire le fondement primordial et vital de l'Islam. Qu'ils soient « savants », « recteurs » ou « imams », les soit disants représentants officiels de l'Islam dans quels que pays qu'ils soient, tiennent exactement le même discours, le même refrain qu'ils ont appris par cœur et qu'ils chantent en chœur.

Les champions dans ce domaine étant incontestablement, les pays arabes et plus particulièrement, les plus riches d'entre eux, tels que le Koweït et l'Arabie Saoudite. Ce dernier a atteint le paroxysme de l'hypocrisie et de la vénalité, inutile de rappeler le conflit de la guerre du golf, ou Américains, Français, Anglais et autres, tuèrent femmes et enfants musulmans, à partir de la Mecque, où étaient alors passés les savants, qui condamneraient cette mécréance ! Où étaient les savants lorsque l'alcool et les prostituées, divertissaient les soldats d'Iblis à quelques pas du tombeau du Prophète ! Quand dans ce pays flotte aux côtés du drapeau « *Il n'y a de Dieu qu'Allah et Mohamed est son Messager* », le drapeau étoiles, comble de la mécréance et de l'injustice, qui a fait, et continue de faire couler le sang de tant de victimes musulmanes de part le monde ! Où sont donc passés les savants... ! Je vais vous dire moi où sont passés les « savants », ils sont sur leur chaire prêchant que, « *Le musulman ne doit pas assister participer ou aider d'aucune manière à la célébration*³¹ » du nouveau millénaire, s'écriera l'imam de la mosquée de Médine. Voilà où sont les « savants », ça ils savent le faire, et ils le font bien, avec la gestuelle, la gestuelle des comédiens, des grands comédiens ! Et oui ! Car ils savent que ces propos ne remettront pas en question la politique du Roi et l'ordre mondial, donc la leur ! Mais ils ne diront jamais mais alors jamais, par exemple, de ne pas *assister, participer ou aider d'aucune manière les mécréants*, non !

On dira juste de ne pas faire la fête, le reste ce n'est pas grave, l'islam condamne la fête et non pas ce qu'on a lu ou ce que l'on pourra lire... ! Il serait effectivement illogique et insensé à la fois, qu'un gouvernement quel qu'il soit, accepte non seulement d'établir, mais bien plus, d'alimenter et de protéger sur son propre sol, une menace pour ce dernier. Leur devoir était, à défaut de pouvoir écarter les musulmans, de les « accepter » et donc impérativement les contrôler, il ne restait plus qu'à trouver des marionnettes qui accepteraient, en contrepartie évidemment, de rémunérations, de jouer ce rôle méprisable, de traître à la nation, de charlot, de marionnettes de l'Etat.

Leur tâche se bornant à encadrer la masse musulmane vivant sur son sol et aussi d'éviter autant que possible que d'autres l'enflamment. « *La suggestion des savants aux gouvernants, si bien qu'ils déclareront interdit ce qui est licite et déclareront licite ce qui est interdit et leur donneront des conseils juridiques conformes à leurs passions* » disait le Prophète. « *Et ils jurent par Allah qu'ils sont vraiment des vôtres alors qu'ils ne sont pas des vôtres mais ce sont des gens peureux* » (8; 67) « *Quand vos savants apprendront en vue de gagner dinar et quand vous aurez fait du Coran un commerce*³² ».

Comme quoi, nous sommes déjà bien au courant, alors à d'autres pas à nous ! Je ne peux pourtant pas m'empêcher de sourire, car ces gens ne se rendent pas compte qu'ils lancent un défi, non pas à l'homme, mais à Dieu Tout puissant.

Comment peuvent-ils être aussi dupes, en pensant une seule seconde, qu'ils triompheront dans cette « lutte » ! Quand Dieu l'aura décidé, Il les écrasera plus facilement qu'un homme écrase une fourmi, « *Il fera de la terre entière une poignée, et les cieux seront pliés dans sa main droite* ». (39; 67) Leur stratagème est donc d'une façon ou d'une autre, voué à un échec certain et retentissant. Même s'il est vrai que l'Islam a disparu de la scène politique et ce depuis bientôt huit siècles, cette disparition n'est pas la conséquence de ce stratagème ridicule, mais malheureusement à une autre cause qui est encore plus dramatique. Effectivement, la chute de l'empire islamique amorça sa descente aux enfers, peu de temps après la mort du Prophète Mohamed, sur lui la prière et la paix, c'est à cette période déjà, que l'islam disparut pour laisser la place à un régime tribal et oppresseur. Nous évoquerons intégralement le sujet, si Dieu le veut dans l'ouvrage intitulé « *Mais qui était Mourawiya*³³ ». Une autre marionnette que l'on agite peut-être un peu plus souvent que les autres,

³¹ Le quotidien *Libération* en date du 01 janvier 2000.

³² Sentence prophétique rapportée par al **Dalimi**.

³³ Editions les Douze Mâamar Metmati.

a pour nom : Gadel Haq Ali Gadel «grand imam» (lui aussi !) de la «mosquée» d'El Azhar (Egypte). «Prendre le pouvoir par les armes est contraire à l'Islam, l'Islam interdit tout renversement par la force d'un régime ou d'un gouvernement. Cela doit se faire par les moyens pacifiques³⁴». Déclarait-il. Ha ! Voilà une nouvelle qui est bonne, camarades islamistes, laissez tomber vos baïonnettes, stop ! Arrêtez tout, allez aux urnes voter. Qui de Dieu Tout Puissant ou de Pharaon, nous guidera sur le droit chemin. Zut ! Au dépouillement des bulletins, Pharaon l'emporte de 53% des voix !

Il est vrai que, lorsque le Prophète Mohamed (sur lui la paix et la bénédiction) prit la Mecque aux idolâtres, ce fut non par les armes, mais par un vote... non ! On a prétendu tout d'abord et pour étouffer la communauté, que l'Islam se propagea non pas par l'épée, mais par le verbe, maintenant on prétend qu'il se propagea non pas par l'épée, ni par le verbe, mais plutôt par le vote ! Et c'est comme ça si je comprends bien que les Musulmans allèrent de Médine à Poitiers en 732. Ils allaient non pas de batailles en batailles, mais de votes en votes, et c'est aussi comme ça que les Musulmans déferlèrent sur le monde à la manière d'un ouragan ; leur élan fut si puissant dit-on, qu'il ne s'arrêta qu'après avoir atteint l'Himalaya et la Bourgogne et ce par le vote !

Constatez par vous mêmes que les propos de ce soit disant imam, ne sont que mensonge et manipulation «**Je crains pour ma communauté les imams qui les égareront**³⁵ ! ». De plus, vous pourrez remarquer dans les pages à venir, que les propos de cet «imam» et de tant d'autres, ne visent qu'une seule chose ; déstabiliser les Musulmans et empêcher l'avancée de l'Islam, non pas aux portes des «mosquées», mais aux portes du pouvoir mondial, comme le font d'ailleurs tous les officiels de part le monde. Dans tous les pays à législation non Islamique, y compris l'Arabie Saoudite et autres Etats hypocrites, se trouvent des vendus et larbins de l'Occident et de l'Amérique.

Le seul système de vote agréé par l'Islam, est le choix du guide et non pas le choix pour ou contre la législation du Seigneur. Le guide ne peut et ne doit en aucun cas, modifier, abroger, transformer à quelque niveau que ce soit, les lois divines. Mais jamais la législation islamique n'a permis le vote pour ou contre les lois divines. On ne peut effectivement demander au peuple de choisir entre la législation de Dieu et celle d'un homme. Si l'individu est Musulman, on ne peut l'inviter à choisir, cela est totalement déplacé. La terre doit être gérée par les lois du Créateur et le Musulman doit lutter pour faire respecter ces mêmes lois, s'il croit réellement en Dieu Tout Savant et Tout Puissant. Ces lois n'ont pas été révélées en vain.

Le peuple français, puisque nous sommes en France, a toujours adopté pour désigner son guide le vote majoritaire, la victoire revient à celui qui a obtenu le plus de voix, la victoire par le poids. Pourtant, après chaque victoire, la déception s'installe, une grosse déception si bien que ce même peuple ne veut plus voter et ne fait absolument plus confiance à ces hommes politiques. Le peuple français a voté Giscard, après un septennat, la situation était encore pire que l'avant Giscard. Alors, allez hop coup de botte, il a voté Mitterrand, sept ans après, la situation fut encore pire que l'après Giscard. Alors il a voté Chirac, et la situation est déjà pire. Alors, dans sept ans cela sera encore pire, alors il changera jusqu'à voter Le Pen ou je ne sais qui ! Cela le regarde.

Le changement de Président et cela à chaque élection, prouve non seulement, que le peuple n'a pas été satisfait, et il ne le sera d'ailleurs jamais; mais aussi que le choix par voix majoritaire n'est pas un processus positif. N'oublions pas que le comique Coluche était bien engagé dans la course au pouvoir, s'il n'avait pas été assassiné, peut-être serait-il un jour devenu président, ce qui laisse pour le moins songeur !

Ce système-là, nous autres croyants le rejetons, le choix par le poids n'a rien de bon, Dieu dit dans le Saint Coran: «**Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur terre, ils t'égareront du sentier d'Allah, ils ne suivent que la conjecture**» (6; 116). On apprend donc à travers ce verset, que la plupart des hommes sur terre ne suivent que la conjecture. Comment pourrions-nous donc et ce, après avoir pris note de cette science avancée, faire reposer l'avenir de la nation sinon du monde, sur le poids et non sur la compétence et l'évidence ?

La grande majorité des hommes sur terre est constituée d'ignorants au service du bien vivre. Il suffit à un candidat de dire qu'il baissera les impôts ou telle ou telle taxe, pour que la masse tombe dans le panneau. Il a fallu au peuple français bien des chutes avant de comprendre qu'on ne peut se fier aux promesses. Quoi qu'il en soit, cela ne me regarde en rien, mais j'ai tout de même voulu faire un bref détour sur la question du vote que la plupart des pays arabes ont à leur tour et malheureusement, imité.

La position du F.I.S. (front islamique du salut) en Algérie, mérite un bref éclaircissement.

Le F.I.S. a accepté de passer par les urnes, mais comme on le sait après sa victoire, ce parti fut écarté par la force. Certains parmi les membres et les sympathisants du G.I.A. (Groupe Islamique Armé) et autres groupuscules, ont condamné cette procédure et ont qualifié les responsables, à savoir Ali ben Hadj et Abassi Madani de mécréants. Même si

³⁴ Le quotidien *Le Monde*.

³⁵ Sentence prophétique rapportée par le Sunane d'Abou Daoud & le Sunane d'ibn Maja.

Dieu a dit : *«S'ils se repentent, s'acquittent de la prière et donnent l'aumône légale, ce sont alors vos frères en religion»*, (9; 11) *«Maintenez la concorde entre vous»* (8; 1) Et bien d'autres versets et sentences prophétiques, lesquels démontrent que la revendication, ou du moins la prétention des personnes véhiculant ce genre de pensée, n'est argumenté par aucune étude. J'aurai l'occasion de le démontrer très aisément dans le livre intitulé *«l'héritage du Prophète Mohamed³⁶»* (ppsl). Il n'est donc pas question d'exclure un frère ou une sœur de la communauté en lui disant *«Tu es mécréant»* sous le seul et unique prétexte, qu'il ou elle, est tombé(e) dans le péché ou prétendu péché. Son statut de musulman lui est toujours à mon sens, dû.

Pour revenir aux élections, mon point de vue, est qu'il est permis au parti de Dieu d'accepter la démarche électorale, si cela peut éviter un bain de sang, car pourquoi prendre par le sang ce qui peut être pris par la douceur? L'Islam a le grand souci de préserver la vie, et le mécréant a aussi une vie. Dieu dit : *«Et sauf en droit ne tuez point, la vie qu'Allah a rendue sacrée»* (17; 33) ; *«Ne tue pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit»* (25; 68). Le péché serait effectivement réel si l'on acceptait cette démarche dans l'intention de la respecter, car effectivement cela est interdit, on ne doit donc en aucun cas respecter le résultat des urnes, si l'on est vaincu. Alors, le recours non pas à la violence, mais à la force, est rendu non seulement indispensable, mais aussi obligatoire.

Les droits et les devoirs du Musulman sont retranscrits dans le Coran et la Sunna, et non dans les textes de l'O.N.U ou du code pénal français ou norvégien.

Je m'interroge pourtant sérieusement sur l'objet de certaines condamnations à mort à l'encontre de guides Musulmans, émanant de certains groupes Islamiques, comme ce fut le cas par exemple d'Ali Ben Hadj et par Madani, taxés comme je l'ai dit, de mécréants parce qu'ils avaient accepté le passage aux urnes. Je pense que cela est un plan de déstabilisation fomenté par des taupes gouvernementales. Le procédé est simple : mettre dans la bouche de certains Musulmans gogos, ce par l'intermédiaire de faux Musulmans, une thèse quelconque, mais indispensablement hérétique, ou faire courir par d'autres canaux, tel ou tel bruit afin que ces derniers fomentent des troubles, et que le parti s'affaiblisse de l'intérieur, ainsi sera-t-il plus facile de le détruire. Tel fut le cas par exemple à l'époque de la bataille de Siffin où l'on vit apparaître la secte des Karijites qui prétendait que l'homme n'avait pas la charge de juger les crimes et délits commis par d'autres hommes, cette idée n'était pas tombée du ciel, quelqu'un était forcément à l'origine de cette hérésie, qui et pourquoi ? Mais surtout à qui cela a profité, sûrement pas à l'islam et aux musulmans.

«Le lendemain qui fut un vendredi, quand Ali fut en chaire et prononça le sermon, un homme se leva et dit : le jugement n'appartient qu'à Dieu, tu as raison, répliqua Ali, le jugement n'appartient qu'à Dieu, il faut cependant que l'un des serviteurs de Dieu sur la terre exécute le jugement de Dieu. Vous prétendez qu'il ne faut, parmi les hommes, ni juge ni souverain qui ait la direction des affaires. S'il en était ainsi la société serait en péril et les hommes se feraient du tort les uns aux autres. Un autre se leva ensuite et dit : O Ali le jugement n'appartient qu'à Dieu ! Un autre répéta ces paroles puis un autre et ainsi plus de cents personnes. Ali reprenant son discours, dit : j'ai beau vous prodiguer des conseils, vous ne les acceptez pas et j'ai beau déclarer et répéter que c'est vous qui êtes en cause de cet arbitrage vous ne m'écoutez pas. J'ai trois choses à arranger avec vous sachez d'abord que je ne vous empêcherai pas d'assister aux réunions dans la mosquée puis si vous me forcez à vous combattre au nom de la religion, je proclamerai le droit de faire du butin sur vous ; et enfin que je vous combattrai seulement si vous avez recours aux armes. Voyant qu'Ali ne voulait pas employer les armes contre eux, ils allèrent trouver leur chef et lui dirent, il faut renoncer à ce monde et obtenir l'autre les hommes qui ont institué cet arbitrage sont des infidèles³⁷».

Cette doctrine de condamner tout azimut les musulmans et de les taxer d'infidèles, est encore présente à ce jour, est-ce un hasard ! Devons-nous aussi rappeler que la cause de la guerre civile qui éclata durant le califat d'Othman fils d'Affan, trouva dit-on, sa source en partie, dans la manipulation orchestrée par les agents d'Ibn Saba d'origine juive. Les conséquences, on les connaît ! Il existe une multitude de faits similaires qui ont été la cause du « titubement », puis de l'écroulement de la nation de Mohamed (ppsl). Il n'est pourtant pas difficile de comprendre que la priorité est de combattre Tarout³⁸ et que les différents de tout genre, sont secondaires et doivent être réglés à la maison, plutôt que de se donner en spectacle. Ce genre de comportement a réduit je pense, considérablement l'aide divine et l'obtention de la victoire finale. Des manipulations au sein de groupes armés sont je pense, innombrables. Elles peuvent être suscitées directement par des taupes déguisées en frères ou d'hypocrites, sinon d'hérétiques qui ont leur conception sur tel ou tel sujet et qui provoqueraient la pagaille, et cela toujours de façon malicieuse tel le serpent venimeux qui s'approche doucement, très doucement vers sa proie pour lui cracher subitement son venin mortel.

³⁶ Editions les Douze Mâamar Metmati (à venir).

³⁷ L'histoire par Tabari.

³⁸ Fausse divinité et par extension à toute autorité non islamique.

La rébellion pour un oui ou pour un non, a toujours été présente dans l'islam, au point où le guide n'a jamais les mains libres et l'esprit tranquille quand il désire agir.

Pour revenir à la manipulation, on peut prendre pour exemple, le cas de l'Afghanistan. On ne comprend pas pourquoi les Talibans (étudiants en théologie) ont quitté le Pakistan pour renverser leurs frères afghans, on prétend parce que ces derniers n'appliquaient pas à la lettre la loi divine. Dans ce cas, pourquoi n'ont-ils pas combattu le Pakistan³⁹ qui est très, très, proche de l'Amérique, pour ne pas dire pro-américain et qui n'a d'Etat islamique que le nom, lequel est régi par un système mixte, basé sur un code civil largement hérité de la colonisation britannique !

Pourquoi ne pas avoir attaqué d'autres pays qui n'appliquent pas du tout la charia (loi islamique) et qui en plus, tuent des Musulmans de l'aube jusqu'au crépuscule ? Si j'avais des hommes à faire mourir, ce ne serait sûrement pas contre des frères, disons un peu égarés, il y a un ordre de priorité, et cet ordre est loin d'être respecté. N'y avait-il pas d'autres priorités que de tuer d'autres frères ? N'y avait-il pas d'autres possibilités ! Ne pouvaient-ils pas trouver un terrain d'entente plutôt que de s'entre-tuer, comment pouvons nous juger ces actes au regard de la loi divine sont-ils conformes ? Combien de fois le Prophète a dit et souligné **«J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent, il n'y a de Dieu que Dieu, qu'ils s'acquittent de la prière et versent la Zakat, s'ils le font leurs biens et leurs vies seront en sécurité⁴⁰»**. On comprend mieux à présent ces propos du Prophète : **«Gardez-vous après ma mort, d'agir en infidèles en attendant mutuellement à votre vie⁴¹»**.

Ces propos de notre cher Prophète, ont été rapportés une multitude de fois, le Prophète n'ignorait pas qu'après sa mort, les Musulmans passeraient leur temps non pas à combattre les mécréants, mais à s'entre-tuer. Combien est juste cette parole : **«le Jihad contre l'infidèle devait céder la place à celui mené contre les «hérétiques»⁴²»**. Les batailles intestines n'ont effectivement pas cessé depuis la disparition de Mohamed (ppsl), ces agissements sont de la pure mécréance, comme l'a dit le Prophète : **«Ne redevenez pas incrédules en vous entretenant⁴³»**. Nul n'ignore que ce groupe d'étudiants en théologie interdit les dessins, la musique et un certain nombre de choses similaires. Pourtant, à la lecture des divers Hadiths (sentences prophétiques) rapportés par Boukhari entre autre, on peut lire par exemple que Aïcha (épouse du Prophète) a dit :

«Le Prophète vint et entra lors de la célébration du mariage de Ali, il s'assit sur mon lit comme tu es assis par rapport à moi maintenant. De jeunes esclaves se mirent à jouer du tambourin et à chanter les mérites de ceux de nos parents qui étaient mort le jour de Bard⁴⁴».

«L'Envoyé de Dieu entra chez moi pendant que des jeunes filles chantaient des chansons sur la bataille de Bo'ats, il s'étendit sur le lit en nous tournant le dos. Sur ces entre faits arriva Abou-Bakr qui voulut les chasser en s'écriant «comment des chants diaboliques auprès du Prophète!» alors l'Envoyé de Dieu se tourna vers lui et dit : «laisse-les ! » Puis pendant que Abou Bakr n'y prenait point garde, je fis signe aux deux jeunes filles qui sortirent⁴⁵».

Constatons qu'Abou Bakr considéra ces actes comme des agissements diaboliques, alors que le Prophète lui dit : **«laisse-les»**, une bien grande différence de jugement entre le Prophète et son beau père ! Combien cette différence s'agrandit entre le Prophète et les Talibans ?

Comment peut-on affirmer ensuite que les chants et la musique sont interdits par l'islam après lecture de ces Hadiths (sentences prophétiques) soutenus ? Certains diront que seul les chants à cappella sont permis, d'autres diront qu'il s'agit de chants particuliers, ou que, les instruments sont interdits à l'exception du tambourin...etc. Je leur répondrai que ce livre n'a pas pour but de traiter ce sujet, néanmoins, leur conseillerai de lire plus attentivement les Hadiths en la matière afin d'apporter une étude basée non pas sur un dit prophétique, ou prétendu l'être, mais sur l'ensemble des données en la matière, en y ajoutant réflexion et sagesse.

Beaucoup ont supposé pouvoir rivaliser avec le Prophète en matière d'œuvres de piété, mais nul ne peut rivaliser avec lui en matière de sagesse, de modération, de fermeté, de savoir, et surtout, surtout de sincérité.

Les Musulmans ont commencé à dévier de la voie du Prophète dès sa mort et n'ont pas attendu le 21^{ème} siècle ;

Othman ben Abou Rawwad, frère de Abdelziz rapporte qu'il entendit Ez-Zohri dire : «J'entrai chez ben Malik alors qu'il était à Damas et le trouvais en larmes. **«Qu'as-tu à pleurer ? »** Lui dis-je. Ah ! Répondit-il, **«je ne reconnais plus rien de ce que j'ai vu faire autrefois. Il ne restait que la prière et la prière elle-même est négligée⁴⁶»**. Omm-ed-Derd disait : «Abou'-d-Derdâ entra chez moi en colère Qu'est-ce qui t'a irrité ? Lui demandai-je -Par Dieu ! Me répondit-il, **«c'est que je vois que des prescriptions de**

³⁹ N'oublions pas que les talibans viennent du Pakistan et sont armés par ce même pays.

⁴⁰ Sentence prophétique rapportée par le sahih de **Boukhari** & le sahih de **Mousslim**.

⁴¹ Sentence prophétique rapportée par le sahih de **Boukhari** & et le sahih de **Mousslim**.

⁴² Alfred Morabia *Le jihad dans l'islam médiéval* Albin Michel.

⁴³ Sentence prophétique rapportée par le sahih de **Boukhari** & et le sahih de **Mousslim**.

⁴⁴ Récit rapporté par le sahih de **Boukhari**

⁴⁵ Récit rapporté par le Sahih de **Boukhari**.

⁴⁶ Récit rapporté par Boukhari & le Moussanaf d'**ibn Abi Chiba** volume 7 page 467.

Mohamed (ppsl), on a gardé qu'une seule chose, faire la prière en commun⁴⁷. «J'étais auprès de Abdallah et de Abou-Moussa, quand celui-ci lui dit: **«Que penses-tu ô Abou Abderahman, que doit faire celui qui étant en état d'impureté ne trouve pas d'eau ? Il ne doit pas prier tant qu'il n'a pas trouvé d'eau, répondit Abdallah. Et alors, reprit Abou Moussa, comment pourrais t'accorder avec les parole de Ammr quand le Prophète lui dit «cela te suffit »** (allusion à l'ablution sèche) **«ne vois tu pas cependant répondit Abdallah que Omar ne se contentait de ce que lui avait dit Ammar»** **«laisse nous tranquille s'écria Abou Ma'soud avec les paroles de Ammar comment feras-tu pour t'accorder avec le verset,** (verset qui dit «et si vous ne trouvez pas d'eau faites les ablutions sèches sur une terre pure») **Abdallah ne su que répondre à cela⁴⁸.**».

On constate qu'Abdellah a dit à Abou Moussa *«de ne pas prier s'il ne trouvait pas d'eau pour faire ses ablutions»*, ce qui est inexacte, alors Abou Moussa lui rétorqua *«comment feras-tu pour t'accorder avec la parole du Prophète qui dit que celui qui ne trouve pas d'eau peut user du tayamoume»* (ablution sèche qui consiste à tapoter ses mains sur du sable ou sur un solide tel qu'une roche, pierre, etc. puis à essuyer la figure et les mains jusqu'aux coudes. Le Prophète aurait dit *«le solide issu de la terre est un moyen de purification pour le musulman, même si l'eau lui fait défaut pendant dix ans»*). Mais Abdellah lui dit, que Omar ne se contentait pas de la parole de Ammar probablement ne lui faisait-il pas confiance, Abou Moussa répondit alors *«comment feras-tu pour t'accorder avec le verset»*. Il voulait lui faire comprendre que si Omar ne se contentait pas de la parole de Ammar parce qu'il ne lui faisait pas confiance, il pouvait néanmoins se référer au verset lequel va dans le même sens que la parole d'Ammar et qui de plus n'est sujet à aucun doute (selon lequel, *«et si vous ne trouvez pas d'eau, faites les ablutions sèches sur une terre pure»*) (4; 43)). A ce moment Abdellah garda le silence et ne su quoi répondre. Je poursuis. Ikrama a dit : *«un jour à la Mecque, je fis la prière sous la direction d'un vieillard* (ce vieillard n'était autre que Abou-Horeira) *qui prononça vingt deux fois le tekbir. (Dieu est le plus grand). Comme je disais à Ibn Abbas que ce vieillard était idiot, il me répondit «puise ta mère te perdre ! C'est la règle suivie par Abou Qasim⁴⁹»* (surnom du Prophète Mohamed). *«Nous assistions à un enterrement, Abou Horeira ayant pris la main de Merwan s'assit avec lui avant qu'on ait déposé à terre le brancard funèbre. Alors Abou Saïd survenu, prit à son tour la main de Merwan et lui dit : «Lève toi ! Par Dieu ton compagnon sait pourtant bien que le Prophète nous a défendu d'agir ainsi, il dit vrai, s'écria Abou Horeira⁵⁰».*

Abou Horeira, bien que sachant que le Prophète avait formellement interdit de s'asseoir avant que le brancard funèbre n'ait été déposé au sol, en signe d'éthique, le fit malgré cette interdiction prophétique, ce qui est pour le moins choquant venant de la part de compagnons du Prophète. En résumé, tout n'était pas aussi rose qu'on veut nous le faire croire !

Qu'en est-il alors quatorze siècles après ? Pour revenir brièvement aux manipulations, les Talibans ne pouvaient-ils pas s'allier plutôt que de se combattre ? Dieu ne dit-Il pas *«Et si deux groupes de croyants se combattent, faites la conciliation entre eux. Si l'un d'eux se rebelle contre l'autre, combattez le groupe qui se rebelle, jusqu'à ce qu'il se conforme à l'ordre d'Allah. Puis, s'il s'y conforme, réconciliez-les avec justice»*, (49; 9) *«il n'appartient nullement à un croyant de tuer un autre croyant»*. (4; 92) *«Quiconque tue intentionnellement un croyant, sa rétribution sera alors l'enfer pour y demeurer éternellement, Allah l'a frappé de sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment»*. (17; 33) Combien est avéré cette sentence prophétique : *«parmi les signes de l'heure dernière, l'anarchie»*. On lui posa la question : *«qu'est-ce l'anarchie ? »*. Il répondit : *«le meurtre»*. On lui dit : *«dans une seule année, on tue tant et tant de mécréants»*. Il répondit : *«il ne s'agit pas de tuer des mécréants, mais de s'entre-tuer entre vous , à tel point que l'homme tue son voisin, son cousin ou quelqu'un de ses proches»*. On lui dit : *«aurons-nous tous nos esprits ce jour-là ? »*. Il répondit : *«Non ! En ces temps-là, beaucoup perdront la raison, et il en résultera des gens écervelés dépourvus de raison⁵¹ »*.

Pourquoi aussi depuis des années, nos frères au Sud du Liban, ont pour seules armes, des kartouchias qui lancent aussi loin que possible sur Israël. Tout le monde sait que ces kartouchias ne font que de la fumée. Israël en tête, qui a depuis analysé ces roquettes et a pris, bien évidemment, les dispositions adéquates. A l'opposé, quand Israël frappe, elle frappe dur, tue et provoque des exodes massifs. L'Iran n'a-t-elle rien d'autres à fournir aux combattants du Hezbollah (parti de Dieu) que des kartouchias... ! On peut constater à travers ces faits, que les décisions sur ce point, sont plus politiques que religieuses. Je me dois pourtant de condamner cette politique car nul n'a le droit de jouer avec la vie d'autrui, surtout avec celle des civils et de surcroît, musulmans. On est aussi fortement affligés lorsque l'on entend Ramirez-Sanchez Illich, alias Carlos, actuellement détenu à la maison d'arrêt de la Santé (Paris) déclarer : *«Ce n'est pas le Soudan qui m'a vendu, c'est Hassan al-Tourabi»* *«l'argent a été versé sur le compte privé de Tourabi⁵²»*. J'ignore tout de Tourabi et de Carlos, je suis pourtant convaincu que nous n'avons pas le droit d'agir ainsi ! Contrairement au FN

⁴⁷ Récit rapporté par le sahih de **Boukhari**.

⁴⁸ Récit rapporté par le sahih de **Boukhari**.

⁴⁹ Récit rapporté par le sahih de **Boukhari**.

⁵⁰ Récit rapporté par le sahih de **Boukhari**.

⁵¹ Sentence du prophète rapportée par le Sunane d'Ibn Maja.

⁵² L'hebdomadaire *Jeune Afrique* n°1913.

(front national) de Jean Marie le Pen qui clame tout haut je cite : *«De soutenir moralement et financièrement les quatre militants de l'Action Directe et Carlos... qui à la pointe du combat contre l'oppression sioniste ont payé la pureté de leur engagement de leur liberté⁵³»*. L'article indique le plus simplement du monde, adresse et numéro d'écrou. Que ce soit le FN, comme nous venons de le voir, les mécréants convaincus, les chanteurs de rap, l'E.T.A., le F.L.N.C, les différents groupes d'opposition, le Hezbollah, (pro-iranien), le Hamas palestinien, le Jihad islamique...etc., tous marquent leur opposition au système et revendiquent leur appartenance à l'opposition.

Ici, en France, dès que le maître blanc lève le bras, on courbe l'échine et rase les murs. En France c'est plutôt *«mange la viande hallal (cacher) et entre au paradis mon frère !»* A.V.S⁵⁴ bien sûr! *Bien cuit le steak s'il te plaît c'est important pour ma foi... !*

Nous considérons, nous autres Musulmans comme terroriste, *«Un individu, ou un groupe d'individus, qui par la force et ou la violence fait obstacle à l'application des lois d'Allah et qui par conséquent, sème la corruption et fomenté des troubles»*, ce crime est puni comme suit *«...tués, crucifiés, ou que soient coupées leur mains et leur jambes opposées»* (5; 33).

Le pouvoir n'appartient qu'à Dieu et nul ne saurait le lui enlever. Il demeure le Maître. Vous avez vaincu, jusqu'à présent les armées du Président, mais l'armée d'Allah n'a pas encore marché sur cette terre, elle n'a pas vécu pour perdre, ni vécu pour mourir, elle n'a connu ni la défaite ni la victoire. Une armée à l'étendard d'un Dieu Unique, Eternel, elle vivra parce que Dieu lui a donné vie et elle vaincra parce que Dieu lui donnera la victoire, elle renversera les rois et les despotes comme jadis Pharaon fut renversé par Moïse sur lui la paix. Quand le moment aura été décidé par Dieu, la douleur se transformera en courage, la peur en joie, et le triomphe sera là ! Seul Dieu détient dans sa main le sort des hommes et de la terre, des univers visibles et invisibles, son intention est permanente sinon la vie s'arrêterait. Tu désirerais ô homme vivre tout le temps mais tu mourras bientôt, tu désirerais décider, mais tu es la proie de la seconde à venir, tu désirerais conserver le moment présent, mais le futur te l'enlève, tu te dresses contre la volonté de Dieu et tu es victime de ta propre volonté, tu ne vis que selon un terme déjà écrit, tu ne dors que selon une volonté déjà fixée, de même tu demeures éveillé. Ne vois-tu pas que tu n'as aimé et détesté que parce que Dieu l'a voulu et non de ta propre initiative, comment alors peux-tu dire : Veinez moi !⁵⁵.

«L'homme est vraiment très injuste, très ingrat». (14; 34)

Revenons à nos couards, on voit de nos jours, beaucoup de prétendus dirigeants Musulmans, notamment en France pour ce qui nous concerne, lesquels ont le culot de sermonner régulièrement la masse Musulmane française à l'intégration, donc à l'abandon de la loi Islamique pour la loi de la République française.

Ils ne sont qu'une petite bande de ripoux dépêchés par les gouvernements connus, qu'ils soient arabes, américains ou français, dont le but premier et parfois avoué, est de soustraire toute puissance à l'Islam donc aux Musulmans, ne leur permettant qu'une pratique culturelle donc docile. Le but est de faire ce qu'on a jadis fait avec le christianisme, séparer la religion de l'état, le pouvoir de la religion, une religion sans pouvoir, un pouvoir sans religion, en un mot la laïcité.

«Tout pouvoir laïc, quelle que soit la forme sous laquelle il se manifeste, est forcément un pouvoir athée, œuvre de Satan ; il est de notre devoir de l'enrayer et de combattre ses effets. Le pouvoir «satanique» ne peut engendrer que la corruption sur la terre, le mal suprême qui doit être impitoyablement combattu et déraciné. Pour ce faire nous n'avons d'autre solution que de renverser tous les gouvernements qui ne reposent pas sur les purs principes islamiques, et sont donc corrompus et corrupteurs ; de démanteler les systèmes administratifs traîtres, pourris, tyranniques et injustes qui les servent. C'est non seulement notre devoir en Iran, mais c'est aussi le devoir de tous les Musulmans du monde, dans tous les pays musulmans, de mener la Révolution Politique Islamique à la victoire finale⁵⁶» disait Khomeiny. *«On proclame souvent que la religion doit être séparée de la politique, et que le monde ecclésiastique ne doit pas se mêler des affaires de l'Etat. On proclame que les hautes autorités cléricales musulmanes n'ont pas à s'immiscer dans les décisions sociales et politiques du gouvernement. De telles proclamations n'émanent que des athées ; elles sont dictées et répandues par les impérialistes. La politique était-elle séparée de la religion du temps du Prophète (Que Dieu le salut, lui et ses fidèles) ? Y avait-il alors une distinction entre les religieux et les hauts fonctionnaires de l'Etat ? Les pouvoirs religieux et temporels étaient-ils séparés du temps des Califes ? Ce sont là des aberrations inventées par les impérialistes en vue d'écarter le clergé de la vie matérielle et sociale des peuples musulmans, et d'avoir ainsi les mains libres pour piller leurs richesses. On proclame souvent que la religion doit être*

⁵³ Le quotidien le monde en date du lundi 27 septembre 1999.

⁵⁴ Acronyme A votre service société de contrôle et abattoir de la viande hallal.

⁵⁵ L'auteur.

⁵⁶ *Principes politiques, philosophiques, sociaux & religieux de l'ayatollah Khomeiny* éditions libres Hallier.

*séparée de la politique, et que le monde ecclésiastique ne doit pas se mêler des affaires de l'Etat*⁵⁷. Pour un vieillard, il semblait en pleine possession de sa foi, bravo Khomeiny.

Lorsqu'ils n'appellent pas clairement les Musulmans à l'intégration, ils observent non seulement un mutisme sur la question, digne d'un muet qui n'a de toute façon pas envie de parler, mais aussi contribuent à étouffer la question dans leurs prêches du vendredi entre autre. Complètement hors la loi et hors morale, que valent leurs bla bla bla lorsque l'on constate la gravité de leurs infractions quotidiennes !

Rappelez-vous, c'était sur une chaîne de télévision, à la question d'une journaliste : *«Que doit respecter le Musulman : la loi de Dieu ou des hommes»*, l'imam de la grande, très grande «mosquée» de Lyon, avait cafouillé et enfin répondu : *«Si on est en Arabie Saoudite on respecte la loi de Dieu, en France on doit respecter la loi de la France»*. Et pour finir, il fit cette remontrance à la journaliste : *«Ne me reposez plus de questions comme celle-là ! »*. Quel ignoble personnage !

*«Quand vos savants apprendront, en vue de gagner dinars et dirhams et quand vous aurez fait du Coran un commerce*⁵⁸».

La peur et l'euro leur ont scotché la bouche, et quel bon scotch !

Cela est d'une gravité sans précédent dans l'histoire de l'Islam, car si effectivement, jadis les batailles intestines avaient pour cause l'intégrité de l'émir, sa sincérité et tout autres critères, ce pour désigner un chef Musulman. Aujourd'hui, ils se contentent aisément de Chirac, Debré ou même n'importe quel homosexuel ou prostitué, pourvu que l'on leur laisse leurs morceaux de pain, Ho non, non ! Pas mon morceau de pain ! Si vous pli missiou ! Hier, la question se posait entre Ali ou Abou-bakr, aujourd'hui elle se pose entre Chirac ou Sarkozy, voire ne se pose plus du tout. *«Nul ne peut servir deux maîtres ; ou bien il haïra l'un et aimera l'autre, ou bien il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et l'argent»*. Tout comme on ne peut servir Chirac et Allah à la fois. Leur statut de Musulman doit être déconsidéré, compte tenu de leur alliance avec les infidèles anti-Dieu et toutes les conséquences que cela entraîne. Je leur rappelle que Dieu dit : *«Tu vois beaucoup d'entre eux s'allier (à plus forte raison se soumettre) aux mécréants. Comme est mauvais certes, ce que leurs âmes ont préparé pour eux-mêmes, de sorte qu'ils ont encouru le courroux d'Allah et c'est dans le supplice qu'ils s'éterniseront»*. (5; 80)

Mais ils continuent à faire les sourds !

Et c'est dans ce contexte et dans ce cadre que les pseudo-dirigeants de l'Islam de France font leur soupe empoisonnée qu'ils avaleront et qu'ils feront avaler à grands coups d'indifférences, de rébellions, de transgressions, de mensonges et de puants prétextes, pour rassurer leur conscience, une conscience bien endiablée et dépravée par l'avidité, la cupidité et la vénalité. Quand certains appellent à l'Enfer, d'autres se lancent dans le «combat» pour améliorer l'existence des Musulmans, nouveaux venus en France avec la bénédiction de Pharaon, afin de préserver foi et pratique disent-ils, pour garder leur âme pure...

*«Un ouléma a informé Kichk, qu'un jour, à l'issue d'une conférence qu'il donnait à Minia, quelqu'un lui avait demandé : «Le vinaigre est-il interdit ou autorisé en Islam ? », (que la même question lui a été posée ultérieurement à Abu Dhabi). Cette question a été posée par une des ambassades ! L'ambassade israélienne, l'ambassade américaine, l'ambassade russe ou l'ambassade britannique, et ce pour introduire la confusion dans l'Islam ! Qui sait ? Demain on délivrera une fatwa qui prohibera les lentilles et la bassara parce qu'elles distraient de la pensée de Dieu ! Pourquoi pas ? Il n'y a de Dieu que Dieu ! Ceux qui agissent de la sorte n'ont pris de l'Islam que l'apparence en délaissant les vérités, ils en mélangent les idées et divisent les rangs des Musulmans. Et pendant ce temps que fait Israël ? Il creuse dans la terre des Musulmans, un canal qui relie la Méditerranée à la mer Morte ainsi la bande de Gaza et la rive occidentale seront isolées de la terre arabe ! Et comment réagissent les Musulmans ? «Les lunettes sont prohibées, le vinaigre est prohibé», «un tel est amir d'une secte et untel d'une autre», et tous sont comme des moutons égarés dans la plus noire des nuits*⁵⁹».

Voilà ce qui se passe en France, on se tourne vers le vinaigre (futilité) pour laisser le sang (priorité) des musulmans. En réalité, un autre chemin plus long pour aller carboniser en Enfer.

Certains se lanceront dans le combat des additifs, d'autres pour celle des «mosquées» plus convenables, d'autres encore pour la réglementation de la viande hallal certifiée conforme à la loi du Seigneur, d'autres pour des carrés de cimetières Musulmans... etc. Et tout cela dans la cité de Sodome et Gomorrhe, qui fut jadis mise sans dessus dessous par Allah pour sa perversion, aujourd'hui s'il fallait comparer, faut-il le dire, insignifiante !

⁵⁷ *Principes politiques, philosophiques, sociaux & religieux de l'ayatollah Khomeiny* éditions libres Hallier.

⁵⁸ *Les signes de la fin des temps* éditions Alif.

⁵⁹ Gilles Kepel *Le prophète et pharaon* éditions le Seuil.

Alors à quand Paris, Los Angeles et leurs habitants !

Lorsque le Prophète Loth (sur lui la paix) quitta la ville avec les siens pour fuir le peuple pervers, d'autres prétendus musulmans, émigrent dans ladite ville par millions et pleurent à la Préfecture leur carte de séjour.

Le vent devient soudain une tempête de colère, quand on sait qu'ils se prétendent Musulmans et qui plus est, s'imposent en tant que tels. Il convient alors aisément de se rendre compte que le souci de ces gens n'est pas la foi, mais le confort. Conforama, Auchan, Mammouth écrase les prix, d'autres la foi et la loi d'Allah.

Seigneur Tout puissant et Tout savant, à quand le cataclysme ?

A présent, chacun choisit ce qui convient le mieux à sa passion débordante, au mépris de la volonté d'Allah et de sa loi. Les Versets ci-dessus mentionnés seront donc mis aux oubliettes, jusqu'à penser qu'ils ne figurent pas dans le Coran.

Comment peut-on agir ainsi, laissant de côté l'ordre prioritaire, moral et juridique du devoir du Musulman. L'essence même du croyant est contestable car comme l'a dit le Dr Youssouf el Karadaoui, qui n'a rien d'un homme extrémiste : **«En octroyant à un individu ou à un groupe de personnes le pouvoir de légiférer puis de se soumettre complètement à leurs lois, qui dictent le licite et l'illicite, qui organisent la vie des gens en leur traçant la voie qu'ils doivent suivre et cela contrairement au jugement d'Allah, on se rend coupable du grand polythéisme⁶⁰»**. N'est-ce pas notre cas, à nous autres «musulmans» de France ! De ce constat, nul n'en dira mot parmi nos «grands cheikhs», nos «grands imams». Nul, ne se lancera dans la bataille pour le respect de la loi divine et pour la suprématie de l'Islam, conformément je le rappelle à ce que nous avons lu et à ce que nous lirons dans les pages suivantes. Nul n'agira sur la cause de nos problèmes plutôt que sur les conséquences, pourquoi personne n'a ouvert ce front ? Pourquoi tous tournent le dos à cette loi, elle n'est pas bien cette loi ! Je ne peux parler d'eux, sans que ce verset me revienne **«N'as-tu pas vu ceux auxquels on avait dit abstenez-vous de combattre, accomplissez la salat et accomplissez la zakat. Puis lorsque le combat leur fut prescrit voilà qu'une partie d'entre eux se mit à craindre les gens comme on craint Allah ou même d'une crainte plus forte encore et à dire : Ô notre Seigneur pourquoi nous as-tu prescrit le combat, pourquoi n'as-tu pas reporté cela à plus tard ? »** (4; 77). Le rapprochement qu'on peut établir entre ces derniers et les Musulmans qui fournissent soit disant un effort afin de vivre mieux leur foi ici en France, est le choix du moins contraignant, du plus facile, ils désirent certes faire la prière et verser la zakat (aumône légale) mais rouspètent quand Allah prescrit une chose éprouvante, particulièrement le combat. **«Seigneur, nous ne dirons pas comme ceux-là ont dit, nous ne te dirons pas comme ont dit les enfants d'Israël à Moïse : (sur lui la paix) «va, toi et ton Seigneur combattre, nous, nous t'attendons ici»**. Nous te dirons : **«ordonne, ô Allah et nous obéirons, nous sommes prêts à verser notre sang pour Toi et à quitter gîte, famille et femme pour Toi et rien que pour Toi, nous ne t'affligerons pas comme beaucoup t'ont affligé avant nous, sois témoin que nous te sommes soumis et préserve-nous de l'égarement et du feu car en vérité, Tu demeures Audient et Sage»**. Que la paix et la bénédiction soient sur Mohamed et sur sa famille. Ils n'acceptent pas de mettre en péril leur confort quotidien et futile pour l'Islam, on en vient donc à se poser la question suivante : Où est le Musulman ? Je pense que le Musulman a perdu sa grandeur dès lors qu'il a commencé à se soucier plus de son estomac, qu'il ne se soucie de la crainte d'Allah, c'est à partir de ce moment qu'il a reculé et tourné le dos à son devoir et donc à son ennemi. Regardez le résultat !

Qu'est devenue sa foi à la conviction de l'autre monde au mépris de celui-ci ? La peur et l'amour de la vie ici-bas guideraient-ils leurs pas et leurs œuvres au point de les détourner du Livre d'Allah ? Je pense que oui **«Ne craignez donc pas ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme; craignez bien plutôt celui qui peut faire périr âme et corps dans la géhenne»**. Ont-ils donc la crainte de perdre leur confort quotidien et combien chèrement gagner à la sueur de la domination, d'être et de ne pas être, qui sommes-nous et que voulons-nous ? La raison est donc là, comme me l'a dit un agent des renseignements généraux, « appelons un chat un chat ! ». Ils ne risquent pas eux, de les rencontrer les agents des renseignements généraux ! Avoir la trouille est naturel, ce qui l'est moins, c'est d'endormir, d'abrutir, et d'égarer sciemment les Musulmans en les détournant des réelles questions et des réelles réponses, du devoir primordial tout en leur soutirant « au nom de Dieu », leur argent pour je ne sais quoi et pour je ne sais qui, et cela à longueur d'années. Si ces « guides » avaient le souci de l'avenir de l'Islam, ils auraient pu, avec ces milliards qu'ils amassent dans leurs «mosquées», apporter quelque chose à notre religion, voilà ce qui est inacceptable. L'Europe n'a cessé d'être en marche vers le progrès, nous autres, nous avons cessé de l'être depuis bien longtemps.

⁶⁰ Dr Youssouf al Qardawi *Le véritable monothéisme* page 57 éditions Al Bouraq.

Pourquoi faut-il que notre jeunesse traîne dans la rue sans avenir ni destin, alors que les caisses sont pleines, où va cet argent !

On en déduira donc à travers cette volte face, que les combats menés par cette équipe de «représentants de l'Islam» et autres groupements similaires pour l'intégration, est loin d'être sincère. Ces gens se soumettent donc, non pas à la loi révélée mais à leurs passions, chacun ayant choisi ce qui convient le mieux à son profil de «savant» en la matière. Le Prophète a dit *«Celui qui imite un peuple en fait partie⁶¹»*. Rappelons tout de même que dans ce cadre d'Islam en France, il ne s'agit pas d'imitation, mais d'assimilation ! Il dit aussi, *«Je suis chargé de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a de Dieu qu'Allah, qu'ils payent la Zakat et s'acquittent de la prière, s'ils le font leur vie et leurs biens seront sacrés⁶²»*. Ce qui signifie que tout individu doit être combattu jusqu'à ce qu'il se plie à ces deux obligations, prières et zakat, *«Le Prophète se leva au milieu des fidèles, il loua Dieu et lui rendit grâce puis il ajouta, à quoi donc songent les hommes qui stipulent des conditions qui ne figurent point dans le livre de Dieu, toute stipulation qui ne figure pas dans le livre de Dieu est nulle⁶³»*. Combien l'homme doit être davantage combattu, quand il abandonne les lois de Dieu, ou appelle à l'abandon de celles-ci, ou encore légifère de sa propre inspiration ? Enfin, je n'ai pas voulu davantage argumenter par la tradition pour les raisons suivantes :

- Parce qu'il n'est pas très moral, quand le Livre de Dieu se prononce clairement sur un sujet, d'aller chercher d'autres témoignages pour conforter son jugement.

- Parce que les sentences du Prophète ou prétendues sentences, sont sujettes non seulement aux polémiques les plus diverses et qu'elles se doivent d'être soumises, avant d'être mises en application, à une étude sérieuse et complexe étant donné les différentes combinaisons de recherches, amputations, déformations, altérations, abrogations, faux... etc.

De plus, ce n'est pas la tradition qui sert de lumière au Coran, mais l'inverse, conformément à la parole du Prophète qui dit : *«Chaque vérité porte sa preuve. Et chaque chose raisonnable porte une lumière. Alors, ce qui correspond au Livre de Dieu, prenez-le. Et ce qui s'oppose au Livre de Dieu, laissez-le»*.

On ne peut effectivement accepter ce qui est contraire à la parole d'Allah Exalté Soit-Il, ce Hadith est fort clair et évident en matière d'authenticité. En conclusion, il est bien difficile de parler d'intégration, le faire serait de la part d'un Musulman d'abord, un acte d'ignorance, puis un acte criminel.

A présent, je m'interroge sur la responsabilité de chacun de nous quant à l'observation de cette obligation. Pourquoi tout ces Versets Coraniques sont passés outre ? Accepteriez-vous après que vous ayez pris connaissance des ces Versets de vous comporter comme ceux-là : *«Qui est plus injuste que celui à qui les Versets d'Allah sont rappelés et qui ensuite se détourne ? »*. (32; 22) *«Ils ont discuté de faux arguments pour rejeter la vérité. Alors je les ai saisis. Et quelle punition fut la mienne ! »*. (40; 5) *«Ceux-ci prenaient leur religion comme distraction et jeu et la vie d'ici-bas les trompait. Aujourd'hui, nous les oublions comme ils ont oublié la rencontre de leur jour que voici»*. (7; 51) *«Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et son Messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir»*. (33; 33) Or, il s'avère que la décision d'Allah et de son Messager est :

- Un seul et unique guide : le Prophète,
- Une seule et unique loi : celle d'Allah,
- Interdire le mal sur toute la terre et ordonner le bien sûr toute la terre,

Accomplir la prière ainsi que le jeûne, le pèlerinage, verser la zakat, faire payer la djezia, l'impôt dit de capitation aux gens du Livre, interdire toute autre forme d'opposition à la volonté de Dieu, à Ses préceptes et à Sa loi, demeurer unis autour d'une autorité intègre comme Allah le dit : *«Et cramponnez-vous tous au câble d'Allah et ne soyez pas divisés»*. (3; 103) *«Quiconque s'éloigne de la communauté fût-ce d'un empan à d'ores et déjà abandonné l'Islam⁶⁴»* dit le Prophète.

Comment se fait-il que lors des réunions, colloques et autres rassemblements de ce genre, dits islamiques, mais aussi prêches du vendredi, aucune réaction de notre part ne s'est manifestée afin de condamner cette abomination ? Ne sommes-nous pas contraints de condamner le mal et d'ordonner le bien comme cela est cité à maintes reprises dans le Livre de Dieu ! Où est donc le respect de la morale, de la loi et notre crainte du Créateur ! Avons-nous le droit de fermer les yeux sur ces déviations qui tuent l'Islam et jettent dans la perdition tant de générations d'hommes et de femmes sincères ! Ne serions-nous pas tenus responsables pour partie, si l'on demeure inerte face à ces déviations flagrantes ? J'ai certes de la compassion pour la masse Musulmane vivant en France, car nombreux parmi eux sont plongés dans

⁶¹ Sentence prophétique rapportée par le Sunane d'Abou Daoud & le Mousnad d'Hamed ibn Hanbal, le sahih de Boukhari & le sahih de Mouslim.

⁶² Sentence prophétique rapportée par le sahih de Boukhari.

⁶³ Sentence prophétique rapportée par le sahih de Boukhari tome 2 page 37.

⁶⁴ Abu Dahr *Les signes de la fin des temps* éditions Alif.

l'ignorance et d'autres ont le désir sincère que cela change, mais n'ont pas trouvé de voie. Ils bénéficieront je pense, d'une bonne récompense dans l'au-delà et d'une disculpation honnête face à cette hérésie. Dieu seul tranchera. Mais je n'ai aucune compassion pour ces prétendus dirigeants qu'ils soient imams, recteurs et autres personnages officiels. Car ils commettent ces infractions en connaissance de cause. Les points ici évoqués sont le B.a.-Ba de l'Islam, il ne s'agit pas des grands sujets complexes qui ne sont qu'à la portée d'une élite. Un guide qu'il soit imam ou autre, ne peut ignorer ces sujets, cela est impossible, sinon il n'est pas habilité à occuper un poste de guide, alors l'un dans l'autre, ils sont coupables et non victimes.

Soit, ils savent et se taisent en connaissance de cause, je pense que c'est le cas de la grande majorité ; soit ils ignorent, dans ce cas pourquoi prennent-ils la responsabilité d'être guides s'ils ne connaissent pas l'abc ? **«Ce sont alors des aveugles qui guident des aveugles. Or si un aveugle guide un aveugle, tous deux tomberont dans un trou ! »**. On nous exhorte sans cesse, soit disant à respecter l'Islam, à craindre Allah et le jour du jugement dernier, à être pieux, modeste et de bonne foi sans pour autant nous rappeler ces Versets, cette loi relative à l'Autorité et la gravité du non respect de ces Versets, qui font de nous des faux monothéistes, cela n'est-il pas plus grave que la longueur de la barbe ! **«...alors des Phariséens (les juifs) et des scribes de Jérusalem s'avancent vers Jésus (sur lui la paix) et lui disent : pourquoi tes disciples transgressent-ils la tradition des anciens? En effet, ils ne se lavent pas les mains, quand ils prennent leurs repas»**. Il leur répliqua : **«Et vous, pourquoi transgressez-vous le commandement de Dieu au nom de votre tradition ...? Et ainsi vous avez annulé la parole de Dieu au nom de votre tradition. Hypocrites ! »**.

**«Ce peuple m'honore des lèvres,
Mais son cœur est loin de moi.
C'est en vain qu'ils me rendent un culte...»**.

S'il y a bien une chose qui ne change pas à travers toutes les religions, c'est bien ce poison d'hypocrites. Comment pourrions-nous être en conformité avec la volonté de Dieu tout en bafouant ses textes et combien d'autres et pas les moindres ? Il en est de même pour la loi relative à la fraternité, inexistante en France, on s'en passe mais alors complètement, qu'ils tuent, violent ou massacrent, aucune réaction !

«Peu s'en faut que les nations ne se liguent contre vous, à la manière de mangeurs se conviant à manger du même plat. L'un des compagnons demanda : Serons nous en minorité ce jour là ô envoyé de Dieu ? Non vous serez nombreux mais sans plus de valeur que l'écume charriée par un torrent ; et Dieu ôtera du cœur de vos ennemis, la crainte que vous leur inspirez et il mettra de la faiblesse dans les vôtres, un autre demanda de quelle nature sera cette faiblesse ? L'amour de ce monde et la crainte de la mort répondit-il ⁶⁵». Et c'est parfaitement ce qui se passe, le Prophète savait mieux que quiconque de quoi il parlait.

«Jadis quand le sang du Musulman eut été versé, le visage du Prophète s'assombrissait de colère, l'idée de représailles ne le quittait plus jusqu'à ce que justice eut été rendue. Il fit même abandonner le projet de pèlerinage alors qu'il n'était plus qu'à quelques kilomètres du temple sacré. Aujourd'hui, c'est à peine si la serpillière est mise pour éponger ce sang, comment ose-t-on parler ensuite de Sunna ⁶⁶ ! ».

Mais dans ce cadre «d'Islam» de France ou en France, les lois relatives à l'Autorité et à la fraternité sont aussi étouffées par les diverses associations et autres groupements officiels. Ainsi que durant les prêches à l'occasion de la prière du vendredi, exactement comme sont étouffés les versets relatifs à l'Autorité, est-ce une coïncidence ? Non, ce n'est pas une coïncidence, mais un complot, un véritable complot à l'échelle mondiale qui vise à anéantir petit à petit l'Islam, l'écartant de la scène politique.

Un Islam stéréotypé, la «mosquée» la maison, la maison la «mosquée».

Pourrions-nous encore penser que cela n'est qu'un pur hasard ou une erreur ? Devons-nous accepter ce fait accompli et le respecter sans broncher, comme si cela faisait partie de l'Islam ? Nous laisserions ainsi la loi pour suivre l'innovation, cela est fort grave, citons ce verset à titre de rappel, Allah dit : **«Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et son Messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir»**. (33; 36) Concluons que l'on se doit de rejeter tout acte ou dit, qui va à l'encontre de l'enseignement, cela avec fermeté et empressement, sans compromis.

Ces deux questions de l'Autorité et de la fraternité sont devenues taboues dans l'esprit de nos «guides» et maintenant de nous-mêmes qui avons pris goût à la paix au mépris de la loi.

⁶⁵ Les signes de la fin des temps éditions Alif.

⁶⁶ Extrait de texte du prospectus n°12 distribué par la Muslim Association.

Nous avons fait le jeu de nos «guides», qui vont même jusqu'à pousser les Musulmans et Musulmanes à la négation, quant à la masse, elle semble malheureusement satisfaite. Allah certes tranchera le moment venu.

Pour revenir à la loi de l'Autorité, rappelons que les armées Islamiques qui jadis parcourant le monde, étaient motivées par cette loi, cet ordre formel qui remonte au Coran, et que le Prophète ainsi que ses successeurs, ont appliqué avec fermeté.

Ainsi, cette loi abandonnée, nous nous retrouvons ici et là comme de simples immigrants à la solde de tel ou tel Gouvernement qu'il soit païen, idolâtre, athée ou autre. Les Versets ci-dessus mentionnés sont la cause de toutes les révoltes dites Islamistes dans le monde. C'est pour cela que nombre de personnes sont mortes, d'autres dans les maquis, d'autres en fuite ou en prison. Ces frères ne se battent pas pour le plaisir ou pour rendre plus dur le chemin de la foi ou par goût du risque ou amour du sang. Ils se battent parce qu'ils ont probablement compris que sans Etat à Constitution islamique, rien n'est possible et que la foi du croyant, du monothéisme, commence par l'application de la loi divine laquelle lui permet d'accomplir son devoir sans concessions ni violations caractérisées.

On ne peut effectivement discuter du licite ou de l'illicite dans l'illicite, comme on ne peut dormir paisiblement dans une pièce en flammes, cela semble logique et sincère. On ne peut violer impunément la loi d'Allah tout en papotant sur des sujets futiles en se demandant si telle ou telle autre chose est licite ou pas. Nous sommes nous autres Musulmans de France inactifs, ou pour reprendre les termes coraniques, les «passifs» les «oisifs», ou encore selon les termes des combattants de la guerre 39-45 les «planqués». Certains se trouveront des raisons, des excuses, ils justifieront leur inertie comme d'autres justifient leur malhonnêteté, leurs crimes, leurs délits. Moi, je me parle constamment, il ne s'est pas passé un seul jour depuis que j'ai pris conscience de la situation, sans que j'en souffre, je ne me suis jamais senti en paix en mon âme et conscience.

Il est évident que cette question est très complexe et sensible. A mon avis, nous autres Musulmans qui sommes encore indécis dans le fond ou dans la forme ou encore dans les deux, nous nous devons d'être moins hésitants quant au cautionnement de cet «Islam» de France. Cela ne doit faire l'objet d'aucun doute dans notre esprit, on ne peut alimenter cette innovation plus longtemps, qu'elle soit proche de nous, dans les apparences ou pas. C'est pour cela que je vous demande d'arrêter immédiatement de cautionner cet «Islam» de France par le biais de vos biens et de vos personnes !

Un Islam solitaire, cela n'existe pas ! On se doit de revenir à notre devoir même millimètre par millimètre. La première chose à faire est d'arrêter de commettre des actes contraires à la législation Islamique et qui sont de véritables péchés, pires en cela que ce que l'homme commet de par sa nature pécheresse, puis de revenir au respect de la loi d'Allah et la première chose à faire, je pense, est d'arrêter d'errer comme un animal sauvage.

Elisez donc parmi vous un guide qui a déjà rejeté cette infamie, que vous savez intègre et pieux, alors peut-être commencerez vous à trouver le chemin de la foi et de la quiétude.

Le succès ne passe que par le respect de la loi. Nulle voie sans lois. Chacun de nous se doit d'éviter la violence car la violence est méprisable, nous sommes en quête de justice et non de violence. L'un est institutionnel, l'autre anti-institutionnel. On ne peut aussi indéfiniment et sans le moindre souci, alimenter une autorité, si démocratique se prétend-elle, mais que l'on sait corrompue et injuste au regard de la loi du Seigneur. Je sais que nombre d'entre nous sommes attirés par cette impression de liberté qu'on ne trouve pas par exemple chez les Talibans, et craignons un pouvoir islamique trop rigide et extrémiste.

Cette crainte est justifiée, mais ne doit en aucun cas nous détourner de notre devoir, au contraire, on se doit de rester confiant et être, justement et pourquoi pas, les organisateurs du gouvernement islamique de demain ; mais un conseil de frère, ne soyez pas dupés par les apparences de ces gens.

«Et quand tu les vois, leurs corps t'émerveillent ; et s'ils parlent, tu écoutes leurs paroles. Ils sont comme des bûches appuyées et ils pensent que chaque cri est dirigé contre eux. L'ennemi c'est eux. Prends-y garde». (63; 4)

On se doit de renvoyer dos-à-dos la loi, les hommes de lois et les hommes politiques, la question est: *«Comment, pouvons-nous nous débarrasser d'un système qui n'est pas le nôtre, sans tomber sous le coup de cette même loi ? »*. Nous devons marcher en ordre de bataille et avoir une discipline exemplaire *«La discipline est la forteresse du guerrier⁶⁷»* a dit Abu Muslim et il n'avait pas tort, telle d'antan l'armée Allemande. Cela est sûr, rien ne sera fait et ne se fera, sans union, conformément à l'enseignement. Ces lois, faudrait-il une fois de plus le rappeler, Dieu Exalté Soit-Il nous en demande le rejet total. Même si aujourd'hui on portait plainte dans un commissariat ou que le Tribunal de Commerce de Paris ou d'ailleurs, tranchait nos affaires, cela ne ferait pas pour autant de nous, des traîtres ou des hypocrites. Par contre, cela pourrait vite le devenir si l'on ne fait rien pour changer cet état des choses, car il n'y a pas de véritable pécheur, sauf celui qui persiste dans son péché, alors que la vérité lui est clairement apparue. Soyons lucides, ce n'est pas avec cette pratique que les portes du Paradis nous seront ouvertes, ce n'est pas en cautionnant une autorité que Dieu qualifie de

⁶⁷ Alfred Morabia *Le Jihad dans l'islam médiéval* éditions Albin Michel.

«tarout⁶⁸», car rappelons-le, celui qui se donne le droit de légiférer, qui abroge, réforme à son souhait et qui se veut guide d'un nombre d'hommes sans tenir compte des lois divines est un «tarout». Et ceux qui lui obéissent, s'ils sont monothéistes, sortent comme nous l'avons vu, de ce monothéisme. La profession de foi est donc altérée par cette association.

Rappelons que l'Islam de France se résume à :

- 1) Une prière sans cesse différée ou bien à faire des pieds et des mains auprès du patron et autres filouteries, pour avoir l'accord de prier à l'heure.
- 2) Au non versement de la Zakat comme nous allons le voir.
- 3) La complicité par la collecte de nos impôts et de toute autre taxe, qui servira à la destruction de l'Islam.
- 4) L'assistance dans la propagation de la corruption, de la perversité et du mal en général.
- 5) Le silence face à ce qui est réprouvé et la complicité dans ce qui est blâmable.
- 6) L'impossibilité de respecter plus des deux tiers de la parole d'Allah, que ce soit la loi de la fraternité, les lois pénales, civiles, commerciales et sociales mentionnées explicitement dans le Coran et dans la tradition prophétique.
...etc. etc.

Devrons-nous nous satisfaire de cela ! Non, je ne pense pas, je ne pense pas qu'un Musulman sincère, puisse accepter ou même tolérer cette altération de la pratique. A défaut que notre livre (le Coran) soit altéré à l'identique de celui des juifs et des chrétiens, il est altéré dans sa pratique ! Cette pratique n'est pas celle ordonnée par Allah, bien plus grave encore, elle va à l'encontre de l'enseignement ordonné par Lui. On peut en outre avancer ce Verset coranique sans exagération: *«Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé et sera dans l'au-delà, parmi les perdants»*. (3; 85). Je pense que oui !

En effet, cette pratique de «l'Islam» de France, n'est pas l'Islam, c'est un cocktail : Un peu d'Islam, beaucoup de «napoléonisme» et une petite goutte d'innovation.

Les transgressions commises par ceux qui acceptent cette situation sont nombreuses, que ce soit comme nous l'avons vu, au sujet de la question de l'Autorité, de la fraternité, de la morale, de la loi mais encore, le fait de ne pas avoir de guide obéi, comme cela est obligatoire dans l'Islam. Et bien d'autres violations. J'appelle donc conformément à mon devoir, tout bon Musulman(e) à respecter la parole d'Allah dans son intégralité pour ne pas avoir à se reconnaître dans ces Versets : *«Les hypocrites hommes et femmes appartiennent les uns aux autres, ils commandent le réprouvé et interdisent le convenable»*.(8; 67) *«Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraînez pas dans le péché et la transgression»*.(5; 2) Et si l'on persiste dans cette rébellion en s'obstinant à ne pas vouloir voir la vérité en face et à ouvrir les yeux, alors je crains ce châtement : *«Et quiconque s'aveugle du rappel du Tout Miséricordieux, nous lui désignerons un diable qui devient son compagnon inséparable»*. (43; 3) *«Les diables détournent certes les hommes du droit chemin, tandis que ceux-ci s'estiment être bien guidés»*. (43; 37).

Ce n'est pas avec cette pratique que les portes du Paradis nous seront ouvertes, je le crois. A présent que faire ? Là est toute la question ? Comment sortir de cette servitude et redevenir ce peuple fier, droit et moral de jadis ? Est-ce encore possible ou tout est compromis ? Une question dont l'avenir seul nous apportera la réponse.

Pendant ce temps et à côté de toutes ces transgressions, le sang de nos frères et sœurs coule encore et encore, tel un ruisseau qui n'en finit pas, devant nos yeux et nos corps impuissants, neutralisés par «l'Islam» de France.

Combien de frères et de sœurs ont souffert et souffrent encore en prison, dans différents pays, avec la complicité passive du reste des «musulmans» et grâce en partie à leurs contributions financières et surtout à notre passivité !

Qu'est devenue notre conscience, notre morale, notre crainte de Dieu ? Sommes-nous devenus tels des zombies ne réfléchissant plus, absolument plus ?

Révolté, je l'étais il y a dix ans quand déjà ce sang coulait. Que voyais-je autour de moi ? Rien, rien qu'une nuée d'hommes sortir précipitamment d'une «Mosquée» les chaussures encore à la main, comme si le devoir était accompli, et bien accompli, qu'avait dit le prêcheur... ? Rien, rien du tout. Sauf peut être que le Paradis était aux pieds de la mère, merci, merci beaucoup et à la semaine prochaine... !

Et depuis un siècle que c'est comme ça, et cela risque de durer encore bien longtemps si on ne réagit pas. Depuis ce temps, rien n'a changé: les mêmes «mosquées», les mêmes hommes, la même précipitation, le même prêche, le même sang, la routine de nos âmes et de nos oeuvres.

⁶⁸ Fausse divinité et par extension tout gouvernement non islamique.

On ne se privera surtout pas de vacances, la 504 Peugeot sera toujours aussi pleine au point de s'écraser au sol, et ils reviendront, comme ils reviennent après un pèlerinage accompli à la Mecque et à Médine, chez l'ennemi mécréant pour travailler, pour construire leur maison au Bled, leur avenir ici. En attendant, ils l'insultent d'infidèle, de porc et je ne sais de quels autres qualificatifs, pourtant c'est chez ce «porc» qu'ils feront la queue pour les allocations familiales afin de se nourrir, et courir comme des athlètes de haut niveau pour toucher le RMI. Ils iront chez Peugeot ou Renault, pour obtenir un crédit et acheter le break, en attendant le mois d'Août (pour aller en vacances) après une longue année passée non pas à lutter dans la voie de Dieu, mais à l'usine.

Quelle drôle de morale pour un Musulman, quelle drôle de fatalité.

«*Prier sur la chaîne est une manière de retarder le travail, donc de voler l'employeur. Si je le fais, je dois le rembourser*⁶⁹». Ainsi parla un manutentionnaire de l'usine de Billancourt (92), je ne doute pas que cet homme soit sincère, mais il a loupé un morceau d'histoire, une partie de la révélation. A-t-on le droit d'être Musulman et de demeurer ignorant à ce point ! Non, cela n'est pas une excuse valable, sinon on se permettrait les pires turpitudes au nom de l'ignorance. Si prier sur la chaîne est une manière de retarder le travail donc de voler l'employeur, comment doit-on alors qualifier, pour toi mon Frère, qui a le souci de ne pas voler ton employeur, le fait d'alimenter un pouvoir opposé à Dieu et à ses lois ? Comment doit-on qualifier cette indifférence face aux tortures et aux génocides des Musulman(e)s de part le monde ? Comment doit-on qualifier cette pratique que nous avons ici en France, laquelle se résume en réalité à une supercherie de très mauvais goût ?

Écoutons un instant encore l'ignorance parler : «*Je pense que l'islam et le travail peuvent aller ensemble car, si on ne travaille pas, on ne mange pas, par conséquent il est difficile de faire la prière pendant le travail, mais on peut le rembourser une fois rentré à la maison. C'est permis par l'islam*⁷⁰» (mère de famille sénégalaise de 24 ans). «*Le fait d'être musulman a un effet sur notre travail. A savoir qu'un musulman quel que soit le pays où il travaille quelle que soit la nationalité ou la religion de ses patrons, doit mériter son salaire sinon il est responsable auprès de Dieu, ainsi le musulman sachant cette règle travaille beaucoup et gagne peu*⁷¹». (Imam de 35 ans, fonctionnaire de l'Etat turc). «*Les arabes disent souvent que les turcs ne connaissent pas tellement l'islam parce qu'ils ne comprennent pas l'arabe, la langue du Coran. Qu'en pensez-vous ? Vous pouvez leur répondre : nous ne croyons sans comprendre ce qu'il dit, le Coran, tandis que vous, vous ne croyez pas, bien que vous le compreniez point, 90 % des arabes mènent ici une vie opposée à l'islam, tandis que 90 % des turcs mènent une existence qui lui est conforme*⁷²» (imam turc). «*Quand je travaille, en réalité, en vérité Dieu ne m'oblige pas à pratiquer ma religion formellement parce que tant que je suis sous les ordres du patron il passe en premier*⁷³» (Marocain père de famille). «*Moi, je comprends qu'on demande ça pour l'endroit où on habite, mais pas pour l'endroit où l'on travaille. Pour moi, il faut rassembler toutes les prières et les faire à la maison. Il ne faut pas trop demander : même le miel, quand on en abuse, devient fade*⁷⁴» (tunisienne).

Tout ce que j'ai à dire, c'est que Gilles Keppel a dû se « fendre » en deux, en rédigeant son livre. Y a-t-il quelqu'un pour m'entendre, ou bien sommes-nous tous devenus sourds d'indifférence ?

Dieu aurait-il voilé nos cœurs pour nos transgressions répétées... !
Je le crains !

*«Car le cœur de ce peuple s'est épaissi,
Ils sont devenus durs d'oreille,
Ils se sont bouchés les yeux,
Ne pas entendre de leurs oreilles,
Ne pas comprendre avec leur cœur».*

Devrions-nous nous reconnaître, à notre tour, par cette remontrance adressée jadis, au peuple juif ?

Oui, peu importe pour la plupart d'entre eux qui les gouvernent, pourvu que le frigo soit plein, quand bien même une vache serait en bikini sur le trône, oh oui ! Quand bien même une vache serait sur le trône en bikini. Où sont passés les savants, les docteurs de la loi ! N'y aurait-il pas un dirigeant intègre pour cette masse, (je dis masse car le terme

⁶⁹ Gilles Kepel *Les banlieues de l'islam* éditions le Seuil.

⁷⁰ Gilles Kepel *Les banlieues de l'islam* éditions le Seuil.

⁷¹ Gilles Kepel *Les banlieues de l'islam* éditions le Seuil.

⁷² Gilles Kepel *Les banlieues de l'islam* éditions le Seuil.

⁷³ Gilles Kepel *Les banlieues de l'islam* éditions le Seuil.

⁷⁴ Gilles Kepel *Les banlieues de l'islam* éditions le Seuil.

Communauté est à mon avis, non fondé. Il s'agit plus d'une masse que d'une Communauté proprement dite ou d'une Communauté de similitude et non pas d'intérêts communs). Pas même un seul ! «*Viendra un temps pour les hommes où les savants seront plus puants que des charognes d'ânes*⁷⁵». Ces savants qui rédigent à longueur d'années livres et fascicules pour nous enseigner la pratique et nous appeler à notre devoir, qui nous apprennent que prier sur une tombe est interdit, qu'il faut se teindre la barbe avec du henné pour se différencier des juifs et des chrétiens. Mais pourquoi voulez vous vous différencier des juifs et des chrétiens, si c'est pour eux que vous travailler, si se sont eux qui vous donnent à manger et vous versent des allocations de tout genre, si c'est avec eux que vous dormez et que vous vous levez...je comprends pas ! D'où vient cette prétention, cette fierté ! Mais dites vous bien que vous n'êtes plus les supérieurs, inutile donc de jouer la carte de la distinction !

Depuis la mort du Prophète Mohamed (sur lui la paix et la bénédiction) rien ne va plus, mais alors plus du tout.

Une fois de plus, est-ce une coïncidence si ces tonnes de livres traitent de tout sauf de ça ? Et pourquoi pas Popeye à la mosquée ! En vérité, j'étais dégoûté ! «*Celui qui accroît son savoir accroît sa douleur*», je vivais cette vérité, j'ai accru mon savoir et ma douleur me terrassait, elle me faisait souffrir au plus profond de mon cœur et de mon âme, parfois au point de regretter d'être sorti de l'ignorance. Mais, je savais que tout cela n'était pour moi qu'un bien et non un mal, car de toute façon, le voile se lèvera tôt ou tard pour les hommes, et certains tomberont de haut, de très, très haut. Il valait donc mieux pour moi, de savoir maintenant et d'avoir pris je l'estime, le bon chemin étant jeune, plutôt qu'après de longues années passées dans l'ignorance et la désobéissance, avec une pratique et c'est le moins que je puisse dire, difforme et monstrueuse.

Combien de « débats » avaient eu lieu aux portes de ces « mosquées », cela n'avait plus aucun sens, la lutte pour l'instauration d'un régime Islamique était même remise en question par d'allasant propos, les uns plus stupides que les autres.

Combien avait raison celui qui a dit, il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre, pour celui qui en doute, qu'il aborde certains « frères » aux portes des « mosquées », il comprendra vite sa douleur. Tous se prétendent être sur le droit chemin, à les entendre, ils sont sur les pas du Prophète qu'ils suivent à la loupe, Allah Akbar ! Si bien que lorsque est prononcé son prénom, il est immédiatement suivi de la formule de respect «*Que la paix et la bénédiction soient sur lui*». Dans ce cas, pourquoi sont-ils astreints à l'humiliation, celle de ramasser les poubelles des mécréants, s'ils sont sur le droit chemin ? Le droit chemin mène t-il à l'humiliation et à la situation que l'on vit tout les jours !

C'est vrai, que la paix et la bénédiction soient sur notre Prophète Mohamed, homme de loi, homme de paix et de guerre, de fraternité, de morale et de piété mais attends excuse-moi... ne peux-tu pas te pousser une seconde, tu marches sur la loi mon frère... !

«*Il n'est pas permis à un Musulman de travailler dans une entreprise juive s'il a la certitude, ou le simple doute que cette entreprise apporte de l'aide à Israël. L'argent ainsi gagné est impur*⁷⁶» disait Khomeiny. Mais encore «*Il n'est pas strictement défendu à un musulman de travailler dans une entreprise dirigée par un musulman qui emploie aussi des juifs si le travail ne sert pas Israël d'une façon ou d'une autre cependant c'est une honte d'être sous les ordres d'un chef de service juif*⁷⁷». Je pense que Khomeiny en savait un peu plus que les jeunes beurs des cités et de leurs imams marionnettes !

Il m'arrivait de méditer longuement, que de questions me passaient par la tête, je ne pouvais croiser une voiture de police ou une administration quelconque sans penser à notre situation, à notre dégradation, notre chute. J'étais je l'avoue, jaloux du progrès et du Gouvernement français, lui qui a su s'imposer en ce qu'il croit être bon et indispensable pour l'intérêt de son pays et de sa patrie. Alors que nous, avons échouer, bien que nous sommes tous unis par le même Livre, le même devoir, la même loi, la même morale, le même prophète, le même Dieu, et le même but, le paradis. Nous avons une avance et un avantage considérable. Nous, nous retrouvons là, comme des vagabonds dépendants et soumis à ceux auxquels nous ne croyons pas, à ceux qui nous méprisent et méprisent notre Créateur.

Leur motivation dans l'application des lois qu'ils pensaient être justes était étonnante, même si en contrepartie ils n'attendaient rien de leurs supérieurs, qui n'hésiteraient pas à la moindre faute de les sanctionner et non de leur pardonner comme est le pardon chez nous. Comment se fait-il que ces non Musulmans taxés de mécréants, d'impies, d'infidèles, d'idolâtres et parfois de porcs, étaient au-dessus de nous, nous Musulmans, peuple élu comme le dit Allah : «*La meilleure communauté ?* ».

Nous étions jadis les N°1, nous sommes aujourd'hui le N°0.

⁷⁵ *Les signes de la fin des temps* éditions Alif.

⁷⁶ *Principes politiques, philosophiques, sociaux & religieux de l'ayatollah Khomeiny* éditions libres Hallier.

⁷⁷ *Principes politiques, philosophiques, sociaux & religieux de l'ayatollah Khomeiny* éditions libres Hallier.

La première forme de Gouvernement que l'on ait pu voir est je pense, celui de l'Islam, nous avons un Etat, des lois en vigueur, un chef, une armée, aujourd'hui nous n'avons plus rien : ni armée, ni police, ni drapeau, ni chef, ni lois en vigueur, ni organisation, pire encore, nous ne sommes même pas d'accord sur la question de la religion d'Etat ou de la religion sans Etat. Nous étions tels des naufragés dans le monde vide et infini de l'Océan. Comment ne pas verser des larmes et encore des larmes ? Il ne faut pas essayer de s'aveugler en faisant l'éloge de notre pays ou de notre race qu'on soit tunisien, algérien, marocain ou d'une autre race, nous sommes par terre, finis, mendians dans l'occident criminel et dominateur. Nos pays se trouvent à la déchéance et nous sommes là à faire les solides et les dignes, mais franchement il n'y a vraiment pas de quoi, mais vraiment pas de quoi. Que sommes nous devenus, que sommes nous et où allons nous, nos sœurs ont épousé des non musulmans, elles s'habillent en 501 et en reebok, elles fument et sortent où bon leur semble, le «vieux» est K.O. debout, il voit mais il se tait, il entend, mais il se tait, que veux-tu qu'il fasse à part se taire... ! Sa santé et son énergie ont été gaspillées au profit de la France colonisatrice d'hier. Quant à la mère, elle est au courant de tout ou presque, mais étouffe, cache, sa fille lui donne un peu d'argent indispensable pour elle.

Les frères sont, soit à la «mosquée» 100% arabica, soit occupé à la recherche d'un boulot, ou ont démissionné.

De quoi me parles-tu alors quand tu fais le fier ? De quelle fierté s'agit-il, sinon de la prétention mal placée ! Il n'y a vraiment pas de quoi être fière de sa barbe de Cruzoé !

Pendant ce temps, l'occident prospère avec notre sang, notre énergie, et notre entière et parfaite collaboration. Que celui qui à des yeux les ouvre et regarde, que celui qui ne veut pas voir, frappe sa tête contre le mur, ça ne pourra pas le rendre plus minable et gaga qu'il ne l'est déjà.

Mais nous autres, on ne laissera pas faire, nous n'abandonnerons ni notre religion, ni notre droit, il vaut mieux mourir comme un homme que vivre comme un esclave, car si les chaînes de la colonisation ont disparu, il existe toujours les carcans de la domination du maître occidental. Le blanc, guette, il sait, il comprend, il a compris lui.

Et voilà qu'il vous donne à manger ce morceau de pain empoisonné, pendant que vous vous jetez dessus et vous le disputez, lui pompe, pompe vos richesses naturelles, rien à envier à Dracula. Et le jour où vous aurez fini de vous chamailler, il aura lui aussi fini son travail, et vous serez à tout jamais les esclaves du nouvel empire judéo-chrétien. Car si aujourd'hui vous avez 14 siècles de retard, dans quelques années vous n'aurez plus que vos mains pour travailler et vos yeux pour voir votre perte, votre ultime défaite. Et de nouveau claquera le fouet du maître blanc, celui là même qui jadis te battu et te cracha dessus, as-tu déjà oublié mon frère ! La drogue de la vie est-elle si forte que ça pour te faire oublier les marques de l'humiliation ?

«Et je tombais agenouillé, saisis une poignée de sable qui glissa entre mes doigts, la fixant tout le long de son parcours vers le bas... je suis sûr que c'était là... je suis sûr que c'était là. Je jure que c'était là et bien là, il y avait, je m'en souviens des hommes tous vêtus de blanc, coiffés d'un turban flottant par un vent doux, ils étaient des milliers identiques comme dans une ruche d'abeilles, semblables. Ils avaient le teint lumineux, la barbe fournie, le regard arabe, le sabre en bandoulière et la démarche motivée. Je regarde précipitamment autour de moi, il n'y a plus rien, rien de rien, mille fois rien et pourtant c'était là je m'en souviens, non je ne suis pas fou, c'était là. Puis je me laissais tomber pour sangloter comme un enfant qui a perdu sa route, dans le désert immobile où rien ne bouge, il ne me reste plus qu'à mourir, il ne reste rien, rien que le sable, le sable et moi».

La parole de Dieu jadis révélée et appliquée est aujourd'hui chantée comme une mélodie, comme un poème que l'on récite assis dans un coin de la «Mosquée» les pieds croisés, c'est beau, c'est touchant, mais le Coran n'est pas descendu pour cela ou uniquement pour cela ! Mon frère, les Versets sont une succession d'ordre morale, de lois pénales, civiles, commerciales, qui traitent de l'héritage, du divorce qu'il faut appliquer et non pas chanter en se caressant l'orteil ! Ce qui est obligatoire, c'est l'application et non la mélodie. *«On chantera en psalmodiant le Livre de Dieu, on fera du Coran des mélodies⁷⁸»*, disait le Prophète en annonçant les signes de la fin, la fin du monde et de l'Islam. C'était ça l'Islam en France, l'Islam de France. Mais à qui parler ? Combien de temps cela va encore durer ? Des années, des siècles, il m'arrive même de me dire : c'est trop tard, on est fichu, que reste-t-il de vie à cette planète ! La situation est irrémédiable, les retards se sont accumulés, l'ignorance s'est manifestée, les divisions se sont développées. Est-il réellement trop tard ? Ce qui est sûr, c'est que cette mascarade «d'Islam» de France prendra fin d'une façon ou d'une autre, elle ne durera pas bien longtemps, je suis sûr qu'avant la moitié du 21^{ème} siècle, cela prendra fin et les scénarios sont nombreux.

Que ce soit la menace «lepéniste», à titre de rappel Monsieur Le Pen a obtenu environ 18 % des voix durant la dernière élection présidentielle et a souvent été second aux élections municipales, sinon premier comme à Toulon,

⁷⁸ Les signes de la fin des temps page 57 éditions Alif.

Orange, Marignane et Nice, il y a donc de quoi commencer à s'inquiéter... non ! Saviez-vous que pour 61 % des français, il y a trop d'arabes en France et pour 58 %, trop de Musulmans mais seulement 38 % jugent qu'il y a trop de noirs, il ne fait pas bon vivre d'être arabe, Musulman et en plus noir en France⁷⁹. Un Le Pen au pouvoir réveillerait bien du monde d'un bon coup de pompe dans le derrière, déjà que le prêche du vendredi était fait au son de la Marseillaise, là il le sera au son d'une main devant, une autre derrière. Et là, on comprendra ce qu'est «l'Islam» de France.

Ce sondage a été effectué en 1997, qu'en est-il aujourd'hui !

Autre scénario possible, la multiplication de violences dites islamistes à l'extérieur de nos frontières poussera petit à petit, le Gouvernement à se radicaliser, alors les pressions et les opérations coups de poing feront mal à beaucoup, de plus en plus mal. Ils comprendront alors que pour eux il n'y a pas de démocratie, pas de lois, mais que du mépris, de la haine et du dégoût. Lorsque leurs regards se posent sur toi, ne vois-tu pas qu'ils te haïssent mon frère, ne vois-tu pas ma sœur que s'ils le pouvaient et ils le pourront bientôt, ils te feraient subir, comme ont subi nos sœurs et frères en Bosnie et subissent en Palestine. **«La haine certes s'est manifestée dans leurs bouches, mais ce que leur poitrine cache, certes, est encore plus énorme»**. (3; 118) Pourquoi donc, ô mon peuple, n'écoutes-tu pas le bon conseiller... ? Pourquoi vous obstinez-vous à renier l'évidence alors que vous savez ... ? Pourquoi vous précipitez-vous droit dans les bras de vos ennemis ? Comment faut-il vous le dire... sincèrement je l'ignore, je ne sais pas, je ne sais plus !

Ou bien subirez-vous tout simplement le tir croisé dans un affrontement des nations mécréantes, quel parti alors prendrez-vous ? Serez-vous encore «neutres», ou bien ferez-vous encore le choix du plus fort ? Bien d'autres scénarios sont envisageables. L'Europe grouille de xénophobes de toute sorte, plus grave encore, des leaders largement soutenus par la populace. Prenons le cas de l'Autriche où l'extrême droite vient de prendre place au gouvernement, que va-t-il à présent advenir des «musulmans» de ce pays ! Ou bien encore les émeutes anti-arabes qui ont secoué la ville d'El Ejido en Espagne, on pourra lire dans le quotidien *«libération»*⁸⁰ que **«Les émeutiers ont éventré des mosquées, ... la police locale est restée étrangement passive...et que les vandales ont uriné sur des livres du Coran »**. Mais là, contrairement aux caricatures, il n'y a pas eu de manifestation de colère ! Et puis, peu importe les scénarios possibles ou impossibles, l'essentiel c'est que cela prenne fin quelle importance le reste ?

Le verbe de Dieu était piétiné, la souffrance de ma communauté frappait sans cesse dans mon cœur, j'avais horreur que l'on nous prenne pour du bétail, des animaux, des sous-hommes avec la complicité active des «dirigeants de l'Islam» en France. Ma politique était simple, soit nous pleurons tous, soit nous riions tous, pas question que l'un pleure et que l'autre rit, que l'un mange et que l'autre non, je trouve cela obscène et crapuleux. Il ne convient pas à un homme qui croit en Dieu et au jour dernier de rire quand son frère meurt, de manger quand son frère a faim. Je dis alors, ras-le-bol du cinéma, ras-le-bol de l'anarchie, ras-le-bol du bleuf et des indifférents. Le mensonge doit obligatoirement disparaître pour laisser place à la vérité. Car la vérité ne saurait siéger au côté du mensonge, tout comme le mensonge ne saurait siéger au côté de la vérité.

J'ai mal quand je vois des jeunes musulmans comme ceux de Marrakech aujourd'hui condamnés à mort, ou comme Kelkal mort sur le bitume français, pour lequel j'avais écrit ces quelques lignes.

«La mort en direct sur les télévisions françaises de Khaled Kelkal malgré la tentative de dissimulation par ses auteurs de l'enregistrement, a ému plus d'un(e) Musulman(e). Nous le savons, aucune réaction de vengeance ou de justice ne se manifesterait de la part des pseudo-dirigeants, des pseudo-Musulmans, de la pseudo-démocratie française. Bien au contraire, cela a été un soulagement de voir cette petite vie s'envoler, de voir en direct la mort d'un homme. On le prétend terroriste, je ne le nie pas, mais si on allait un peu plus loin dans la réflexion, on penserait sûrement autrement... Dans le cas présent l'injustice a été filmée en direct. Un homme, un jeune homme, allongé sur le sol, blessé et cerné comme une bête par les forces de «l'ordre» qui sont venues à bout de ce morceau de chair. D'un geste suicidaire, il leva sa main armée ne mettant en péril la vie de personne puisque l'arme n'était dirigée nulle part, le film peut encore en témoigner, mais les hommes, les durs de la police française l'ont tué, j'imagine le chagrin de sa famille, surtout de sa mère en voyant son enfant là, mort. Des larmes de sang ont d'abord coulé, puis des larmes tout court, elles ont coulé pour votre fils et pour tant d'autres fils tués parce que la «justice» en a décidé ainsi. Elles ont coulé à force de voir notre impuissance et de constater ce qui nous arrive, comment en sommes-nous arrivés là, là où nous sommes aujourd'hui, ce sont les larmes de la déception, du chagrin du Prophète à ce jour. Il est dur de revenir sur le passé, mais le passé existe-t-il quand le sang de nos frères reste impuni ? En vérité, ma peine est profonde, constamment plus profonde⁸¹».

⁷⁹ Le quotidien *Libération* en date du 21 mars 1997.

⁸⁰ En date du 12 février 2000.

⁸¹ Texte de la Muslim Association N15 non paru en date du mois de février 1997.

Tué par une police que l'on cautionne et que l'on alimente tout les jours, tout les mois, tout les ans, nos mains sont trempées de sang, nous sommes qu'on le reconnaisse ou pas, complices, et cela à deux niveaux.

Comme je l'ai dit, tout d'abord par notre contribution pécuniaire, ensuite par notre inertie. Ces gens avaient la foi, ils avaient conscience du problème que je vous conte, ils souffraient pour leurs frères de Bosnie, de Palestine, de Tchétchénie, puis ils furent certes endoctrinés, c'était un suicide, ils pensaient peut-être qu'il valait mieux un combat suicidaire que d'être en Enfer, cela est sûr. Une part de responsabilité nous incombe à tous, s'ils avaient trouvé écho à leur douleur, cela aurait peut-être été différent, sûrement, mais je pense qu'ils n'ont trouvé que de l'indolence et du dédain, comme souvent nous qualifient ceux qui luttent pour la suprématie de l'Islam, les dormeurs.

Pourtant, chacun se doit de savoir, qu'à chacune des décisions rendues par les tribunaux, qu'il s'agisse de sentences pénales, civiles, commerciales ou de toutes autres natures, nous avons une part de responsabilité. Quand le tribunal condamne un homme à un an ou à dix ans de prison, c'est vous qui le condamnez. S'il est innocent, vous serez tenus pour responsables de ce crime, s'il est coupable, vous serez aussi tenus pour responsables de cette injustice, car elle n'est pas celle d'Allah.

Tout homme qui a souffert, qui souffre et qui souffrira dans les prisons françaises, dans les cellules d'isolement, dans les mitards, qui est en détresse, séparé de sa mère, de sa femme, de ses enfants, ou qui s'est suicidé dans un coin de sa cellule et qui a laissé sa mère en pleurs ou ses enfants, c'est vous que je montre du doigt, c'est vous qui l'avez tué, car c'est au nom du peuple que l'on condamne et que l'on emprisonne, et vous êtes le peuple.

Le peuple est le pilier, le seul pilier du pouvoir, il est l'âme du corps, et vous faites partie de ce peuple, en droits et surtout en devoirs, que vous cautionnez par vos biens.

J'ignore combien de condamnations journalières sont rendues par les tribunaux de part la France, je sais qu'il y en a assez pour que celui qui croit en Dieu et au jour dernier se morde les doigts, et se repente immédiatement avant qu'il ne soit trop tard !

Si demain certaines lois de la République française étaient abrogées pour d'autres complètement folles, comme c'est le cas aux Etats-Unis où l'on condamne une personne à la prison à vie pour le vol d'une baguette de pain, vous continueriez sans l'ombre d'un doute à alimenter ce système, vous diriez amen à tout ce que dit ou fait l'Etat français. Semblables à un troupeau d'agneaux dans une bergerie et dont le berger est le loup, mon Dieu, que va-t-il se passer ! Tout cela me fait tantôt pleurer, tantôt sourire, tantôt rien du tout.

Je pense que la contrefaçon se regarde toujours d'un œil de travers, eh bien, il en était de même. Ce que je voyais était de la contrefaçon religieuse, comment se fait-il que lorsqu'il s'agissait de critiquer des éléments secondaires de la vie d'un Musulman comme la longueur de sa barbe ou encore sa façon de manger, de boire ou de s'asseoir, ils se bousculaient, ils étaient les premiers, bien que ces points ne soient nullement obligatoires. Mais lorsqu'il s'agissait de mettre en pratique les Versets de l'Autorité ou de la fraternité, les versets qui constituent la base de l'islam, n'y avait plus personne ! Alors que c'est par ces versets que Allah nous distingue des mécréants !

Ou bien, cela entraînait des « débats » des heures durant et tous les prétextes étaient évoqués. Voilà ma révolte, ma grande révolte. On n'appliquait que ce qui ne nous dérangeait pas. La loi était connue et appliquée, uniquement lorsqu'il s'agissait de vendre de la viande hallal, (cacher), les vitrines de nos chers frères étaient recouvertes de «*ici viande hallal*», comme si manger de la viande hallal était la preuve du respect scrupuleux de la parole divine. Lorsqu'il s'agissait de faire des pin's au nom d'Allah ou de Mohamed (ppsl) aucun problème; lorsqu'il il s'agissait de faire des colloques Islamiques, attention me voici «grand savant», comment... ! Aucun problème, tout le monde respectait tout, tout le monde connaissait tout, mais lorsqu'il s'agissait d'évoquer les sujets que moi j'évoque à cet instant, il n'y a plus personne... ! Et pour cause, la peur guide leurs pas !

«Certes après ma mort, ce que je redoute pour vous c'est que vous vous laissiez entraîné par les splendeurs du monde et ses beautés⁸²».

«Entrez par la porte étroite. Large est la porte et spacieux le chemin qui mène à la perdition et nombreux ceux qui s'y engagent ; combien étroite est la porte et resserré le chemin qui mène à la vie et peu nombreux ceux qui le trouvent». Et comme le Coran le dit: *«Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du sentier d'Allah: ils ne suivent que la conjecture».* (6; 116).

Rares sont les gens de droiture et du parti de Dieu, car c'est un parti de sacrifices, de privations, de soucis et d'épreuves. Combien nombreux sont ceux du parti de l'égarement, car facile et sans contrainte réelle. Les voitures de nos chers frères étaient parfois recouvertes d'autocollants coraniques, était-ce cela l'Islam du Prophète ! Un autocollant, un pin's et pourquoi pas un trèfle à quatre feuilles et un nez de clown ! Comme ça, on serait fixé une bonne fois pour toutes !

Tout cela faisait un sacré brouhaha dans ma tête.

⁸² Sentence prophétique rapportée par le sahih de **Boukhari** tome 1 page 477.

Durant le mois de Ramadan, c'était encore plus dur, le mois du recueillement était devenu pour moi le mois de la douleur, pour eux le mois du business et c'est le moins que l'on puisse dire !

Les boucheries, les librairies, les rues de Paris ou de la banlieue, étaient pleines de vendeurs de gâteaux, de lait de vache, (même s'il n'y avait pas de vaches à Paris, l'effort était entrepris pour les chercher), de dattes, la grande bouffe après une journée de jeûne. Les «mosquées» étaient pleines de prieurs, j'avais fait comme eux mais je finis par me rendre compte que, non seulement ces «mosquées» n'étaient ni plus ni moins qu'une violation caractérisée à la loi, mais en plus que la prière dite «tarawihe» n'était ni de source prophétique et encore moins coranique⁸³. A mon grand étonnement, je parcourus les références telles que Muslim ou Boukhari, rien, aucun mot du Prophète sur les «tarawihes», j'apprenais par contre dans les ouvrages de Tabari, un historien du 3^{ème} siècle de l'hégire, que c'était le deuxième Calife Omar fils de Khattab qui les avait institués⁸⁴. Mais aussi que d'après Boukhari : Zaid-ben-tsabit a rapporté : **«*Pendant le ramadan le Prophète se fit une cellule je crois bien, dit Bosr rapportant ce Hadith, que Zaid ajouta: avec une natte, il y fit la prière pendant quelques nuits. Un certain nombre des compagnons du Prophète ayant suivi sa prière, celui-ci, dès qu'il s'en aperçut, resta assis. Puis il alla vers ses compagnons et leur dit «je connaissais bien les sentiments que votre conduite m'a manifesté. Dorénavant, ô fidèles, priez dans vos demeures, car la meilleure prière pour un homme est celle faite chez lui, à moins qu'il ne s'agisse de la prière canonique*»⁸⁵.** (Voir l'intégralité du texte en annexe).

Mais le plus étonnant pour moi était qu'ils accordaient aux *Tarawhirs* un caractère obligatoire, peut-être afin de combler un vide, un certain vide, et que l'on vous regardait de travers quand vous n'y alliez pas faire *Tarawhirs*, vous n'étiez plus un bon Musulman.

Nombreux parmi les fidèles pensent que cette prière est une Sunna, c'est à dire que le Prophète l'a faite, plus grave, de nombreux dirigeants le croient aussi !

Et puis vint le jour suprême dont fait allusion le Coran à la Sourate 97, nos chers frères demeurent paraît-il, dans la «mosquée» toute la nuit pour rencontrer ce miracle divin qui veut que l'heureux élu voit une manifestation indirecte de Dieu, un signe. Il pourra alors formuler des vœux. Pourquoi pas, peut-être que Paris et sa perversion est un endroit propice à cela !

Y a-t-il quelqu'un à qui parler ! Y a-t-il un interlocuteur pour dialoguer, pour comprendre ! Les actes facultatifs, n'étant parfois ni de source Coranique ou prophétique, passaient avant les obligations mentionnées comme telles dans le Coran et la Tradition. Les obligations pour lesquelles les premiers Musulmans ont combattu et pour lesquelles certains d'entre eux ont péri, ont versé leur sang, pour la suprématie de l'Islam et pour que règne la loi d'Allah. Jésus, fils de Marie, que le salut soit sur eux, disait : **«*Vous commencez par donner un cadeau avant de payer vos dettes ; vous faites de plein gré des actes surrogatoires et vous n'exécutez pas ce qui vous est commandé. En vérité, le créancier n'acceptera pas de cadeaux tant que ce qui lui est dû n'aura pas été réglé*»⁸⁶.**

C'était le monde à l'envers. Souvent en regardant cette mascarade, je comparais notre situation à Zorro, le cavalier masqué, toute la panoplie du bon Musulman était réunie : barbe, Djellaba, musc, noir sur les yeux, turban, mais... où est l'épée ! Mais Zorro sans son épée, ce n'est plus Zorro ! Moi-même, je m'en souviens, je portais cet accoutrement mais lorsque je me suis rendu compte que je faisais partie de l'armée vaincue, j'enlevais cet habillement.

Effectivement, imaginez deux armées qui s'affrontent, l'une d'entre elles est vaincue; ses soldats, pourraient-ils aller chez leurs vainqueurs ramasser leurs poubelles tout en gardant leurs uniformes avec ses grades ? Non, je ne le pense pas ! Alors me considérant moi-même comme ce soldat, j'avais honte de porter face à mon ennemi vainqueur, cet accoutrement, n'est-ce pas compréhensible ? Je pense que oui.

Ma vision des choses était me semblait-il unique, personne ne venait me conforter dans mon opinion, sauf une chose, une seule : le Livre de Dieu. Le Livre Suprême dont l'auteur, le Seigneur des mondes, appuyait mon point de vue ainsi que la tradition de notre cher et aimé Prophète. La lecture au fil des pages, appuyait ma conviction et me reconfortait, car du réconfort j'en avais besoin. Alors je lisais et lisais encore. Le Prophète disait : **«*Vous suivrez les traditions de ceux qui vous ont précédés empan par empan et coudée par coudée, même s'ils entraînent dans le trou d'un lézard, vous les auriez suivis*».** On lui demanda : **«*O Envoyé de Dieu ! Sont-ils les juifs et les chrétiens ?* ».** Il répondit : **«*de qui s'agit-il donc*»⁸⁷ ?** On ne peut que constater l'authenticité de ce Hadith, juifs, chrétiens et Musulmans, tous dans le même sac. **«*Après moi, il se produira des événements, montrez-vous patients jusqu'à ce que vous me rencontriez près du bassin*»⁸⁸.** On se montre patient, ô Envoyé de Dieu même si cela est parfois extrêmement dur, extrêmement pénible ! **«*Par celui dont mon âme est en sa main, le bas monde ne disparaîtra pas avant que l'homme ne passe par une tombe, se vautre dans la poussière en disant : «si seulement j'étais à la place de celui qui est enterré ici.*»**

⁸³ Voir annexe.

⁸⁴ Tabari *les quatre premiers califes* page 265 éditions Sindbad.

⁸⁵ Récit rapporté par le sahih de **Boukhari**.

⁸⁶ Roger Arnaldez *Jésus dans la pensée musulmane* éditions Desclées N 32.

⁸⁷ Sentence prophétique rapportée par le Sahih de **Muslim** n°1368.

⁸⁸ Sentence prophétique rapportée par le Sahih de **Muslim** n°955.

*Il dira ceci à cause des troubles et non à cause de la foi⁸⁹». «...Viendra un temps où le croyant vendra sa foi contre quelques biens de ce monde⁹⁰». «...Puis des générations les succéderont et diront ce qu'ils ne feront pas et feront ce qu'il n'a pas été ordonné de faire. Celui qui les combattra avec sa main sera croyant, celui qui les combattra avec son cœur sera aussi croyant et après cela il ne restera plus de foi, fut-ce un grain de moutarde⁹¹». «J'étais assis avec Abdullah et Abou Moussa quand ils m'ont rapporté que l'Envoyé de Dieu a dit : «avant l'heure suprême, il arrivera un temps où la science s'enlèvera, l'ignorance régnera et la tuerie se multipliera⁹²». En résumé, j'étais victime de la prédestination, tout ce que je voyais, tout ce que je vivais était déjà écrit il y a plusieurs siècles. Etait-ce une raison pour ne rien faire et se laisser vivre comme nos chers frères de la «mosquée» ! Sûrement pas, l'Islam est un mode de vie en tout points et en tout lieux, je me devais alors de combattre contre cette tentation qui est la vie en Europe, les loisirs, la mode, le luxe, la distraction, le progrès. Ni la police, ni l'Etat, ni l'armée ne pouvaient m'empêcher de mettre un pied devant l'autre, de m'opposer au système et de revendiquer ma religion, la loi de mon Seigneur et le devoir du croyant. «**Mais celui qui tiendra jusque'à la fin celui-là sera sauvé**». Tenir, tenir, tenir !*

Je me suis interdit de vacances et je n'avais pas la tête à rire ou du moins, je ne le faisais que rarement, je ne pouvais non plus me laisser mourir, cela n'aurait pas été une solution. Je ne comprenais pas et ne comprends toujours pas, pourquoi les autres, nos frères, n'en faisaient pas autant, n'étions-nous pas en deuil ! Comment pouvaient-ils rire et aller en vacances alors qu'ils avaient connaissance du génocide, le Prophète n'a-t-il pas dit : «**Nul ne sera véritablement croyant tant qu'il n'aime pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même⁹³**». «**Les croyants dans leur affection, leur clémence et leur assistance mutuelle qu'ils portent, sont comparables à un seul corps, lorsqu'un membre est affecté, c'est l'ensemble qui ressent la douleur et s'enfièvre⁹⁴**». «**Quiconque tue intentionnellement un croyant, sa rétribution sera l'Enfer pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment**».

(4; 93) «**Les croyants sont frères**». (49; 10).

Comment pouvaient-ils être insouciant à ce point, quand grâce à la télévision, ils avaient connaissance de ce qui se passait dans le Monde ! Grâce à la télévision, car on aurait pu attendre longtemps avant d'entendre cela lors d'un prêche du vendredi, moi j'attends depuis dix ans ! Il vaut mieux alors, si on veut prendre connaissance de nos problèmes, regarder TF1 ou la 2 ! Etaient-ils dispensés du devoir sacré d'aider leurs frères, de les secourir comme cela est maintes et maintes fois prescrits dans l'Islam ! Bien au contraire, ça riait, allait en vacances et n'oublions pas le commerce. «**Dieu a voulu en faire une religion, ils en ont fait un commerce⁹⁵**».

J'avais donc deux exemples extrêmement opposés, celui de Dieu et de Son Messager et celui des Musulmans de France, cet exemple est comme on peut le constater, totalement opposé, j'avais donc raison de ma position.

Leur impuissance, il est vrai ne leur permettait pas de faire quoi que ce soit, étant donné qu'ils étaient tributaires d'un pouvoir que ne partageait, ni de près, ni de loin, la pensée Islamique. L'Islam de France ne leur permettait pas de vivre leur foi et d'accomplir leur devoir, dans ce cas, pourquoi le cautionnaient-ils ? Pourquoi incitaient-ils les Musulmans à y vivre et à y mourir ? Pourquoi ensuite pleurnicher auprès des autorités le droit de ceci ou de cela ? «**Des demandes sont régulièrement adressées aux autorités françaises par la Mosquée de Paris pour que le travail du vendredi dans les entreprises, soit réduit d'une heure ou pour que les deux fêtes de l'Aïd et celle du premier jour de l'Hégire soient déclarées jours fériés⁹⁶**». Ah bon ! Mais tout est férié dans votre pratique Messieurs, absolument tout, Messieurs les imposteurs, Messieurs les mystificateurs, vous êtes une grotesque et vulgaire imposture au service de Satan le révolté. Et après, qu'est-ce que cela changera à la question de la foi ? «**En vérité, je vous le déclare, collecteurs d'impôts et prostituées vous précèdent dans le royaume de Dieu**». Oui collecteurs d'impôts et prostituées vous précéderont dans le paradis vous les hypocrites, les lâches. Demandez-vous aussi aux autorités françaises de pratiquer la charia, (loi islamique) ou bien la charia est moins importante que les différentes fêtes islamiques ! «**Mieux vaut une poignée de repos que deux poignées de travail à poursuivre le vent**». Je partage entièrement cette conception, je préfère effectivement rester au lit, que de courir après le vent comme vous le faites pour une affectation ou une promotion mesquine.

⁸⁹ Sentence prophétique rapportée par le Sahih de **Mousslim** n°1486.

⁹⁰ Sentence prophétique rapportée par le Sahih de **Mousslim** n°58.

⁹¹ Sentence prophétique rapportée par le Sahih de **Mousslim** n°26.

⁹² Sentence prophétique rapportée par le Sahih de **Mousslim** n°1371.

⁹³ Sentence prophétique rapportée par le sahih de **Boukhari** & le sahih de **Mousslim**.

⁹⁴ Sentence prophétique rapportée par le Sahih de **Mousslim** n°1318.

⁹⁵ L'auteur.

⁹⁶ Gilles Kepel *Les banlieues de l'islam* éditions le Seuil.

La plaisanterie a des limites surtout dans ce domaine.

Quelle honte pour vous quand André Damien, du ministère de l'intérieur déclara : *«En 1993 j'ai reçu 300 associations Musulmanes, chacune a dénigré les 299 autres...»*⁹⁷. Quelle bande de crétins ! *«Les gens sont les esclaves de ce bas-Monde. La religion n'est qu'un objet de flatterie sur leur langue. Ils la couvent tant que leurs moyens de subsistance sont aisés. Mais, dès qu'ils sont soumis à l'épreuve, les vrais pratiquants se font rares»*⁹⁸. En attendant, payez déjà un acompte sur cette terre avant le jugement dernier. Regardons nous ! Nous sommes passé de la meilleure communauté à la risée de l'humanité ! Aujourd'hui musulman est synonyme de lâche, d'indifférent et de bon à rien et d'indifférent !

Combien de jeunes « beurs » issus rappelons-le, de parents Musulmans sont morts d'overdose, sont en prison pour vol, drogue... Le conflit au sein des familles : *«Les jeunes filles veulent porter des mini-jupes, sortir en boîte de nuit et comme leurs copines françaises prendre la pilule, des drames éclatent qui se traduisent par des fugues et des suicides»*⁹⁹. A qui la faute, à Dieu ou à ceux qui avaient transgressé ses lois ! Le strict minimum du simple croyant ne pouvait être accompli et ne voulait être accompli, sinon pourquoi ces actes contraires ? *«Dieu ne change pas l'état d'un peuple avant que celui-ci ne change ce qui est en lui»*. (13; 11) Quand ils auront décidé de mettre un terme à cette inertie, cette indifférence, un terme à cette immoralité, peut-être alors que Dieu les aidera à changer. *«Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en son Messager, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes»*. (49; 15) *«Si seulement il existait dans les générations d'avant vous, des gens vertueux qui interdisent la corruption sur terre»*. (11; 116) *«Ô les croyants ! Observez strictement la justice...»*. (4; 135) Voilà ce qui me renforçait dans ma position de tout les jours, non je n'étais pas débile, j'avais bien compris, j'avais trop bien compris que cet Islam de pure forme n'était rien, n'était qu'une escroquerie.

Ce n'était pas une boucherie hallal, une «mosquée» dans le coin de la rue Maurice Thorez et deux kilos de dattes, qui allaient m'endormir, il en fallait plus que ça ! Je les renvoyais eux aussi dos à dos, comme je l'avais fait pour les lois, les hommes de lois et les hommes politiques. Nul ne pourra dorénavant m'ébranler dans ma position sinon que ma foi ne se corrompe. J'avais gagné le combat de l'ignorance, il me restait celui de demeurer intègre, je n'étais pas sûr de le gagner mais confiant.

L'intégration comme vous l'avez compris n'était pas pour moi, parce qu'elle allait non seulement à l'encontre de la loi divine comme on a pu le voir, mais en plus, elle m'empêchait d'accomplir l'ensemble de mes obligations, il ne nous restait que ce que l'Etat français voulait bien nous accorder. Il nous était donc impossible d'être Musulman et à chaque fois que l'on ne pouvait pas se conformer à la loi Divine, on remettait cela sur le compte de l'impuissance. Impuissance que l'on ne combattait pas, bien au contraire, on l'alimentait dans la joie et la bonne humeur, comme on peut le constater tout les jours et plus particulièrement les jours de fêtes.

Et jusqu'où irons-nous ainsi, jusqu'où pourrons-nous nous cacher derrière cette impuissance ! Il est sûr que si l'on n'entreprend rien pour que cela change, il n'y aura pas de changement. Alors si j'ai un conseil à donner à ceux et celles qui me lisent, je leur dirais de méditer profondément sur ces lignes, je leur dirais que l'on n'est jamais ridicule lorsque l'on lutte contre le mal, et de prendre garde de ne pas tomber dans cette inertie et faire partie du voyage. Ne montez pas dans le bateau de l'indifférence et de la transgression car la tempête approche. Ne soyez pas de ceux dont Dieu a dit: *«qui est plus injuste que celui à qui les Versets d'Allah sont rappelés et qui ensuite se détourne ? »*. (32; 22) *«Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors nous le laisserons comme il s'est détourné et le brûlerons dans l'Enfer»*. (4; 115) *«Laisse ceux qui prennent leur religion pour un jeu et amusement et qui sont séduits par la vie sur terre»*. (6; 70) *«Tu vois, beaucoup d'entre eux s'allient aux mécréants. Comme est mauvais certes, ce que leurs âmes ont préparé pour eux-mêmes, de sorte qu'ils ont encouru le courroux d'Allah et c'est dans le supplice qu'ils s'éterniseront»*. (5; 80). *«Mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtement terrible»*. (16; 106). *«Mais ils suivirent l'ordre de Pharaon, bien que l'ordre de Pharaon n'avait rien de Seigneur, nous avons obéi à nos chefs et à nos grands sensés»*. (11; 97).

Pour finir ce chapitre, lisez cet abomination et hypocrisie déclarée :

« Faut-il que nous soyons sans cesse obligés de prouver notre allégeance à la république¹⁰⁰ ? » (L'hebdomadaire « le Point » en date du 16 mai 2003)

⁹⁷ Le quotidien libération.

⁹⁸ L'imam al Hussayn et le jour Achoura éditions Ahl-elbeit bibliothèque.

⁹⁹ Gilles Kepel les banlieues de l'islam éditions le Seuil.

¹⁰⁰ Saida Kada. Présidente de l'association « femmes françaises et musulmanes engagées » Coauteur de « l'une voilée et l'autre pas » Albin Michel. Vendu entre autres sur le site oumma et les librairie dite islamique. Les mêmes librairies qui boycottent les éditions les Douze & la Lanterne au nom...de l'Islam !

L'ISLAM DE FRANCE UN COMLOT CONTRE L'ISLAM

L'Islam de France n'était ni plus ni moins qu'un complot ou du moins l'était-il devenu. Car si au début, la France qui ne connaissait pas cette religion et sa doctrine, l'accueillait peut-être, probablement, sincèrement, elle finit vite par découvrir que cette religion n'était pas le Christianisme et moins encore la secte des témoins de Jéhovah : «*Si je te mets une gifle, tends l'autre joue*», «*si tu me mets une gifle, je te mets une gifle*».

Il n'y avait qu'à revenir une fois de plus sur l'histoire pour s'en rendre compte.

Elle tira donc vite la sonnette d'alarme, peut-on reprocher à un peuple, à un gouvernement de défendre leurs intérêts, même par des moyens diaboliques, s'ils sont eux-mêmes diaboliques !

Dans ma douleur incommensurable, je pensais beaucoup, j'écrivais au profit de la Muslim Association de nombreux articles sur l'actualité politique et sur la religion. J'étais le Président fondateur de cette Association qui a vu le jour, un jour de Mai de l'année 1993 dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, rue des Maronites. L'association se trouvait dans un local déjà occupé par des français qui avaient bien voulu nous louer un petit espace d'environ 3 mètres sur 7, où s'entassaient des milliers de tracts, imprimés à proximité, par un syrien. Celui-ci se disait musulman, mais n'hésitait pas à boycotter chaque fois qu'il le jugeait nécessaire, l'impression des tracts. La raison était ni plus ni moins, la crainte non justifiée de l'Etat, je dis injustifiée, car nous n'étions pas stupides, au point d'imprimer des textes susceptibles de tomber sous le coup de la loi.

La preuve étant, qu'après environ cinq années d'activités assez mouvementées, nous n'avions jamais eu le moindre reproche quant au contenu de ces tracts, non pas de la part des «musulmans» car des critiques il y en avait tous les jours, mais de la part de l'Etat français. Ce qui est pour le moins significatif, en égard à l'hostilité que manifeste ce gouvernement.

Pourtant, lorsque qu'il s'agissait d'imprimer des prospectus pour des pizzerias qui commercialisaient de l'alcool et du porc, cela ne le dérangeait pas dans sa « foi ». Là il n'avait plus de conflit avec sa prétendu foi ! Il craignait, comme tant d'autres, davantage la police que Dieu le créateur. Ladite masse musulmane vivant sous le drapeau de la république française, réagit quasiment de façon identique à ce syrien, qui nous évitait comme la peste, stratégie oblige, l'anticipation d'un éventuel problème, quelle foi...! L'anticipation souvent incontrôlée du problème.

Des lâches et des vauriens ! Traite à la nation, à Dieu et à son Messenger, infidèles à l'islam et j'm'en foutiste aux sang des martyrs.

Les tracts étaient diffusés tout les vendredis aux portes des «mosquées» de Paris et de sa Banlieue, et parfois même en province. Je recevais dans ce local les personnes désireuses d'évoquer le sujet. Je voyais de tout, certains venaient par curiosité, d'autres par intéressement, d'autres pour espionner, d'autres pour passer le temps...Mais aucun d'entre eux n'était resté, il est très difficile je le conçois, d'être crédible dans un 3 mètres carré.

Je continuais néanmoins à subvenir aux besoins de cette association avec mon RMI et l'aide de ma famille ou du moins de certain d'entre eux.

Le loyer était de 1850 francs auquel il fallait ajouter, le téléphone et le reste des charges.

Le jour le plus éprouvant était le vendredi, jour de la distribution des tracts, mon Dieu quel fiasco ! Il m'arrivait parfois de me retrouver seul avec mes bouts de papier.

Nordine (que Dieu lui pardonne) s'était même fait agressé devant la grande «mosquée» de Lille par ces dignitaires, qui lui refusait le droit de distribuer les tracts devant la «mosquée», leur mosquée. A quinze autour de lui, pour tout discours il finit par recevoir un coup de poing au visage. Un arabe sans islam, c'est la pire des races ! Les autres jours de la semaine, on «invitait» les chers frères à boire le café, puisque, le bureau disposait d'une cafetière, il va s'en dire que le café était gratos, le faire payer aurait probablement engendré une sédition !

Un an s'est ainsi écoulé, douze mois de lutte, de déception, d'interrogation, de doute, de désespoir, de fatigue, de lassitude. Dieu soit loué l'épreuve est à présent derrière moi.

Nous n'avions eu aucun soutien de la part des «frères», nous n'avions eu aucune aide, de quelque façon que ce soit, bien au contraire, cela fut une expérience fort éprouvante. Aucun signe de fraternité, de solidarité n'était venu nous encourager, non pas que notre message n'était pas conforme, loin de là, sinon on n'aurait pas manqué de nous le faire savoir. Mais bien au contraire, il était « trop » conforme. Le manque de solidarité étant ailleurs, ils avaient peur.

On était semblable à des laissés pour compte, des parias.

Je demanderai au Seigneur le jour du jugement de faire comparaître ces gens afin qu'ils s'expliquent sur ce comportement «j'm'en foutiste». Comment en sont-ils arrivés à ce degré d'indifférence et de fourberie ! Au nom de quels Versets ou sentences prophétiques, se sont-ils permis d'agir ainsi. On ne peut transgresser la loi et la morale impunément sans en rendre compte un jour, le jour de la justice, le jour du jugement dernier. Comment le Seigneur pourrait-Il laisser passer cela ! Cela n'est pas possible **«Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Il interdit la turpitude, les actes répréhensibles et la rébellion»**. (16; 90) **«Allah ne modifie rien en un peuple avant que le peuple ne modifie ce qui est en lui»**. (13; 11).

Un beau soir, la B.R.I. (brigade de recherche et d'intervention) accompagnée de la brigade criminelle et des renseignements généraux, firent une descente dans nos locaux. Dans le cadre de la grande vague «anti-terrorisme». On finit donc par tous se retrouver en prison¹⁰¹.

Je me trouvais à la maison d'arrêt de la Santé à Paris avec mon petit frère et mes deux autres frères de religion, nous étions répartis chacun dans un bloc différent. Je finis par découvrir la routine de la prison, le nombre important des frères incarcérés, et c'est pour cela que je me suis dit qu'une fois dehors, je créerais une association d'aide aux détenus musulmans. J'étais persuadé, au fur et à mesure que je côtoyais les autres détenus, que j'étais là pour un bon bout de temps. Quand on est mis en examen pour *«association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste»*, on ne ressort pas au bout de quelques mois !

Mes affaires commerciales et religieuses étaient sans dirigeant, excepté la présence de ma petite sœur qui courait de toute part pour tenter de reprendre la direction de nos petits intérêts.

Je voyais ma mère au parloir soucieuse et fatiguée, il ne s'agissait pas d'une mince affaire. Mais après quatre mois d'incarcération nous retrouvions tous la liberté, grâce à un vice de procédure. La main de Dieu tout puissant venait de frapper les incrédules. Allah exalté soit-il n'était pas d'accord avec leurs méthodes dignes de Hassan 2 et consort. On ne va pas tout casser chez les gens et semer la terreur sous prétexte qu'ils dérangent. Sans vantardise aucune, je le méritais, ainsi que les miens, car beaucoup, beaucoup avait été fait pour la cause, et aussi étrange que cela puisse paraître nous n'avions commis aucun délit, la vérité se sera si Dieu le veut un jour.

¹⁰¹ A lire « *Comme dans un film* » édition la Lanterne.

Effectivement, la police avait agit dans le cadre d'un flagrant délit, or le fait d'interpeller des personnes dans une voiture pour non port de la ceinture de sécurité ne constitue pas un flagrant délit !

Nous avons donc regagné notre local.

Sauf que certains des « frères » commençaient à avoir un comportement étrange, le « beauf » ne voulait plus remettre les pieds à l'association et finit par rompre avec le groupe. L'intervention de la police avait eu du bon puisque, avant l'intervention de la police, on pouvait jouer le jeu, mais après, cela était plus risqué. Si effectivement, une surveillance était de nouveau décidée, il risquait d'être de nouveau interpellé.

Sa vraie face venait donc d'être démasquée, par Dieu le Très haut.

Depuis, il travail, il part avec son épouse en vacances, Tunisie oblige ! Mais n'a pas pour autant oublié l'islam, puisqu'il envoie quand l'occasion se présente à ses beaux parents, des cartes postales représentant une mosquée, quelle foi...!

Quant aux autres « frères », ils commençaient à s'agiter.

Remarques bizarres, manque de présence, parfois de respect, l'un d'entre eux prit même partie contre moi pour un ex-flic de la police Algérienne, fraîchement débarqué, drôle de morale pour un « islamiste ».

La suite ils l'a connaissent ! Et franchement elle ne mérite pas de figure dans un livre !

Que Dieu nous préserve d'être parmi ces gens là, *«Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidiez pas dans le péché et la transgression»*, (5;2) *«Maintenez la concorde entre vous»*, (8;1) *«Soyez fidèles au pacte d'Allah après l'avoir contracté et ne violez pas vos serments après les avoir solennellement prêtés»*, (16;91) *et remplissez l'engagement, car on sera interrogé au sujet de l'engagement»*, (17;34) *«Et n'espionnez pas et ne médisez pas les uns les autres. L'un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort»* (49; 12) *«O vous qui croyez ! Craignez Allah et ne parlez qu'avec droiture»* (33; 70) *«Malheur à moi, hélas si seulement je n'avais pas pris un tel pour ami, il m'a en effet égaré loin du rappel»*. (25; 29) *«Le calomniateur n'entrera pas au paradis¹⁰²»* a dit le Prophète, *«La trahison sera punie par l'enfer¹⁰³»*, je comprends à présent mieux le sens de ces sentences.

Je fus durant mon parcours de militant musulman, arrêté au même titre que ceux qui m'entouraient, et ce à maintes reprises par la police française. J'ai dû faire l'objet d'une cinquantaine d'arrestations, le motif officiel, était la distribution de prospectus, et à chaque fois ou presque que l'on voulait distribuer des prospectus de la Muslim association, nous étions arrêtés et contrôlés, que ce soit par de simples policiers, dans le jargons des cités, les képis, ou par des inspecteurs. Le plus souvent c'était les responsables des « mosquées » qui appelaient les flics !

Le plus étrange et le plus embêtant, c'est qu'il ne s'agissait pas de simples arrestations, mais de véritables complots à notre encontre, souvent dirigés contre ma personne. Il ne s'agissait donc jamais d'arrestations légales et banales, compte tenu de notre prosélytisme disons, islamiste.

J'avais contre moi l'Etat français, les hypocrites, les hérétiques, les ignorants, les mécréants et bien d'autres ennemis qui n'approuvent pas ma pensée.

Le premier ennemi que je rencontrais était l'indifférence, cette indifférence est présente partout où des groupes d'hommes décident de faire quelque chose pour la cause. La fraternité n'existe pas chez les partisans de «l'islam» en France, posez-la question à ceux qui sont actuellement incarcérés, ils vous diront combien d'aide, de mandat, de courrier, de soutien moral leur sont parvenus de la part des «frères de la Mosquée». La parole de Dieu était et est encore, bafouée, hormis se prosterner cinq fois par jour, jeûner un mois, faire sept tours et avoir une barbe aussi grande que la prétention, il n'y avait rien, mais absolument rien du tout, ni morale, ni lois, ni rien du tout. Cela doit prendre fin d'une façon ou d'une autre ! Et si l'islam est K.O. debout, ce n'est sûrement pas de la faute des mécréants, mais des hypocrites et hérétiques gonflés à bloc de prétention et d'orgueil. *«Ils sont indécis, n'appartiennent ni aux uns ni aux autres»*. (4; 145) *«Et ils jurent par Allah qu'ils sont vraiment des vôtres, alors qu'ils ne sont pas des vôtres mais ce sont des gens peureux»*. (8; 56) *«Qui obscurcissent le chemin d'Allah cherchant à le rendre tortueux»*. (11; 19) *«Et quand la victoire changera de camp, ils seront les premiers à dire Allah Akbar»*. (Dieu est le plus grand) *«L'ouïe, la vue et le cœur ; sur tout cela, en vérité, on sera interrogé»*. (17; 23) Voilà mon réconfort vital, qu'en sera-t-il alors de ces turpitudes de cette rébellion, du non respect du serment, qu'en sera-t-il ! Dieu est Grand et l'homme un bel ignorant plein d'arrogance. Pourtant, je me

¹⁰² Sentence prophétique rapportée par le sahih de **Boukhari**.

¹⁰³ Sentence prophétique rapportée par le sahih de **Boukhari** tome 2 pages 32.

devais de continuer même si j'étais «K.O. debout». Je me rendais compte petit à petit, que je me battais seul, comment vaincre ? A l'heure où je rédige ces mots, des centaines de frères sont encore incarcérés et n'ont trouvé aucun soutien à l'extérieur, pas une lettre, pas un mandat, pas un petit Salam (salut), pas la moindre considération, peut-être les considèrent-ils à leur tour, comme des terroristes, cela ne m'étonnerait absolument pas. Les prétextes ouvrent bien des portes...ils oublient néanmoins que ces portes donnent direct en enfer !

Comment cela pourrait-il m'étonner quand on constate le degré de l'errance, on est alors en droit de se dire, sont-ils conscients qu'il s'agit d'une religion et non d'un passe temps ? Je salue par la même occasion nombre de mes frères que j'ai laissés derrière moi et dont j'ai pu constater le courage et la patience, je leur dédie particulièrement ces lignes et c'est pour eux que depuis ma libération de la maison d'arrêt de la Santé, j'ai « créé » avec mes frères, l'O.D.P.M. (organisation de défense des prisonniers musulmans). Les dossiers sont pour la plupart d'entre eux, vides, mais les frères sont gardés au frais par une instruction qui dure, qui dure très longtemps.

Nous étions plus de dix en détention à Paris et ailleurs. Il s'agissait pour la plupart, de jeunes, de très jeunes gens, mais la politique de répression semblable à celle de Hassan II ou de Ben Ali, n'a pas empêché les autorités de nous mettre en examen pour «association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste». Des petits jeunes de banlieues, qui n'ont jamais vu de plastique sinon celui du supermarché, et qui n'ont jamais côtoyé, ni de près ni de loin, un terroriste... je veux dire un vrai terroriste qui terrorise, avec qui on négocie, un vrai quoi. Des petits jeunes qui préféreraient tout simplement « tuer » le temps dans un local, plutôt que sous un hall d'immeuble avec un joint ou une canette de kronenbourg à la main. Il n'existait ni terrorisme, ni d'association de malfaiteurs, mais qui peut empêcher la politique de vous coller une étiquette et vous foutre sous les verrous ? Sûrement pas l'opinion publique qui dort et qui est aussi quelque part, victime de la chose qu'elle a fabriquée. L'objectif de cette répression démesurée avait pour but d'étouffer dans l'œuf toute revendication à l'indépendance de notre peuple, via l'Etat Islamique et par la même occasion de semer la terreur chez les partisans de l'Islam authentique, elle ressemble un peu beaucoup, à celle de certains pays arabes.

En France, Les ninjas français débarquèrent le matin tôt, fracassèrent la porte, menaçant de leurs armes de gros calibres, père, mère, sœurs et embarquèrent un jeunot de dix-huit ou vingt ans. Après quatre jours de garde à vue, on le défère devant le juge anti-terroriste de la 14^{ème} Section du Parquet de Paris, inutile de vous dire le rapport qui existe entre le déféré et le juge d'instruction. Un mépris inhumain pèse dans le bureau : vous n'êtes à cet instant plus rien, absolument rien. Une parodie de justice à faire rire un comateux. Il faut le voir pour le croire. On lui colle un mandat de dépôt pour terrorisme au même titre que Carlos, Abou-Nidal et d'autres.

Légalement, ce mandat de dépôt n'avait aucune régularité, il s'agit de ces procédures, où l'on bafoue la loi la plus élémentaire. Je ne dis pas cela parce que j'étais directement impliqué ou que d'autres frères l'étaient, d'ailleurs je ne me prononce pas sur la régularité de leur mise en détention car j'ignore ce qu'on leur reprochait, néanmoins, je ne peux ignorer la lenteur devenue légendaire de l'instruction concernant les dossiers dits islamistes. Plusieurs années, plusieurs années de baratin, la raison était non pas d'instruire, mais de nuire. N'étant pas sûr que le prévenu sera condamné au tribunal puisque les charges sont pour le moins contestable, les juges d'instruction le lui font alors payer à leurs façons. Je le dis haut et fort, que nombres de mises en mandat de dépôt ordonnées par la 14^{ème} section anti-terrorisme de Paris, sont arbitraires. Elles sont la honte d'une France malade et craintive, nul ne peut l'oublier. Ces actes lèvent le voile sur les carences de la justice française et sur l'extrême fragilité de l'Etat, je suis convaincu que l'Etat français souffre d'un mal qui aura raison de lui dans très peu de temps, je l'affirme.

«Heureux sont ceux qui sont persécutés pour la justice, le royaume des cieux est à eux».

Il s'agit bien de persécution et non de justice, le but de ces manœuvres était et est de combattre un parti que l'on n'aime pas, que l'on déteste. Qu'il soit dans la légalité ou pas, cela ne change absolument rien, le gouvernement français est un gouvernement anti-Islamique comme tant d'autres, on mettait donc tous les moyens en œuvre pour faire échec aux Musulmans. On jugeait et condamnait des hommes dans les tribunaux français, parce qu'ils étaient impliqués dans des soit disants attentats ou d'autres délits et crimes similaires. Nous voulons bien le croire, mais on ne peut s'aveugler quand la même cour de justice, j'entends par là, le pouvoir (politique) et la justice, ne disent mot quand des armes lourdes sont acheminées de Paris à Alger pour soutenir un gouvernement dictatorial et illégitime et qui plus est, criminel. Un gouvernement coupable de crimes contre l'humanité, serions-nous assez dupes pour penser que cela est ignoré par Paris ! L'Elysée est parfaitement au courant, bien plus que nous autres citoyens, moutons de la réalité, la dure réalité. Pourtant l'Elysée n'hésite pas à cautionner la junte et à fournir armes et munitions en toute illégalité.

On apprend par exemple dans l'hebdomadaire « Jeune Afrique », que neuf hélicoptères écurieil ainsi que du matériel de combat de nuit de haute technicité et trente sept hélicoptères d'attaque hind ont été livrés à Alger. Le quotidien Libération en date du 10 novembre 1997, titrait dans la page événements, «un témoin accable Alger» on pouvait y lire qu'un ancien membre des services secrets algériens affirmait que, «les attentats sont l'œuvre non pas

d'islamistes mais du pouvoir algérien, les bombes provenaient d'une opération sophistiquée de contre propagande, destinée à monter l'opinion française contre les islamistes». Le surnommé Yussuf, réfugié à Londres affirme aussi que : Zéroutal n'est là que pour la garniture. Je lisais tout les télex secrets, ajoute-t-il, je sais que le GIA a été infiltré et manipulé par le gouvernement. Le GIA a été complètement retourné par le gouvernement. Des agents secrets ont été envoyés à Paris par Smain durant l'été 1995 et il a posé à lui seul, au moins deux bombes. Le ministère de l'intérieur s'est refusé à tout commentaire. Yussuf aurait payé des journalistes français et parlementaires à des fins de propagande, il cite nommément un ancien député, très proche des services secrets français «je lui ai apporté une valise contenant 500 000 francs. Il ajoute que le pouvoir et l'armée sont derrière la plupart des massacres commis en Algérie. Un autre policier réfugié en Grande Bretagne affirme à son tour : nous avons encerclé une maison mais reçu par talkie-walkie, l'ordre de ne rien faire, tant que la sécurité militaire n'était pas arrivée. Nous l'avons attendue, c'était des ninjas comme nous, mais habillés en islamistes avec des barbes et des pantalons flottants. Nous n'avons pas entendu un bruit, deux heures plus tard ils reviennent, nous leur demandons ce qui est arrivé ? Ils ne disent rien, en essuyant leurs mains. On entre dans le village avec nos Nissans et nous ne pouvons pas en croire nos yeux. Des femmes, des enfants, tous massacrés j'ai vu des gorges ouvertes, des corps décapités. Il n'y a pas le moindre doute que c'était la sécurité militaire qui avait fait cela¹⁰⁴».

«Les deux femmes égorgées pour avoir refusé un mariage temporaire en septembre 1994 appartenaient en fait à une famille de moudjahiddins¹⁰⁵».

«La plupart des incendies d'entreprises sont tous aussi suspects, bon nombre d'entre elles ayant brûlé alors qu'elles allaient subir une évaluation financière avant privatisation des quartiers. Mais des régions entières ont été punies pour avoir voté FIS par la suspension du salaire des fonctionnaires, la destruction des infrastructures publiques, la confiscation des véhicules, l'embargo sur les médicaments de première nécessité etc.¹⁰⁶».

«Le dernier en date et non le moindre étant les confessions d'un groupe de policiers algériens exilés clandestins en France : ils attestent spectaculairement l'existence d'un terrorisme planifié par l'Etat. Des dizaines de policiers choisis parmi les fonctionnaires particulièrement populaires dans leurs quartiers respectifs auraient été abattus par les soins de la sécurité militaire comme pour choquer, révolter les gens, des milices policières se seraient livrées à toutes sortes d'exactions notamment des hold-up de bijouteries¹⁰⁷».

«Qui a assassiné le chanteur de raï Cheb Hasni, à Oran ? Qui exactement a incendié des centaines d'écoles des quartiers islamistes à l'automne 1994 ? Posé des bombes devant l'université d'Alger ? Quels «Groupes armés» ont exercés des violences contre des femmes de tous milieux sociaux sous couvert de «Recrutement de femmes pour les maquis¹⁰⁸ ? »

«Tel sociologue algérien ment-il lorsqu'il explique sous le sceau de la confiance, qu'il reçut avant de se décider à quitter l'Algérie, la visite d'émissaires du camp islamiste venus l'informer qu'ils ne voulaient pas porter la responsabilité de son assassinat, qu'ils savaient programmé par l'armée ? Est-il exact que la mère de tel autre, d'origine française, ne fait plus son marché que protégée par quatre de ses voisins islamistes, qui ne veulent pas avoir à payer le prix moral de son assassinat par la Sécurité militaire¹⁰⁹ ? »

«Est-il exact que certains meurtres de citoyens français (Notamment, mais pas seulement, celui de deux techniciens d'une compagnie pétrolière) ont été facilités par le retrait aussi soudain qu'inexpliqué de la protection de l'armée ? Est-il exact que l'assassinat des trois gendarmes français a eu lieu deux heures plus tôt que cela n'a été dit officiellement, c'est-à-dire à un moment où le couvre-feu verrouillait toutes les artères d'Alger¹¹⁰ ? »

«Est-il exact que des femmes envoyées par le FIS sont venues attester à la famille de Mallek Alloula, autre victime surmédiatisée de la «Violence intégriste», que les islamistes n'y étaient pour rien ? Est-il exact que deux jours avant d'être assassiné, le psychiatre Mahfoud Boucebc, «victime» de la «Barbarie intégriste», venait de se rendre coupable d'au moins deux crimes de lèse-éradicateurs : celui de refuser de signer une expertise psychiatrique de l'assassin présumé du président Boudiaf cautionnant la thèse de l'acte isolé d'un déséquilibré ; et celui d'exiger qu'une

¹⁰⁴ Le quotidien Libération.

¹⁰⁵ François Burgat *L'islamisme en face* éditions la Découverte.

¹⁰⁶ Ibid.

¹⁰⁷ Ibid.

¹⁰⁸ Ibid.

¹⁰⁹ Ibid.

¹¹⁰ Ibid.

commission indépendante enquête sur les circonstances exactes de la mort de l'écrivain Tahar Djaout, dont les aveux de l'assassin présumé, extorqués sous la torture, ne l'avaient nullement convaincu¹¹¹ ? »

«Tel religieux chrétien ment-il lorsqu'il dit craindre davantage la Sécurité militaire que les islamistes¹¹² ? »

«Toutes les victimes de la «Barbarie islamiste» ne sont pas nécessairement tombées sous les balles du pouvoir. Dans cet espace de la violence extrême, la manipulation médiatique de la criminalité de droit commun a également tenu sa place. Règlements de comptes de toutes sortes entre malfrats et policiers, mais pas seulement, rivalités en tout genre - professionnelles mais également privées, pulsions «politiques» ou simplement sexuelles ont été très systématiquement et très professionnellement mises sur le compte des «terroristes du FIS» et surmédiatisées à destination des deux rives de la Méditerranée¹¹³».

«Non Monsieur, nous apostropha un jour un gendarme tout juste arrivé de son Algérie natale, le FIS n'est pas si important que cela (...). Le meurtre du médecin, avant-hier, dont on parle tant aujourd'hui, eh bien moi, je puis vous dire que le FIS n'y est vraiment pour rien. Je le connaissais bien, il était réputé pour faire des faux certificats d'internement. C'est à lui qu'on s'adressait pour divorcer de sa femme ! Il y avait un vrai trafic : «c'est de cela qu'il est mort, et de rien d'autre ! ». Une jeune fille est-elle assassinée par son fiancé (En 1993) «parce qu'elle venait de le quitter ? ». Son nom n'en sera pas moins martelé des centaines de fois dans les médias du monde entier comme une victime «du refus de porter le hijab¹¹⁴».

«Le premier novembre 1994, lorsqu'une bombe éclate dans un cimetière de Mostaganem, tuant quatre jeunes scouts rassemblés pour célébrer le quarantième anniversaire de la «Toussaint rouge» de 1954, les caméras de la télévision sont installées là depuis deux jours, alors que rien de particulier ne justifie leur présence dans l'une des innombrables enceintes de la commémoration du soulèvement armé de 1954. L'horreur, qui coïncide avec l'annonce par le président Zéroual de «l'impossibilité de dialoguer avec le FIS adepte de la violence» et l'interruption des négociations amorcées avec le FIS, va bénéficier cette fois de l'impact du quasi-direct. Selon un scénario bien rodé, le coupable présumé sera arrêté quelques jours plus tard au terme d'une poursuite où il perdra malheureusement la vie, et l'opinion publique toute possibilité de vérifier la validité de ses aveux.

C'est le hasard d'un débat public en France sur l'Algérie qui permettra de l'apprendre. Du fond de la salle, après avoir entendu prononcer par un ténor du clan des éradicateurs algérois un nom pour elle trop familier, une jeune Algérienne en larmes s'écriera : «d'abord, S., c'était mon amie ! C'est son copain qui l'a tuée parce qu'elle voulait le quitter». La mort de S., «assassinée pour avoir refusé de porter le voile» avait pourtant «justifié» l'assassinat par balles quelques jours plus tard par une «Organisation des jeunes Algériens libres», de deux collégiennes qui avaient choisi de le porter¹¹⁵».

Nul n'est plus au courant que l'Etat français que c'est le gouvernement algérien qui est derrière la plupart des massacres en Algérie. Et alors ! Ce n'est pas grave, l'important étant de garder le pouvoir, j'ai bien compris. De cela on ne s'embarrassait donc pas, il n'y a, à mon avis, pas de doute que l'on était au courant de tout cela, les relations diplomatiques entre Alger et Paris n'étaient pas pour autant compromises, bien au contraire, elles ne cessent de s'améliorer, lutte anti-islam oblige ! On se serrait les coudes pour faire front unique face aux « islamistes ». Pour les victimes du métro parisien ou d'Algérie, tant pis, des morts il y en a partout et tous les jours !

On ne peut évoquer ces malheureux souvenirs sans les condamner. Ce qui est regrettable, et que les « musulmans » n'hésitent pas à condamner leurs « frères » face aux caméras mécréantes, alors que cela tient d'une affaire de « famille ». S'il est établi que certaines bombes ont été posées par des Musulmans, cela n'a pu se faire sans la complicité d'une main organisée et forte, or il n'existe pas de main organisée et forte au sein des jeunes de banlieues. Les jeunes de vingt ans ne pouvaient de leurs propres moyens actionner la manette. Ils ne pouvaient s'aventurer dans de tels actes, sans que quelqu'un ne les pousse « au nom de Dieu » et qui est ce quelqu'un ? Sûrement pas un musulman, car ces crimes n'ont pas profité aux musulmans bien au contraire, l'ombre de la sécurité militaire Algérienne plane. Il m'arrivait parfois de refaire le chemin en direction de cette association comme je l'avais fait quotidiennement durant une année, je demeurais un long instant devant ce local et mes yeux ruisselaient de larmes.

¹¹¹ Ibid.

¹¹² Ibid.

¹¹³ Ibid.

¹¹⁴ Ibid.

¹¹⁵ Ibid.

Comme je l'ai dit, nous n'avions vu aucune solidarité dans ce combat, pourtant la fraternité, la solidarité, les pages du Coran en sont recouvertes, ainsi que celles des sentences du Prophète. Mais dans la réalité, rien, absolument rien, ils n'avaient pas bougé le petit doigt et pourtant «ça» se revendiquait du Prophète. Théorie 10 sur 10, pratique 0/20. Ils acceptaient cette situation et la crainte des autorités les faisait fondre comme fond le beurre sous la chaleur du désert. Ces gens pouvaient-ils encore prétendre à cela : *«Les jardins d'Eden où ils entreront, parés de bracelets en or ainsi que de perles ; et là, leurs vêtements sont en soie. C'est Lui qui nous a installés, par Sa grâce dans la demeure de la stabilité, où nulle fatigue, nulle lassitude ne nous touchent»*. (35; 33 & 35).

Si oui, alors qui en serait privé ! Jamais aucun peuple, aucune nation, n'avait atteint un degré aussi élevé dans l'égoïsme et l'inhumanisme, jamais ! La science n'était pas leur point fort, la sincérité moins encore. La critique, l'indiscipline, la mauvaise foi étaient toujours présentes dans leurs conversations, c'était à notre égard des anti-tout. A l'heure où j'écris ces mots, des frères ne cessent de tomber ici et là sur la terre de Dieu en martyrs si Dieu le veut. D'autres sont enfermés parce qu'ils ont dit *«Nul ne sera notre Seigneur hormis Allah et nul ne sera notre guide hormis un Musulman»*.

L'étendard de la révolution n'a jamais été aussi haut depuis bien longtemps. Même si le retard n'est plus rattrapable et que l'Islam est déchiré de part le monde en sectes, l'affrontement final est inévitable.

Je me souviens qu'un frère, appelons-le comme ça, m'avait dit après une discussion : *«Je ne suis pas d'accord, je ne sais pas pourquoi, mais je ne suis pas d'accord !»*. Des fois, je me demande si c'est un guide dont nous avons besoin ou d'un psychiatre ! *«Après moi il n'y aurait plus de Prophète, mais il y aura des imams et ils seront nombreux »* aurait dit le Prophète. *Après moi il n'y aurait plus de prophète mais il y aura des psychiatres et ils seront nombreux !* Dirait un guide en colère. A titre indicatif, en cinq années d'activité au sein de cette Association, nous n'avions pas reçu plus de cinq mandats dont quatre étaient de la même personne. Même chez les bouddhistes, athées, païens en tous genres, voyous, crapules, saligauds, racailles, salauds et drogués, on rencontrait plus de fraternité. Le record je pense, demeurera imbattable, on ne peut faire pire que ça, ce n'est pas possible. Mais quand il s'agissait de donner à des «mosquées» dont on connaît la réputation et l'hérésie, on n'hésite pas à mettre la main à la poche. Lorsque le voile sera enfin levée, alors bien triste sera le visage de l'indifférent, bien inquiet sera le visage de l'insouciant, comme un mirage, disparaîtront leurs faux espoirs, le faux s'effratera rapidement à l'épreuve de l'examen.

L'Islam de France est un faux, comme un faux billet de banque, on peut le dire sans crainte de se tromper, dès à présent je l'arrache de ma personne, et le balance loin de moi. Il va de soi que de tout cela, ils en répondront devant le Seigneur. Ils devront s'expliquer et avec de bonnes explications théologiques et non avec des «je pensais, je croyais». Avec Dieu, cela ne marche pas. Il sait ce que recèlent les cœurs, Il sait tout.

Gloire à Dieu qui rendra justice. La justice de Dieu est proche. La justice de Dieu est sans nul doute proche *«Et tu verras les gens ivres, alors qu'ils ne le seront pas»* (22; 1 & 2).

L'été 1994 donnait raison à mon point de vue sur l'Islam de France, l'ennemi mécréant venait une fois de plus, prouver son hostilité démesurée aux préceptes de l'Islam.

Bayrou, tu n'y es pour rien

Fin de l'été 1994 une nouvelle affaire secoue ou fait mine de secouer la communauté Musulmane vivant sur le sol français, le sol de la laïcité et de la démocratie. Laïcité, démocratie, droits de l'homme d'un côté, modération, tolérance de l'autre. Autant de pratiques qui font gesticuler tant de langues. Pourtant l'incompatibilité demeure, bien que les démocrates ont donné l'accolade aux modérés ou plutôt le contraire et que les laïques ont souri aux tolérants. En vérité, je vous le dis, de lourdes concessions ont été faites par lesdits Musulmans «modérés et tolérants», justement au nom de cette tolérance et de cette modération. A présent, les Musulmans, mon Dieu que dis-je, les Musulmanes vivant sur le sol français viennent d'en payer le prix, ou plutôt un acompte.

Été 94 une nouvelle affaire, une nouvelle secousse secoue les Musulmans citoyens de la France laïque, l'affaire du foulard Islamique, un sujet qui ne finit pas de faire gesticuler les langues, les cerveaux quant à eux ont l'air bien désorientés, quant aux cœurs ils demeurent sourds. La consternation fut de taille quand la nouvelle fit la une des journaux et le sujet d'ouverture de l'information télévisée. En effet, le ministre de l'éducation nationale annonce dans le journal Le Point du 10 Septembre son intention d'interdire tout signe ostentatoire dans les établissements scolaires et parmi ces signes figurent en tête bien sûr le foulard Islamique. Le choc fut aussitôt ressenti par la communauté Musulmane, «qu'allons-nous devenir ? » s'interrogent immédiatement les sœurs. «Une épreuve de Dieu» diront la plupart d'entre elles, «un malheur divin» dirons-nous, quelle différence entre les deux diront certains ?!

Alors la réponse fut celle-ci : «une épreuve vous atteint dans l'accomplissement du devoir religieux, elle est aussi le fruit de la récompense divine et du soutien de l'Eternel, enfin le malheur quant à lui vous atteint lors de la non conformité aux enseignements religieux, par conséquent il n'en découle ni récompense, ni soutien divin».

Il ne s'agit donc pas d'épreuve mais de malheur, pourquoi ? La réponse restera modeste et des plus explicites. Cherchez à comprendre pourquoi nous, Musulmans, nous rencontrons diverses difficultés qui nous empêchent de pratiquer correctement notre religion voire «impossiblement» comme c'est le cas actuellement pour vous les sœurs. Beaucoup d'entre vous dirigent leur regard vers les autorités françaises et cherchent à trouver la solution du problème à travers ces mêmes autorités. Manifester ? Porter plainte ? Et je ne sais quoi d'autre comme solution insensée. Je vous demande pour ma part de tourner votre regard vers le Livre de Dieu et vous découvrirez la cause réelle de votre problème qui est aussi le nôtre, mais aussi la solution à tant d'autres questions. Nous pouvons considérer pourtant que ce problème est un mauvais présage. Je prends alors le Livre de Dieu et je lis à la Sourate 4 Versets 97 & 98 ceci :

«Ceux dont les anges reprennent l'âme alors qu'ils sont en état d'injustice avec eux-mêmes, ils leur dirent : «dans quel milieu étiez-vous?» Ils dirent: «Nous étions sur terre victimes de notre faiblesse», ils dirent: «est-ce que la terre de Dieu n'était pas assez vaste pour que vous vous y exiliez ? ». Ceux-là, leur refuge sera l'Enfer et quelle bien mauvaise destinée ! ».

Dieu interroge à travers les anges chargés de reprendre les âmes des Musulmans en leur disant : «où étiez-vous ? ». «Vous», ce sont les Musulmans ne vivant pas sous l'autorité divine, donc en état de faiblesse face à l'accomplissement de leurs devoirs, lesquels sont «contraints» d'outrepasser bon nombre d'obligations et d'interdictions (ne pas pouvoir faire sa prière du vendredi, du moins ce qu'il en reste, ne pas pouvoir prier à l'heure, différer donc constamment ses prières, la zakat (aumône légale) suspendue, la législation divine mise au grenier, et maintenant le hijab et demain...). La première d'entre elles demeure pourtant qu'il est formellement interdit de se soumettre à l'autorité d'un gouvernement impie comme nous le rapporte Saïd Qotb dans son livre intitulé «Les jalons de l'Islam»¹¹⁶.

«Un jour, un homme portant une croix autour du cou se présenta devant l'Envoyé de Dieu, quand Mohamed le vit, il récita le verset suivant : «ils ont pris leurs rabbins et leurs moines pour Dieu en dehors de Dieu». C'est alors que l'homme contesta, alors le Prophète lui dit : «ô que si, ils leur ont interdit ce qui était licite et leur ont rendu licite ce qui était interdit et ils les ont suivis dans cette voie, c'est cela leur adoration pour eux ! ».

¹¹⁶ Saïd Qotb les jalons de l'islam éditions Ar-Rissala.

Le docteur Salah Ed Dine l'explique assez clairement dans son commentaire du Coran et aussi dans son ouvrage intitulé Riad El Salihine¹¹⁷.

De même que le Prophète a dit : «pas d'obéissance à la créature, à la désobéissance du Créateur».

Quoi qu'il en soit, il est formellement interdit de se soumettre à un pouvoir impie, donc interdiction absolue de faire un serment d'allégeance à tout pouvoir non islamique, ceci est largement prouvable par de nombreux Versets coraniques et une multitude de hadiths, nul ne peut avancer le contraire. Nous avons donc commis une violation capitale par le fait de se soumettre à l'autorité d'un mortel alors que le Coran et la Sunna l'interdisent formellement, nous avons ainsi accepté de payer divers impôts inconnus de l'Islam, fortifié l'économie païenne, accepté de ne plus payer l'aumône légale telle que Dieu l'a ordonné et le Prophète appliqué et après lui Abou Bakr, Omar, Othman et Ali. Malheureusement, beaucoup pensent que le fait de ne pas pouvoir pratiquer sa religion correctement et de commettre un bon nombre de péchés et non des moindres, n'est pas «sanctionnable» par l'Islam. Si donc, on veut résoudre le problème, il ne suffit pas de se contenter de «pleurnicher» chez les idolâtres puisque même s'ils vous font grâce, cela ne changera rien au fait que vous aurez commis le péché de polythéisme, avec tout ce que cela engendre. Essayons donc de voir un peu plus loin que le bout de notre nez. Quand bien même, ils reviendraient sur leur décision, avez-vous pensé à vos enfants ? Devront-ils eux aussi pratiquer comme vous un Islam de circonstances ? De même que le Prophète a dit : «pas d'obéissance aux créatures à la désobéissance du Créateur». Passerez-vous sous silence ce hadith (sentence prophétique) ainsi que bon nombre de Versets coraniques et d'autres hadiths populaires ! Le fait donc de ne pas pouvoir pratiquer sa religion convenablement est dû, non pas à Bayrou mais aux violations commises par les «musulmans» eux-mêmes, aujourd'hui ils en payent le prix, on ne joue pas avec le Livre de Dieu. A présent, faites donc appel à vos pseudo-dirigeants qui n'hésiteront pas à vous répondre par ce verset coranique : «Dieu ne charge une âme que selon ses possibilités». Que la malédiction de Dieu soit sur eux pour avoir égaré la communauté et bafoué la mémoire du Prophète. Notre situation précaire n'est donc que le fruit de notre pratique tordue et défaitiste et je ne cache pas que je crains le pire pour cette communauté ou du moins ce qu'il en reste, le cas de l'ex-Yougoslavie est significatif. Je n'arrive donc pas à comprendre pourquoi on s'agite autant pour le foulard, excepté je l'admets parce que l'on est touché personnellement, puisque personne n'a rien fait lors de la tuerie d'Hébron ou lors des raids par l'aviation israélienne et tant d'autres massacres qui n'ont soulevé l'indignation de personne. Pourquoi s'agiter uniquement pour le foulard puisque l'aumône légale n'est plus versée (voir «la grande innovation¹¹⁸», ultérieurement), puisque le Livre de Dieu d'une façon générale est piétiné et que les «musulmans» commettent le péché de polythéisme, si bien sûr on s'en tient au Coran et à la Sunna, eux nieront par je ne sais quel prétexte, j'en ai entendu de rocambolesques. Quel est donc le but recherché par cette pratique partielle, opposée au bon sens et à la morale ! Que pouvons-nous penser ! Je l'avoue, je l'ignore. Accepter de faire des pieds et des mains au nom du respect d'observer l'obligation et de l'autre côté, on viole loi et morale en toute impunité, maints hadiths et versets coraniques en témoignent, pourtant le comportement reste inchangé, quel but est recherché ! Encore une fois je l'ignore. Repoussées à l'entrée des lycées comme des créatures indésirables, parfois même inhumaines, pourtant nous n'avons pas besoin de toi, Occident et tu demanderas pardon. Mais pourquoi aujourd'hui une honte nous voile le visage et l'humiliation nous guette à chaque pas ? ! Et pourtant nous sommes le peuple élu. En réalité, ce ne sont pas les sœurs qui portent l'ombre de la honte sur leur visage mais les hommes qui ne font pas leurs devoirs tels que mentionnés dans le Livre de Dieu. Par conséquent, le péché retombera obligatoirement sur eux et non sur les femmes, car la femme n'est pas appelée à lutter pour l'instauration de la suprématie du Verbe de Dieu, l'homme oui et s'il l'avait fait, les sœurs n'auraient pas eu à subir cette situation. Combien d'autres situations à venir, car le châtiment de Dieu est dur pour les hérétiques. Je vous pose encore une fois la question, peut-être que l'un de vous aura la morale de me répondre : «qu'attendez-vous de cette pratique rétrograde et mensongère ? ! » Ne craignez-vous pas Dieu quand vous savez que le Prophète a ordonné de lutter pour le Verbe de Dieu et qu'il a ordonné de venir secourir son frère, de payer l'aumône légale et interdit de se soumettre à un pouvoir impie, pourtant vous ne respectez rien de cela, pourriez-vous me répondre et m'expliquer la raison si vous en avez une ? ! Jusqu'où irez-vous ? Jusqu'où ? A quoi vous mènera cette pratique, à quoi ? Elle ne vous sera profitable ni ici-bas, ni dans l'au-delà. Obéissez à Dieu et à Son Messenger et arrêtez d'obéir à ces hypocrites qui ne sont même pas capables de défendre la cause de l'Islam.

Qui maintenant est capable de forcer la main du pouvoir et lui dire «c'est dans votre intérêt», personne, personne, on ose après prétendre être sur les pas du Prophète, quel blasphème ! Quand ils disent : «couché, c'est couché» et «debout, c'est debout ! ». Soit, vous vous décidez à revenir au Livre de Dieu et assumez votre devoir intégralement, Dieu est alors Miséricordieux ; soit vous continuez à pratiquer comme bon vous semble, alors, je jure par Dieu que vous allez subir une humiliation suivie d'un châtiment des plus rudes (comme je vous l'ai dit : le cas de l'ex-Yougoslavie est significatif) et ce pour avoir ri quand vos frères mouraient et que cela ne vous a pas empêchés d'aller en vacances sous le soleil d'Alger et de Tunis et pour avoir laissé piétiner le Verbe de Dieu, alors que le Prophète et les

¹¹⁷ Salah ed Dine Riad el Salihine page 4.

¹¹⁸ A paraître dans le livre intitulé *Les Mosquées de la fin des temps* éditions les Douze.

compagnons ont lutté corps et biens pour le faire respecter. Attention ! Il est fort probable que l'affaire du hijab atteigne des proportions encore plus graves et que l'interdiction s'étend aux lieux de travail voire dans de nombreux lieux publics¹¹⁹. Pour ma part, je me refuse de mener le combat du fou égaré. Je vous invite donc à revenir sur l'ensemble des obligations religieuses et non pas seulement sur le hijab. Je rappelle aux non Musulman(e)s comme aux Musulman(e)s que l'Islam n'est pas la cause qui trouble le bon déroulement de l'enseignement scolaire, encore une fois et malheureusement, ce sont les Musulmans qui en sont les seuls coupables, par une pratique complètement dénaturée. Car si Dieu a imposé le hijab, il a aussi imposé de nombreuses autres obligations pour justement le soutenir et le préserver et ce, dans un contexte bien précis. Nous est-il permis de perturber le bon déroulement des cours au nom de Dieu ? Si oui, il faut alors complètement réformer la France et pourquoi pas la rendre Islamique ! Tout cela n'est qu'un égarement ! Qu'on arrête de balader les sœurs ici et là et de les mobiliser sur la place publique, elles pourraient alors être malmenées par les forces du désordre et cela prendrait alors une autre forme de combat que nous ne sommes pas à la hauteur de soutenir. Aujourd'hui, lesdits Musulmans se soumettent à une obligation et en bafouent dix autres, il est donc tout à fait logique que cela provoque des incidents et porte préjudice à tous, or l'Islam n'est pas une religion de préjudice mais de justice. Dieu n'ordonnera pas le respect d'une obligation qui provoquerait divers empêchements et désorientations pour tous, Musulmans ou non. Donc, si le cas est rencontré aujourd'hui, c'est encore une fois la pratique des Musulmans qu'il faut revoir et non pas celle de l'Islam¹²⁰.

J'écrivais dans mon bulletin numéro 12 :

«Honte à toi, ô homme ! A quoi en es-tu réduit, toi le Musulman de jadis, le glaive et les hennissements longs et aigus de ta monture que tu chevauchais sous le regard d'Allah le Majestueux.

Honte à toi, ô homme mortel du règne animal et végétal ! Où est donc ce glaive flamboyant sous l'éclat du soleil de l'Ouest et de l'Est.

Parcourant les terres et les mers.

Soumettant les plus grandes des Nations, tu te frayais un chemin vers l'immortel hors du commun et du temps.

Soulevant un nuage de poussière, le lion abandonnait la proie qu'il dévorait, tant la crainte que tu lui inspirais était grande.

En rangs surélevés, les anges prenaient position sur position, descendus sur ordre de Dieu. Mais que reste-t-il de ta vie, ô Musulman ?! Que reste-t-il de ta croyance ?!

Semblable au cafard longeant les murs coin par coin, y glissant la tête puis tout le corps pour réapparaître quand le danger sera dissipé.

Dans la douleur de mon cœur je ne laisse apparaître qu'une fine lueur sur mon regard sans cesse chavirant, je pleure du pleur de l'enfant lequel rit dans l'insouciance, je pleure moi dans l'inconscience, l'ivresse de la honte et du désespoir me prend et me fait tituber.

Ivre, je le suis dès mon lever jusqu'à mon coucher.

Ô Mohamed ! Mais que puis-je, ô Envoyé de Dieu ? Mais que puis-je, me sera-t-il tenu grief de mon impuissance ?!

Si le déclin fait partie de la prédestination, si le mal est voué à vaincre le bien comme le loup est voué à vaincre l'agneau, que puis-je ?!

N'as-tu pas dit, ô Messenger de Dieu, lumière de mes yeux, espoir de mon cœur, n'as-tu pas dit :

«Viendra un temps où le Musulman sera plus faible qu'une brebis».

Mais que puis-je face à la prédestination, dois-je la combattre ou la fuir ?!

Ta disparition nous a grandement affectés, ô Messenger de Dieu.

Ta fille Fatima vint près de ta tombe te rendre visite ne contenant ni sa douleur ni ses larmes, elle s'avança jusqu'à toi, le visage plein de douleur la peine débordante de ses yeux. Ô combien Messenger de Dieu j'aurais aimé que ces larmes de douleur n'eussent jamais été versées et que mon sang le soit pour ne pas qu'elles fussent, je te le jure, ô Messenger de Dieu.

Elle dit :

«O terre de mon père ! Hélas laisse-moi te humer car je hume ainsi le parcours de la peine qui s'ouvre devant moi, Ô Dieu que la douleur pleuve sur moi car si elle pleuvait sur les jours, les jours deviendraient soudain des nuits». Puis quand les hommes jetèrent la terre sur ta dépouille, elle dit :

¹¹⁹ Cette prédiction se réalisa puisque la jurisprudence des tribunaux fait état de nombreuses plaintes déposées par des salariées, soumises au choix : le voile ou l'emploi.

¹²⁰ Tract n°8 de la Muslim Association.

«Comment avez-vous eu le cœur à jeter la terre sur l'Envoyé de Dieu ? »

Il ne reste plus de ton message, ô Messenger, qu'un souvenir rencontré au fil des vitrines et des minarets inoccupés. Rien aujourd'hui ne peut pardonner à ton peuple ce qu'il a fait après toi.

Après toi, il a innové, noyé ton souvenir dans les biens de ce monde et je témoignerai devant Dieu et devant toi le jour du bassin, que ton Peuple riait et allait en vacances pendant qu'on égorgait ta Nation, violait les sœurs, tuait les enfants et piétinait le verbe d'Allah. Je prends à témoin la création toute entière et je demande à la pierre qui m'entend, de venir témoigner le jour du jugement dernier si elle craint Allah son Créateur.

Ni oubli, ni pardon.

Le Musulman ne peut se soustraire à son devoir sans périr. Comme la douleur et la joie ne peuvent se soustraire à la volonté du cœur sans périr.

Gloire à Allah Seigneur des Mondes¹²¹.

Cette religion, à défaut de pouvoir en dénaturer le texte, il fallait détourner autant que possible les Musulmans des questions les plus sensibles et les plus dangereuses pour eux. Les questions dites de l'Autorité, de la fraternité, de la loi, des questions qui remettraient en question leur statut et leur situation. Pour cela, il fallait trouver des marionnettes, comme on l'avait fait dans les années 80 avec le mercenaire Saddam Hussein, pour frapper sur son voisin iranien, que les Gouverneurs arabes, valets de l'Occident et de l'Amérique craignaient.

Pour vivre avec les loups, il fallait se déguiser en loup. Toutes les Organisations, Associations, Recteurs et Imams étaient mis en première ligne pour prêcher la paix, l'amour, les étoiles et les oiseaux, en clair; du Musulman conquérant, on voulait faire de nous des musulmans baba-cool ou des baba-clowns.

Tout était fait pour les endormir et ça marchait, ça continue de marcher. Ils reprennent en cœur les qualificatifs «intégriste», «fanatique», «modéré», «tolérant», «terroriste» «islamiste», ou encore la fameuse et dramatiquement célèbre phrase, «pas de politique en Islam». Il y avait franchement du boulot et les moyens manquaient, il fallait combattre sur deux fronts : celui de la théologie et de l'économie, la partie n'était pas gagnée et loin de l'être, pas si loin que ça non plus, car la force et la puissance sont à Allah. Et c'est Lui qui en définitive décide.

Pour me remonter le moral, je me répétais souvent cette phrase : «*Ce n'est pas le résultat qui compte mais l'action*», mon action se bornait à étudier et à dénoncer, car comment dénoncer sans étudier et pourquoi étudier sans dénoncer ? La seule émission télévisée sur l'Islam était : «*Connaître l'Islam*», le dimanche matin sur la deuxième chaîne. Un véritable somnifère hebdomadaire. J'avais entendu un dimanche 28 mai de l'année 95 un «savant» de l'Islam en France dire : «*Nous sommes actuellement en contact avec l'académie afin que les livres des adolescents soient modifiés sur certaines définitions, comme par exemple celle du mot «Jihad». J'ai appris par un adolescent vivant en Allemagne que ce mot ne veut pas dire combattre l'ennemi le sabre à la main, mais veut dire : combattre ses passions, vous vous rendez compte, un enfant m'a appris le vrai sens du mot «jihad», à moi Musulman*». On nous prenait vraiment pour des imbéciles ! Comment peut-on ainsi impunément mentir ? Ils allaient jusqu'à dénaturer la parole de Dieu et égarer les plus innocents, à croire qu'ils étaient directement dépêchés par le diable en personne, que leur donnait-on en échange ? Un poste ministériel... pardon de manutentionnaire, de l'argent...

Le mot «Jihad» ne veut pas seulement dire combattre ses passions, mais il comprend également la lutte d'une façon générale dans un effort éprouvant contre ses passions, pour ne pas désobéir à Allah et tomber dans le péché, mais aussi la lutte extérieure à soi, par exemple pour le respect de la loi divine, de la justice et de l'ordre d'une façon générale. Il s'agit donc d'une lutte interne et externe sur tous les fronts, pour s'en convaincre il n'y a qu'à lire le Verset 52 de la Sourate 25 qui dit textuellement ceci : «*N'obéis donc pas aux infidèles et avec ceci (le Coran) lutte contre eux vigoureusement*». Or, le mot qui est employé dans le texte original est «jihad», ce mot ne veut donc pas dire seulement combattre ses passions, puisqu'ici on parle de jihad extérieur et non pas intérieur.

«La guerre sainte signifie la conquête des territoires non musulmans. Il se peut qu'elle soit déclarée après la formation d'un gouvernement islamique digne de ce nom, sous la direction de l'Imam ou sur son ordre. Il sera alors du devoir de tout homme majeur et valide de se porter volontaire dans cette guerre de conquête dont le but final est de faire régner la loi coranique d'un bout à l'autre de la Terre. Mais que le monde entier sache bien que la suprématie universelle de l'Islam diffère considérablement de l'hégémonie des autres conquérants. Il faut donc que le gouvernement islamique soit d'abord créé sous l'autorité de l'Imam afin qu'il puisse entreprendre cette conquête qui se distinguera des autres guerres de conquêtes injustes et tyranniques faisant abstraction des principes moraux et

¹²¹ Tract n°12 de la Muslim Association.

*civilisateurs de l'Islam*¹²²» disait Khomeyni, écoutons à présent le guide et fondateur des frères musulmans Hassan el Banna :

«Ce que j'entends par la guerre sainte (Jihad), c'est le devoir qui doit durer jusqu'au jour de la résurrection et qui est visé par cette parole de l'Envoyé de Dieu - que sur lui soient la paix et la bénédiction de Dieu - : «Celui qui meurt sans avoir fait campagne et sans avoir eu l'intention de partir en campagne, meurt d'une mort des temps du paganisme». Le premier degré de la guerre sainte consiste à expulser le mal de son propre coeur ; le degré le plus élevé, c'est la lutte armée pour la cause de Dieu. Les degrés intermédiaires sont le combat par la parole, par la plume, par la main et par la parole de vérité que l'on adresse aux autorités injustes». De même «Je vous ai montré que les chercheurs en science musulmane, de même que les premiers traditionalistes et leurs successeurs, sont d'accord unanimement pour affirmer que la guerre sacrée est une obligation collective de la nation musulmane pour diffuser le Message et une obligation individuelle quand il faut se défendre face à l'agression des incroyants contre elle. Il est évident qu'aujourd'hui les Musulmans sont soumis à l'étranger et gouvernés par des incroyants. Leur territoire est foulé aux pieds, leur dignité bafouée, leurs ennemis les gouvernements, les pratiques religieuses sont abolies dans leurs agglomérations, outre que la prédication de l'Islam dans le monde leur est interdite. Aussi est-ce un devoir individuel, sans dispense, que chaque Musulman s'organise et se prépare intérieurement et s'équipe en matériel en vue de la guerre, pour le moment favorable lorsque Dieu aura décidé de passer à l'action¹²³».

Mais avait-on le souci de savoir ce que voulait dire tel ou tel mot, l'essentiel est qu'il ne dise pas ce que l'on ne voulait pas qu'il dise.

On raconte que parmi les futurs candidats au poste de Recteur de la « Mosquée » de Paris, le mieux placé serait Monsieur Soheib Bencheikh, son discours «moderne» séduit paraît-il : *«Lorsque la pratique contrevient à une attitude sociale positive, on peut y renoncer¹²⁴»* dit-il en sirotant un café en plein Ramadan, une attitude sociale positive française, bien sûr. A la télévision comme à la radio et comme dans les réunions «bazardeuses» du Bourget (grand marché « d'Argenteuil »), les sujets étaient étouffés, les sujets essentiels et primordiaux toujours étouffés. La base même de la foi était donc inexistante. Les pseudo-dirigeants appelaient sans cesse à aimer la France, voir à la désirer jusqu'à la convoiter, on n'hésitait pas à serrer la « patte » de tel ou tel homme politique et à faire de grands sourires devant les caméras, alors que ces hommes étaient coupables de bien des crimes. Allah Exalté- Soit- Il dit : *«Allah a maudit les infidèles et leur a préparé une fournaise»* (33; 64), mais encore *«Allah est l'ennemi des infidèles»* (2; 98), *«les mécréants demeurent pour vous un ennemi déclaré»* (4; 101), *«Il n'aime pas les infidèles»* (30; 45). Ils n'avaient pas eux apparemment, la même idée des infidèles, peut-être n'étaient-ce pas les mêmes infidèles. Ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui ne sont pas identiques... ceux d'aujourd'hui sont peut-être plus gentils, en fait, ce sont des infidèles démocrates...pourquoi pas... ! Ils n'étaient pour eux ni des ennemis, ni détestés; bien au contraire, ils les aimaient de tout leur cœur. *«Les mécréants ressemblent à du bétail auquel on crie et qui entend seulement appel et voix confus».* (2; 171) Que sommes nous, nous autres Musulman(e)s si nous suivons du bétail qui entend plus ou moins et cela après avoir été le peuple élu ! Mais Allah dit : *«Allah rassemblera certes les hypocrites et les mécréants tous en Enfer»* (4; 145), *«annonce aux hypocrites qu'il y a pour eux un châtement douloureux»* (4; 138), *«les hypocrites sont au plus bas fond du feu»* (4; 145).

Irons-nous jusqu'à nous demander quel comportement adopter et suivre... celui d'Allah ou des dirigeants de l'Islam français !

Au sein du musée...Pardon, de la grande «mosquée» de Paris, son recteur avait même reçu le Dalai-Lama, chef suprême des idolâtres aux yeux de tous, alors qu'il est notamment mentionné dans le Livre d'Allah ceci *«Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez»* (9;5). Le Prophète a dit : *«Combattez les polythéistes par le moyen de vos biens, de vos personnes et de vos langues¹²⁵»*, Hadith populaire pour ne citer que celui-là, car ils sont certes innombrables et bien connus. Alors quoi Dalil, t'es saoul ou quoi, t'es tellement bourré que tu l'as confondu avec l'imam de la mosquée de Lyon !

Ce Boubekur considère comme une humiliation que cette année encore, aucun représentant de l'islam n'a été invité à la cérémonie des vœux de l'Elysée, alors quoi on bou...bou... on boude, Ho ! Ne faites pas la gueule, votre maître Jacques va vous recevoir, il ne va pas briser une si longue histoire de trahison pour si peu ! Et surtout, il ne va prendre le risque de vous perdre, on a encore un peu besoin de vous.

¹²² « Principes politiques, philosophiques, sociaux & religieux de l'ayatollah Khomeiny » éditions libres Hallier.

¹²³ Olivier Carré et Gérard Michaud *les frères musulmans* édition Gallimard Julliard

¹²⁴ L'hebdomadaire *Mariane* en date du 9 au 15 mars 1998 page 4.

¹²⁵ Sentence prophétique rapportée par le Sahih de **Boukhari**.

Pour moi, ça ne me faisait rien, absolument rien, il pouvait danser la lambada avec lui cela ne me faisait rien. Ce qui me touchait était l'inaction et parfois le mépris, de tous ceux qui ne réagissent pas à ces infamies. Au royaume des aveugles, le borgne est roi, au royaume des ignorants et des peureux, l'hypocrite est roi ! Peut-être qu'il était ignorant à ce point.

Ils auraient pu faire de leurs «mosquées» des boîtes de nuit ou encore des stations de ski, pardonnez-moi l'expression, mais j'en ai rien à fiche, pour moi, ça ne changeait absolument rien. Ce lieu, je ne les considérais comme une mosquée que durant mes premières années en l'Islam. En attendant, je continue à lutter comme je peux pour l'Islam. *«Et lutez pour Allah avec tout l'effort qu'Il mérite»* (22; 78). Que le carnaval continue, que la fête continue, dansez et mangez tant que l'ordre d'Allah n'est pas encore venu. Vous êtes semblables aux israélites qui après avoir traversé la mer morte alors que Moïse sur lui la paix s'était absenté pour recevoir les commandements de Dieu, se sont pervertis et s'adonnèrent à toutes sortes de transgressions. Vous leurs êtes semblables ou pire encore !

Après tout cela, peut-on dire, qu'il est étonnant de lire sur les calendriers et autres supports publicitaires Islamiques, que «l'Achoura» est considérée par eux, comme un jour de fête Musulmane ? Alors que l'Achoura est dans un premier temps, non pas un jour de fête, mais de jeûne, et je pense qu'il y a une différence entre jeûne, et fête ! Ce jeûne est observé en souvenir de la sortie d'Egypte de Moïse (sur lui la paix) et de son peuple, mais il marqua plus tard, le triste et dramatique moment où Al Hussayn, fils d'Ali et petit-fils du Prophète, ainsi que certains membres de sa famille et partisans, ont trouvé la mort, à Kerbala en Irak¹²⁶. Penseriez-vous alors que le Prophète accepterait que l'on considère ce jour comme un jour de fête !

On rapporte qu'un personnage illustre, dont j'ai oublié le nom et qui est un descendant du Prophète, pleurerait tellement durant ce jour, qu'on l'appela le larmoyant. Mais eux font la fête !

L'hégire est aussi commémorée comme une fête, alors que cela a été un moment bien difficile pour le Prophète qui faillit se faire assassiner.

Le voyage nocturne est aussi mentionné comme fête, Pourquoi ? Peut-être pour avoir des fêtes comme les Juifs et les Chrétiens.

Nous ne sommes effectivement plus, à une innovation près.

On peut je pense, faire avaler tout et n'importe quoi à la plupart d'entre eux, peut-être devrions-nous nous reconnaître dans ce récit, l'Envoyé de Dieu a dit : *«Dieu nous a permis de faire du butin ; il a vu notre faiblesse, notre débilite il nous a permis en conséquence de faire du butin»*¹²⁷. Abou Horeira a dit *«un arabe se mit à uriner dans la mosquée»*¹²⁸. Quelle idée de pisser dans une mosquée... ! J'avais déjà fait un pas en arrière lorsque j'avais découvert leurs prêches dictés directement par le Ministère des Cultes ou l'Ambassade du Maroc ou d'Algérie (selon qui finance la «mosquée»). Mais je fis définitivement marche arrière quand j'eus étudié cette loi dite de l'Autorité et de la réflexion que j'en tirais, alors le reste n'était qu'une question d'apparence car tout se tramait en coulisse. Que de voix étaient étouffées quand elles voulurent crier au scandale à l'instar de ce bout de papier distribué aux portes de la «mosquée» de Paris, nous informant que *«Malheureusement, les responsables de cette Mosquée ont utilisé cet argent (de la zakat entre autre) à des fins autres que celles prescrites par l'Islam, pour l'organisation des réceptions de tout ordres, à l'enrichissement personnel, pour l'achat de certains biens et que les salaires varient entre 20 000 et 80 000 francs»*. Le document ajoute que : *«la majorité du personnel, le chef du cabinet, le chef du personnel, le trésorier ne pratiquent pas la prière»*. Tout le monde le sait, et tout le monde s'en fiche, alors pourquoi voulez vous que ces Barabasse s'arrêtent !

Les cinq millions de francs lourds découverts au domicile du trésorier de la «mosquée» Al Dawa -rue de Tanger-n'en est qu'un petit, tout petit aperçu.

Que penser de tout cela ? Pour ma part, rien, absolument rien. C'est à ceux qui sont dupes de poser la question, ils vous répondront sûrement que: *«Cela n'est pas de notre ressort puisque nous avons donné devant Dieu et pour Dieu, alors...»*. A la réponse *«Laisse-moi faire ma vie, j'ai donné, Dieu me le rendra»*. Je reste abasourdi, oui abasourdi, comme si j'avais reçu un coup de marteau sur la tête, docteur, y a-t-il encore une chance... !

J'ai sous les yeux, le numéro 3 de *«l'organe mensuel du Haut Conseil des Musulmans de France»*, le sujet du jour est consacré aux sept moines trappistes enlevés en Algérie le 27 Mars 1996. Ainsi ce fascicule appelle à un rassemblement de soutien le 10 Mai à 14 heures devant la grande «mosquée» de Paris, en annonçant que le Conseil des

¹²⁶ Lire *O Ali* Metmati Mâamar Editions les Douze.

¹²⁷ Sentence prophétique rapportée par le Sahih de **Boukhari** & le Sahih de **Moulim**.

¹²⁸ Sentence prophétique rapportée par le sahih de **Boukhari**.

Imams de France condamne l'enlèvement et ces derniers le diront tout fort lors du prêche du vendredi. Mais... je pensais qu'il ne fallait pas faire de politique dans la «mosquée»... Personnellement, je regrette cet enlèvement, puis ces assassinats, cela me semble normal, ce qui me semble moins normal, est que depuis cent ans que l'Islam de France existe, jamais qui que ce soit parmi ces groupements officiels, n'a bougé le petit doigt pour les frères et sœurs massacrés de part le monde. Jamais aucun imam, ni bulletin d'information du Haut ou du Petit Comité, n'a condamné tous ces crimes contre les Musulman(e)s, ces génocides, et dénoncé ces charniers de notre communauté, alors pourquoi, pourquoi le font-ils quand les autres se font tuer moins fréquemment ? En lisant ce bulletin, on peut juger qu'un effort considérable a été fourni pour expliquer le pourquoi du comment du sujet, ceci confirme bien que les violations qu'ils commettent, le sont en connaissance de cause. Ils ne pourront donc plaider l'ignorance et demander l'indulgence du tribunal. Puisse Dieu faire de vos bulletins, de vos comités et de vos conseils, une boulette qui tombera bien profondément en Enfer pour y toucher son sol et y demeurer (Amine). Notre cher Pasqua était accueilli à l'occasion de l'inauguration de la «mosquée» de Lyon, tel le Prophète à Médine par les dirigeants de la «mosquée» avec des dattes, du lait et des youyous. Est-ce moi qui suis dingue ou tout cela n'était-il qu'un cauchemar !

A la France, j'avais, deux mots à lui dire, j'écrivais alors dans un bulletin non paru intitulé «FRANCE» à l'en-tête de la Muslim Association ce qui suit:

«Tu dis que tu m'aimes France et que tu ne veux que mon bien, tu dis que tu es démocrate et impartiale, juste et droite, tu dis que tu abrites les droits de l'homme dans ton cœur, en contrepartie tu me demandes de t'aimer, de te respecter et de m'intégrer. Mais il suffit que j'ai le dos tourné pour que tu me trompes et me mentes. Pourquoi alors as-tu soutenu le mercenaire Saddam Hussein pour qu'il brise l'Iran et ses Musulmans ? Pourtant au nom de quoi, de quelle loi, de quelle justice, de quelle morale ? Quand en 1983, tu lui livras cinq avions super étendard porteurs de missiles exocet, redoutables pour les installations pétrolières et bien d'autres armes, tu démontras ainsi ta position anti-Islam. Quand tu raffermis la présence de l'occupation d'Israël dans les territoires occupés et qu'à l'heure actuelle tu continues à passer outre les résolutions 242 et 425 de l'ONU que tu as pourtant votées ? Quand tu n'as pas hésité à bombarder des femmes et des enfants innocents en Irak lors de la guerre du Golfe, appelons ça plutôt l'attaque du Golfe, des femmes, des enfants innocents. Au nom de quelle loi, de quelle morale, de quelle justice ?! Et aujourd'hui tu te dresses contre nous Musulmans, en humiliant nos femmes, nos mères, tu prétends vouloir te protéger mais ne peux-tu pas te protéger avec un peu moins de sauvagerie¹²⁹ ! Tu qualifies Saddam de dictateur mais Zéroual de Président¹³⁰, as-tu perdu la boule ?! Tu n'hésites pas à soutenir le pouvoir Algérien, un pouvoir que tu sais illégitime et sanguinaire, où vas-tu comme ça ! Après tout cela, tu me demandes de t'aimer et de m'intégrer, m'intégrer à quoi¹³¹ ? ».

Voilà comment j'accueillais ces hommes politiques, tout au long de mon combat, je n'étais pas un nigaud ni un traîne-savates. Ils se prosternaient non pas devant Allah, mais devant les hommes du gouvernement Français, plaçant toujours leurs intérêts personnels en avant, pour l'islam, on verra après. Je vous promets que si demain on massacrait 500 millions de Musulmans, le comportement demeurerait inchangé, quelle prostitution ! Ils avaient vendu leur âme au diable pour si peu d'intérêt, ce qui les attendait était cela : **«Leur breuvage sera l'eau bouillante»**. (6; 70) **«Et ce jour-là, tu verras les coupables enchaînés les uns aux autres»**. (14; 49) **«Le feu brûlera leur visage et ils auront les lèvres crispées»**. (23; 104) **«Arrachant brutalement la peau du crâne»**. (70; 16) **«Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtime»**. Coupables, ils l'étaient et ils ne cessaient de l'être en détournant les gens loin de la vérité, en se soumettant à une autorité qui n'est reconnue à aucun niveau, en pactisant avec les criminels de nos frères, en alimentant le mal et la corruption. Coupables ils l'étaient, cela ne faisait aucun doute et dans la pénombre, ils étaient tels des démons, bavant sur leurs gains illicites. Puisse la malédiction de Dieu s'abattre sur les injustes. **«De la postérité de cet homme naîtra un peuple de gens qui réciteront le Coran du bout des lèvres, seulement ils s'échapperont hors de la religion comme s'échappe la flèche quand on la décoche, ils tueront les peuples de l'islam et laisseront, en paix les peuples adorant les idoles, si je devais vivre à leur époque, je les ferais tous périr comme ont péri les Adites¹³²»**, disait le Prophète. C'est bien ce que l'on constate tous les jours !

«On peut vivre ici en accord avec Dieu !» s'était exclamé un philosophe prénommé Tarik Ramadan, dans un entretien accordé à un quotidien¹³³. La question était : **«L'Islam peut-il accepter le cadre d'une société laïque et moderne ? »**. La réponse fut : **«oui, on peut vivre ici en accord avec Dieu»**. En réalité, pour accrédi-ter vos propos « cher frère », il faudrait reprendre ces différents textes puis les appliquer mais à l'envers, dans un monde déjà à l'envers, comme ça tout

¹²⁹ Allusion aux différentes rafles opérées par les services spéciaux de la police française entre novembre 1993 et septembre 1995 contre les réseaux islamistes ou dits islamistes.

¹³⁰ A l'époque Zéroual n'était pas encore élu président.

¹³¹ Tract non paru de la Muslim Association.

¹³² Sentence prophétique rapportée par le Sahih de Boukhari tome 2 page 471.

¹³³ Le quotidien *La croix l'événement* en date du 18 novembre 1995.

serait à l'endroit à l'envers... ! «*Ô les croyants ! Si vous obéissez à ceux qui ne croient pas, ils vous feront retourner en arrière et vous deviendrez perdants*». (3; 149) «*Et n'obéis donc pas aux infidèles et avec ceci (le Coran) lutte contre eux vigoureusement*». (25; 52) «*N'obéis pas aux infidèles et aux hypocrites*». (33; 48) «*N'obéissez pas à l'ordre des outranciers qui sèment le désordre sur la terre et n'améliorent rien*». (26; 151 & 152) «*Ô Prophète ! Crains Allah et n'obéis pas aux infidèles et aux hypocrites*» (33; 1) «*Et n'obéis pas à celui dont nous avons rendu le cœur inattentif à notre rappel, qui poursuit sa passion et dont le comportement est outrancier*». (18; 28) «*Et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas*». (45; 18) «*Suivez ce qui a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu*». (7; 3) «*Et n'obéis ni au pécheur parmi eux, ni au grand mécréant*». (76; 24) «*Et ne vous penchez pas vers les injustes, sinon le feu vous atteindra*». (11; 113) «*Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs*». (6; 121) «*Ne sois donc jamais un soutien pour les infidèles*». (28; 86) «*Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les mécréants au lieu des croyants. Voudriez-vous donner à Allah une preuve évidente contre vous ?* » (4; 144) «*Ô Prophète lutte contre les mécréants et les hypocrites et sois rude avec eux*». (9; 73) «*Ô Prophète mène la lutte contre les mécréants et les hypocrites et sois rude à leur égard leur refuge est l'Enfer*». (60; 9) «*Ou bien auraient-ils des associés qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises*». (42; 21) «*Frappez-les; s'ils sont musulmans que faisaient-ils parmi les mécréants*¹³⁴? » (Khalid fils de Walid, sous le califat d'Abou Bakr) «*Qu'avaient-ils affaire au milieu des incroyables ? C'était leur faute*¹³⁵.

Domage que vous ne vous trouviez pas sur les lieux Monsieur Ramadan, vous auriez peut être pu sauver la vie de deux «musulmans» en expliquant bien sagement à Khalid et à Abou Bakr, qu'ils avaient torts, puisque selon vous, on peut vivre chez les incroyables tout en étant musulman... ! Il est patent que ces propos vont à l'encontre de la vérité, de Dieu, de son livre, de son Prophète et des hommes de droiture, qui n'ont fait que respecter à la lettre l'ordonnance coranique et prophétique. Vous, vous situez à ma connaissance parmi ceux dont Dieu a dit «*Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors nous le laisserons comme il s'est détourné et le brûlerons dans l'Enfer*». (4; 115) C'est exactement ce que fait Monsieur Ramadan le plus grave étant qu'il incite des gens novices à en faire autant, il les pousse donc vers l'enfer ! Peut-être n'est-il pas trop tard pour lui et pour bien d'autres, de se repentir et d'enfin arrêter de faire de la complaisance au gouvernement athée et païen. Dans le cas contraire, il en assumera lui et ses semblables, les conséquences juridiques qui en découlent, comme pour tout délit ou crime réprimé par la loi, qu'elle soit humaine ou divine.

Dieu merci, il existe encore des hommes intègres qui ne craignent que Dieu et Lui seul, on les surnomme le plus souvent les islamistes.

A présent je pense l'heure n'est plus à discuter de savoir si oui ou non, la loi ou même l'éthique de l'islam permet au musulman de vivre en France ou dans tout endroit non gouverné par le livre de Dieu, la réponse est NON qu'on le veuille ou pas, dans le cas contraire, qu'on fournisse les arguments véridiques ! Mais ils ne le feront jamais, car ils ne font pas partie des véridiques. Un musulman ne peut vivre en France tout en préservant sa foi, s'il le fait, il perd son statut de musulman et il doit être considéré comme un non musulman, pis, une saleté d'hypocrite. Saïd Qotb disait «*Une société dont la législation ne repose pas sur la loi divine n'est pas musulmane, quelque musulman que s'en proclament les individus, et quand bien même ils prieraient, jeûneraient et accompliraient le pèlerinage*¹³⁶». De plus, on pourra lire dans un mensuel «*Le monde des débats*¹³⁷» ces propos de Monsieur Tarik que je cite littéralement «*à ceux qui nous disent, on ne peut pas rester en France parce qu'on y boit de l'alcool nous répondrons oui, on permet de boire de l'alcool mais on ne te l'impose pas, fais ton choix*».

En réalité, il n'en est absolument rien. Un homme savant et sincère lui aurait répondu par exemple «*Sache mon frère que l'alcool peut être considéré comme un détail compte tenu de nos transgressions capitales au Livre de Dieu (comme nous l'avons vu) lorsque l'on possédera notre gouvernement, nous pourront alors éradiquer non seulement l'alcool mais tout ce que Dieu interdit car le musulman a la mission suivante, «Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah*». (3; 110) «*Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable et interdit le blâmable*». (3; 104) «*Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes ce qu'ils faisaient !* » (5; 79) «*Nous sauvâmes ceux qui leur avaient interdit le mal et saisîmes par un châtimeur rigoureux les injustes*». (7; 165) «*Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres, ils ordonnent le convenable et interdisent le blâmable*». (9; 71) «*Commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t'arrive avec patience*». (31; 17) La réponse de Monsieur Tarik n'est donc pas acceptable et doit être considérée comme une abomination, je poursuis «*à la*

¹³⁴ Tabari *les quatre premiers califes* pages 103 & 105 éditions Sindbad.

¹³⁵ Tabari *les quatre premiers califes* pages 103&105 éditions Sindbad.

¹³⁶ Gilles Kepel *le prophète et pharaon* éditions le Seuil.

¹³⁷ *Le monde des débats* numéro 2.

question et si on me demande de faire la guerre contre d'autres musulmans ? » il répondit « le problème n'est pas celui-ci, mais plutôt de savoir si l'on vous impose de faire une guerre injuste ». Absolument faux ! Bien au contraire, le problème est bien celui-ci puisque nous autres musulmans, dépourvus de puissance militaire et d'identité, seront confrontés à ce dilemme catastrophique, devons-nous nous enrôler avec l'armée française contre des musulmans, ou bien répondre « Monsieur, je vais étudier votre proposition » ou alors se terrer comme une taupe jusqu'à la fin de la guerre. « La laïcité, c'est la gestion du fait religieux pour la paix sociale » dit-il. C'est donc en écartant la religion de l'Etat que l'on pourrait selon lui, trouver la paix sociale et non pas au contraire en adoptant le code social, pénal, commercial mentionnés comme tels dans le Livre de Dieu, et rappelons-le rendus obligatoires par Dieu et son Messager ! Ce qui veut dire que l'intégration des lois divine au niveau étatique, empêcherait d'arriver à la paix sociale ! « Une étude récente a révélé qu'en Angleterre les franges les plus radicales ne représentent que 0,8 % des musulmans », « alors pourquoi cette médiatisation ! ? » s'insurgent-ils. Ne seriez-vous pas jaloux, vous que l'on ne présente plus auprès des jeunes « musulmans de France » ? Nous le savons les véridiques ont toujours été minoritaires « **Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur terre, ils t'égareront du sentier d'Allah, ils ne suivent que la conjecture** » (6; 116). Contrairement à vous, qui représentez le reste de ces 0,8 %. Mais c'est à Dieu que l'on se remet de ces injustices, que l'on ne cesse de vivre, indifférence, calomnie en passant par la prison, pour certains, la torture et la mort pour d'autres. Dieu est le plus grand.

Tous prêchaient cette hérésie, certains par ignorance, d'autres par intérêts, d'autres encore par traîtrise...etc. Je me souviens, j'avais eu un dirigeant de l'U.O.I.F. (Union des Organisations Islamiques en France) au téléphone, il m'avait dit que « quatre vingt ou quatre vingt dix pour cent des lois divines étaient identiques à celles de la France ». Quelle bénédiction ! On est tombé en plein Etat islamique... qu'attendez vous pour annoncez aux français et aux françaises, qu'ils vivent tous selon les lois de la charia ! Puisque l'on peut dire que le code pénal français est notre Coran... ! Continuez à vous amusez et à vous foutre de la gueule du monde ! Ils ne vous restent plus beaucoup de temps et le temps passe vite !

Cette association qui regroupe prétendument, la plupart des autres petites associations islamiques (laïques) en France, donne une fois par an un grand rassemblement durant le dernier mois de l'année, le Bourget, ville où se tient ce rendez-vous. Idem, toujours la même stratégie, pour pouvoir louer un espace commercial entre autres conditions, il fallait impérativement éviter les mêmes sujets : l'Etat et le sang de nos frères, c'était une condition sine qua non. Alors si on voulait vendre des merguez, ou des Djellabas : ok mec ! Ca roule, sinon la porte. Alors quoi, maintenant on pratique l'Islam avec des merguez ! Je m'en souviens, nous étions partis distribuer nos tracts: interdiction formelle ! J'étais conduit au bureau des responsables où l'on m'avait expliqué que cela était interdit, qu'il fallait déguerpir, sinon on faisait appel à la Police !

Pourtant les tracts distribués ne contenaient que la parole d'Allah, de plus, ils ne contrevenaient bien sur en rien à la loi française!

C'était ça « l'Islam » de France.

Que de « batailles » étaient lancées pour créer des banques Islamiques en France, contrôler le marché de la viande hallal. Il y avait beaucoup de protagonistes à ces postes, mais sur le front, le désert, pas un chat, et cela a toujours été ainsi depuis la révélation des Versets relatifs au sacrifice de sa personne et de ses biens. J'avais pour ma part, abandonné ce combat, je dirais même, que jamais je ne m'y étais associé, Dieu soit loué, m'en avait préservé.

Ma conclusion est qu'il n'y a pas d'Islam en France et qu'il n'y aura pas d'Islam dans une République d'un autre type que celle du Coran. Leur combat était, je pense, voué à l'échec et contraire à la loi et à la morale de l'Islam, ils ne faisaient qu'appliquer une partie de la révélation la plus facile, la moins contraignante, la moins dangereuse. Ils ne se soumettaient donc pas à la loi divine, mais à la leur, ils suivaient leurs passions.

Il y a en France un groupe d'hommes et parfois de femmes qui, main dans la main conspirent dans le but est d'étouffer les questions essentielles et primordiales. Cela ne fait aucun doute, des dirigeants de la « mosquée » de Paris en passant par nombre de prêcheurs, associations, organisations telles que le H.C.M.F, l'U.O.I.F, la F.N.M.F..., etc. Ou encore la Jamara Tabligh, c'étaient les mêmes coups de violon et de flûte, c'était eux le groupe des Beni oui oui.

Si l'on se penche par exemple sur le programme annuel des cours de religion donnés par l'ASCFRMR (association sportive et culturelle des femmes Musulmanes de Rennes), on y trouvera ce programme :

- 1 - Existence de Dieu
- 2 - Les premiers Prophètes : Adam, Noé, Abraham
- 3 - Moïse (AS)
- 4 - Jésus (AS)
- 5 - Mohammed (BSDL)
- 6 - Les 5 piliers de l'Islam
- 7 - L'importance du rassemblement en Islam
Préparation du Congrès de l'U.O.I.F. (Paris)

- 8 - Bilan du Congrès
- 9 - Le Ramadan. Pourquoi ? Comment ?
- 10 - Aimer en Dieu, ne pas aimer en Dieu
- 11 - Tirer profit de son temps
- 12 - Les Compagnons : Abou Bakr et Omar
- 13 - Les Compagnons : Uthman et Ali (R)
- 14 - La vie après la mort
- 15 - Les droits de la femme Musulmane
- 16 - Les devoirs de la femme Musulmane
- 17 - L'Hégire
- 18 - Mixité. Pudeur. Menstrues
- 19 - Comportement envers les parents
- 20 - Quelques grands principes du licite et de l'illicite
- 21 - «Les vacances au pays» : changement de comportement, Complexes... ? Réflexion

Les leçons sont en alternance avec des cours de récitation du Coran et de pratique (Fiqh) une semaine sur deux.

Huuuummm ! Quel joli programme ! Un programme parfaitement laïc et nullement conforme aux exigences de l'Islam compte tenu de notre situation et de nos obligations, quel drame !

Peut-on penser qu'il s'agit d'une simple coïncidence si ce programme ne comprend pas par exemple la question de l'importance de la fraternité ou de l'obligation de respecter et faire respecter le Livre de Dieu, d'un point de vu moral ou législatif ! Non bien sûr que non, il ne s'agit ni plus ni moins que de manipulation. Les sujets tels que : l'importance du rassemblement en Islam, Préparation du Congrès de l'U.O.I.F. Bilan du Congrès, Le Ramadan. Pourquoi ? Comment ? Aimer en Dieu, ne pas aimer en Dieu, tirer profit de son temps, les Compagnons : Abou Bakr et Omar. Les Compagnons : Uthman et Ali, La vie après la mort : peut-on penser que ces sujets sont plus importants et prioritaires, que l'observance de la loi et de la morale imposée par Dieu... ! *«Si seulement il existait, dans les générations d'avant vous, des gens vertueux qui interdisent la corruption sur la terre ! »* (11; 116). *«Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah».* (3; 110) *«Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable et interdit le blâmable».* (3; 104) *«Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes ce qu'ils faisaient ! »* (5; 79) *«Nous sauvâmes ceux qui leur avaient interdit le mal et saîsimes par un châtiment rigoureux les injustes».* (7; 165) *«Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres, ils ordonnent le convenable et interdisent le blâmable».* (9; 71) *«Commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t'arrive avec patience».* (31; 17) *«Ô les croyants! Si vous obéissez à ceux qui ne croient pas, ils vous feront retourner en arrière et vous deviendrez perdants».* *«Et n'obéis donc pas aux infidèles et avec ceci (le Coran) lutte contre eux vigoureusement».* *«N'obéis pas aux infidèles et aux hypocrites».* *«N'obéissez pas à l'ordre des outranciers qui sèment le désordre sur la terre et n'améliorent rien».* *«Ô Prophète ! Crains Allah et n'obéis pas aux infidèles et aux hypocrites»* (33; 1) *«Et n'obéis pas à celui dont nous avons rendu le cœur inattentif à notre rappel, qui poursuit sa passion et dont le comportement est outrancier».* *«Et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas».* (45; 18) *«Suivez ce qui a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu».* (7; 3) *«Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les mécréants au lieu des croyants, voudriez-vous donner à ALLAH une preuve contre vous ? ».* (4; 144) *«Et n'obéis ni au pécheur parmi eux, ni au grand mécréant».* (76; 24) *«Et ne vous penchez pas vers les injustes, sinon le feu vous atteindra».* (11; 113) *«Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs».* (6; 121) *«Ne sois donc jamais un soutien pour les infidèles».* (28; 86) *«Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les mécréants au lieu des croyants. Voudriez-vous donner à Allah une preuve évidente contre vous ? ».* (4; 144) *«Ô Prophète mène la lutte contre les mécréants et les hypocrites et sois rude à leur égard leur refuge est l'Enfer».* (60; 9)

Il est bien évident que ce système mis en place pour soit disant instruire les musulmans, n'est ni plus ni moins, qu'un instrument entre les mains des mécréants et des hypocrites. Le but étant d'occuper et d'encadrer des gens, parfois sincères, pour ne pas que d'autres le fassent, d'autres, ce sont comme ils les appellent, les islamistes, ceux qui ont compris réellement l'islam, et qui sont combattus par les nations du monde.

Pensez-vous que le jour du jugement, vous serez interrogés sur les sujets tels que ceux proposés par ce programme ? Plutôt que sur les devoirs imposés par Dieu et son Prophète... ! A mon humble avis, non ! *«Les étudiants en théologies ne sont pas autorisés à étudier dans les écoles de théologies, fondées par un certain clergé à l'initiative de l'Etat, les programmes d'études de ces établissements ayant inévitablement été élaborés en vu de détruire l'islam et les lois coraniques¹³⁸»,* disait Khomeiny et Dieu sait combien il avait raison. *«Abou Saad Al Harawi, le cadi de Damas avait mandé des secours auprès du khalife de Bagdad. En vain. Les renforts n'arriveront jamais. Comme les*

¹³⁸ Principes politiques, philosophiques, sociaux & religieux de l'ayatollah Khomeiny éditions libres Hallier.

massacres et les pillages s'amplifiaient, le cadî prit la décision de plaider directement la cause des assiégés. Il arriva le vendredi 19 Août 1099 et se rendit à la grande mosquée de Bagdad. On était au mois de Ramadan. Le cadî et ses compagnons s'installèrent devant la porte et se mirent à manger ostensiblement. En quelques instants, une foule en colère se presse autour de lui, des soldats s'approchent pour l'arrêter. Alors Abou Saad se lève et demande calmement à ceux qui l'entourent comment ils peuvent se montrer si bouleversés par une rupture de jeûne, tandis que le massacre de milliers de Musulmans et la destruction des Lieux Saints de l'Islam les laissent dans une complète indifférence¹³⁹». C'est exactement cela la morale des musulmans de France ou du moins de la grande majorité d'entre eux.

Et pendant que l'on leur «enseigne» les sujets ci-dessus évoqués, voilà ce qui se passe ailleurs.

«Ce vendredi 25 février 1994, le temps est à l'orage sur la ville d'Hébron. Pluie, vent et brouillard... La voix du muezzin, qui appelle les Musulmans à se rassembler pour la prière de l'aube, est parfois couverte par le tonnerre. On est en plein Ramadan. Chaudement habillés, les fidèles affluent vers la mosquée d'Abraham. Près de cinq cents personnes sont bientôt réunies dans la salle principale qui porte le nom d'Isaac, fils d'Abraham. Jamil Aïd Natcheh, l'imam qui dirige la cérémonie donne le signal de la prière et se met à lire la Liminaire, première sourate du Coran. Puis il lance un Allahou Akbar (Allah est grand !) et enchaîne avec le Verset de la Sourate dite de la Prosternation : «Seuls croient en nos signes ceux qui, ayant été édifiés, sont tombés prosternés, ont exalté la louange du Seigneur et ne se montrent pas orgueilleux...». Les fidèles se prosternent. C'est au moment où leurs fronts touchent le tapis qui recouvre le plancher, qu'un cri est lancé en hébreu : «Voilà ! C'est la fin pour vous ! ». Aussitôt après, une explosion énorme ébranle les murs de la salle d'Isaac, suivie du crépitement d'une arme automatique. Les fidèles tombent les uns sur les autres, hurlent. Leurs cris se mêlent à des Allah ou Akbar et aux gémissements des blessés. Mais dans le dos des fidèles, le mitraillage continue. Quelques secondes d'arrêt, le temps de remplacer le chargeur et la tuerie reprend. Partout dans la salle, des morts et des blessés s'amoncellent déjà dans un désordre indescriptible. Ceux des fidèles qui n'ont pas été touchés tentent d'échapper aux balles en se jetant sur le plancher, en se dissimulant derrière ou sous les cadavres et les blessés. Quelques uns se sont réfugiés derrière les quatre épaisses colonnes de la salle. D'autres ont gagné l'entrée et s'enfuient en hurlant : «Un massacre ! C'est un massacre ! Les juifs tuent les Musulmans ! ». Un nouvel arrêt pour engager un nouveau chargeur et les rafales reprennent. L'assassin vise posément tout ce qui bouge encore, diront plus tard ceux qui ont osé tourner le regard vers lui. Celui-ci, tout en tirant, se déplace sur toute la largeur du fond de la salle.

En témoignent les douilles que l'on retrouvera dispersées ici et là le long du mur nord, hors de portée des caméras du circuit de télévision intérieur ; circuit partiellement en panne ce jour-là. Après un tir d'une minute et demie, le troisième arrêt sera le dernier. Alors que l'assassin vient d'engager un autre chargeur, l'un des fidèles parvient, par derrière, à maîtriser le tireur et à lui arracher des mains le fusil brûlant qu'il jette de côté. Aussitôt, plusieurs personnes se ruent vers lui, brandissant un extincteur et de grandes barres de fer qui servent ordinairement à bloquer les portes. De toutes leurs forces, ils frappent le meurtrier. Jusqu'à le tuer. C'est alors qu'une vague humaine se rue à l'extérieur. Des hommes seuls, d'autres transportant des morts ou des blessés. Des scènes terrifiantes. Comment raconter cela ? Voici un témoignage, parmi des dizaines d'autres. Abd al Halk Ibrahim, fonctionnaire depuis plus de trente ans au tribunal municipal d'Hébron, avait l'habitude de venir prier deux fois par jour dans cette mosquée d'Abraham. Cette fois, pour le Ramadan, il a emmené ses deux enfants avec lui. Pendant la tuerie, tous deux, terrifiés, se collent littéralement à lui.

Lorsque le tir cesse, leur père est étendu dans une mare de sang, mortellement atteint par deux balles. Les gosses crient, pleurent près du cadavre en essayant vainement de le tirer vers la sortie. Ils supplient les fidèles qui s'enfuient de les aider à évacuer leur père : «Aidez-nous à emmener notre père ! ». Finalement, c'est un jeune homme de vingt-cinq ans qui s'arrête pour les aider. Sur ses propres vêtements, raconterait-il, il y a des morceaux de cervelle de son meilleur ami qui était près de lui pendant la fusillade. Le cadavre de l'assassin, vêtu d'un uniforme de l'armée israélienne, sera trouvé, allongé sur le dos, à l'endroit même où il a été tué. Quatre barres de fer souillées de sang sont éparpillées à proximité. Son visage est méconnaissable. Son revolver, qu'il n'a pas eu le temps d'utiliser, est près de lui. Quant à son fusil, il est à moitié enfoui sous une bibliothèque de livres sacrés musulmans. L'homme s'appelle Bakoukh Goldstien. Juif d'origine américaine, c'était le médecin de l'implantation juive de Kiryat Arba qui surplombe la ville d'Hébron. Le crime sans précédent qu'il vient de commettre avant de succomber lui-même n'était pas improvisé¹⁴⁰».

«Et qui atteint par l'injustice riposte». (42; 39)

Vous pouvez par la même occasion prendre connaissance de ces tueries perpétrées contre les musulman(e)s, par les démocrates imberbes que vous protégez avec tant d'amour.

Amrouche Mohamed : Vingt-sept ans, résidant à Méfiali, dont le corps a été rendu à ses parents éventré et le sexe coupé¹⁴¹.

¹³⁹ Mohammed Yacine Kassab *l'Islam face au nouvel ordre mondial, après l'Irak à qui le tour* éditions les Douze.

¹⁴⁰ Amnon Kapeliouk *Hébron un massacre annoncé* éditions du Seuil.

¹⁴¹ Jacques Vergès *Lettre à des amis Algériens devenus tortionnaires* éditions Albin Michel.

Haddad Tahar : Né en 1938, membre de l'ALN, mort sous la torture le 15 janvier 1993 à la brigade de gendarmerie de Baraki, Alger¹⁴².
 Bendjemline Hassan : Né le 20 mars 1955 à Bouzaréah, transporteur, arrêté le 5 septembre 1992, mort sous la torture le 15 septembre 1992 au commissariat du 5ème arrondissement à Alger¹⁴³.
 Bennani Mohamed : Vingt-deux ans, muezzin à la mosquée Al Nasr, quartier la Glacière, mort, assassiné par la police devant la mosquée alors qu'il avait les mains en l'air¹⁴⁴.
 Ould Rabi Tayeb : Vingt-sept ans, résidant à Djenane El Mabrouk, Bachdjarah, Alger. Mort assassiné par la police devant chez lui alors qu'il avait les mains en l'air¹⁴⁵.
 Zaït Mohamed : Arrêté le 6 février 1993. Mort sous la torture le 11 février, à la Sûreté de Bab El Oued. Son cadavre a été transporté à la casbah et déposé devant sa porte¹⁴⁶.
 Sefsat Rabah : Né en 1966, employé à Rouiba. Arrêté chez lui, torturé à mort par les policiers du commissariat de Rouiba, puis jeté à quelques mètres de sa demeure où il a rendu l'âme¹⁴⁷.
 Bessas : Commandant dans la Marine nationale à Châteauneuf, mort sous la torture¹⁴⁸.
 Mekideche Saïd : Surnommé Mohamed Lamana par tous les habitants du quartier El Madania à Alger pour ses qualités de confiance et d'honnêteté. Arrêté par les gendarmes de Bouzaréah commandés par l'adjudant chef R., mort sous la torture. Son cercueil fut ouvert, malgré l'interdiction des autorités : ses membres avaient été coupés à la tronçonneuse.

Je m'appelle Abdelkader Salem, je suis né le 22 février 1956 à Alger (9ème arrondissement). J'ai été arrêté dans la nuit du jeudi au vendredi 28 février 1992¹⁴⁹.

«Des militaires accompagnés de civils dont la majorité portaient des cagoules ont investi notre maison (94, parc Ben Omar Kouba, Alger) avec une barbarie inouïe. Nous avons été réveillés par un énorme fracas. Ils venaient de casser la porte d'entrée. J'ai cru, tout d'abord, que j'étais en train de faire un cauchemar. Mais lorsqu'ils m'ont tiré du lit par les cheveux tout en appuyant les canons de leurs armes sur ma tête et ma poitrine, j'ai vite réalisé ce qui était en train de se passer. Ma femme n'a pas été épargnée non plus. J'ai eu le temps de voir son visage déformé par la peur juste au moment où l'un des policiers l'a prise par les cheveux et la jeta par terre. L'expression qu'avait prit son visage restera à jamais gravée dans ma mémoire. Insultes, grossièretés et menaces de mort étaient en même temps proférées à notre rencontre. Mes enfants, âgés de deux ans et quatre ans, ont eu tellement peur qu'ils sont restés traumatisés jusqu'à aujourd'hui. La dernière image que je garde d'eux est celle de deux enfants en pleurs, complètement affolés. Le plus âgé criait : «Yemma, yemma...», tout en tentant de la rejoindre contre ces brutes. L'un des policiers le gifla si fort qu'il le fit tomber à la renverse. Je ne peux plus continuer à décrire la suite, ça me fait trop mal. J'ai ensuite été transporté dans une prison située à Bouzaréah, où j'ai passé la fin de la nuit avec mon frère dans la même cellule. Il n'y avait qu'un seul lit. Le lendemain de mon arrestation, vers 6 h 30 du matin, un gardien m'a demandé mon nom et m'a ordonné de le suivre. Nous sommes entrés dans une pièce située loin des cellules. Un grand chauve, vêtu d'une veste en cuir noir, d'un pantalon en jean et portant des lunettes avec une monture genre Ray-Ban, s'y trouvait déjà. Deux autres individus étaient là aussi : l'un était de taille moyenne et l'autre, un peu plus petit, mesurait 1,60 m environ. Je me rappelle avoir déjà vu ce grand chauve au bureau de M.B. à Hussein-Dey en juin 1990. Commença alors la première séance d'interrogatoire. Le grand chauve m'ordonna de m'asseoir, me cita plusieurs noms et me relata un certain nombre d'affaires. De tous les noms qu'il me citait, je n'en connaissais qu'un seul. Mais quand je le lui ai dit, il devint comme fou, et me frappa de toutes ses forces, à coups de poing, à coups de pied et à coups de bâton. Il faut dire que ce «bâton» était très particulier ; il s'agissait en fait d'une matraque électrique dont une partie est recouverte de cuir et l'autre comporte trois pointes métalliques. J'ai été tellement battu que cette partie de la matraque s'est cassée. Je saignais beaucoup de la tête et du nez et j'avais atrocement mal partout. Après quoi, il demanda qu'on lui ramène un autre type de matériel : un sommier métallique. L'autre individu, le plus petit de taille, me passa les menottes en les plaçant très haut, à mi-hauteur du coude, accrocha une paire de pinces métalliques aux lobes de mes oreilles en me disant : Je vais te placer des boucles d'oreilles, fils de... Il était très excité. Puis il actionna la gégène. A plusieurs reprises, j'ai mordu ma langue. La douleur était foudroyante. Je criais et me débattais comme je pouvais car mes pieds étaient restés libres. En même temps le grand chauve s'était remis à me frapper avec une autre matraque électrique au bas-ventre. J'ai fait un grand effort pour réussir à lui dire que j'étais porteur d'une prothèse cardiaque. Il me répondit tout en continuant à me frapper avec plus d'acharnement : Je vais te la recharger ta pile. Etant sous traitement anticoagulant, je perdais beaucoup de sang. Et comme je me débattais encore, il ordonna qu'on me passe les menottes aux pieds et actionna lui-même ensuite la gégène. L'intensité électrique devenait insupportable, et j'ai failli perdre connaissance à plusieurs reprises. J'ai été ainsi torturé jusqu'aux environs de 11 h 30. Je le sais parce que quelqu'un a demandé l'heure à 11 h 45 précises. Une dizaine de minutes plus tard, trois autres tortionnaires sont venus pour continuer le sale boulot. J'avais très froid et tremblais de

¹⁴² Ibid.

¹⁴³ Ibid.

¹⁴⁴ Ibid.

¹⁴⁵ Ibid.

¹⁴⁶ Ibid.

¹⁴⁷ Ibid.

¹⁴⁸ Ibid.

¹⁴⁹ Ibid.

tout mon corps. Mes yeux me faisaient très mal et j'avais l'impression qu'ils allaient éclater. Le grand brun s'est mis à me poser les mêmes questions que ses prédécesseurs. Le type à lunettes et le grand blond s'occupaient du reste. Ils se sont ensuite relayés sans interruption. J'ai enduré la gégène et les coups jusqu'aux environs de 16 heures, le samedi 29 février. Au loin, l'appel à la prière m'a rappelé pendant un laps de temps qu'au dehors, la vie continuait et que beaucoup de gens ne se doutaient peut-être même pas de l'existence du lieu maudit où je me trouvais. Je suis resté ainsi enchaîné au sommier métallique jusqu'à la tombée de la nuit. C'est alors que débute la troisième séance de torture pendant laquelle j'ai dû assumer toutes les accusations, aussi fausses les unes que les autres. C'était le seul moyen d'arrêter mon supplice. Mes tortionnaires savaient que je disais n'importe quoi. Et ils savaient très bien pourquoi je le faisais. Mais la recherche de la vérité est leur dernier souci. La torture, c'est leur métier ! Tout indique qu'ils la pratiquent pour le plaisir ! Cette mascarade a duré jusqu'au matin du dimanche 1er mars 1992. Après quoi, un homme vêtu d'un costume bleu et que j'avais déjà vu rentrer et sortir à plusieurs reprises pendant les séances de tortures me demanda de me lever. J'ai essayé mais je n'ai pas pu me mettre debout ; quelques instants plus tard une ambulance m'emmena à l'hôpital militaire de Aïn-Naâdja. A la salle des urgences, on me plaça sous perfusion avant de me transférer au troisième étage dans une chambre au fond du couloir à gauche. Cette chambre donne sur la cité Jolie-Vue, que j'ai reconnue grâce aux minarets de la mosquée. J'ai passé deux jours à l'hôpital. Le mardi 3 mars 1992, j'ai été reconduit à Bouzaréah où j'ai encore subi des séances de tortures jusqu'au lendemain. A la suite de quoi, j'ai été conduit une deuxième fois, le mercredi 4 mars 1992, à l'hôpital de Aïn-Naâdja, où j'ai passé une échographie au quatrième étage (service de cardiologie). Le médecin de la sécurité et le cardiologue sont sortis ; je n'ai pas pu entendre ce qu'ils se disaient. C'est à partir du jeudi 5 mars que cessèrent les séances de tortures. Je parle bien entendu de la torture physique. Car malgré mon état de santé qui était très critique, les interrogatoires acharnés avec leur lot d'insultes et de menaces ont continué toute la nuit. Ils procédaient par groupes et à tour de rôle.

J'ai été ensuite emmené dans une cellule où il n'y avait qu'un matelas en éponge très sale et une seule couverture. C'est dans ces conditions que j'ai passé les quelques moments de répit entre les séances de torture du 28 février au 5 mars 1992. J'ai été transféré dans une autre cellule le vendredi 6 mars et on me donna deux couvertures. Là, j'ai failli étouffer à plusieurs reprises. Cette cellule ne possède pas de bouche d'aération. J'ai finalement été ausculté par un médecin. Je suis resté en sa compagnie près de deux heures avant que je me sente un peu mieux.

Ce n'est que le mardi 10 mars 1992 que je fus transféré à la prison militaire de Blida. Mon état de santé toujours critique, je fus transporté le 18 de nouveau à l'hôpital Aïn-Naâdja où je suis resté sous surveillance médicale. Mon état de santé n'est pas très encourageant. Je pense à ma famille. Je suis triste pour mon pays. Ceci est mon témoignage. Il est modeste. Mais j'espère qu'il va contribuer à faire un jour cesser la barbarie que j'ai moi-même subie dans ma chair et mon âme¹⁵⁰».

♦ CAS N°3 : KAZI ABDENACER

Né le 7 mai 1965. Tailleur Bât N°10, Escalier 4, Cité Diar el Mahçoul, Alger. Actuellement détenu.

«Le 27 octobre 1992, à 3 heures du matin, nous sommes réveillés par des coups sauvages frappés contre la porte de notre maison. Ma mère, une femme d'un âge très avancé, se trouve en face d'hommes en cagoule munis d'armes automatiques qui prétendent appartenir à la Sûreté nationale. Dès que je me présente, on me passe les menottes et on m'embarque sans ménagement dans une voiture. Le quartier est entièrement bouclé comme si on venait arrêter un criminel notoire. Les cris de ma mère ont réveillé tout le voisinage. Les deux voitures -une Peugeot 505 et une Nissan des forces d'intervention rapide- se dirigent vers le 4ème arrondissement de la wilaya d'Alger et s'arrêtent au poste de police de Cavaignac. Dès ma descente de voiture, une volée de coups s'abat sur ma tête et ma poitrine. A l'intérieur, on me fait agenouiller sur une grille de fer, face au mur. Arrosé d'eau froide, je suis bastonné pendant environ deux heures. Après quoi, un inspecteur en civil d'une trentaine d'années me fait monter dans son bureau. Là encore les coups pleuvent, assenés avec une chaise en métal. L'inspecteur, en proférant des propos obscènes, m'applique son revolver sur la tête pour me terroriser. Peu après, on me fait descendre dans une cellule où on me fait subir le supplice du chiffon pendant vingt minutes. Ensuite on me conduit dans une autre cellule d'à peu près neuf mètres carrés déjà occupée par six personnes. A cause des coups, je ne peux dormir. Je reste là sans nourriture ni boisson. A partir de là, la torture augmente d'un cran. On enfonce dans mon corps des clous reliés à des fils électriques. Cela a duré une vingtaine de minutes. Comme je recommençais à perdre conscience, on m'a ramené à ma cellule. Je tremblais de tout mon corps. A 9 heures du matin, je suis à nouveau torturé. Après une heure et demie de chiffon sur le visage, quatre ou cinq civils me montent à l'étage supérieur. L'interrogatoire est entrecoupé de coups sauvages : on me cogne la tête contre les murs, on me frappe sur le dos et la tête avec une barre de fer. Ils vont jusqu'à éteindre leurs cigarettes dans ma main. «Ta main est mon cendrier», a lâché l'un d'eux. Après je me suis retrouvé devant l'officier de police ou le chef de poste de police, un

¹⁵⁰ Ibid.

homme d'à peu près quarante-cinq ans, 1,75 m, de corpulence moyenne. Il m'ordonne de me mettre à genoux, puis j'ai droit à des insultes, d'une vulgarité qui contraste avec l'élégance de sa tenue. Sur son ordre, les hommes présents dans son bureau reprennent la bastonnade avec une barre de fer. Je me retrouve, presque inconscient, menotté à un radiateur dans le couloir. A la nuit tombante, on me ramène dans le couloir menant aux cellules. Profitant de cette «accalmie», j'ai tenté de dormir, mais je suis réveillé en sursaut par un inspecteur de police. A nouveau, les coups de bâton pleuvent accompagnés d'insultes obscènes et de crachats. Je suis demeuré sans nourriture ni sommeil jusqu'à la fin de la matinée du vendredi où j'ai pu me reposer un peu. Le samedi 31 octobre -la veille du jour anniversaire de la révolution-, à 3 heures de l'après-midi, un civil m'a demandé de le suivre dans son bureau, au premier étage. La trentaine, clair de peau, avec une moustache noire, il était mince, habillé d'un jean. Ce devait être un inspecteur de police. L'interrogatoire a porté sur des sujets dont j'ignorais tout. Je réponds sans varier : Je ne sais pas, je ne le connais pas... Au bout de vingt-cinq minutes, je suis ramené au couloir des cellules. Le mardi 3 novembre, le même scénario se répète, avec les mêmes questions. Le vendredi, l'officier m'enferme avec deux autres détenus habitant le même quartier que moi : Driss Chanaje et Rachid Laadlimi. Au bout d'un moment -il a dû nous épier par un trou dans la porte-, l'officier ouvre et nous déclare que nous sommes sauvés parce que nous ne sommes pas concernés par l'affaire ! L'après-midi, on me sort de la cellule et on m'intime l'ordre de signer un procès-verbal. A minuit, je suis transféré au poste central de Sûreté de la wilaya. Le lendemain je passe devant le tribunal Abane Ramdane, qui décide la détention préventive. Je souligne que le procureur et le juge d'instruction peuvent témoigner de l'état dans lequel j'ai été présenté devant eux¹⁵¹».

♦ CAS N°4 : BOUTCHICHE MOKHTAR

Marié, six enfants, dont une fille née pendant sa détention.

Je m'appelle Mokhtar Boutchiche, injustement détenu à la prison militaire. Voici ce que j'ai enduré de la part des agents de la Sécurité.

«Mon drame commence le 20 janvier 1992. Ce jour-là, un ami proche me propose de l'accompagner près de Bousaâda, où il possède une terre agricole. A Tidjellabine, nous sommes arrêtés à un barrage de gendarmerie. Après avoir vérifié nos identités, on nous demande de laisser la voiture sur place et de monter dans le véhicule de gendarmerie. Nous sommes conduits au poste «Pour enquête» soi-disant. En fait d'enquête, ce furent la torture et l'humiliation. Le 21 janvier on me jette dans un véhicule à plat ventre, la tête couverte d'un sac. Après un certain temps, la voiture s'arrête et on me traîne jusqu'à une salle. L'interrogatoire commence : Où sont les armes ? Où sont les refuges des groupes ? On me ligote sur un lit avec des fils électriques. On m'enfoncé une serpillière dans la bouche. Je suis flagellé sur tout le corps, on m'arrache les ongles avec des tenailles. Et toujours les mêmes questions accompagnées d'insultes, de menaces de mort, de crachats. Ne pouvant supporter la douleur, je répondais en donnant tous les noms qui me passaient par la tête : ceux de mes amis, de mes voisins, des gens du quartier, des collègues de travail. Quand ils se sont aperçus que je n'avais rien à voir avec ce qu'ils cherchaient, ils m'ont relâché sous condition de travailler pour eux comme indicateur. Ils m'ont mis dans un véhicule, puis dans un autre, et m'ont jeté dans la rue près de mon quartier. Mais le 18 février, la gendarmerie opéra un grand ratissage dans mon quartier. Ils ne m'ont pas trouvé chez moi mais chez mes beaux-parents ; sous la menace, mes parents leur avaient dit que j'y passais la nuit. Ils ont fait irruption en tirant des rafales. Ils m'ont arrêté ainsi que tous les habitants mâles de la maison. Ils nous ont emmenés à leur centre. Là, je suis stupéfait des propos de celui qui semble être le responsable : «Tu m'as privé d'une parcelle de terre, et moi aujourd'hui, je te prive de la vie. Appelle ton Dieu pour te sauver ! Tu t'en es tiré à bon compte avec la Sécurité militaire, cette fois-ci ce sera ta fin ! » Puis il ajoute : «On a arrêté une bande de malfaiteurs, en possession d'un fusil de chasse et on suppose que tu es leur chef ! » Je nie de toutes mes forces. Il ordonne qu'on m'emmène au sous-sol où je suis complètement déshabillé, ligoté et fouetté avec des câbles électriques. Comme je crie, l'un d'eux prend une serpillière imbibée d'eau nauséabonde et l'enfoncé dans ma bouche. Puis le responsable du centre, un capitaine, prend un fouet et me frappe au sexe jusqu'à l'évanouissement. Quand je suis revenu à moi, un lieutenant me pose des questions sur des gens arrêtés et sur des gens de mon quartier. Puis on me fait asseoir sur une bouteille. Je réponds à toutes les questions, comme ils le veulent. J'ai passé cinq jours au centre, jusqu'au 22 février, sans boire ni manger. Le 22 février, à 14 heures, arrive des agents de la Sécurité militaire qui me conduisent à leur centre de torture. Je suis immédiatement dénudé, jeté sur un lit et attaché. L'un d'eux commence à me faire boire de l'eau savonneuse tandis qu'un autre me fouette violemment, y compris sur les parties génitales. Puis on brûle ma barbe, on m'arrache la chair avec des tenailles. Tous les tortionnaires sont cagoulés et s'expriment entre eux en français ; ils croient que je ne comprends pas. Puis ils me jettent dans une cellule, à même le sol, sans couverture ni lumière. Le 3 mars 1992, on m'a rendu à la gendarmerie.

J'étais très faible, grâce à l'aide de gens de mon quartier eux aussi arrêtés, j'ai pu me nourrir un peu et reprendre des forces. Le 10 mars, je suis conduit avec d'autres à la prison militaire de Blida.

¹⁵¹ Ibid.

Le procureur militaire, le commandant B., devant mes dénégations, m'insulte et profère à mon endroit des grossières inqualifiations. Je suis détenu à la prison militaire sans inculpation¹⁵²»

♦ CAS N°5 : RAIT SLIMANE

Marié, trois enfants :

Je soussigné, dénonce les pratiques scandaleuses de ceux qui oppriment les enfants libres de l'Algérie sous couvert de la loi et au nom de la défense des libertés, des droits et de la sécurité des citoyens. Je m'adresse à tous ceux qui vivent sur cette noble terre d'Algérie pour défendre les droits des citoyens à la liberté et à la dignité.

«Moi, Slimane Rait, né en 1963, profession maçon, je menais avec mon épouse et mes enfants une vie paisible et toute ma vie était ainsi, jusqu'à la nuit du 18 février 1992. Cette nuit-là, j'ai découvert le visage sombre de l'Algérie. En effet, les forces d'intervention de la gendarmerie ont investi sauvagement mon domicile. Ils étaient plus de soixante, ils ont terrorisé mes enfants et mon épouse, et m'ont frappé sous leurs yeux. Après m'avoir immobilisé contre un mur, ils ont éventré tout sur leur passage, ils ont démolé l'armoire et cassé la vaisselle et se sont même emparés de sommes d'argent et de mes outils de travail. Après quoi, ils m'ont conduit au centre de gendarmerie de Bab Ezzouar où commencèrent des pratiques bestiales envers moi et envers d'autres personnes qui s'y trouvaient. Ils m'ont mis ensuite dans une cave spécialement aménagée pour la pratique de la torture. Il régnait une température glaciale, je tremblais de froid et de peur. Ils m'ont complètement dénudé. J'étais humilié et j'avais honte, je ne trouvais rien pour cacher ma nudité, de plus mon corps était glacé. Je fus pendu par les mains à l'aide de menottes accrochées à une barre de fer horizontale. Ils ont enroulé autour de mon corps un câble électrique en serrant très fort au point que j'ai cru que j'allais être dépecé. Ces hommes de loi se sont ensuite acharnés à me brûler la barbe après avoir tenté de me l'arracher avec leurs propres mains. Ils m'ont ensuite mis sur le visage un chiffon préalablement plongé dans de l'eau d'égout de manière à m'obliger à boire de cette eau et respirer l'odeur nauséabonde. L'opération dura toute la nuit jusqu'à ce que je perde connaissance. Ils se mirent ensuite à me battre à coups de bâtons sur tout le corps, visage, poitrine, ventre, cuisses, parties génitales, fesses... Les tortionnaires se relayaient l'un après l'autre et je porte encore les traces des coups et des menottes. Après la torture, ils m'ont donné une veste et un slip et m'ont jeté dans une cellule contenant déjà douze personnes sans paille, ni couverture, ni eau. On nous a même privés d'aller aux toilettes, ce qui obligea certains à faire leurs besoins devant tout le monde et à même la cellule. J'ai passé dans cet endroit vingt-deux jours dans cet état et dans ces conditions. Ils nous ont préparé un procès-verbal d'inculpation et nous ont forcé à le signer. Arrivés au tribunal militaire, nous avons été obligés, sous la menace de nouvelles tortures, de confirmer les propos du procès-verbal. Les gendarmes du groupement de Bab Ezzouar ont pratiqué la torture au vu et au su de leurs officiers, certains y ont même assisté. Mais compte tenu des pratiques barbares déjà citées, bon nombre de personnes torturées n'osent pas témoigner par peur de représailles sur leurs personnes ou sur des proches parents¹⁵³».

♦ CAS N°6 : BOUYOUCEF MOHAMED

Je m'appelle Mohamed Bouyoucef, je suis chauffeur d'autobus. J'ai cinquante et un ans et je suis père de sept enfants.

«J'ai été arrêté le 7 septembre 1992 à 11 heures sur la route de Bouarfa alors que j'étais à bord du véhicule de mon ami, Ali Soumati. J'ai été placé dans un J5 banalisé par des agents de la Sécurité militaire. Je n'ai pas pu voir dans quelle direction on allait puisqu'on m'a obligé à rester à plat ventre. Lorsque le véhicule J5 s'est arrêté, on m'a mis un bandeau sur les yeux et on m'a introduit dans une cellule. J'ai reçu des coups sur la tête et le visage. Ensuite, on m'a arraché tout le côté gauche de ma barbe. Après quoi, j'ai été conduit dans une autre cellule. Là, on m'a branché la gégène sur les oreilles. Les coups de poing, les coups de pied pleuvaient sur mon visage et sur le reste de mon corps. Le sang coulait. Quelqu'un, qui devait certainement pratiquer le karaté, a lancé un cri et m'a donné un coup violent de la plante du pied en plein visage. On m'a posé des questions et on m'a obligé à donner les réponses qui m'étaient dictées. Je fus ensuite conduit à la gendarmerie, où on me garda douze jours dans une cellule. Je suis resté ainsi à même le sol, sans manger les cinq premiers jours. Puis, quelques gendarmes ont commencé à me donner en cachette un petit sandwich-frites toutes les vingt-quatre heures environ. J'ai été battu par tous les moyens ; j'ai subi l'électricité, le chiffon imbibé d'eau sale, ou d'un produit chimique dont j'ignore le nom mais qui produit le même effet que le chloroforme. Ils utilisaient aussi une autre substance chimique qui doit certainement être de L'esprit de sel».

¹⁵² Ibid.

¹⁵³ Ibid.

Ils imbibaient le chiffon de ces produits chimiques jusqu'à ce que mon visage, mon cou et mon dos soient brûlés et couverts de cloques.

Ils me forçaient à répondre à leurs questions par les réponses qu'ils voulaient. J'ai passé les jours les plus atroces de ma vie. Je n'oublierai jamais que ceux qui m'ont torturé étaient des Algériens comme moi¹⁵⁴ ! ».

♦ CAS N°7 : KAOUAN HASSEN

«Après mon arrestation, on m'emmena vers un endroit où j'ai commencé à être torturé. On me fit entrer dans une pièce. On me donna une combinaison et on m'ordonna de la mettre. Ils insistèrent pour que je me déshabille devant eux. J'ai considéré cela comme une atteinte à mon honneur. S'ensuivirent alors les insultes et les pires grossièretés. La torture commença juste après. Ils m'ont fait asseoir sur une chaise et m'ont placé les menottes, mains dans le dos. Ensuite, ils m'ont frappé au visage. Le sang giclait de mon nez et un bout de ma langue s'est coupé. A la suite de quoi, je n'ai pas pu ouvrir ma bouche, manger que de la nourriture liquide qu'ils me donnaient dans un bol en plastique. Mais la torture continua quand même. Ils m'ont mis sur un lit en fer, ont ligoté mes mains et mon pied gauche, et m'ont torturé à l'électricité. Je ne peux décrire l'atrocité de la douleur que j'ai ressentie. C'est une douleur indescriptible. Depuis, les pulsations de mon cœur ont augmenté, et mon corps me donne l'impression qu'il est rempli d'épines. Mais mon principal souci actuellement concerne mon pied gauche, je ne sais pas s'il s'agit d'une cassure ou d'un hématome. La blessure est très apparente et ça me fait horriblement mal. Je termine ce témoignage en signalant que l'un de mes tortionnaires m'a menacé de sodomisation¹⁵⁵ ».

♦ CAS N°8 : BOUSOUS

Je suis détenu à la prison militaire de Blida.

«Un jour, on m'a demandé de me mettre en position, c'est-à-dire de tourner la tête vers le mur et de ne plus bouger. On m'a bandé les yeux et j'ai été ensuite emmené vers une destination inconnue. C'était un mercredi à midi. Le lendemain vers 4 heures du matin, menottes aux poings, je fus conduit en fourgon à la montagne. Le trajet a duré approximativement deux heures. Nous avons ensuite marché pendant 4 heures. Ils m'ont demandé de leur indiquer la cachette des rebelles dont j'ignore complètement l'existence. Nous avons marché de jeudi, 4 heures du matin jusqu'au vendredi 4 heures du matin. Pendant tout ce temps, ils m'ont fait porter des caisses de munitions. Arrivés au sommet de la montagne, ils m'ont menacé plusieurs fois de mort. En présence d'agents de la Sécurité militaire, un brigadier de la gendarmerie m'a poussé dans le vide. J'ai été blessé aux genoux, aux coudes, et j'ai eu une déchirure musculaire à la cuisse gauche. Evanoui, je fus transporté à la caserne de la Sécurité militaire où j'ai repris connaissance. Je suis resté treize jours du mercredi 18 mars au 30 mars 1992. Jusqu'à la guérison de mes blessures. A mon retour à la prison militaire de Blida, je n'arrivais plus à parler. Je bégayais et je pleurais sans cesse. Je n'arrivais plus à distinguer entre le jour et la nuit, tellement je souffrais de maux de tête atroces. A la prison, j'ai appris que mon absence avait été justifiée officiellement comme étant un transfert à l'hôpital¹⁵⁶ ! ».

♦ CAS N°9 : AOUS DJILLALI

Je m'appelle Djillali Aous, marié et père de trois enfants, je suis juriste de formation.

«J'ai été arrêté le 7 octobre 1992 à 3 heures du matin à mon domicile au 275 parc Ben Omar, Kouba, Alger et ce, sans mandat de perquisition, par la police judiciaire de Bab El Oued. Mon arrestation s'est effectuée avec force, brimades envers toute ma famille. J'ai été transféré plusieurs fois du commissariat central d'Alger à la brigade antiterroriste de Chateauneuf à Bab El Oued et vice versa. J'ai, par la suite, été présenté au parquet d'Ussein Dey le 8 novembre 1992. Ainsi, ma garde à vue a duré trente-trois jours. La plupart du temps, j'ai été isolé dans une cellule. Mais il est arrivé aussi que je partage une cellule de quatre mètres carrés avec quatre à six personnes. Du 7 octobre 1992 au 11 octobre 1992, j'ai été torturé à Bab El Oued. Coups de poing et coups de pied sur toutes les parties du corps, asphyxie avec de l'eau souillée et autres ingrédients, etc. J'ai été menotté durant plus de vingt jours. A part l'eau, je n'ai eu droit à aucune nourriture les cinq premiers jours de ma détention. En plus de la torture physique à la police judiciaire de Bab El Oued, j'ai eu à souffrir de brimades, insultes, crachats, inondation de cellule et empêchement de dormir. Je suis détenu à la prison d'El Harrac, à la salle 4 bis sous le numéro d'écrou 64586. NB : J'ai oublié de dire que le soir, certains policiers faisaient venir les fous du port d'Alger (Sales, pleins de poux et de bave) et les lançaient dans la salle de torture

¹⁵⁴ Ibid.

¹⁵⁵ Ibid.

¹⁵⁶ Ibid.

contre les gens arrêtés, assis sur des chaises, les mains attachées avec des menottes derrière le dos. Les policiers assistaient au spectacle en fumant des cigarettes et en poussant des cris pour exciter les pauvres malades mentaux, lesquels faisaient subir les pires sévices physiques et surtout moraux aux gens arrêtés. Ils crachaient sur leurs visages, les embrassaient, les couvraient de bave. A la fin, les policiers leur remettaient des bâtons avec lesquels ils frappaient les prisonniers menottés. Les policiers riaient et poussaient des cris hystériques. On se croyait dans un véritable cauchemar¹⁵⁷».

♦ **CAS N°10 : TER ALI**

Je suis détenu à la prison d'El Harrach n°d'écrou 63111. J'ai été arrêté le 15 juillet 1992 à 15 h 30 à la sortie de la mosquée par la gendarmerie.

«Après mon arrestation, j'ai été conduit chez moi par la gendarmerie qui a effectué une perquisition sans aucun mandat. Ils n'ont rien trouvé chez moi, à part de vieux journaux (El Mounquid, El Forkane, L'Eveil), qui se vendent dans tous les kiosques. Ils ont volé 18750 dinars. Puis ils m'ont conduit à la brigade de gendarmerie de Aïn Taya. Après quatre heures passées dans la cellule, ils ont commencé à me torturer, en enfonçant dans ma bouche une serpillière sur laquelle ils ont versé de l'eau savonneuse et de l'esprit de sel. Puis ils ont frappé avec un bâton la plante des pieds. Ils m'ont ordonné d'enlever mes habits et m'ont attaché de manière à m'enfoncer un bâton dans l'anus. La torture a duré une semaine et j'éprouvais une douleur atroce à chaque fois que je me rendais aux WC. Je souffre toujours et j'ai peur à chaque fois que je me rends aux WC¹⁵⁸».

♦ **CAS N°11 : BOUAMAMA NOUREDDINE**

Je m'appelle Nouredine Bouamama. J'ai quarante-deux ans. Je suis marié et j'ai quatre enfants. Je suis commerçant. Je suis détenu à la prison d'El Harrach, salle 4 bis, N° d'écrou 63982.

«J'ai été arrêté le 23 septembre 1992 à 2 h 30 du matin à mon domicile, par les «Ninja» Police. Ils ont pillé, dévalisé et ameuté tout le quartier par des rafales et du vacarme. Ils m'ont conduit au commissariat central boulevard Amirouche, où j'ai été insulté, roué de coups, couvert de crachats par des policiers en civil, durant toute ma détention arbitraire au commissariat central à Chateaufort et dans un autre endroit que je ne peux préciser, j'ai été torturé par des éléments qui cachent lâchement leur visage par des cagoules et qui ont déversé sur moi toutes sortes d'insultes. Ils m'ont mis à poil et m'ont fait subir les pires tortures : électricité, asphyxie par l'eau, coups violents simultanés sur le crâne et la plante des pieds. Des douleurs atroces se concentrent au niveau de l'estomac et au bas-ventre, ce qui a entraîné des hémorragies. Ils m'ont attaché la tête avec un fil de fer sur un banc. Avec des tenailles, ils m'ont arraché la chair et m'ont cassé l'os du nez. Avec des tournevis, ils m'ont arraché cinq dents. Mon visage et mon corps étaient tellement enflés et tuméfiés que même mes bourreaux étaient incapables de me regarder et que l'un d'eux alla chercher de vieux journaux pour me couvrir le corps et le visage et éviter ainsi le spectacle. Mes tortionnaires étaient tous des policiers. Aujourd'hui, grâce à Dieu, je suis en vie mais je porte de profondes séquelles physiques, mentales et morales¹⁵⁹».

♦ **CAS N°12 : AMARAD AHMED**

Je m'appelle Ahmed Amara, né en 1957, employé d'administration depuis dix-sept ans. Détenu au tribunal militaire de Blida.

«C'est avec une profonde tristesse qu'à l'occasion du trentième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, je découvre qu'il y a des Algériens qui piétinent les principes de la révolution du 1er novembre et écrasent la dignité de ce peuple par différents moyens, dont le plus ignoble, pratiqué à grande échelle, celui de la torture. Le plus révoltant c'est que ces pratiques contre la sécurité, la dignité et la protection des citoyens sont effectuées par ceux-là mêmes qui sont censés les protéger. La nuit du 18 février 1992 restera gravée à jamais dans ma mémoire et dans celle de ma famille. C'est la nuit de la honte et de l'injustice. Des éléments de la gendarmerie, cette nuit-là plus de soixante, ont pénétré dans ma demeure par toutes les issues ; ils ont pointé leurs armes sur nous, nos femmes, nos enfants, nos pères et nos mères. Un des gendarmes a saisi violemment ma mère par la nuque. Ils ont pénétré avec force et fracas dans ma chambre, en saccageant, renversant et déchirant tout sur leur passage. Ils ont pris 20 000 dinars et des vêtements, laissant derrière eux une maison saccagée, une famille terrorisée, humiliée, exigé de mon père, un vieillard de soixante-quinze ans, qu'il

¹⁵⁷ Ibid.

¹⁵⁸ Ibid.

¹⁵⁹ Ibid.

creuse un trou profond dans le jardin pour bien évidemment ne rien trouver. Comment justifier cet acte gratuit ? Après cette opération inqualifiable, ils m'ont emmené au centre de Bab Ezzouar où ils ont commencé à m'insulter et me dévêtir comme toutes les autres personnes. Ils ont mis le feu à ce qui restait de ma barbe après l'avoir arrachée de leurs mains comme ils ont fait avec les autres, sur instruction de leurs officiers. Ils m'ont roué de coups sur tout le corps, bien que je leur aie signalé que j'étais asthmatique et c'est là qu'ils ont redoublé les coups en se relayant l'un après l'autre. Je n'ai pas échappé non plus à la pratique du chiffon. Les coups étaient concentrés sur le visage et les parties génitales. Je garde aujourd'hui des traces de tortures sur ma cuisse. On était douze dans une même cellule, sans nourriture, sans eau ni couvertures. Ils venaient de temps à autre pour emmener un ou deux d'entre nous au sous-sol qu'ils ramenaient tout en sang, ce qui augmentait notre peur. Chacun attendait son tour. Ces pratiques ont duré vingt-deux jours, après quoi on nous avertit de ne rien changer aux premières déclarations, sinon ce serait à nouveau la torture¹⁶⁰».

♦ CAS N°13 : HANNI FACI

Je suis né le 19 novembre 1969. je suis détenu à la prison militaire de Blida. J'ai été arrêté le 24 février 1992 à 7 heures du matin au cours d'un ratissage opéré par le Darak El Watani.

«Je me trouvais à la mosquée où j'effectuais des travaux de maçonnerie. J'ai été transporté vers la caserne d'El Harrach, puis vers le groupement de gendarmerie de Bab Ezzouar où je passais la nuit suivante sans couverture ni eau, sans pouvoir aller aux toilettes. Le lendemain à 8 h 30 du matin, ils m'ont introduit dans le bureau de l'officier, qui m'a reçu avec des injures et des insultes. Après avoir noté mon nom et ma date de naissance, l'officier ordonna qu'on me conduise à la cave. Là on m'a menacé de violer mes sœurs devant moi et de me violer moi-même si je ne parlais pas. J'ai été violemment frappé au visage et aux parties génitales après avoir été ligoté. J'ai été fouetté à l'aide d'un câble électrique jusqu'à évanouissement ; ma tête a été enfoncée dans un seau plein d'eau jusqu'à étouffement. Ils me demandaient de reconnaître certains faits que je niais chaque fois. Le cauchemar a duré près de deux heures jusqu'à ce que je gise inanimé par terre. Après ils m'ont mis un chiffon sur le nez pour m'empêcher de respirer et m'ont ensuite introduit un gros tuyau dans la bouche et ont ouvert le robinet au maximum. Ils enlevaient le tuyau pour me demander d'avouer les faits qu'on me dictait. Ensuite, j'ai été attaché et fouetté près de deux cents fois ; j'ai perdu connaissance au moins quatre fois ; je suis resté vingt jours sans pouvoir uriner à la suite de ce traitement. En dernier lieu, ils ont tenté de me faire asseoir sur une bouteille cassée, mais comme j'avais déjà vu l'effet que ça donne sur un nommé Mahmoud Mesbah, je leur ai dit que je reconnaîtrais tout ce qu'ils voulaient. J'ai donc sous la contrainte signé un procès-verbal sans même le lire¹⁶¹».

♦ CAS N° 14 : SLIMANI MUSTAPHA

«J'ai été torturé pendant dix jours. J'ai été frappé à la tête avec la crosse d'un Kalachnikov, poignardé aux lèvres (Même ma langue a été touchée), à l'épaule droite, à la cuisse droite et à la jambe gauche. Ils m'ont jeté du gaz lacrymogène en plein visage, mes yeux ont été durement atteints, je ne distinguais absolument plus rien et j'ai fini par m'évanouir. Frappé plusieurs fois à coups de pied au visage, j'ai eu de mal à manger par la suite. Torse nu, j'ai été fouetté. Suspendu à un mur par une corde durant un jour entier. Enchaîné, j'ai subi la torture du chiffon imbibé d'eau savonneuse, celle de la table et de la chaise, on vous projette contre la table, de façon à ce qu'on tombe sur le visage. Cette opération se répète plusieurs fois. Torturé à l'électricité. Brûlé au visage et aux doigts avec des cigarettes. Menacé de mort pendant toute la durée de «l'interrogatoire». Ils me disaient : Nous allons te tuer et dire que tu as essayé de t'enfuir. Je fus obligé de signer le procès-verbal avec un pistolet pointé sur ma tête¹⁶²».

♦ CAS N° 15 À 19

- Berbere Mohamed : Célibataire, n°d'écrou 64237, prison d'El Harrach.
- Dahri Abdelaziz : Célibataire, n°d'écrou 64234, prison d'El Harrach.
- Tibaoui Saïd : Marié, trois enfants, N°d'écrou 64235, prison d'El Harrach.
- Belkadi Salem : Marié, neuf enfants, n°d'écrou 64238, prison d'El Harrach.
- Mansouri Smaïl : Marié, six enfants, N°d'écrou 64236, prison d'El Harrach.

Témoignage de Mansouri Smaïl, pour le groupe :

«Nous avons été arrêtés par la brigade de gendarmerie de Aïn Taya et conduits vers le centre de torture de Boudouaou, au sous-sol. Là, des gens étaient pendus par les pieds ou par la poitrine. Ils criaient. Les gendarmes nous ont

¹⁶⁰ Ibid.

¹⁶¹ Ibid.

¹⁶² Ibid.

mis à poil, attachés par les pieds et par les mains et nous ont brûlés avec un chalumeau. L'un d'eux nous a injecté, avec une seringue, un produit au pénis. On a dit des mensonges, car nous n'avions aucune réponse à leurs questions. Beaucoup d'entre nous avons perdu l'usage d'un membre ou d'un organe. Salem Belkadi est gravement brûlé aux jambes et aux pieds ; on doit le transporter pour qu'il puisse faire ses besoins. Après Boudouaou, nous avons été transportés à la brigade de gendarmerie de Ouled Moussa où nous entendions des cris effroyables. Salem Belkadi a été charcuté au tibia avec une baïonnette. Pieds et mains liés, nous avons été fouettés avec des fils électriques. On nous a introduit des chiffons imbibés d'eau usée, de grésil et d'esprit de sel dans la bouche. Nous avons perdu connaissance à plusieurs reprises. Dès notre admission à la prison d'El Harrach, trois d'entre nous furent gardés à l'infirmerie où les médicaments sont inexistant. Notre calvaire a duré dix-sept jours¹⁶³».

◆ **CAS N°20 : BERBEKOUCH AIACHI**

Quarante-cinq ans, marié, six enfants, n°d'écrou 64336, prison d'El Harrach.

«Nous avons été arrêtés par les gendarmes le 9 octobre 1992 à 10 h 30 à Mila, où nous demeurons. Nous avons été torturés pendant deux jours, puis transférés à la brigade de Chelghoum El Aïd. Transférés à nouveau à la brigade de Sétif, puis à Bordj Bou Arréridj, puis à Bouira, puis à Lakhdaria, puis à Si Mustapha dans un état critique, sans nourriture ni eau pendant trois jours. A la brigade de Si Mustapha, nous avons été torturés durant dix jours et ce, dans divers centres : aux Issers, à Bordj Ménéaïel et à Naciria, caserne d'intervention rapide. C'est dans cette caserne qu'on m'a arraché les ongles et la chair avec des tenailles. J'ai commencé à perdre la raison. De la brigade de Si Mustapha, nous avons été transférés à la prison d'El Harrach avec dix-huit autres personnes ayant subi le même sort que nous. Ils avaient des brûlures aux fesses et à la plante des pieds¹⁶⁴».

«Les soldats (russes) lui ont ordonné de se déshabiller il lui ont fait quelque chose, comme font les pédophiles, de la sodomie. Nous l'entendions dire» s'il vous plait, cela n'est pas nécessaire» puis la victime a dit «vous m'avez tué¹⁶⁵».

«Il faut entendre leurs cris, ces cris d'hommes forts à qui l'on casse tout ce qu'on peut casser. Certains se font sodomiser ou on les oblige à le faire entre eux¹⁶⁶».

A présent faisons un bref tour d'horizon en république «démocratique» française.

«Le tribunal correctionnel de Versailles a condamné, mardi 2 février, trois gardiens de la paix du commissariat de Guyancourt (Yvelines), à 6 mois de prison avec sursis et à 8000 francs d'amende pour violences sur deux étudiants. Le quatrième prévenu a bénéficié d'une relaxe. Les victimes, deux frères d'origine libanaise âgés de 19 et 20 ans, fils d'un avocat du barreau de Beyrouth, avaient été conduits le 16 juin 1997 au commissariat pour vérification d'identité, à la suite d'un appel pour une «Rixe entre bandes». Ils ont été alors «brutalisés», «frappés» et «menacés avec une hache» ; des certificats médicaux attestent «d'hématomes, de traces de strangulation et d'un traumatisme crânien¹⁶⁷».

«La garde à vue d'Ahmed Selmouni et Abdelmajid Madi, deux trafiquants de drogue actuellement en prison, a-t-elle consistée en une longue séance de tortures ? Le parquet de Versailles (Yvelines) a jugé en tout cas les faits reprochés à cinq policiers qui officiaient au service de la police judiciaire (SDPJ) au commissariat de Bobigny (Seine-Saint-Denis) suffisamment graves pour les renvoyer devant le tribunal correctionnel. Ces cinq hommes de la brigade des stupés, dont deux sont encore en activité, dans le même service, ont comparu hier, face aux deux dealers qui les accusent. Interpellé gare du Nord le 25 novembre 1991, Selmouni est aussitôt placé en garde à vue à Bobigny. «Ils m'ont fait déshabiller. L'un d'eux a commencé à me donner des coups sur la tête avec une batte de base-ball, légèrement mais constamment. Un autre me frappait à coups de pied et de poing. Cela a duré très longtemps», racontera-t-il au juge d'instruction. Une version qu'il reprend hier face à la présidente du tribunal accusant du doigt, un par un, les fonctionnaires devant lui. Et Selmouni d'expliquer qu'un policier a exigé de lui une fellation qu'il a refusé et que, du fait de ce refus, un autre lui a uriné sur la tête». Selmouni relate la suite de son calvaire : M. Hervé a pris une seringue et m'a dit «Tu aimes la drogue, je vais te faire une piqûre». Le commandant l'aurait ensuite sodomisé avec une petite matraque noire. C'est ensuite au tour de Madi de décrire sa garde à vue. Interpellé pour la même affaire de trafic de drogue que Selmouni, il raconte un

¹⁶³ Ibid.

¹⁶⁴ Ibid.

¹⁶⁵ Le quotidien *Libération* en date du 19 février 2000

¹⁶⁶ Le quotidien *libération* en date du 16 février 2000

¹⁶⁷ *La police hors la loi* éditions du Midi.

calvaire identique : «Ils m'ont cassé des dents d'un coup de poing dans la voiture. Puis, au commissariat, ils m'ont déshabillé¹⁶⁸».

Le jugement a été mis en délibéré et sera rendu le 25 mars.

LE VERDICT

«Les officiers sont, blanchis des accusations de sévices sexuels, ce qui justifie aux yeux de la cour la «réduction conséquente du quantum des peines». Colère. Le commandant Bernard Hervé, 50 ans, voit sa condamnation à **quatre ans de prison ferme** ramenée à **trois mois fermes** et quinze jours avec sursis. Le chef de ce «groupe des stupés» de Bobigny ne retourne donc pas à la Santé. Au lieu de **trois ans ferme**, le capitaine Christophe Staebler, 32 ans, et le lieutenant Bruno Gautier, 33 ans, sont condamnés à **quinze mois avec sursis**, et le capitaine Patrice Hurault, 44 ans, à **douze mois avec sursis**. Et dix mois avec sursis pour le lieutenant Alexis Leclercq. Les policiers doivent verser 70 000 F (Dont 40 000 de dommages et intérêts) à Madi, et 20 000 de frais de justice à Selmouni. Les avocates des parties civiles, Mme Dreyfus Schmidt et Canu-Bernard, sont perplexes sur cet arrêt «motivé de façon extrêmement dure», mais suivi de «peines de principe» : «On reconnaît que ces policiers ont menti et ont tapé, mais c'est du sursis. En plus, la cour laisse à l'autorité hiérarchique le soin d'apprécier les suites disciplinaires». Constats médicaux. Pour la cour d'appel, les coupables se sont livrés à des faits «d'une exceptionnelle gravité», à des «traitements particulièrement dégradants» qui «doivent être réprimés sans faiblesse». Selon les magistrats, ces policiers ont été «coauteurs de violences commises à l'aide tantôt d'un objet contondant, manche de pioche ou batte de base-ball, tantôt d'une matraque». Même si, «dans l'absolu, la parole d'un policier est plus crédible que celle d'un trafiquant de drogue», ce «postulat est fragilisé, voire ébranlé», par des «constatations médicales non équivoques». Dissimulation. Or, les explications «fluctuantes» des prévenus sur ces «lésions manquent totalement de crédibilité». Par exemple, la «rébellion alléguée» de Madi, qui se serait frappé la tête contre le mur et l'armoire, n'est «pas compatible» avec ses blessures au cuir chevelu. Enfin, les OPJ ont «masqué leurs agissements dans la procédure» : le capitaine Hurault, qui «constate» la rébellion de Madi, signe à la même heure un procès-verbal de perquisition à Gonesse. Pour les magistrats, «l'absence totale de fiabilité des actes établis par les enquêteurs s'avère gravissime dans la mesure où le fonctionnement de la justice pénale repose sur la confiance dans les procès-verbaux des officiers de police judiciaire». Pour Me Jean-René Farthouat, l'avocat des policiers, «cette décision mi-chèvre, mi-chou traduit une espèce de doute de la cour d'appel et peut-être un refus de désavouer une procédure qui dure depuis huit ans». La décision laisse aussi un «goût amer» à Jean-Paul Nury, leader du syndicat d'officiers Synergie : C'est très mauvais, malgré la demande de l'avocate générale de rendre leur honneur aux policiers. Cet arrêt ne rime à rien».

QUEL HONTE... !

«Le 10 mai, à l'aube, un appartement de la rue Saint-Jacques est investi par les CRS : «On nous met le dos au mur, les mains sur la tête. On commence à nous frapper. Tour à tour, nous nous écroulons, mais on continue à nous matraquer sauvagement. Enfin, ils s'arrêtent ils nous ordonnent de nous mettre debout. Déjà beaucoup d'entre nous saignent de partout. Dans l'appartement, il y a une jeune fille. «La môme, à poil ! » Ils se sont jetés sur elle, ils lui ont déchiré sa robe, ils l'ont complètement dénudée. Puis, poursuivant leur sadisme, ils l'ont traînée jusque dans la rue, la poussant alors qu'elle criait désespérément... La jeune fille s'est évanouie par deux fois. On l'a transportée à l'hôpital avec un autre d'entre nous qui n'avait plus de pantalon et qui était couvert de sang. Enfin, j'ai appris qu'un troisième a une fracture du crâne et se trouve toujours hospitalisé¹⁶⁹».

«Comme un écho à cette généreuse déclaration, un grave incendie se déroule le 12 décembre, à l'angle de la rue Chaligny et de la rue Faubourg-Saint-Antoine dans le XIIème arrondissement de Paris. Un automobiliste s'apprête à remonter dans son véhicule lorsqu'il trouve sur son pare-brise un papillon l'avertissant que sa Ford va être mise en fourrière. Deux policiers surgissent et lui dressent procès-verbal pour jet des détritiques sur la voie publique. L'automobiliste - qui est noir - s'installe dans sa voiture et entreprend de discuter avec les deux policiers. Peine perdue. Des collègues appelés en renfort arrivent sur les lieux. Et c'est l'incendie relaté par un riverain : «Le Noir a remonté sa vitre est fait mine de démarrer. A ce moment la, un flic à dégainé et lui à tiré une balle de revolver dans le bras, à travers la vitre». Explication des policiers : «Si on à tiré, c'est que l'automobiliste reculait alors qu'il y avait un policier derrière et qu'il allait être écrasé». D'autres témoins sont formels : l'automobiliste ne pouvait pas reculer car juste derrière lui, collé à son véhicule se trouvait le camion de la fourrière...¹⁷⁰».

¹⁶⁸ Ibid.

¹⁶⁹ Ibid.

¹⁷⁰ Ibid.

«A Rouen, le 24 janvier, un Tunisien se promène en compagnie de deux amis, également nord-africains. Contrôle d'identité classique, les trois hommes présentent leurs papiers, en règle, mais deux d'entre eux sont priés de monter dans un fourgon. A bord, on compte déjà une quinzaine d'hommes dont un tiers de Maghrébins. Au commissariat central, on leur retire ceinture, lacets, mais également papiers d'identité, cigarettes et argent. Le Tunisien veut compter le sien - il y a 500 francs -, mais un policier intervient : «T'occupe pas de ça ! » Quatre heures plus tard, le contrôle est terminé, mais on ne lui rend que 175 francs et il refuse de signer l'attestation de dépôt. Résultat, retour en cellule pour une nuit, sans même pouvoir téléphoner, pour prévenir ses amis. Le lendemain, on lui rend 375 francs, il proteste à nouveau, mais on l'informe que, s'il porte plainte, il devra passer une nouvelle nuit en cellule. De guerre lasse, il préfère abandonner et sort libre du commissariat¹⁷¹ ? ».

«La bavure ne concerne pas seulement les éventuels «suspects» mais également les véritables innocents. C'est le cas pour un voyageur qui, débarquant à la gare du Nord, le 2 octobre dans la matinée, assiste à un tabassage en règle. Deux jeunes hommes malmènent à coups de pieds dans les reins un homme d'environ soixante-dix ans. Croyant assister à une agression crapuleuse, le voyageur juge bon d'intervenir. Mal lui en prend. Les deux hommes sortent une carte barrée de tricolore, l'insultent et le frappent à son tour. Un peu inquiet, il demande aux témoins d'intervenir, mais personne ne veut se «mouiller». Arrivent d'autres policiers, en renfort, et le voyageur, menotté, est conduit au commissariat qu'il quitte cinq heures plus tard, nanti d'une demande d'inculpation pour coups et blessures et entrave à agent de la force publique et avec, en prime, une fracture du nez¹⁷²».

«Le 9 avril, une jeune Danoise de dix-huit ans, de passage à Paris, dépose plainte au commissariat de police du Xème arrondissement pour viol par des policiers de la gare du Nord. Vers 2 heures du matin, elle se trouvait dans la gare, avec deux amies, pour consulter les horaires. C'est alors qu'elle est entraînée vers le commissariat : «On m'avait tellement bousculée que j'ai eu soudain envie de vomir. On m'a laissé aller jusqu'aux lavabos, où l'un des hommes m'a cogné la tête contre le mur...», raconte la jeune femme, qui demande à téléphoner à son consulat. Ce qu'on lui refuse. Epuisée, elle est autorisée à s'allonger. «C'est alors qu'un des policiers m'a demandé si je voulais faire l'amour avec lui. J'ai refusé. Il s'est rué sur moi. J'ai juste eu le temps de voir dans l'encadrement de la porte un de ses collègues. Ensuite je ne sais plus» (Le Monde, 12 avril 1977). Au commissariat de police de la gare du Nord, on précise, après l'ouverture d'une enquête par l'IGS, qu'il existe un autre poste de police dans cette gare. De son côté, la préfecture exprime les plus grandes réserves sur ce témoignage, en expliquant dans un communiqué que «La plaignante ne portait aucune trace apparente de violences». Heureusement, les langues se délient avec le temps. Même si, de haut en bas de la hiérarchie, l'agression a été vivement démentie¹⁷³».

«De temps à autre, les informations sur les bavures policières arrivent en rafale. L'aventure d'un garçon de dix-huit ans, relatée le 19 mai par la presse, est en quelque sorte, une première. Tout au moins en ce qui concerne la qualité du matériel utilisé par la police. Cela se passe à Toulouse. Un apprenti fraiseur circule à vélomoteur avec deux amis derrière lui, et tous trois chantent à tue-tête. Depuis une voiture de police, on leur fait signe d'arrêter. A peine le conducteur a-t-il mis pied à terre que les policiers commencent à cogner sur ses camarades, à coups de poing et de pied. Devant ce spectacle, le garçon remonte sur son engin et tente de se sauver. Un policier lui saute dessus et le jette au sol. A peine est-il allongé par terre qu'un chien policier est lâché et le mord au bas-ventre ; la bête est dressée et connaît les points douloureux... Menottés dans le dos, les trois adolescents sont conduits au commissariat. Là encore, les coups pleuvent car une haie d'honneur les attend : du rez-de-chaussée au troisième étage, les coups se succèdent jusqu'à ce que les jeunes signent leur garde à vue. Ensuite, dans le car de police qui les emmène, on continue à les cogner, tout en les conduisant à l'hôpital. Plainte est déposée. Nul ne sait encore si l'IGS va enquêter¹⁷⁴».

«La guerre totale conduite à Greys-Malville n'interrompt nullement les petites escarmouches, parfois également meurtrières. Le 23 août, un jeune Algérien s'enfuit à l'arrivée de la police, après un hold-up manqué au bureau de poste de Châtenay-Malabry. Il tente de gagner les bois de Verrières proches lorsqu'un policier, particulièrement surexcité, le met en joue à vingt mètres et tire. Les témoins sont formels : «Le policier qui l'avait touché s'est approché de lui et lui a logé le contenu de son chargeur dans le corps. Les autres sont arrivés à ce moment ; l'un d'entre eux l'a retourné en le tirant par les pieds, il était mort». (Libération, 25 août 1977). A l'institut médico-légal, il est établi, lors de l'autopsie, que la victime a été atteinte de cinq balles dont trois dans le tronc - une à bout portant, une autre à bout touchant. L'examen permet également de constater que ces balles ont été tirées dans le dos. Ce qui contredit, les déclarations initiales du policier qui affirmait avoir tiré en état de légitime défense¹⁷⁵».

¹⁷¹ Ibid.

¹⁷² Ibid.

¹⁷³ Ibid.

¹⁷⁴ Ibid.

¹⁷⁵ Ibid.

«Après l'insupportable, l'odieux est toujours possible. Le 17 juin, trois gardiens de la paix de Saint-Denis violent une jeune fille d'origine maghrébine, âgée de treize ans, après l'avoir interpellée et fait montée dans leur fourgon. Ils sont arrêtés le lendemain. (Libération, 28 juin 1978). Au havre, dans la nuit du 29 au 30 juin, une 2CV circule en infraction dans une rue à sens unique, et heurte un autre véhicule dont le propriétaire s'applique aussitôt à redresser le capot endommagé. Arrive une 4L banalisée. Deux hommes, pistolet au poing, en jaillissent et l'un d'eux tire... sur le conducteur de la voiture accidentée, le blessant à la tête. «J'aurais tourné le dos, j'étais mort», dit le blessé. Les trois policiers étaient en civil, ils n'avaient pas fait de sommation, et pas davantage exhibé leur carte de police. Un comble : à l'hôpital, les policiers viennent demander une prise de sang au blessé¹⁷⁶».

«A Lyon dans la nuit du 15 au 16 juin, une équipe de policiers repère une voiture en stationnement, dans laquelle un couple, certainement illégitime, se livre à des ébats que la morale policière réprouve. «Vos papiers ! » L'homme est entraîné vers un fourgon de police. Deux autres gardiens de la paix restent en compagnie de la jeune femme, à qui ils tiennent un discours équivoque : «Attentat public à la pudeur. Ca ne va pas arranger vos affaires quand votre mari sera au courant... Il y a un moyen de tout arranger. On abandonne les poursuites si... «La jeune femme refuse mais que peut-elle faire face à deux policiers déterminés». Pendant que l'un la maîtrise physiquement, l'autre la viole. Ensuite, ils inversent. «Lorsque les amants se retrouvent, ils décident de tout dire au mari, et tous trois portent plainte» L'IGS enquête «sérieusement¹⁷⁷».

«Racisme également, à Roubaix. Le 2 juillet, il y a une petite fête dans un café algérien. La police intervient vers 23 heures et constate : «Les cendriers sont sales. On va te faire un procès pour ça ! » à un autochtone qui, tranquillement, s'apprête à nettoyer les objets du délit, un policier lance: «Ce n'est pas digne d'un Français de laver les cendriers des Arabes ! » Pour finir, un Algérien et deux Français sont embarqués au commissariat, où ils sont insultés et menacés durant deux heures, puis passés à tabac. Au Français, les policiers demandent : «Qu'est-ce que vous allez faire chez les bougnoules ? », et, à l'Algérien : «Toi, bougnoule, si tu veux voir des hommes, tu vas en avoir ! » Et l'un des policiers commence à lui enfoncer sa matraque dans l'anus. Après avoir été enfermés en cellule, les trois hommes sont à nouveau frappés, mais l'Algérien plus durement. Il est conduit à l'hôpital, après avoir perdu connaissance, et les médecins constatent «un ensemble de coups d'une rare violence, de plaies et d'hématomes sur tous le corps». Après ce fait divers, les langues se délient à Roubaix. Depuis deux mois, en effet quelques témoignages de tabassage étaient parvenus au collectif de soutien aux travailleurs immigrés, mais aucune victime n'avait osé porter plainte¹⁷⁸».

«Quatre immigrés, turc, algérien, marocain et tunisien, n'oublieront jamais les heures terribles qu'ils ont passées à la cité administrative de Strasbourg dans la nuit du 18 au 19 octobre. Soupçonnés de trafic de drogue, les quatre hommes sont interpellés dans un café de la rue Sainte-Catherine. La garde à vue est des plus rigoureuses. Le Marocain est déshabillé puis enchaîné à une colonne de chauffage. Les premiers coups visent les parties génitales et sont d'une telle violence que la règle en bois casse... Les policiers se déchaînent alors, lui écrasent les doigts... Et lui enfoncent un bâton dans l'anus. Au bout de quelques heures, le Marocain avoue tout ce qu'on lui demande. Plainte est déposée, avec constitution de partie civile. Dix jours plus tard, un juge d'instruction procède à l'identification des policiers tortionnaires. Une trentaine de policiers sont présents au palais de justice, prenant visiblement les choses à la rigolade et se montrant tour à tour narquois et menaçants. Au cours de cette séance, cinq hommes de la PJ sont formellement identifiés : deux commissaires et trois inspecteurs. Quinze jours plus tard, les quatre travailleurs immigrés sont toujours détenus. Du côté du commissariat, on déclare que les fonctionnaires mis en cause se défendent d'avoir exercé la moindre violence¹⁷⁹».

«Dans le même temps, les policiers du SGP, réunis en congrès, affirment qu'ils se proposent de «combattre le racisme sous toutes ses formes» (Le Matin, 28 mars 1981). Cette généreuse volonté est, hélas ! Démentie par les faits. A Paris, le 22 mars, un jeune homme assiste à une intervention injustifiée de la police envers un chauffeur de taxi noir, sur le boulevard Montparnasse. Il s'en indigna à voix haute et se trouve aussitôt empoigné et jeté dans un fourgon où il reçoit un jet de gaz lacrymogène. Au commissariat du Vème arrondissement, il est déshabillé, passé à tabac, et on lui lance : «Qu'est-ce t'es, avec ta sale gueule ? T'es juif ? Arabe ? Pas français en tout cas ! De toute façon, juif, arabe ou noir, c'est pareil. On ne les aime pas¹⁸⁰ ! ».

«Le 22 mai, Gérard Monatte, ancien secrétaire général de la FASP, donne une conférence en Avignon, et annonce sans fioritures : «il faut remettre de l'ordre dans la maison ! » Et il ajoute, pour bien se faire comprendre : «La police est toujours le reflet exact d'un système, quel qu'il soit».

«A Grenoble, le 30 mai, une infirmière gare sa voiture sur un trottoir et un policier lui dresse aussitôt un PV. Ensuite, les papiers ayant été examinés, le policier exige de l'automobiliste, qui porte des verres de contact, la présentation des lunettes de secours réglementaires. La jeune femme est pressée et tente de repartir. Elle est alors retenue

¹⁷⁶ Ibid.

¹⁷⁷ Ibid.

¹⁷⁸ Ibid.

¹⁷⁹ Ibid.

¹⁸⁰ Ibid.

par les cheveux et reçoit plusieurs coups de poing. Un médecin lui donnera un certificat d'arrêt de travail de huit jours. A l'hôtel de police, on évoque une «vive et vigoureuse altercation» (Le Monde, 3 juin 1986). Le 2 juin, à Paris, le père d'un jeune Iranien porte plainte pour homicide involontaire, estimant que le décès de son fils «A été causé par l'intervention imprudente et intempestive des forces de police». La concierge de l'immeuble, croyant à la présence d'un cambrioleur, a appelé la police. Au sixième étage, les policiers croient tenir le malfaiteur, enfermé et refuse d'ouvrir la porte. Les policiers font alors usage d'une bombe lacrymogène. D'autres policiers, présents dans la rue, aperçoivent le jeune homme qui s'extrait des WC par la lucarne et bascule dans le vide. Comme l'explique l'avocat de la famille, «on voit mal ce qui imposait d'utiliser une bombe lacrymogène alors que la porte de bois des toilettes offrait manifestement peu de résistance et était déjà partiellement brisée¹⁸¹».

Voilà un très bref résumé ce qui se passe ici en France, et ce que l'on ne sait pas doit être évidemment beaucoup plus troublant !

Pour revenir à présent à notre « islam » de France, on apprend dans la foulée que l'Islam se propagea, davantage par la diffusion verbale du style, «roulouj» que par la contrainte... Ah bon !

- Prise De Hira
«Khalid dit : «Ô Iyas, choisis l'une de ces parties : accepte notre religion, ou paye un tribut, ou prépare-toi à la guerre».
- Prise d'Oballa
«Khalid adressa à Hormouz une lettre ainsi conçue : «j'arrive, moi le général du vicaire de Dieu. Embrasse l'Islam ou paye le tribut ou prépare-toi à la guerre».
- Combat de Madsar
«L'armée Perse se mit à fuir, poursuivie par les Musulmans jusqu'à la nuit. Le lendemain, on constata que trente mille perses avaient péri».
- Bataille de Waladja
«Khalid donna l'ordre d'attaquer et le combat s'engagea. Les perses se mirent à fuir, poursuivis par les Musulmans qui en firent un massacre».
- Bataille de Lîs
Khalid dit : «je ferai tuer tant d'ennemis que leur sang coulerait dans le fleuve, parce qu'ils avaient montré du mépris pour les Musulmans».
- Soumissions de Hira
«Khalid leur accorda la paix à condition qu'ils payent le tribut».
- Prise d'Anbar
«Maintenant, croyez en Dieu et en Son Prophète ou consentez à payer le tribut ou préparez-vous à la guerre».
- Bataille d'Ain at Tamr
«Khalid les réduisit tous en esclavage, s'empara de tous les biens et fit trancher la tête à tous ceux qu'il avait fait prisonniers».
- Prise de Doumat al Djandal
«Khalid prit d'assaut la forteresse, tua tous les hommes, réduisit en captivité les femmes et les enfants».
- Batailles de Hacid de Khanafis et de Moudhayya'h
«Le lendemain, Khalid prit d'assaut la forteresse, tua tous les hommes qu'elle renfermait, réduisit en captivité les femmes et les enfants».
- Batailles de Thini, de Zomaïl et de Rodhab
«Fuite de l'ennemi».
- Bataille de Firadh
«Les Musulmans firent un grand carnage et ceux qui ne furent pas tués, périrent par les flots».
- Invasion de la Syrie
«Les Musulmans les taillèrent en pièces et continuèrent le massacre depuis le lever jusqu'au coucher du soleil : cent vingt mille ennemis trouvèrent la mort».
- Campagne de Mouthanna contre les Perses
«Les Musulmans en tuèrent un grand nombre».
- Prise de Damas
«Le massacre dura toute la nuit jusqu'à l'apparition du jour».
- Prise de Fi'hl de Baisan et de Tabariyya
«Les Musulmans les poursuivirent et les taillèrent en pièces ; au matin, il ne restait pas un seul combattant de ces quatre vingt mille».
- Bataille de Namariq
«Un combat meurtrier eut lieu et Dieu donna la victoire aux Musulmans».
- Bataille de Kaskar
«Les perses prirent la fuite».
- Bataille du Pont
«Défaite des Musulmans».
- Bataille de Bowaib
«Victoire des Musulmans».
- Expédition de Baghdad
«Victoire Musulmane».
- Prise d'Emesse
«Les Romains capitulèrent et payèrent le tribut».
- Prise de Kinnésrin

¹⁸¹ Ibid.

«Khalid refuse de leur accorder les conditions prévues par la loi islamique, il leur dit : «si vous aviez demandé la paix avant de combattre, je vous l'aurais accordée. Il fit tuer la garnison et s'empara du butin».

➤ Prise de Césarée

«Quatre vingt mille Romains furent tués, la victoire aux Musulmans».

➤ Prise de Jérusalem

«Capitulation. Prise de Madaïn

➤ Bataille de Qadisiya¹⁸²

«On appelle aussi cette nuit la nuit du grondement à cause du bruit produit par le choc des combattants qui luttèrent corps à corps et à cause des cris qu'ils poussèrent».

Malheureusement, de la nuit du grondement, on est passé à la nuit du ronflement... !

No'mân compagnon du Prophète prit la parole : «*nous étions des hommes vivant dans l'erreur. Alors Dieu eut pitié de nous et nous envoya un Prophète qui était de notre race, de la partie la plus noble de notre pays et ce Prophète nous a conduits des ténèbres du paganisme vers la lumière de la vraie religion. Maintenant il est mort ; mais en mourant il nous a recommandé de faire la guerre à tous ceux qui, sur toute la terre, ne sont pas de notre religion : ils doivent l'adopter, ou consentir à payer tribut, ou nous résister par les armes. Nous venons donc à toi pour te faire cette déclaration. Si tu crois en notre religion, nous te laisserons ton royaume. Si tu ne veux pas croire, paye tribut : mais si tu ne veux ni l'un ni l'autre, prépare-toi à la guerre*¹⁸³».

Pour davantage de renseignements, je vous invite à vous référer, non pas à ces pseudo théologiens, mais à l'histoire. Les Musulmans ne sont pas venus de Médine à Poitiers, pour faire un pique-nique ! Après lecture de toutes ces batailles, j'avoue que je ne comprends pas, je ne comprends toujours pas ceux qui prétendent que l'Islam s'est propagé davantage par le verbe que par le sabre... ! Si ce n'est une fois de plus, dans l'intention d'anesthésier la masse. Le Jihad comme on peut le constater, est non pas défensif, mais offensif.

En France, il existe de drôles d'associations, comme par exemple, «*l'association des femmes sous la loi musulmane*»... ! Femmes sous la loi de Dieu !!! En France !!! eh beh... ! Mais encore l'association «*lis au nom de ton seigneur*¹⁸⁴», lis au nom de ton seigneur et agit aussi au nom de ton Seigneur... ! Ou bien, lis au nom de ton Seigneur et dors au nom de ton Seigneur... ! Il n'en demeure pas moins vrai que le guide suprême de cet «Islam» en France était le grand, le très, très grand Recteur, Monsieur Boubakeur Dalil, même en l'ayant fabriqué on n'aurait pas fait mieux, d'ailleurs on l'a fabriqué. A chaque fois qu'il a ouvert la bouche, c'était pour parler d'ouverture d'esprit, de tolérance, même si la veille 5000 Musulmans avaient été assassinés. Il me paraît prudent de dire que cet homme ne pratique pas la prière et boit de l'alcool, cet homme n'est pas de confession Musulmane comme tant d'autres de son proche entourage, alors qui veut-on duper !

Son livre intitulé «*La charte du Musulman en France*¹⁸⁵» est le comble de l'hérésie, jamais pareille œuvre n'avait réjoui Satan. On dit que, lorsque le recteur écrivit ce livre, Satan lui tapota sur l'épaule et lui dit: «*ça va, n'exagère pas trop non plus !*». La légende dit que Satan a gardé un exemplaire de ce « chef d'œuvre » en cas où les autres se perdraient ! Même les «versets sataniques» de Salman Rushdie n'ont pas porté autant préjudice à l'Islam et aux Musulmans. Car s'il est vrai que le livre de Rushdie est blasphématoire, il n'en demeure pas moins qu'un tas d'ordures sans danger.

Par contre, cette charte était une incitation à l'apostasie, car celui qui renonce aux lois divines alors qu'il est Musulman, pour suivre celles d'un homme, tombe sous le coup du crime d'apostasie. On pourra y lire notamment : «*Il n'y a strictement aucune incompatibilité entre les textes, la tradition Musulmane et la législation française*¹⁸⁶». Chouette, nous sommes tombés en plein Etat islamique... Quelle drôle de coïncidence pour des textes datant du 7^{ème} siècle et ceux du nouveau code pénal... Il n'y a effectivement aucune incompatibilité puisque l'Islam ne reconnaît pas la législation de ce pays et de tout autre Etat, ceci conformément au Coran, faudrait-il une fois de plus, encore te le rappeler ?

Alors quand on lit les versets qui vont suivre, on peut, les considérer comme des articles du code pénal français, «*O les croyants ! Obéissez à ALLAH et obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à ALLAH et au Messenger*». «*Vous en trouverez d'autres qui cherchent à avoir votre confiance et en même temps la confiance de leur propre tribu. Toutes les fois qu'on les pousse vers l'Association, ils y retombent en masse. S'ils ne restent pas neutres à votre égard, ne vous offrent pas la paix et ne retiennent pas leurs mains, alors saisissez-les et tuez-les où que vous les trouviez. Contre ceux-ci, nous vous avons donné une autorité manifeste*». «*Une fois engagées dans le mariage, elles commettent l'adultère, elles reçoivent la moitié du châtimement qui revient aux femmes libres mariées*». «*Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis*». «*Et nous y avons prescrit pour eux, vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille,*

¹⁸² Tabari *Les quatre premiers calife* page 86 éditions Sindbad.

¹⁸³ Tabari *les quatre premiers calife* éditions Sindbad page 143.

¹⁸⁴ Saphirama publication par le conseil islamique de France

¹⁸⁵ Dalil Boubaker *la charte du musulman en France* aux éditions du Rocher.

¹⁸⁶ Dalil Boubaker *la charte du musulman en France* aux éditions du Rocher

dent pour dent. Les blessures tombent sous la loi du talion. Après, quiconque y renonce par charité, cela lui vaudra une expiation. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'ALLAH a fait descendre, ceux-là sont des injustes». «O les croyants ! On vous a prescrit le talion au sujet des tués : homme libre pour homme libre, esclave pour esclave, femme pour femme. Mais celui à qui son frère aura pardonné en quelque façon, doit faire face à une requête convenable et doit payer des dommages de bonne grâce. Ceci est un allègement de la part de votre Seigneur». «C'est dans le talion que vous aurez la préservation de la vie». «Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez». «La fornicatrice et le fornicateur, fouettez-les chacun de cents coups de fouet. Et ne soyez point pris de pitié pour eux dans l'exécution de la loi d'ALLAH si vous croyez en ALLAH et au jour dernier. Et qu'un groupe de croyants assiste à leur punition». «Et on ne lui infligera pas le châtement de la lapidation si elle atteste quatre fois par ALLAH que son mari est certainement du nombre des menteurs». «Le butin provenant des biens des habitants des cités, qu'ALLAH a accordé sans combat à son Messenger, appartient à ALLAH, au Messenger, aux proches parents, aux orphelins, aux pauvres et aux voyageurs en détresse, afin que les richesses ne circulent pas uniquement parmi les seuls riches d'entre vous».

Si je comprends bien le sens de tous ces Versets, il n'y aurait aucune contradiction entre ceux là, et la législation française... !

Je tiens à souligner que je me borne seulement à éclairer le lecteur, Musulman ou non, sur le thème de l'islam. Il vaut mieux une vérité crue qu'un mensonge pâteux. On peut lire dans ce livre «*La présente charte engage la communauté à préserver l'apolitisme et la neutralité des mosquées*¹⁸⁷». «*On ne doit entendre dans les mosquées aucun discours politique qui le désacralise*¹⁸⁸».

Pourtant lorsque je lis des livres d'histoire comme celui-ci-dessous ce n'est pas ce qui est écrit !

«*Le Prophète monta un jour en chaire après la prière et dit aux assistants : Comment ose-t-on jeter le soupçon sur la maison du Prophète de Dieu ? Que je ne sache pas que les membres de ma famille aient une conduite autre que chaste et honnête. Osaïd, fils de Hozhaïr, de la tribu d'Aus, se leva et dit : apôtre de Dieu, dis-nous le nom de celui qui ose le faire ; s'il est de notre tribu, nous aurons raison de lui ; s'il appartient aux Khazradjs, nous ferons tomber sa tête immédiatement ; car quiconque a tenu ce langage mérite la mort. L'un des Khazradjs, nommé Sa'd, fils d'Obâda, se leva et dit : tu mens, Osaïd ; tu ne peux tuer aucun des Khazradjs ; tu parles ainsi, parce que tu sais qu'il s'agit de l'un des Khazradjs. Ils se disputèrent et il s'éleva du tumulte. Osaïd s'écria : toi et les autres, vous êtes tous des hypocrites et tu me dis que je suis menteur ! L'affaire en étant arrivée à ce point, le Prophète descendit de la chaire et retourna à sa maison*».

N'est-ce pas là un discours politique touchant à l'intégrité des personnes !

«*Le Prophète, le front enveloppé d'un bandeau, entra dans la mosquée ; ne pouvant monter sur la chaire ni rester debout, il s'assit sur le sol et adressa un sermon au peuple. Après avoir payé un tribut de louanges à Dieu et rendu le salut aux Prophètes antérieurs, il pria pour les Musulmans tués à Bedr, à O'hod, à Khaïbar et à 'Honain et pour tous ceux qui avaient sacrifié leurs vies pour lui et recommanda aux hommes la pratique de la religion*¹⁸⁹».

«*Au plus fort de son mal, il pense toujours à son projet d'attaque sur la Syrie. Il exprime sa surprise que l'expédition, dont il avait remis le commandement à Ousâma b. Zeid, ne fût pas encore organisée et que les volontaires ne manifestassent pas leur zèle à s'y joindre. Il n'ignorait pas que le peuple se plaignait qu'un jeune homme de l'âge d'Ousâma fût placé, de préférence aux chefs chevronnés des Mohadjiroûns ou des Ansârs, à la tête d'une expédition aussi considérable. Le front toujours bandé, il monte en chaire et déclare : «Ô hommes, mettez à exécution l'expédition d'Ousâma. Je jure que les critiques que vous adresseriez à son commandement, vous les aviez déjà, avant lui, adressées à son père ; il est tout indiqué pour ce commandement, autant que son père était indiqué pour le sien». Il regagna sa demeure où la souffrance le reprit de plus vive*¹⁹⁰».

N'est-ce pas là un discours politique touchant aux mérites des guerriers et des martyrs !

«*Le lendemain matin, Omar conduisit Abou-Bekr à la mosquée, en lui disant: Il y a encore beaucoup de personnes qui n'ont pas prêté serment ; il faut que tous aient accompli cet acte. Le peuple s'assembla dans la mosquée, Abou-Bekr s'assit dans la chaire et Omar, se tenant au-dessous de la chaire, prit le premier la parole en ces termes «musulmans, rendez grâce à Dieu de ce qu'Il a fait tomber vos suffrages sur le meilleur d'entre vous, sur Abou-Bekr, le compagnon du Prophète, celui qui a été avec lui dans la caverne et qui a accompli avec lui la fuite. Que tous ceux qui ne lui ont pas encore rendu hommage le fassent aujourd'hui». Ceux qui n'avaient pas prêté serment la veille le prêtèrent ce jour-là, appelé la journée du serment du peuple. Ensuite Abou-Bekr prononça l'allocution suivante : «musulmans, je n'ai accepté le pouvoir que pour empêcher qu'il y eut dissension, lutte et effusion du sang. Je suis aujourd'hui (comme hier) l'égal de vous tous ; je peux faire le bien ou le mal. Si j'agis bien, rendez grâce à Dieu ; mais si j'agis mal, redressez-moi*

¹⁸⁷ Dalil Boubaker *la charte du musulman en France* aux éditions du Rocher Article 15.

¹⁸⁸ Dalil Boubaker *la charte du musulman en France* aux éditions du Rocher Page 91.

¹⁸⁹ Tabari *Mohamed sceau des prophètes* éditions Sindbad.

¹⁹⁰ Tabari *Mohamed sceau des prophètes* éditions Sindbad.

et avertissez-moi. Tant que j'obéirai à Dieu, obéissez-moi ; si je m'écarte des ordres de Dieu, cessez de m'obéir, vous serez dégagés du serment que vous m'avez prêté». Maintenant allez et occupez-vous du Prophète, qui est mort ; nous allons lui rendre nos devoirs, le laver, prier sur lui et l'enterrer». Ensuite Abou-Bekr descendit de la chaire et entra dans la maison du Prophète, pour le faire laver et enterrer¹⁹¹».

N'est-ce pas là un discours politique touchant à la passation de pouvoirs !

Mais lorsqu'il s'agit de faire condamner par le biais de vos imams l'enlèvement de moines trappistes, lors du prêche du vendredi, cela n'est pas interdit, cela est si je le comprends bien permis !

La Mosquée est loin d'être une église laïque, l'Islam unit étroitement le spirituel et le temporel, le sacré et le profane. Faudrait-il vous envoyer des non Musulmans pour vous l'apprendre ! La politique que l'on peut définir comme affaire de société ou d'Etat a toujours été traitée à l'époque du Prophète et de ses compagnons, au sein même de la Mosquée et sur la chaire. Il n'y a qu'à lire la vie du Prophète et de ses compagnons pour s'en convaincre, mais on le sait vos discours et écrits, ne sont qu'hérésie et manipulations. Même si aujourd'hui des réformes sincères et envisageables sont à prévoir pour la future société islamique, la Mosquée demeurera néanmoins le lieu où les croyants seront avisés des grandes mesures, préoccupations et ambitions de l'Etat. Et c'est le jour du vendredi que le prêche doit être particulièrement pro - politique tout en fortifiant la foi des croyants par un sermon futuriste.

Puis il ajoute dans son livre ceci : *«Le Prophète Mohamed prêcha lui-même l'exemple. La tradition rapporte en effet qu'entrant victorieux à la Mecque, il pardonna à tous ses adversaires¹⁹²... »* Ah bon !

Anas ben Malek a rapporté :

«L'année de la conquête, le Prophète entra à la Mecque coiffé d'un casque. Quand il l'enleva, un homme surgit et lui dit : «Ibn Khatal s'est accroché à la housse de la Ka'ba. Le Prophète dit alors à ses compagnons: «Tuez-le¹⁹³».

«Ainsi que deux chanteuses qui furent impitoyablement mises à mort, leur tort était d'avoir, lorsqu'il était à la Mecque, criblé le Prophète de leurs épigrammes malignes... ».

«Il fit proclamer que tous ceux qui entreraient dans la maison d'Abou-Sofyan ou dans le temple seraient épargnés, de même que ceux qui se tiendraient enfermés dans leurs propres maisons. Il avait aussi donné l'ordre à Zobeir et à Khalid de ne tuer personne à moins qu'ils ne fussent attaqués, il exceptait seulement six hommes et quatre femmes qu'ils devaient massacrer, n'importe où, où ils les trouveraient, quand bien même ils seraient réfugiés dans le temple ou attachés au seuil de la Ka'ba».

«Abdallah ibn Abou Sa'rh, frère de lait d'Othman fils d'Affân, était l'un des hommes désignés. Il avait été secrétaire du Prophète à Médine et avait écrit les révélations ; puis il était retourné à la Mecque et avait renié la foi Musulmane».

«Le second que le Prophète avait condamné à mort était Abdallah, fils de Khatal, de la famille des Taïm ibn Ghalib. C'était un poète, qui était venu à Médine et avait embrassé l'Islam. Le Prophète lui avait donné la fonction de receveur de dîmes et l'avait envoyé à ce titre dans une tribu arabe. Là il avait tué un Musulman, apostasié et était retourné à la Mecque, où il faisait des satires contre le Prophète. Il avait deux esclaves musiciennes qui chantaient des satires au son d'instruments à cordes et au son du luth, à la mode d'Abyssinie, devant les Mecquois qui s'en amusaient».

«Le troisième était Howaïrith, fils de Noqaïds, fils de Wahb, descendant de Qoçayy, qui avait outragé le Prophète après la mort d'Abou Talib, en lui lançant des pierres et en lui jetant de la boue sur la tête».

«Le quatrième était Miqyas, fils de Cobâba. Le frère de Miqyas, Hischâm qui était musulman, avait pris part à l'expédition contre les Beni Moçtaliq et un Ançar l'avait tué par erreur, le prenant pour un infidèle. Miqyas était venu de la Mecque, avait embrassé l'Islam et avait réclamé du Prophète le meurtrier de son frère pour le mettre à mort. Le Prophète lui a répondu qu'il n'y avait pas lieu d'exercer la loi du talion, puisque son frère avait été tué par erreur, mais qu'on devait payer l'amende et que cette amende avait été payée par tous les Musulmans. Après avoir reçu du Prophète le prix du sang, Miqyas avait tué le meurtrier de son frère, apostasié et était revenu à la Mecque».

«Le cinquième était Ikrima, fils d'Abou Djahll, qui avait pris part à toutes les actions de son père».

«Le sixième était Cafwan, fils d'Omayya, qui de concert avec Abou Sofyan, avait rassemblé les troupes alliées pour la guerre du Fossé».

«Les quatre femmes dont le Prophète avait ordonné la mort étaient: Hind, épouse d'Abou Sofyan et mère de Mo'awiya, qui à la bataille d'Ohod avait arraché du corps de Hamza le foie et l'avait déchiré de ses dents ; Sâra, affranchie des Beni Abdoul Mottalib, qui avait caché dans ses cheveux la lettre de Hateb, fils d'Abou Balta'a pour prévenir les Mecquois de l'arrivée du Prophète ; enfin les deux esclaves d'Abdallah, fils de Khatal qui chantaient

¹⁹¹ Tabari les quatre premiers calife page 143 éditions Sindbad.

¹⁹² Dalil Boubaker la charte du musulman en France aux éditions du Rocher page 75.

¹⁹³ Rapporté par le Sahih de Mouslim n°659.

devant les hommes des satires contre le Prophète et dont l'une s'appelait Qarîba et l'autre Fartanâ. Sauf ces six hommes et ces quatre femmes, le Prophète avait défendu de tuer quiconque¹⁹⁴».

Ce livre est composé de deux éléments majeurs, l'invitation courtoise à l'apostasie, et l'ignorance, il va de soit délibérée.

Le même procédé est employé dans bien d'autres livres comme par exemple, intitulé «*Mon Dieu pourquoi tous ces interdits¹⁹⁵ ?* » Ce même Dalil nous explique ce qu'est l'Islam. On pourra lire par exemple à la page 52 que «*l'homicide est interdit sauf dans trois cas : le crime de meurtre, l'apostasie et l'adultère* (prouvé par quatre témoins)». Celui qui possède une petite connaissance de l'Islam constatera que ces propos, repris du Prophète sont amputés. Le Prophète a effectivement dit que l'on ne pouvait verser le sang, sauf dans ces trois cas, mais il a précisé qu'il s'agissait du sang du Musulman, ce qui revient à dire, que l'on ne peut verser le sang d'un Musulman sauf dans ces trois cas précis et non pas le sang de tout humain, comme veut nous le faire croire Dalil Boubekeur qui se limite à dire, l'homicide est interdit sauf dans trois cas.... Résultat, cela amène le lecteur non instruit, à penser que l'Islam interdit le meurtre, sauf dans les trois cas ci-dessus cité ! Ce qui est donc complètement faux.

On peut aussi lire d'autres contradictions dans ce même ouvrage. Ceci dans la liste «des soixante dix interdits Islamiques ». Je cite ;

16) «**Un gouvernement injuste, qui ne suit pas les prescriptions de l'Islam**».

26) «**Le fait de ne pas suivre la charia** » (loi islamique).

31) «**Le jugement non conforme aux révélations de Dieu**».

Constatons que ces lignes sont complètement à l'opposé de ce qu'il a écrit dans sa chartre !

Mais vers qui se tourner, à qui se confier, à qui se fier ? Je le reconnais nous autres musulmans sincères vivons avec et dans l'amertume, notre impuissance manifeste est visible, d'un bout à l'autre de la terre.

¹⁹⁴ L'histoire par Tabari éditions Sindbad.

¹⁹⁵ *Mon dieu, pourquoi tous ces interdits* éditions le Seuil.

«*En ce temps-là, les mosquées seront décorées à la manière des églises et des monastères, les minbars seront de plus en plus hauts*¹⁹⁶».

A l'identique constatons-le, de celles de Lyon, Paris, Evry et de bien d'autres encore.

LES MOSQUEES DE LA FIN DES TEMPS

Il y avait en France dans les années 80, plus de mille «mosquées», il y en a trois milles aujourd'hui et autant, sinon plus, de lieux de prières secondaires, comme les caves, les appartements, les garages et tout autres lieux similaires. Le «Musulman» en France, il lui faut à présent le reste, c'est-à-dire la possibilité de pratiquer sa religion non pas, conformément au Coran, mais convenablement. Alors chose nouvelle dans la Gaule de jadis, de Richard cœur de lion par exemple: «mosquées», boucheries «hallal», librairies «islamiques» y poussent comme des champignons, et pour finir, carrés de cimetières «Musulmans» afin que l'on puisse enterrer nos morts, morts après tant d'années non pas de Jihad, mais de boulot chez Renault ou à la Comatec. Merci Monsieur le Président, merci Monsieur le Ministre des cultes, merci beaucoup à la Mairie et aussi au Maire et à sa sœur, on n'oubliera pas de vous apporter des petits gâteaux de l'Aïd.

Revenons à nos «mosquées», l'Islam permet-il l'édification de sa maison ici et là ? Même en pleine corruption et perversion ? Non loin d'un cinéma pornographique et d'une charcuterie pur porc ? Boulevard Strasbourg St Denis : la ville de la prostitution ? Qu'est-ce qu'une Mosquée ? Un lieu de prières et hop Salam alikoum !

Pourtant une question s'impose : Si donc l'Islam interdit à tout Musulman de se soumettre comme nous l'avons vu, à tout pouvoir non Islamique et donc de vivre sur un territoire non islamique, je veux dire, qui n'est pas géré pas les lois divines ou découlant de celles-ci, comme nous avons pu le lire tout au long du premier chapitre, comment se fait-il que des «mosquées» y soient édifiées ? Y édifier des mosquées, c'est inciter les Musulmans, non seulement à y vivre, mais plus encore, à y demeurer. C'est donc les inciter à apostasier et à abandonner les lois divines pour celles de la République. C'est accepter de se borner à une pratique partielle, laïque, une pratique de circonstances et d'étouffer par la même occasion la vérité lors des prêches du vendredi, comme cela se fait de nos jours. C'est aussi accepter notre impuissance de ne pas pouvoir intervenir au moment où Allah nous le demande, ou plutôt nous l'ordonne à travers son Livre. D'intervenir, pour secourir son frère, par exemple, accepter de corrompre notre foi et d'altérer notre croyance en un Seul et Unique Dieu.

Nous, la génération «beur»¹⁹⁷, considérons-nous comme des victimes, car nous avons ouvert les yeux dans ce contexte, lorsque nous sommes venus au monde, cette chose, «l'Islam» de France, y était déjà née, mais gare à nous, à ne pas devenir des complices plutôt que des victimes. Vous me répondrez peut-être, «complices de qui, de quoi ? » Complices de l'innovation de nos pères, pour la plupart illettrés, cela n'est pas une critique mais un constat, venus en France pour travailler sans avoir préalablement regarder dans le Coran ce que dit la loi relative à cette démarche, ce sont eux les fondateurs de cet «Islam» en France, deviendrons nous les continuateurs ou les destructeurs de cette innovation ? Je me suis quant à moi déjà rangé comme vous avez pu le constater, parmi les destructeurs de cette hérésie, et cela depuis plusieurs années.

Le mensonge finit toujours par disparaître.

A vous de réfléchir et de juger si mes arguments sont valables ou pas, car pratiquer sa religion sur les ruines de l'Islam, sur des innovations, n'est pas très prudent pour quelqu'un qui craint Dieu. Il faut à présent ouvrir les yeux mais

¹⁹⁶ *Les signes de la fin des temps* page 55 éditions Alif.

¹⁹⁷ Génération maghrébine née en France.

aussi le cœur, et s'interroger sincèrement sur nos obligations, et de ne juger qu'en toute justice, comme le Coran nous l'ordonne. *«Ô les croyants ! Observez strictement la justice et soyez des témoins comme Allah l'ordonne, fût-ce contre vous-même, contre vos père et mère ou proches parents. Ne suivez donc pas les passions afin de ne pas dévier de la justice»*. (4; 135) Ne pas juger selon nos intérêts et notre confort, car cela serait mesquin de troquer sa foi contre si peu d'intérêt, soyons assidus au devoir comme de vrais croyants soucieux de leur pratique et vigilants de l'endroit où ils mettent les pieds. Le Prophète a dit, ne l'oublions pas :

«Toute innovation à nos enseignements est à rejeter¹⁹⁸». *«Toute innovation est égarement et tout égarement conduit au feu¹⁹⁹»*. *«Ne prenez pas le Coran sur un territoire ennemi²⁰⁰»*.

Les Mosquées sont là, sous le régime Republicain français. Et pourtant, une Mosquée représente l'Etat de l'Islam dans laquelle beaucoup de questions y sont traitées comme celles relatives à la vie sociale, à la moralité mais aussi à la guerre et à la politique.

Je me souviens de mon entrée dans l'Islam alors que je n'avais que vingt et un ans environ, je découvrais cette religion : le Coran, la Sunna, la fraternité, la loi, l'histoire glorieuse de mes ancêtres. Et comme tous les autres Musulmans, je prenais la route de la Mosquée tout en passant le plus clair de mon temps, quand j'en avais la possibilité, à étudier, j'empilais les livres par dizaines puis par centaines. L'actualité relative à la question de nos frères palestiniens, me fit souffrir ainsi que la Palestine, disparue comme par un coup de baguette magique. Mais ce qui me fit davantage souffrir, et qui m'a choqué, était le comportement de leurs frères et de la désobéissance aux préceptes divins et prophétiques. Effectivement, les pages du Coran sont pleines de justice, de fraternité ainsi que la tradition Prophétique, mais tout cela autour de moi, n'était que du vent, de la théorie.

Ce vent devenait plus fort et plus insupportable lorsque le jour du vendredi, jour de la grande prière, je n'en croyais pas mes oreilles, pas un mot de la part de l'imam sur ce sang, cette guerre. Où était donc passée cette fraternité ? Où était donc passée cette obéissance au Livre ? J'en restais souffrant et perturbé. La «mosquée» ne remplissait pas son rôle et l'imam moins encore.

Alors je commençais à me retirer de plus en plus, j'aurais pu me borner à un pointage hebdomadaire, car si effectivement la prière du vendredi est une obligation, était-ce une prière du vendredi ? L'Islam, Allah et le Prophète permettaient-ils cette immoralité ? Un Islam de pure forme ? Et j'allais d'étonnement en étonnement, lorsque je découvris la mascarade : la Mosquée n'était ni plus ni moins qu'un lieu de prières, dont les dirigeants étaient contrôlés non pas par Dieu, mais par le Ministère des Cultes français. Les dirigeants étaient jongler avec le Coran et le code pénal, quand bien sûr le Coran n'allait pas à l'encontre des lois françaises, sinon on abandonnait, fissa, fissa le ou les Versets concernés, au nom comme le dit si bien mon opposé Dalil Boubakeur, de la «tolérance» et de «l'ouverture d'esprit» cela va de soi !

Allons bon, Mosquée Omar dans le 19^{ème} arrondissement de Paris en face d'un bistrot, «mosquée» Ali à Strasbourg St-Denis à côté d'une charcuterie pur porc et en face, à environ cent mètres, d'un cinéma pornographique, «mosquée» Ibrahim Kalil à la Courneuve, et puis quoi ? Et puis boucherie Khalid Ibn Walid rue Myra, la rue des putes et de la drogue... Et puis...ce n'est pas fini ! À l'entrée de la «mosquée» à Darwa rue de Tanger dans le 19^{ème} arrondissement de Paris ou encore à celle de Mantes la jolie, un manuscrit rappelle qu'il est formellement interdit de faire de la politique dans la «mosquée». Qu'entendez-vous par politique ? Toujours le même refrain, le même baratin, la question des lois, l'Etat Islamique, la Palestine, la Bosnie et tout autre sujet similaire.

On interdisait ce qu'ALLAH a rendu clairement obligatoire ainsi que ce qu'avait toujours fait notre cher et bien aimé Prophète Mohamed (ppl). Mais lorsqu'il s'agissait de condamner dans l'intérêt cette fois, de la France, là, la politique n'était plus interdite ! Comme ce fut le cas avec les moines trappistes. Alors quel statut avaient ces «mosquées» aux yeux d'Allah ? Pour moi c'était clair, elles n'étaient rien, mais alors rien du tout.

Le Coran me le confirma vite, du moins c'est ainsi que je le perçois, à la Sourate 9 Versets 107 & 108 on peut lire ceci : *«Ceux qui ont édifié une mosquée pour en faire un mobile de rivalité, d'impiété et de division entre les croyants, qu'ils la préparent pour celui qui auparavant avait combattu Allah et Son Messenger... »*. *«Ne te tiens jamais debout dans cette mosquée... »*. Le Prophète dit : *«Allez détruire cette mosquée ; brisez tout ce qui est pierre et maçonnerie et brûlez tout ce qui est bois²⁰¹»*.

Qu'en est-il alors de ces «mosquées» ?

¹⁹⁸ Récit prophétique jouissant d'une authenticité parfaite.

¹⁹⁹ Ibid.

²⁰⁰ Sentence prophétique rapportée par le Sahih de Mouslim, le sahih de Boukhari & ibn Abi Chiba.

²⁰¹ Tabari Mohamed sceau des prophètes page 310 éditions Sindbad.

La Mosquée dont fait allusion le Coran, avait été édiflée comme nous l'avons lu, par des hypocrites, et voilà quelle fut la « position » de Dieu et de Son Prophète. Qu'en est-il alors de celles de France ou de Londres, qui ont été édiflées en contradiction et violation totales avec la loi divine ! N'est-ce pas plus grave que celles dont fait allusion le Coran, alors que cette dernière fut édiflée sur un territoire Islamique ! A l'évidence, oui.

Non ! Chers frères, chères sœurs, toute cette structure de l'Islam en France est un véritable péril pour nous, pour nos enfants et surtout pour l'Islam. Pour nous, parce que nous sommes en contradiction totale avec le Livre, je parle des contradictions majeures relatives au statut du Musulman et non pas d'apparence, de viande hallal et du musc. Et pour nos enfants, lesquels seront pris eux aussi dans l'état, un pied ici, et un pied là, et nous savons que l'Islam ne tolère pas ce genre de politique.

Pouvons-nous continuer à violer impunément ces Versets, tous ces Versets et nous tourner vers les choses de deuxième ordre ? A vous de vous en convaincre.

Bien souvent, certains d'entre nous, occupent des postes de travail comme celui de caissier dans un supermarché, sans pouvoir éviter de vendre du vin ou du porc. Quand la question est posée à un « dirigeant », la réponse est bien souvent la suivante : « *Si tu peux trouver un autre travail, alors change sinon Dieu est Témoin* ». Effectivement, Dieu est Témoin mais Témoin de quoi ? Témoin que vous avez violé la loi divine et que vous êtes dans le pétrin ! C'est ça ! Eh oui ! Dieu ne vous a jamais autorisés à vivre dans un lieu aux lois impies, mais vous l'avez quand même fait, alors à vous d'en assumer les conséquences. Voudriez-vous mettre sur le compte de Dieu vos manquements, vos violations à la loi divine ? Oui, il faut croire que oui ! Si aujourd'hui nous découvrons que nous sommes complices, voire coupables devant la loi de l'Eternel, cela relève de notre propre responsabilité et non de celle de Dieu. Un Verset nous éclairera rapidement sur ce point : « *Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les anges enlèveront leurs âmes en disant «où étiez-vous ? (À propos de votre religion) Nous étions impuissants sur terre» dirent-ils. Alors les anges diront : la terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'immigrer ? Voilà ceux dont le refuge est l'Enfer. Et quelle mauvaise destination !* ». (4; 97).

Voici donc un Verset fort clair quant à la responsabilité de chacun de nous. En édiflant des mosquées en France ou en Europe, on incitait les Musulmans à vivre leur foi en France ou en Europe, donc d'aller à l'encontre de la loi divine. On incitait les Musulmans à accepter un Islam de circonstance et de pure forme, à continuer d'alimenter un Gouvernement oppresseur et corrompu, à vivre sa foi selon les décrets municipaux, les lois en vigueur, les lois en cours, tout dépendait non pas du Coran, mais du gouvernement français.

Pendant qu'ils écoutaient le prêche routinier, le même refrain et ce depuis bientôt un siècle, l'Europe augmentait constamment sa puissance et son indépendance. Tandis que nous, nous étions toujours les derniers. Si aujourd'hui le mécréant venait à retirer sa technologie, nous reviendrions non pas à l'époque médiévale, mais à l'époque de notre père Adam !

Non, ce n'est pas avec deux tapis, et une enseigne, qu'on me convaincra que ceci est la maison d'Allah.

Nombreux, voient dans la multiplication des « mosquées » et dans le nombre croissant de « musulmans », une victoire pour l'Islam. Or, à la lecture de diverses sentences prophétiques, c'est plutôt la fin de l'Islam et non sa victoire, le Prophète n'a-t-il pas dit : « *En ce temps-là, les mosquées seront décorées à la manière des églises et des monastères, les minbars de plus en plus hauts, les rangs de plus en plus nombreux*²⁰² ». Il n'y a pas le moindre doute que cette propagation de cet Islam annonce la fin, en tout cas une fin. On pourra lire aussi l'ouvrage, « *la multiplication de mosquées*²⁰³ ».

Mais puisque les musulmans contemporains s'attachent uniquement aux apparences !

On édiflie la maison de Dieu comme une église laïque, n'importe où, dans la cité de Sodome et Gomorrhe, au cœur de la perversion tout en se soumettant à la volonté de Pharaon, en mettant de côté l'ordre islamique.

Rien ne peut empêcher les autorités de démolir telle ou telle « mosquée » pour y construire, si elles le juge utile, autre chose, comme un terrain de tennis par exemple. Même s'il est vrai qu'elles ont, les autorités, pour consigne de ne pas bousculer les frères. Ce serait trop bête de compromettre tant d'efforts pour si peu ! La diplomatie de la vanité étant de mise !

On trouve également et régulièrement, de grands panneaux d'affichage à côté de la « maison de Dieu ». On peut y voir des femmes nues, ou une promotions sur le pack de kronenbourg, des dessous féminins... etc.

²⁰² *Les signes de la fin des temps* éditions Alif.

²⁰³ *La mort et le jugement dernier* éditions Arayhane.

Mais... mais...que fait ce camion de Ricard garé à côté de la «maison de Dieu» ! Vite frère Mahmoud allons voir l'imam !

Et Jésus (que la paix soit sur lui) l'avait déjà dit bien avant notre prophète Mohamed que la paix et la prière soient sur lui :

«Ma maison sera appelée maison de prières ; mais vous, vous en faites une caverne de bandits ! »

Voilà que sont devenues les mosquées, des cavernes de bandits.

« *Ils ont discuté de faux arguments pour rejeter la vérité. Alors je les ai saisis. Et quelle punition fut la mienne !* » (Coran 40 ; 5).

« *Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah, soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus* » (Coran 3; 169).

LA PRIERE

La prière est, on le sait, une obligation pour l'homme et la femme Musulman(e). Elle est non seulement une obligation par elle-même mais doit aussi pour être agréé, s'effectuer obligatoirement à des heures ou plus exactement en un temps déterminé, entre autres conditions. Conformément à ces quelques Versets coraniques parmi tant d'autres :

« *Soyez assidus aux prières...* ». (2; 238)

« *La prière demeure pour les croyants une prescription, à des temps déterminés* ». (4; 103)

Les Versets coraniques qui abondent dans ce sens sont nombreux, ainsi que les hadiths et je ne doute pas que les «Musulmans» de France ne l'ignorent. On sait aussi que négliger sa prière dans sa forme et/ou dans son fond ou encore de ne pas respecter le temps prescrit, peut être fatal pour son auteur. Dieu dit : « *Malheur donc, à ceux qui prient tout en négligeant leur prière* ». (107; 4 & 5) Cette négligence concerne trois aspects : le fond, la forme et le temps prescrit. Revenons donc à nous, «Musulmans» de France.

Je me souviens de l'époque durant laquelle j'étais entré dans l'Islam, comme je travaillais, mon père me disait au sujet des prières : « *Dieu est Témoin, tu travailles, tu es obligé de travailler, alors Dieu comprend que tu ne puisses prier à l'heure* ». Au début, j'avais cru à cet argument qui me semblait logique, mais au fur et à mesure de mon étude je le contestais.

Car, si effectivement Dieu est Témoin de tout cela, Il est aussi Témoin de ne m'avoir jamais permis, comme nous l'avons déjà vu, de vivre en France ou dans tout autre endroit similaire, ceci relève donc de ma propre responsabilité, puisque de ma propre initiative. En conséquence, si cela relève de ma propre initiative au mépris de la loi, je suis tenu pour responsable des manquements à mon devoir cela va de soi. Car, on ne peut à chaque fois déformer notre pratique parce que « Pharaon » (tarout) en a décidé ainsi, et trouver des prétextes licites à cela.

Alors comment pourront les partisans de cet «Islam», ceux qui ont vécu ici durant des dizaines d'années, expliquer les raisons pour lesquelles ils n'accomplissaient pas les prières à l'heure, hormis les week-ends ou les jours fériés ? Les autres jours, c'est la compilation ! La compilation durant des années, durant toute une vie. Dites-moi comment pourront-ils justifier cela ? Ils tombent donc sous le coup des Versets 4 & 5 de la Sourate 107. Ceci est une évidence et non pas mon propre jugement. Ainsi, arrivons-nous à la deuxième violation caractérisée au Livre de Dieu après la loi, la prière, cela n'est malheureusement pas fini.

Alors pour vous autres les jeunes, qui êtes encore secourables, qu'allez-vous faire ? Allez-vous rester ainsi et faire comme ont fait vos pères ? Allez-vous, aussi différer vos prières durant toute votre vie ? Ou bien, allez-vous faire des pieds et des mains pour que l'on vous accorde une salle de prières sur votre lieu de travail ? Et quand bien même on vous l'accorderait, qu'est-ce que cela changerait ? A ma connaissance, pas grand-chose, car on tombera toujours sous le coup des Versets dits de l'Autorité et sous le coup de bien d'autres violations au Livre d'Allah à savoir, le non respect de la charia, de la loi de la fraternité et de bien d'autres obligations, alors que faire ? C'est vrai, nous sommes dans un drôle de pétrin, je pense que l'essentiel pour chacun de nous est de faire de son mieux, car Dieu ne charge une âme que selon ses possibilités et Dieu a horreur de ceux qui ouvrent leurs cœurs à la mécréance. « *Mais ceux qui ouvrent délibérément leurs cœurs à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtement terrible* » (16; 106)

Beaucoup, par crainte ou par manque de conviction ou encore de foi, ou d'ignorance, agissent sur les conséquences et nullement sur la cause du problème, le conflit des abattoirs, du hijab, des additifs, des carrés de cimetières et je ne sais quoi d'autre encore. Or, à ma connaissance, ces questions relèvent essentiellement et une fois de plus, de la question de l'Autorité, car il y a incompatibilité de lois, de morales, de cultures, de visions: il y a dualité.

La question se posera-t-elle de créer un Etat dans un Etat... ? La réponse est non et mille fois non ! On ne peut entreprendre une négociation quelconque ou formuler une demande quelconque, ni signer aucun accord, si le verbe d'Allah demeure inférieur au verbe républicain. Alors pourquoi mener une lutte qui est sans le moindre doute, vouée à l'échec, car il n'y aura pas d'Islam en France, quoi que l'on fasse et quoi que l'on dise, il n'y aura pas de Musulmans proprement dit en France. L'Islam est avant tout une religion d'Etat, on ne peut dissocier gouvernement et Islam comme on ne peut dissocier foi et pratique.

La réalité est dure et parfois insoutenable, mais elle demeure la réalité.

Beaucoup je pense, se contentent de leur propre succès, le hasard appelons-le comme ça, car je pense que le hasard n'existe pas. Le hasard serait une absence de la présence divine or, Sa volonté est partout. Alors le «hasard» veut que le job de certains leur permet d'effectuer la prière à l'heure, ils ont sont contents. Je leur dis tout simplement que l'Islam n'est pas une religion d'individualiste, mais communautaire, de fraternité et peut-être que demain, ils seront contraints d'occuper un autre poste. Alors, comment feront-ils ? Iront-ils percevoir le RMI pour accomplir leurs prières à l'heure ? Cela ne les écartera pourtant en rien des autres violations, violations rappelons le, capitales, plus connues sous le terme théologique de grands péchés !

« Vos biens et vos enfants ne sont qu'une tentation » (Coran 64; 15)

« O vous qui croyez quand vous rencontrerez l'armée des mécréants en marche, ne leur tournez pas le dos. Quiconque, ce jour-là, leur tourne le dos, à moins que ce soit par tactique de combat, ou pour rallier un autre groupe, celui-là encourt la colère d'Allah et son refuge sera l'enfer » (Coran 8; 15 & 16)

LA ZAKAT

Nous voilà donc à la troisième importante violation après l'Autorité, la prière, nous passons à la zakat que l'on peut traduire par taxe d'Etat. Taxe d'Etat perçue pour l'intérêt de la communauté. Qu'est devenue cette zakat, où en sommes-nous aujourd'hui avec cette taxe ? Nous n'entrerons pas dans le fond du sujet, à savoir par exemple quel est le montant à verser, quelles sont les personnes imposables...etc. Cela n'est pas un cours en la matière. Et d'ailleurs je n'en ai pas les connaissances.

La zakat comme vous le savez, fait partie des obligations du Musulman Dieu dit : «**Observez la prière, acquittez-vous de l'aumône prescrite**». (2; 267) Je ne m'attarderai pas sur les sources de cette obligation, car je ne doute pas de la connaissance du Musulman sur ce point, le point sur lequel je doute est : sait-il que cet impôt doit être obligatoirement versé au Trésor Public Islamique ? J'entends déjà «**Mais où est le Trésor Public Islamique ?** » En vérité, la question n'est pas là, je voulais simplement dénoncer cette innovation.

En effet, beaucoup parmi nous ignorent que le Prophète envoyait des percepteurs pour collecter cet impôt à plusieurs dizaines de kilomètres et cela en pleine chaleur, sous le soleil d'Arabie, puis la remettaient au Prophète qui la déposait dans le Trésor Public. Aujourd'hui, les partisans de l'Islam de France ont trouvé « mieux » : «**Le Trésor Public existait, ce n'est plus le cas, très bien, alors donnez-la nous, à nous imams, recteurs, associations et organisations en tout genre, on s'en chargera !**». Il arrive aussi que l'on rencontre la réponse suivante : «**Donnez-la à un pauvre**». J'aimerais souligner que si c'était aussi facile que cela, pourquoi le Prophète envoyait-il des percepteurs sous le soleil d'Arabie ? «**Le Prophète envoya dans chaque tribu des personnes pour enseigner aux hommes les dogmes et le culte et pour recevoir la dîme**²⁰⁴». «**Tous ceux des arabes qui se révoltèrent, refusèrent de payer l'impôt et chassèrent les percepteurs**²⁰⁵» Si cela était licite, pourquoi après la mort du Prophète, les nombreuses tribus arabes qui apostasièrent, proposèrent-elles un marché à Abou Bakr(s), le successeur du Prophète par l'intermédiaire d'Omar (s) en lui disant : «**Abstenez-nous de l'impôt durant une ou deux années**». La réponse d'Abou Bakr fut : «**Je ne changerai rien aux dispositions du Prophète**²⁰⁶». Pourquoi n'a-t-il pas dit : «**Donnez-la à qui vous voulez**», évitant ainsi une bataille fort dangereuse pour Médine et surtout pour l'avenir de l'Islam, puisque le gros des hommes n'était plus à Médine, mais avec Oussama (s) général en chef de l'expédition.

Le danger était donc réel, si Abou-bakr a refusé ce compromis, c'est qu'il ne voulait pas déroger aux prescriptions du Prophète, il avait vécu avec lui et l'avait toujours vu agir ainsi. Pouvait-il déroger à la règle en disant : «**Donnez-la à qui vous voulez ?** » Bien sûr que non. Cela n'était pas permis, alors pourquoi le permettons-nous, aujourd'hui ?

Par ignorance, échec, intérêt, réforme, ou innovation ?

Nous sommes donc, pour conclure, en violation totale avec la loi et avec cette pratique, la plupart ne se soucient pas de la procédure, les choses sont comme elles sont, point à la ligne.

Et l'innovation continue, quel véritable croyant dirait : «stop», où allons-nous comme cela !

«**O les croyants ! Prenez vos précautions et partez en expédition par détachement ou en masse** » (Coran 4; 71)

²⁰⁴ Récit rapporté par le Sahih de Boukhari.

²⁰⁵ Récit rapporté le Sahih de Boukhari.

²⁰⁶ L'histoire par Tabari éditions Sindbad.

LA REPRESSION DU PROPHETE

Adhbâ, Dsou'l-feqâr, Khaif, Battâr, Qola'ite, Mikhdsam, Rosoub, non ! Ce ne sont ni des noms de mosquées, ni de boucheries, mais ce sont plutôt les noms des armes du Prophète Mohamed (pssl) et plus exactement de ses épées.

Un bon Musulman dans «l'Islam» de France et parfois même ailleurs, à l'image de l'homme, de la maison et du boulot. *«Mon mari est un bon Musulman»* s'écrie cette femme, elle aussi, bonne Musulmane puisque je constate conformément à la loi, qu'elle porte le hijab. La maison-la «mosquée», la «mosquée»-la maison et le boulot, émouvant portrait de ce Musulman citoyen de la France Républicaine, laïque et païenne. C'est vrai, un bon Musulman, je suppose que le week-end est consacré aux courses à Auchan ou à Conforama... Non !

Bras dessus, bras dessous sous le soleil de Barbès, ainsi va la vie, ainsi va la foi.

C'est vrai que le Musulman est un bon citoyen parfaitement rentable pour les caisses de l'Etat : il ne vole pas, ne ment pas, ne triche pas, paye le métro, le bus, les impôts et ses amendes quelles qu'elles soient. Allons français ! Que demandez-vous de plus ? C'est aussi vrai que durant le mois du Ramadan, il fait un peu de bruit, mais bon, c'est amorti non... !

Il est un bon payeur, parfaitement honnête en tout cas vis-à-vis des lois de l'homme, à l'évidence, pas à celle de Dieu.

Voilà l'image que l'on véhicule du Prophète, un homme « tranquille » puisque ce comportement, est, si nous leur posons la question, calqué sur lui, sur la Sunna.

Mais alors que faisait le Prophète avec ses épées ! Une collection !

On veut coller au Prophète l'image d'un «peace and love», un baba cool un peu comme Luther King, quoi que King a eu le très grand mérite d'avoir affronté les autorités, ce par ses discours francs, il a aussi beaucoup œuvré pour son peuple, au mépris de sa propre vie. Il en est mort !

Mais là, nous avons plutôt affaire à des Témoins de Jéhovah, à la différence que les Témoins de Jéhovah s'appuient sur leur doctrine, les autres vont à l'encontre de leur doctrine révélée.

«Mohamed, dans l'année même de la fuite, expédia de Médine des détachements pour couper le chemin aux caravanes, qu'il fit enlever et dont il distribua les marchandises aux Musulmans²⁰⁷».

«Le Prophète de sa propre main, attacha l'étendard blanc et donna à Hamza les instructions suivantes : dirige-toi vers le bord de mer car une caravane Quraychite venant de Syrie et rapportant une grande quantité de marchandises y passera, peut-être pourras-tu t'en emparer²⁰⁸?».

Que faisait le Prophète à l'expédition de Waddân et d'Abwâ, que faisait-il à l'expédition de Bowat, de Dsat-oulschaira, de Badr de Batn Nakhil, de Kodr, de Beni-qoinaqa, pour ne pas toutes les citer, sachant qu'il a participé personnellement à près de trente expéditions.

En parlant d'Abou-Djahl, notoirement connu pour son hostilité, il dit : *«tranchez-lui la tête et apportez-la moi». Abdallah lui trancha la tête, la porta au Prophète et la jeta sur la terre devant lui. Le Prophète se prosterna et rendit grâce à Dieu²⁰⁹». Contre la tribu des Beni-qoinaqa : «le Prophète ordonna de tuer tous les hommes, de réduire en esclavage les femmes et les enfants et de piller leurs biens²¹⁰». Qu'est-il advenu de la tribu des Beni-qoraizha : «le*

²⁰⁷ L'histoire par Tabari éditions Sindbad.

²⁰⁸ L'histoire par Tabari éditions Sindbad.

²⁰⁹ L'histoire par Tabari *Mohamed sceau des prophètes* éditions Sindbad.

²¹⁰ L'histoire par Tabari *Mohamed sceau des prophètes* éditions Sindbad.

Prophète fit creuser une fosse sur la place du marché, s'assit au bord, fit appeler Ali fils d'Abou-talib, et Zobair fils d'Al-Awwâm et leur ordonna de prendre leur sabre et d'égorger successivement les membres de cette tribu, 800 d'entre eux périrent jetés dans la fosse²¹¹». Tabari, Boukhari et Mouslim rapportent ce fait : «Des gens de Ouraina vinrent à Médine trouver l'Envoyé de Dieu et comme ils furent atteints d'une fièvre, il leur dit : «si ça vous convient, allez boire du lait et de l'urine des chamelles de l'aumône». Faisant cela, ils furent rétablis, mais ils tuèrent les bergers, revinrent sur leur foi, s'emparèrent des chameaux et s'enfuirent. En faisant parvenir cet événement au Prophète, il envoya des hommes à leur recherche. Quand ils furent devant lui, il ordonna de leur couper les mains et les pieds, de leur crever les yeux et de les laisser à «Al-Harra» où ils périrent». Quand il fit condamner à mort Kab et Rafi pour leurs calomnies à son encontre. Comment nous Musulmans de France, devons-nous considérer tout ces actes !

Devons-nous les condamner ou les approuver !

Quoi que l'on dise où l'on pense, une chose est sûre, la réaction du Prophète et celle aujourd'hui de ses prétendus partisans, n'ont absolument rien à voir. Ainsi, tournons-nous vers les autorités représentatives de «l'Islam» en France et posons leur la question : *«Que pensez-vous de ces agissements, les condamnez-vous ou les approuvez-vous ?* » Iriez-vous jusqu'à qualifier le Prophète de barbare ? Dites le plus fort, on ne vous entend pas... !

Voyez-vous dans la loi du talion, loi divine, une loi sauvage, révolue? Rappelons que le Prophète avait un complice, qu'il faut aussi arrêter pour vol et association de malfaiteurs. Gabriel (p) dit : *«Pars à la recherche de la caravane ; elle passera près des puits de Badr, elle ne peut pas éviter de passer par cet endroit²¹²»*

Doit-on qualifier ces actes, tout ces actes, de délits ou de crimes ? Leurs auteurs étaient-ils des malfaiteurs ? Avaient-ils dévié de la vraie foi ?

Quel exemple devons-nous suivre, le vôtre c'est à dire, dodo, boulot, « mosquée » ou celui du Messenger de Dieu !

«En effet, vous avez dans le Messenger d'Allah un excellent modèle»(33; 21)

«Si une blessure vous atteint, pareille blessure atteint aussi l'ennemi. Ainsi faisons-nous alterner les jours bon et mauvais parmi les gens, afin qu'Allah reconnaisse ceux qui ont cru, et qu'il choisisse parmi vous des martyrs». (Coran 3; 140)

«Si vous ne vous lancez-vous au combat, il vous châtiara d'un châtiment douloureux et vous remplacera par un autre peuple». (Coran 9; 39)

«En vérité, ceux qui forgent le mensonge contre Allah ne réussiront pas».

(Coran 10; 69)

«Et quiconque se détourne de mon rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le jour de la résurrection nous l'amènerons aveugle au rassemblement».(Coran 20; 124)

«Non je n'ignore pas que je suis dans un train dont la destination est l'Enfer.

Il ne me reste donc plus que l'alternative : L'arrêter ou sauter²¹³».

«Saisis la discipline, ne la lâche pas, garde-la, c'est ta vie»

«Ce qui les menace s'accomplira à l'aube. L'aube n'est-elle pas proche ?» (Coran 11 ; 81)

«Quant à ceux qui luttent pour notre cause, nous les guiderons».

(Coran 29; 6)

« Malheur à tout imposteur pécheur ! Il entend les versets d'Allah qu'on lui récite puis persiste dans son orgueil, comme s'il ne les avait jamais entendus. Annonce lui donc un châtiment douloureux »

(Coran 45 ; 7&8)

«Donc, si tu les maîtrises à la guerre, inflige-leur un châtiment exemplaire de telle sorte que ceux qui sont derrière eux soient effarouchés. Afin qu'ils se souviennent» (Coran 8; 57)

«Léger ou lourds, lancez-vous au combat, et lutez avec vos biens et vos personnes dans le sentier d'Allah». (CORAN 9; 46)

«Ne faiblissez pas dans la poursuite du peuple ennemi.

Si vous souffrez, lui aussi souffre comme vous souffrez, tandis que vous espérez d'Allah ce qu'il n'espère pas» (Coran 4 ; 104)

«Et préparez pour lutter contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre» (Coran 8; 60)

²¹¹ L'histoire par Tabari Mohamed sceau des prophètes éditions Sindbad.

²¹² L'histoire par Tabari Mohamed sceau des prophètes éditions Sindbad.

²¹³ L'auteur.

ANNEXES

AUTRES VERSETS

«*Votre prière est exaucée. Restez tous deux sur le chemin droit et ne suivez point le sentier de ceux qui ne savent pas*». (10; 89)

«*Puis nous t'avons mis sur la voie de l'ordre (une religion claire et parfaite). Suis-la donc et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas*». (45; 18)

«*Et n'obéis à aucun grand jureur, méprisable*». (68; 10)

«*Grand diffamateur, grand colporteur de médisance*». (68; 11)

«*Grand empêcheur du bien, transgresseur, grand pécheur*». (68; 12)

«*Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes*». (5; 45)

«*Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé*». (5; 49)

«*Ô vous qui croyez ! Ne prenez pas pour alliés, vos pères et vos frères s'ils préfèrent la mécréance à la foi. Et quiconque parmi vous les prend pour alliés... Ceux-là sont les injustes*». (9; 23)

«*Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens ; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes*».

(5; 51)

«*Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs*». (6; 121)

«*Ils sont ceux qui se repentent, qui adorent, qui louent, qui parcourent la terre (ou qui jeûnent), qui s'inclinent, qui se prosternent, qui commandent le convenable et interdisent le blâmable et qui observent les lois d'Allah... Et fais bonne annonce aux croyants*». (9; 112)

«*Ô vous qui croyez ! Combattez ceux des mécréants qui sont près de vous et qu'ils trouvent de la dureté en vous. Et sachez qu'Allah est avec les pieux*». (9; 123)

«*Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliées*». (9; 29)

«*Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux*».

(9; 25)

«*Voilà les Aad. Ils avaient nié les signes (enseignements) de leur Seigneur, désobéi à Ses messagers et suivi le commandement de tout tyran entêté*». (11; 59)

«*Mais ils suivirent l'ordre de Pharaon, bien que l'ordre de Pharaon n'avait rien de sensé*». (11; 97)

«*Ou bien auraient-ils des associés (à Allah) qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises ? Or, si l'arrêt décisif n'avait pas été prononcé, il aurait été tranché entre eux. Les injustes auront certes un châtement douloureux*». (42; 21)

«*Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis, ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu*». (58; 22)

«*En vérité, ceux qui forgent le mensonge contre Allah ne réussiront pas*».

(Coran 10; 69)

«*Et quiconque se détourne de mon rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le jour de la résurrection nous l'amènerons aveugle au rassemblement*». (Coran 20; 124)

«*Non je n'ignore pas que je suis dans un train dont la destination est l'Enfer. Il ne me reste donc plus que l'alternative :*

L'arrêter ou sauter²¹⁴».

«*Saisis la discipline, ne la lâche pas, garde-la, c'est ta vie*»

²¹⁴ L'auteur.

«Ce qui les menace s'accomplira à l'aube. L'aube n'est-elle pas proche ?» (Coran 11 ; 81)

«Quant à ceux qui luttent pour notre cause, nous les guiderons».

(Coran 29; 6)

« Malheur à tout imposteur pécheur ! Il entend les versets d'Allah qu'on lui récite puis persiste dans son orgueil, comme s'il ne les avait jamais entendus. Annonce lui donc un châtimeut douloureux » (Coran 45 ; 7&8)

«Donc, si tu les maîtrises à la guerre, inflige-leur un châtimeut exemplaire de telle sorte que ceux qui sont derrière eux soient effarouchés. Afin qu'ils se souviennent» (Coran 8; 57)

«Léger ou lourds, lancez-vous au combat, et lutez avec vos biens et vos personnes dans le sentier d'Allah». (CORAN 9; 46)

«Ne faiblissez pas dans la poursuite du peuple ennemi. Si vous souffrez, lui aussi souffre comme vous souffrez, tandis que vous espérez d'Allah ce qu'il n'espère pas» (Coran4 ; 104)

«Et préparez pour lutter contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre»

(Coran 8; 60)

La prière innovée

«TARAWIHE»

Lorsque je me suis converti à l'islam il y a environ une quinzaine d'années, j'allais avec mon père accomplir la prière dite de *Tarawihe*. Cette prière, débute avec le commencement du mois du jeûne du Ramadan et se termine au 27^{ème} jour de ce même mois. Lorsque le mois du Ramadan débutait, nous nous rendions donc avec mon père et d'autres fidèles, à la Mosquée où l'imam commençait la récitation du Coran avec le début du jeûne et terminait la récitation au 27^{ème} jour de ce même mois.

J'ai ainsi accompli cette prière durant des années comme tout bon musulman, si le prophète a ordonné de faire *Tarawihe*, c'est qu'il était le premier à les accomplir, on se doit donc de les accomplir même si cela n'est pas une obligation Coranique. Voilà je pense, le raisonnement que tout musulman doit avoir.

Puis un jour, je me suis intéressé à un livre intitulé « *Histoire des premiers temps de l'islam* » dont l'auteur est Chiite. Ce dernier y dénonce notamment, l'innovation de la prière dite de *tarawihe*.

N'étant pas Chiite, je n'ai donc pas cru à cette accusation que je considérais comme très grave. Puisque l'auteur accuse directement Omar fils de Khatab (que Dieu soit satisfait de lui) d'avoir introduit cette innovation. Je me suis dit ; *Comment un compagnon du prophète, de surcroît le deuxième Calife, pouvait-il inventer une prière ?* Impossible ! Puisque seul Allah ou son prophète, peuvent instituer une prière, aucun homme n'a le droit d'inventer une prière pas plus qu'il n'a le droit d'inventer une loi, un jeûne etc. etc. Il peut certes se l'imposer personnellement, à condition bien sûr que cela ne soit pas en contradiction avec les enseignements, mais en aucun cas il n'a de droit de l'institutionnaliser. Où irions-nous si chacun de nous avait le droit d'inventer une pratique religieuse et de l'imposer à une, deux, cent, trois cents personnes et plus !

Je me disais donc que c'était encore un mensonge des Chiites qui tentent une fois de plus de culpabiliser un compagnon du Prophète ! Cependant, l'auteur afin de prouver sa bonne foi, argumente par une référence Sunnite, en l'occurrence l'historien Tabari²¹⁵. Cela m'a donc contraint conformément à l'éthique de tout musulman²¹⁶, de me pencher plus sérieusement sur la question. Puisque Tabari n'était pas Chiite, et que la plupart des savants Sunnites se réfèrent à lui. Même si l'ont prétend qu'il fut infiltré pas des Chiites ! Mais cela est un autre débat.

Je décidais donc de regarder dans ce même livre.

Je fut doublement étonné, puisque non seulement je lus effectivement ce qui suit ;

« *L'une des institutions louables par Omar fut celle de la prière dite de tarawihe, au mois de Ramadan il adressa des lettres à toutes les villes des possessions musulmanes pour prescrire cette prière*²¹⁷ ».

²¹⁵ Voir biographie à la fin du fascicule.

²¹⁶ En effet, dès lors qu'un propos ou un écrit est appuyé par une référence historique, on se doit de se pencher sur ce dit afin de le crédibiliser ou au contraire le décrédibiliser.

²¹⁷ Tabari Tome 1 page 541.

Dans un premier temps, je constate donc que c'est bien Omar qui inventa cette prière, je fus néanmoins plus surpris encore lorsque je lus le mot « *louable* ». En effet, Tabari dit que ce fut l'une des institutions louables ! Or, comment un grand historien comme Tabari pouvait louer une telle innovation ?

Je décidais donc de pousser plus loin ma recherche, en me penchant sur la version originale de Tabari, puisque le texte cité ci-dessus, résulte de la traduction faite par le juif, Herman Zotenberg. Je pris la version originale de Tabari laquelle est donc en arabe.

A la lecture de ce texte je fus stupéfait ! Voilà ce qui y est écrit : « *Et c'est lui (Omar) le premier à avoir rassemblé les gens (musulmans) sous la direction d'un seul imam pour accomplir la prière dite de tarawhira durant le moins du ramadan. Il adressa des lettres à toutes les villes des possessions musulmanes pour leur ordonner d'agir ainsi... etc. etc.*²¹⁸ ».

Mais ! Où est passé le mot **louable** ! Plus de mot **louable** ! Plus de mot louable puisque ce mot fut purement et simplement inventé ou par le juif Herman Zotenberg ou par d'autre(s) personne(s)!

Ainsi, on veut faire croire au lecteur que Tabari dit que les *Tarawih* furent une innovation *louable*, alors que Tabari n'a jamais écrit cela ! De plus, comment aurait-il pu écrire cela lorsque l'on sait que cette pratique contredit l'ensemble des informations en notre possession ? Je n'arrivais donc pas à comprendre comment un historien d'un talent reconnu, pouvait écrire cela ! En réalité il ne l'a, comme on a pu le voir, jamais écrit, ce n'est qu'un rajout parmi tant d'autres. Le lecteur pourra découvrir dans mon livre « *Mais qui est le criminel qui a falsifié le livre de Tabari ?* » à quel point le livre de Tabari a été dénaturé.

Autre manipulation :

Je vous conseille de faire très attention aux traductions qui peuvent induire gravement en erreur. Par exemple, si vous prenez le Sahih de Mouslim à la page 190 et au numéro 317 ; vous lirez ce qui suit : le Prophète a dit : « *Celui qui fait les prières surérogatoires, au mois de Ramadan (tarawih) en pleine foi et conviction d'être récompensé, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés* ».

Ce qui sous-entend que le Prophète faisait *tarawih* puisqu'il est précisé entre parenthèses *tarawih* ! Alors que cela est bien sûr faux puisque dans le texte en arabe le mot *tarawih* n'existe pas, on a traduit « *veillées nocturnes* » par *tarawih* ! Ce qui n'a absolument rien à voir !

Puisque « *veillées nocturnes* » ne veut pas dire, prière, et moins encore, *Tarawhir* ! On peut veiller durant le mois du Ramadan en lisant le Coran, faire des invocations, lire des livres religieux etc. Alors comment des mots « *veillées nocturnes* » on est passé à *Tarawhira* ! De plus, il faut savoir que dans la traduction de ce même livre, il y a un chapitre intitulé « *Tarawhir* » un chapitre très court puisqu'il comprend trois hadiths. Le premier, est celui que je vous ai cité, qui fut traduit de façon et c'est le moins que l'on puisse dire, très particulière, le second est identique à celui que j'ai cité et qui est rapporté par Boukhari à savoir ;

Aïcha a rapporté : « Une certaine nuit l'Envoyé de Dieu -que Dieu lui accorde Sa grâce et Sa paix- fit une prière à la mosquée et les musulmans firent la même prière. La nuit suivante, il fit de nouveau cette même prière et ils l'imitèrent. A la troisième nuit et la quatrième nuit, les fidèles se rassemblèrent (pour faire cette prière), mais l'Envoyé de Dieu -que Dieu lui accorde Sa grâce et Sa paix- ne se rendit pas à la mosquée. Le matin de la quatrième nuit, il leur dit : « **J'ai vu ce que vous avez fait. Ce qui m'a empêché de vous rejoindre, c'est que j'ai craint que cette prière ne devienne une obligation pour vous**²¹⁹. »

Ce comportement du Prophète n'a non seulement rien à voir avec les *Tarawhir*, mais bien plus, il les contredit ! Et le troisième texte évoque « *la nuit du destin* », donc aucun rapport une fois de plus avec les *Tarawhir*. Mais ils ont réussi cet exploit, faire un chapitre sur un sujet (*Tarawhir*) alors qu'il n'existe aucun hadith sur les *Tarawhir* !

²¹⁸ Tabari Tome 2 pages 569 & 570.

²¹⁹ Extrait de « Le Sommaire du Sahih Mouslim - Volume 1 » (Mouslim, Editions Dar El-Fiker) ; Livre 6 : « *De la prière du voyageur et sa réduction* » ; Chapitre XXIV : « *De l'incitation à faire les « tarawih » qui sont les prières surérogatoires au cours du mois de Ramadan* » ; hadith n°318 ; (page 190).

Alors je veux bien croire que les Chiïtes ont innové et forgé de nombreux textes, mais il faut arrêter de les accuser à chaque fois qu'une réponse ne convient pas aux Sunnites du sunnisme du XXI^e Siècle ! Ce ne sont pas les Chiïtes qui ont inventé le mot *louable* pour blanchir Omar et égarer par la même occasion les Sunnites. Alors que ce sont, et que cela nous plaisent ou pas, les Chiïtes qui furent les premiers à avoir dénoncé cette innovation !

Troublé par cette information, je décidais d'aller plus loin dans ma recherche en me référant à des sources plus sûres que celles de Tabari et surtout, moins altérées. Et puisque le Sahih de Boukhari est considéré comme la source la plus fiable après le Coran, en tout cas pour les musulmans dits Sunnites, je décidais de vérifier dans ce même Sahih. Quel ne fut pas mon étonnement ! Si Tabari a été infiltré par des Chiïtes sous prétexte que peut-être ce sont eux qui ont fomenté l'accusation contre Omar selon laquelle, c'est ce dernier qui institua la prière dite de *tarawihe*, que dire alors de ce qui est écrit dans le Sahih de Boukhari ! Il ne s'agit alors plus d'infiltration, mais d'inondation ! Dans ce cas, il faut vite que les Sunnites dont moi avec, revoyons le label décerné aux livres de Boukhari qui s'intitulent « authentiques » !

Voyons à présent ce qui y est écrit.

La preuve que jamais le prophète n'a fait la prière dite de *tarawihe*

'Aïcha rapporte « qu'une nuit le Prophète sortit au milieu de la nuit et alla prier dans la mosquée. Des fidèles firent la même prière que lui. Le lendemain matin, la chose fut racontée ; un plus grand nombre de fidèles se réunirent, et, quand le Prophète fit la prière, ils la firent avec lui. Le lendemain matin, on raconta ce qui venait de se passer et, à la troisième nuit, les fidèles se trouvèrent en grand nombre à la mosquée. Le soir, le Prophète se rendit à la mosquée ; il pria et les fidèles prièrent avec lui. La quatrième nuit, la mosquée fut trop étroite pour contenir les fidèles. Le Prophète vint pour faire la prière du matin et, quand il l'eut achevée, il se tourna vers les fidèles, fit la profession de foi et dit : « **Ensuite ; je n'ignorais pas ce que vous fussiez ici, mais j'ai craint que cette prière en commun devenant obligatoire pour vous, vous ne pussiez pas la faire.** » Quand le Prophète mourut les choses étaient dans le même état²²⁰ ».

Aïcha a rapporté : « Une certaine nuit l'Envoyé de Dieu – que Dieu lui accorde Sa grâce et Sa paix - fit une prière à la mosquée et les musulmans firent la même prière. La nuit suivante, il fit de nouveau cette même prière et ils l'imitèrent. A la troisième nuit et la quatrième nuit, les fidèles se rassemblèrent (pour faire cette prière), mais l'Envoyé de Dieu – que Dieu lui accorde Sa grâce et Sa paix - ne se rendit pas à la mosquée. Le matin de la quatrième nuit, il leur dit : « **J'ai vu ce que vous avez fait. Ce qui m'a empêché de vous rejoindre, c'est que j'ai craint que cette prière ne devienne une obligation pour vous**²²¹ ».

'Aïcha a raconté que « l'Envoyé de Dieu sortit une fois en pleine nuit et alla prier dans la mosquée. D'autres personnes firent la même prière que lui. Le matin, les fidèles s'entretenaient de cet événement, et (la nuit suivante) un plus grand nombre d'entre eux firent la prière avec le Prophète. Le matin les fidèles s'entretenaient encore de la chose, et la troisième nuit un plus grand nombre de fidèles alla à la mosquée. Le Prophète se rendit au milieu d'eux, et les fidèles suivirent sa prière. Quand vint la quatrième nuit, la mosquée put à peine contenir les fidèles. Mais le Prophète ne sortit que pour la prière du matin. Lorsqu'il eut achevé la prière de l'aube, il se tourna vers les fidèles, prononça la profession de foi et dit ensuite : « **Je n'ignorais pas votre présence, mais j'ai craint que cette prière devînt pour vous une obligation que vous ne pourriez pas toujours remplir**²²² ».

'Aïcha, la mère des croyants, rapporte que l'Envoyé de Dieu, une certaine nuit, pria dans la mosquée. Quelques fidèles firent la même prière. La nuit suivante, il renouvela cette prière et les fidèles (qui l'imitèrent) devinrent plus nombreux et se rendirent en grand nombre à la mosquée la troisième et la quatrième nuit, bien que l'Envoyé de Dieu ne se rendît plus auprès d'eux. Le lendemain (de la quatrième nuit), il me dit : « **J'ai vu ce que vous avez fait. Ce qui m'a empêché de me rendre auprès de vous, c'est que j'ai craint que cela ne vous parût une obligation.** » Ce récit se déroule pendant le Ramadân²²³.

²²⁰ Extrait de « Les Traditions Islamiques -Tome 1» El Bokhâri. «*De la prière en (commun) pendant les nuits de Ramadân* » ; Chapitre I : «*Du mérite de celui qui prie (la nuit) en Ramadân*»; hadith n° 3; (page 639).

²²¹ Extrait de « Le Sommaire du Sahih Mouslim – Volume 1» (Mouslim, Editions Dar El-Fiker) ; Livre 6: «*De la prière du voyageur et sa réduction*»; Chapitre XXIV : «*De l'incitation à faire les « tarawih » qui sont les prières surrogatoires au cours du mois de Ramadan*»; hadith n°318 ; (page 190).

²²² Extrait de « Les Traditions Islamiques -Tome 1» El Bokari; Titre XI : «*Du vendredi*»; Chapitre XXIX : «*De celui qui après l'invocation dit : ensuite*»; hadith n°3 ; (page 302).

²²³ Extrait de « Les Traditions Islamiques -Tome 1» El Bokhâri ; Titre XIX : «*De la prière nocturne*»; Chapitre V : «*Le Prophète engageait vivement à prier la nuit et à faire des prières surrogatoires, sans les imposer*»; hadith n°4 ; (page 367).

Le prophète a vu juste, puisque la prière dite Tarawhire, est devenue pour ainsi dire, obligatoire ! Il suffit de ne pas l'accomplir ou de ne l'accomplir que partiellement, pour que l'on vous lance un regard torve !

A travers tout ces récits rapportés par le Sahih de Boukhari, on constate parfaitement que le Prophète n'a jamais fait la prière de tarawihe, il avait certes commencé seul, puis a cessé. Et les choses en sont restées là. Poursuivons.

La preuve que c'est bien Omar fils de Khatab qui institua la prière dite de *Tarawihe*

Ibn Chihâb ajoute : « **Quand le Prophète mourut, les choses étaient ainsi et elles continuèrent de la même manière sous le califat de Abou Bakr et jusqu'au début du califat de 'Omar**²²⁴ ».

Ce qui prouve bien que, ni le prophète, ni Abou Bakr, n'ont accompli les *tarawhire* et qu'elles furent instituées au début du califat d'Omar. Poursuivons.

'Abderrahman ben 'Abdelqâri a dit : « **Une nuit, pendant le Ramadân, j'allai avec 'Omar ben El Khattab à la mosquée. Les fidèles étaient en groupes dispersés. Ici un homme faisait sa prière pour son propre compte, ailleurs un homme dirigeait la prière de son groupe. 'Omar dit alors : « Il me semble que si je réunissais tous ces gens là sous la direction d'un seul lecteur cela serait plus convenable. » Alors, mettant son dessein à exécution, il les rassembla sous la direction de Obayy ben Ka'b »**

Une autre nuit, je sortis également avec 'Omar. Les fidèles priaient sous la direction de leur lecteur. **« Quelle excellente innovation, s'écria 'Omar. Ceux qui dorment sans faire cette prière font mieux que ceux qui se lèvent pour la faire. » Il voulait dire : à la fin de la nuit. Et les fidèles firent cette prière au début de la nuit**²²⁵ ».

A travers ces récits, nous avons la preuve que c'est bien Omar qui institua la prière dite, *Tarawihe*. Poursuivons

Plus grave, le prophète aurait notamment interdit la prière dite de *Tarawihe*

D'après Zaïd ben Tsâbit : « Pendant le ramadan, le Prophète se fit une cellule – je crois bien, dit Bosr, rapportant ce hadith, que Zaïd ajouta : « avec une natte » - Il y fit la prière pendant quelques nuits. Un certain nombre des compagnons du Prophète ayant suivi sa prière, celui-ci, dès qu'il s'en aperçut, resta assis (et cessa de se montrer). Puis il alla vers ses compagnons et leur dit : « **Je connaissais bien les sentiments que votre conduite m'a manifesté. Dorénavant, ô fidèles, priez dans vos demeures, car la meilleure prière pour un homme est celle qu'il fait chez lui, à moins qu'il ne s'agisse de la prière canonique**²²⁶ ».

Zeïd ben Tsabit a dit : « L'Envoyé de Dieu avait installé, pour s'isoler, une sorte de pièce entourée de nattes. Il s'y rendit pour faire la prière ; quelques fidèles l'y suivirent et vinrent prier avec lui. La nuit venue, ces fidèles revinrent à la même place ; mais l'Envoyé de Dieu, après s'être fait attendre, ne venant pas, les fidèles élevèrent la voix et frappèrent à sa porte avec un caillou. L'Envoyé de Dieu sortit aussitôt en colère et leur dit : « **Vous ne cesserez donc pas d'agir comme vous l'avez fait en sorte que je crains que votre faute soit inscrite à votre rencontre ? Vous devez faire la prière chez vous, car la meilleure prière pour le fidèle est celle qu'il fait chez lui ; il faut en excepter la prière canonique**²²⁷ ».

« **La meilleure prière pour un homme est celle qu'il fait chez lui, à moins qu'il ne s'agisse de la prière canonique**²²⁸ ».

Les choses vont, à la lecture de ces deux dits prophétiques, beaucoup plus loin, puisque l'on apprend que le prophète a dit je cite : **ô fidèles, priez dans vos demeures, car la meilleure prière pour un homme est celle qu'il fait chez lui, à moins qu'il ne s'agisse de la prière canonique.** Comment peut-on ainsi contredire

²²⁴ Sahih Boukahri tome 1.

²²⁵ Extrait de « *Les Traditions Islamiques -Tome 1» El Bokhâri ; Titre XXXI : «De la prière en (commun) pendant les nuits de Ramadân » ; Chapitre I : «Du mérite de celui qui prie (la nuit) en Ramadân» ; hadith n° 2 ; (page 638).*

²²⁶ Extrait de « *Les Traditions Islamiques -Tome 1» El Bokhâri ; Titre X : «De l'appel à la prière» ; Chapitre LXXXI : «De la prière pendant la nuit» ; hadith n°2 ; (page 245). & Tabarani «Le grand recueil» vol.5 page 144 hadith n° 4895.*

²²⁷ Extrait de « *Les Traditions Islamiques -Tome 4» El Bokhâri Titre LXXVIII : «De l'éducation» ; Chapitre LXXV : «De la colère et de la sévérité qui sont permises quand il s'agit des ordres de Dieu» ; hadith n°5 ; (page 178).*

²²⁸ Tabarani «Le grand recueil» vol.5 pages 144 et 145, hadiths n° 4893 et 4896. **Abou Daoud** vol.1 page 318, hadith n° 1044.

le prophète qui dit clairement « **ô fidèles, priez dans vos demeures, car la meilleure prière pour un homme est celle qu'il fait chez lui, à moins qu'il ne s'agisse de la prière canonique.** »²²⁹ Mais encore ; « **Vous devez faire la prière chez vous, car la meilleure prière pour le fidèle est celle qu'il fait chez lui ; il faut en excepter la prière canonique.** »

La pratique de *tarawihe* contredit donc à 100 % ce dit prophétique puisque la prière de *tarawihe* ne fait pas partie des prières canoniques ! A présent, prenons connaissance des textes suivants nous les commenterons ensuite :

J'ai entendu Al-Shâfi'i dire : « *L'innovation est de deux types (al bid'atu bid'atân), approuvée (bid'a mahmûda) et désapprouvée (bid'a madhmûma). Tout ce qui est conforme à la Tradition (Sunna) est approuvé (mahmûd) et tout ce qui s'y oppose est abominable (madhmûm).* »

Al-Shâfi'i nous a dit : « *Les affaires innovées (al-muhdathâtu min al-umûri darbân) sont de deux types : l'une est une innovation (mâ uhditha yukhâlifu) qui contredit un élément du Coran (Qur'ân), de la Sunna, de la pratique des Compagnons (athar) ou du Consensus (ijmâ'). Cette innovation est un égarement (fahâdhihi al-bid'atudalâla). Seule l'innovation (bid'a) qui contredit la Tradition (Sunna) est blâmable.* ».

La définition identique d'al Ghazzâli.

« *L'innovation blâmable est uniquement celle qui s'oppose à la Sunna ou qui mène à la changer* ».

Ainsi, nous apprenons qu'il existe deux sortes d'innovations à savoir, l'innovation acceptable celle qui ne contredit ni le Coran ni la Sunna, et l'innovation blâmable, celle qui contredit le Coran et/ou la Sunna.

La question est de savoir si la prière dite de *tarawhire* telle qu'elle est pratiquée est une bonne ou une mauvaise innovation ? Pour répondre à cette question je citerai le Prophète par l'intermédiaire de Boukhari :

D'après Zaïd ben Tsâbit : « Pendant le ramadan, le Prophète se fit une cellule – je crois bien, dit Bosr, rapportant ce hadith, que Zaïd ajouta : « avec une natte » - Il y fit la prière pendant quelques nuits. Un certain nombre des compagnons du Prophète ayant suivi sa prière, celui-ci, dès qu'il s'en aperçut, resta assis (et cessa de se montrer). Puis il alla vers ses compagnons et leur dit : « **Je connaissais bien les sentiments que votre conduite m'a manifesté. Dorénavant, ô fidèles, priez dans vos demeures, car la meilleure prière pour un homme est celle qu'il fait chez lui, à moins qu'il ne s'agisse de la prière canonique** »²³⁰.

Zeïd ben Tsabit a dit : « L'Envoyé de Dieu avait installé, pour s'isoler, une sorte de pièce entourée de nattes. Il s'y rendit pour faire la prière ; quelques fidèles l'y suivirent et vinrent prier avec lui. La nuit venue, ces fidèles revinrent à la même place ; mais l'Envoyé de Dieu, après s'être fait attendre, ne venant pas, les fidèles élevèrent la voix et frappèrent à sa porte avec un caillou. L'Envoyé de Dieu sortit aussitôt en colère et leur dit : « **Vous ne cesserez donc pas d'agir comme vous l'avez fait en sorte que je crains que votre faute soit inscrite à votre rencontre ? Vous devez faire la prière chez vous, car la meilleure prière pour le fidèle est celle qu'il fait chez lui ; il faut en excepter la prière canonique** »²³¹.

A la lecture de ces deux hadiths rapportés par le sahih de Boukhari, cette pratique contredit radicalement les recommandations du Prophète ! Puisque jusqu'à preuve du contraire, les *tarawhires* ne font ni partie des prières canoniques, ni prophétiques !

²²⁹ Extrait de « Les Traditions Islamiques -Tome 4» El Bokhâri ; Titre LXXVIII: «De l'éducation» ; Chapitre LXXV : «De la colère et de la sévérité qui sont permises quand il s'agit des ordres de Dieu» hadith n°5; (page 178).

²³⁰ Extrait de « Les Traditions Islamiques -Tome 1» El Bokhâri Titre X : «De l'appel à la prière» ; Chapitre LXXXI : «De la prière pendant la nuit»; hadith n°2; (page 245).

²³¹ Extrait de « Les Traditions Islamiques -Tome 4» El Bokhâri ; Titre LXXVIII: «De l'éducation» ; Chapitre LXXV : «De la colère et de la sévérité qui sont permises quand il s'agit des ordres de Dieu» hadith n°5; (page 178).

« Je connaissais bien les sentiments que votre conduite m’a manifesté. Dorénavant, ô fidèles, priez dans vos demeures, car la meilleure prière pour un homme est celle qu’il fait chez lui, à moins qu’il ne s’agisse de la prière canonique²³² ».

« Vous devez faire la prière chez vous, car la meilleure prière pour le fidèle est celle qu’il fait chez lui ; il faut en excepter la prière canonique²³³ ».

Nous sommes de toute évidence, en présence d’une innovation blâmable puisque la pratique des *tarawhirs* contredit clairement les recommandations du Prophète. Il est évident que cette innovation, arrange certains gouvernements ! Ainsi, les musulmans ne se réunissent pas pour parler de l’actualité politique, ils se rendent à la mosquée accomplir ces *tarawihe*, et à la fin de la « séance », ils sont si fatigués, qu’ils rentrent directement se coucher ! Par conséquent, ils ne sont plus en mesure de faire de la politique et l’on sait combien le mois du Ramadan est propice aux discours politiques.

N’oublions pas que nombre de batailles gagnées à l’époque du Prophète, le furent durant ce mois béni de Ramadan !

Pour terminer, je sais que certains seront surpris de se rendre compte à quel point les livres ont été dénaturés et que des innovations sont devenues des pratiques courantes, mais en réalité, ce n’est pas si étonnant que cela lorsque l’on prend connaissance de ce qui suit :

Anas dit : **« Je ne reconnais plus rien de ce qui était au temps, du Prophète. « Et la prière ? Lui dit-on – La prière ? Répondit-il, Ah ! Vous la pratiquez singulièrement²³⁴ ».**

‘Otsmân ben Abou Rawwâd, frère de ‘Abdelazîz, rapporte qu’il entendit Ez-Zohri dire : *« J’entrai chez Anas ben Mâlik alors qu’il était à Damas et le trouvai en larmes. – Qu’as-tu à pleurer ? Lui dis-je. – Ah ! Répondit-il, je ne reconnais plus rien de ce que j’ai vu faire autrefois. Il ne restait que la prière et la prière elle-même est négligée²³⁵ ».*

Omm Ed-Derdâ disait : *« Abou ‘d Derdâ entra chez moi tout en colère. « Qu’est ce qui t’a irrité ? Lui demandai-je. – Par Dieu ! Me répondit-il, c’est que je vois des prescriptions de Mohammed on n’a gardé qu’une seule chose, faire la prière en commun²³⁶ ».*

Ce qui démontre bien que très tôt l’islam a été dénaturé de toute part, au point où Anas ibn Malik dit **« je ne reconnais plus rien de ce que j’ai vu faire autrefois. Il ne restait que la prière et la prière elle-même est négligée Je ne reconnais plus rien de ce qui était au temps, du Prophète » ou encore « Par Dieu ! Me répondit-il, c’est que je vois des prescriptions de Mohammed on n’a gardé qu’une seule chose, faire la prière en commun. »**

Et pour ne rien changer à la loi des séries on apprend, je cite :

D’après Sa’îd ben El-Mossayab, pendant qu’ils étaient à ‘Osfân, ‘Ali et ‘Otsmân furent en désaccord au sujet de l’accomplissement successif du pèlerinage et de la visite pieuse. « Comment, disait ‘Ali, tu veux arriver à interdire ce que l’Envoyé de Dieu ordonnait de faire ? » Alors, voyant cela, ‘Ali fit à la fois la *telbiya* pour le pèlerinage et la visite pieuse simultanés²³⁷.

Merwân ben El Hakam a dit : « J’ai eu l’occasion de voir ‘Otsmân et ‘Ali. ‘Otsmân proscrivait l’accomplissement successif du pèlerinage et de la visite pieuse et leur accomplissement simultané. Voyant cela, ‘Ali fit la *telbiya* pour le

²³² Extrait de « Les Traditions Islamiques -Tome 1» El Bokhâri ; Titre X : «De l’appel à la prière» ; Chapitre LXXXI : «De la prière pendant la nuit»; hadith n°2; (page 245).

²³³ Extrait de « Les Traditions Islamiques -Tome 4» El Bokhâri ; Titre LXXVIII: «De l’éducation» ; Chapitre LXXV : «De la colère et de la sévérité qui sont permises quand il s’agit des ordres de Dieu»; hadith n°5; (page 178).

²³⁴ Extrait de « Les Traditions Islamiques -Tome 1» El Bokhâri ; Titre IX: «Des heures fixées pour la prière» ; Chapitre VII : «Du fait de manquer de faire la prière au moment prescrit»; hadith n°1; (page 189).

²³⁵ Extrait de « Les Traditions Islamiques -Tome 1» El Bokhâri ; Titre IX: «Des heures fixées pour la prière» ; Chapitre VII : «Du fait de manquer de faire la prière au moment prescrit»; hadith n°2; (page 189).

²³⁶ Récit rapporté par le sahih de Boukhari.

²³⁷ Extrait de « Les Traditions Islamiques -Tome 1» El Bokhâri ; Titre XXV : «Du pèlerinage»; Chapitre XXXIV : «De l’accomplissement successif du pèlerinage et de la visite pieuse ; de leur accomplissement simultané ; de l’accomplissement du seul pèlerinage et de la transformation du pèlerinage de celui qui n’a pas amené de victime avec lui»; hadith n°9 ; (page 510).

pèlerinage et la visite pieuse en disant : « Je ne suis pas de ceux qui, sur le dire d'une seule personne, laissent de côté la règle établie par le Prophète²³⁸ ».

Je conclus pour terminer par ce rappel pour chacun et chacune d'entre nous ;

Aïcha a rapporté que l'Envoyé de Dieu –que Dieu lui accorde Sa grâce et Sa paix- a dit : « **Celui qui introduit dans notre tradition ce qui lui est étranger, verra rejeter** (ses innovations²³⁹). »

D'après Aïcha, le Prophète a dit : « **Celui qui innovera dans notre religion des choses qui n'en font pas partie, aura fait une œuvre vaine.**²⁴⁰ »

²³⁸ Extrait de « Les Traditions Islamiques -Tome 1» (El Bokhâri) ; Titre XXV : «*Du pèlerinage*» ; Chapitre XXXIV : «*De l'accomplissement successif du pèlerinage et de la visite pieuse ; de leur accomplissement simultané ; de l'accomplissement du seul pèlerinage et de la transformation du pèlerinage de celui qui n'a pas amené de victime avec lui*» ; hadith n°3 ; (page 508)]

²³⁹ Extrait de « Le Sommaire du **Sahih Mouslim** – Volume 2» (Mouslim, Editions Dar El-Fiker) ; Livre 30 : «*Des sentences*» ; Chapitre VIII : «*De la cassation d'un faux jugement, et de repousser les innovations*» ; hadith n°878 ; (page 622).

²⁴⁰ Extrait de « Les Traditions Islamiques -Tome 2» **El Bokhâri** ; Titre LIII : «*De la conciliation*» ; Chapitre V : «*Quand la conciliation est faite d'une façon illégale, elle est sans valeur*» ; hadith n° 2 ; (page 234).

Rappel sur l'innovation de la prière de Tarawhire, et de sa manipulation.

Avec pour exemple le livre de Tabari et du cheikh Salih b. Fawzan b. Abdallah Al-Fawzan, (L'hérésie) éditions Assia.

Nous avons pu lire dans la première partie de ce fascicule au sujet de la question de la prière dite de *Tarawhire*, c'est-à-dire la prière que les musulmans dits Sunnites effectuent collectivement à la mosquée durant le mois du Ramadan, qu'elle fut comme nous l'avons vu, innovée par Omar fils de Khatab (que Dieu soit satisfait de lui). Bien que cette innovation contredit, comme nous l'avons aussi vu, radicalement les recommandations de notre Prophète, selon certains de ses dits. Rapportés notamment, par le très respectueux Boukhari ainsi qu'Abou Daoud, Tabarani, et sûrement par bien d'autres.

Dits du Prophète qui ne souffrent, comme cela est parfois le cas, ni de contradictions, ni de divergences.

Nous avons aussi pu constater à la lecture de ce fascicule, que lors de la traduction du livre de Tabari de l'arabe vers le français, que le mot « *louable* » a été ajouté. L'ajout de ce mot, n'a sans doute qu'un objectif, conforter et légitimer l'institution de la prière dite de *Tarawhire*.

En effet, à la lecture de la version française du livre de Tabari, et de toute édition confondue, il est écrit je cite « *L'une des institutions louable d'Omar fut l'instauration des tarawhires*²⁴¹ ». Ce texte figure donc dans la traduction française rédigée par Herman Zotenberg laquelle a été reprise par les éditions : « La Ruhe », « Actes Sud » et « Al-Bustane ».

Il faut savoir que le même texte existe dans la version originale de Tabari donc en arabe. Néanmoins, avec cette grande différence comme je l'ai dit, que le mot « *louable* » n'existe pas dans la version originale ! Le texte en arabe dit je cite : « *Et c'est lui (Omar) le premier à avoir rassemblé les gens (musulmans) sous la direction d'un seul imam pour accomplir la prière de tarawhire durant le mois du ramadan. Il adressa des lettres à toutes les villes des possessions musulmanes pour leur ordonner d'agir ainsi... etc. etc.*²⁴² ».

A la lecture de ce paragraphe, on peut constater qu'il n'existe pas de mot « *Louable* », comme il existe dans la version française, il fut comme je l'ai dit, purement et simplement ajouté lors, soit lors de la traduction de l'arabe vers le français, soit ultérieurement ! Nous y reviendrons.

Alors que s'est-il passé exactement ? Il sera très difficile de le savoir avec exactitude. Cependant, on peut être sûr qu'une main étrangère et intéressée est venue dénaturer le livre de Tabari. Plus alarmant encore, la falsification ne s'arrête malheureusement pas là, et je dirais même, bien au contraire !

Alors qui et pourquoi a-t-on agi ainsi ?

Qui ? Cela peut venir du traducteur lui-même comme cela peut venir d'une, ou de plusieurs autres personnes.

Pourquoi ? A l'évidence, et cela ne fait aucun doute, afin d'induire les musulmans en erreur. On préfère vraisemblablement, savoir les musulmans à la mosquée s'éreinter à prier, plutôt que chez eux, ou chez d'autres frères, à évoquer l'actualité politique. Puisque l'on le sait très bien, le mois du Ramadan est propice à l'affrontement guerrier ! Il ne serait donc pas étonnant que si cette innovation telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, c'est-à-dire à l'échelle planétaire, n'est pas dénoncée, c'est qu'on le veut bien ! Quoi qu'il en soit, l'absence totale de dénonciation, volontaire ou pas, arrange sans aucun doute possible, tous les Etats mécréants et hypocrites, ce qui est une bien drôle de coïncidence !

²⁴¹ Tabari. Tome 1 page 541.

²⁴² Tabari. Tome 2 pages 569 & 570.

Cependant, une autre hypothèse est aussi et parallèlement envisageable, à savoir ; que l'on a voulu blanchir Omar, bien que celui-ci n'a rien demandé ! L'affrontement Chiite/Sunnite y joue probablement un rôle important. Je dis donc que probablement, a-t-on voulu blanchir Omar exactement comme l'a fait l'écrivain, le Cheikh Salih b. Abdallah al-Fawzan, dans son livre intitulé, « *L'hérésie* », on pourra lire dans ce livre je cite : « *Omar réunit les musulmans derrière un seul Imam, comme il l'avait pratiqué derrière le Prophète (S). Cela n'est donc pas non plus une hérésie*²⁴³ »

A la lecture des récits rapportés par entre autres le Sahih de Boukhari, lesquels ne sont aucunement contredits, on apprend que, je cite :

- D'après Zaïd ben Tsâbit : « Pendant le Ramadan, le Prophète se fit une cellule – je crois bien, dit Bosr, rapportant ce hadith, que Zaïd ajouta : « avec une natte » - Il y fit la prière pendant quelques nuits. Un certain nombre des compagnons du Prophète ayant suivi sa prière, celui-ci, **dès qu'il s'en aperçut, resta assis** (et cessa de se montrer). Puis il alla vers ses compagnons et leur dit : « Je connaissais bien les sentiments que votre conduite m'a manifesté. Dorénavant, **ô fidèles, priez dans vos demeures, car la meilleure prière pour un homme est celle qu'il fait chez lui, à moins qu'il ne s'agisse de la prière canonique**²⁴⁴. »

Mais aussi :

- Zaïd ben Tsabit a dit : « L'Envoyé de Dieu avait installé, pour s'isoler, une sorte de pièce entourée de nattes. Il s'y rendit pour faire la prière ; quelques fidèles l'y suivirent et vinrent prier avec lui. La nuit venue, ces fidèles revinrent à la même place ; mais l'Envoyé de Dieu, après s'être fait attendre, ne venant pas, les fidèles élevèrent la voix et frappèrent à sa porte avec un caillou. **L'Envoyé de Dieu sortit aussitôt en colère et leur dit : « Vous ne cesserez donc pas d'agir comme vous l'avez fait en sorte que je crains que votre faute soit inscrite à votre rencontre ? Vous devez faire la prière chez vous, car la meilleure prière pour le fidèle est celle qu'il fait chez lui ; il faut en excepter la prière canonique**²⁴⁵ »

A la lecture de ces deux récits, on apprend que le Prophète n'a pas accompli comme l'affirme Fawzan, « les tarawhirs quelques nuits avec ses compagnons » puisqu'il est écrit ; « *Pendant le Ramadan, le Prophète se fit une cellule – je crois bien, dit Bosr, rapportant ce hadith, que Zaïd ajouta : « avec une natte » - Il y fit la prière pendant quelques nuits. Un certain nombre des compagnons du Prophète ayant suivi sa prière, celui-ci, **dès qu'il s'en aperçut, resta assis** (et cessa de se montrer) ».*

On apprend donc à la lecture de ce récit, que « *Un certain nombre des compagnons du Prophète ayant suivi sa prière, celui-ci, **dés qu'il s'en aperçut, resta assis** (et cessa de se montrer) » Le Prophète ne pria donc pas avec ses compagnons quelques nuits, puisque dès que le Prophète se rendit compte que certains de ses compagnons l'imitèrent, il resta assis ! Et donc, on ne peut dire que Omar n'a fait que re-faire ce que le Prophète avait déjà accompli, puisque le Prophète n'a rien accompli hormis de rester assis ! Contrairement à Omar qui a fait exactement le contraire, lever tout le monde !*

Dans le second récit il est écrit je cite :

« L'envoyé de Dieu avait installé, pour s'isoler, une sorte de pièce entourée de nattes. Il s'y rendit pour faire la prière ; quelques fidèles l'y suivirent et vinrent prier avec lui. La nuit venue, ces fidèles revinrent à la même place ; mais l'Envoyé de Dieu, après s'être fait attendre, ne venant pas, les fidèles élevèrent la voix et frappèrent à sa porte avec un caillou. L'Envoyé de Dieu sortit aussitôt en colère et leur dit : « **Vous ne cesserez donc pas d'agir comme vous l'avez fait en sorte que je crains que votre faute soit inscrite à votre rencontre ? Vous devez faire la prière chez vous, car la meilleure prière pour le fidèle est celle qu'il fait chez lui ; il faut en excepter la prière canonique**²⁴⁶ »

A la lecture de ce récit, on apprend que je cite : « *L'envoyé de Dieu avait installé, pour s'isoler, une sorte de pièce entourée de nattes. Il s'y rendit pour faire la prière ; quelques fidèles l'y suivirent et vinrent*

²⁴³ « L'hérésie » Editions Assia.

²⁴⁴ El Bokhâri, Titre X : « *De l'appel à la prière* » ; Chapitre LXXXI : « *De la prière pendant la nuit* » ; hadith n°2 ; (page 245)

²⁴⁵ El Bokhâri, Editions Librairie; Titre LXXVIII: « *De l'éducation* » ; Chapitre LXXV : « *De la colère et de la sévérité qui sont permises quand il s'agit des ordres de Dieu* » ; hadith n°5 ; (page 178)

²⁴⁶ El Bokhâri Titre LXXVIII: « *De l'éducation* » ; Chapitre LXXV : « *De la colère et de la sévérité qui sont permises quand il s'agit des ordres de Dieu* » ; hadith n°5 ; (page 178)

prier avec lui... ». Ici, on peut constater aussi, que le Prophète pria avec ses compagnons qui l'avaient rejoints mais à son insu et dès qu'il se rendit compte de la situation, il resta assis ! Et si le Prophète pria avec les compagnons lesquels avaient pris l'initiative de suivre sa prière, cela s'explique non pas, parce que il approuva cette initiative, mais bien au contraire, il l'a désapprouva en restant assis.

Cependant, le lendemain, on apprend que je cite « *La nuit venue, ces fidèles revinrent à la même place ; mais l'Envoyé de Dieu, après s'être fait attendre, ne venant pas...* » Le Prophète n'est pas venu prier comme il l'avait fait la veille, il resta chez lui, se doutant que certains des compagnons allaient revenir pour prier avec lui, ce qui, à l'évidence il ne voulut pas. Et il avait vu juste, puisque c'est exactement ce qui se passa. Ce qui confirme clairement que ce qu'avait accepté le Prophète la veille, c'est-à-dire, ne rien dire à certains de ses compagnons lesquels suivirent sa prière, n'avait rien d'institutionnel, bien au contraire ! Alors qu'il était en prière, il fut surpris par la présence de certains de ses compagnons, il ne réagit cependant pas, ce qui n'empêche pas, qu'il désavoua, dès que possible cette situation, déjà en restant assis, puis, le lendemain même en n'apparaissant pas.

Enfin, l'histoire termine ainsi : « *les fidèles élevèrent la voix et frappèrent à sa porte avec un caillou. L'Envoyé de Dieu sortit aussitôt en colère et leur dit : « Vous ne cesserez donc pas d'agir comme vous l'avez fait en sorte que je crains que votre faute soit inscrite à votre rencontre ? Vous devez faire la prière chez vous, car la meilleure prière pour le fidèle est celle qu'il fait chez lui ; il faut en excepter la prière canonique²⁴⁷ »* »

Là, les choses vont trop loin ! Les compagnons n'ont pas compris que l'absence du Prophète voulait dire, rentrez chez vous, pas de prière en commun. Les compagnons ne l'ayant pas compris, ils jetèrent des cailloux pour l'appeler. Le Prophète sortit de chez lui en colère et leur dit ; « ***Vous ne cesserez donc pas d'agir comme vous l'avez fait en sorte que je crains que votre faute soit inscrite à votre rencontre ? Vous devez faire la prière chez vous, car la meilleure prière pour le fidèle est celle qu'il fait chez lui ; il faut en excepter la prière canonique²⁴⁸ » !***

Ce qui est très, très, clair ! Alors comment Fawzan peut-il affirmer que : « *Omar réunit les musulmans derrière un seul Imam, comme il l'avait pratiqué derrière le Prophète (S). Cela n'est donc pas non plus une hérésie²⁴⁹ »*

Alors que, jamais, le Prophète ne pria avec ses compagnons, et ce n'est pas parce que les compagnons prièrent avec le Prophète quelques nuits et cela à son insu, que l'on peut dire comme le dit Fawzan que : « *Omar réunit les musulmans derrière un seul Imam, comme il l'avait pratiqué derrière le Prophète* ». Car ses propos ont pour conséquences non seulement de nous faire croire, que le Prophète pria plusieurs nuits avec certains de ses compagnons, mais aussi, que le Prophète n'a jamais désavoué cette pratique puisque lui-même l'a accomplie ! Alors que le Prophète ne l'a jamais accomplie, bien plus, il désavoua fermement cette pratique en se mettant en colère.

Alors tenter de faire croire que Omar n'a fait que reproduire ce que le prophète avait jadis fait, par ces propos « *Omar réunit les musulmans derrière un seul Imam, comme il l'avait pratiqué derrière le Prophète* » est à l'évidence, une erreur et un mensonge grossier !

De plus, ce que ne dit pas Fawzan est que le Prophète a dit je cite ;

« Je connaissais bien les sentiments que votre conduite m'a manifesté. Dorénavant, **ô fidèles, priez dans vos demeures, car la meilleure prière pour un homme est celle qu'il fait chez lui, à moins qu'il ne s'agisse de la prière canonique²⁵⁰.** »

²⁴⁷ **El Bokhâri** Titre LXXVIII: «*De l'éducation*» ; Chapitre LXXV: «*De la colère et de la sévérité qui sont permises quand il s'agit des ordres de Dieu* »; hadith n°5; (page 178)

²⁴⁸ **El Bokhâri** Titre LXXVIII: «*De l'éducation*» ; Chapitre LXXV: «*De la colère et de la sévérité qui sont permises quand il s'agit des ordres de Dieu* »; hadith n°5; (page 178)

²⁴⁹ « L'hérésie » Editions Assia.

²⁵⁰ **El Bokhâri -Tome I**; Titre X : «*De l'appel à la prière*» ; Chapitre LXXXI : «*De la prière pendant la nuit*»; hadith n°2; (page 245). & Tabarani «Le grand recueil» vol 5 page 144 hadith n° 4895.

« Vous devez faire la prière chez vous, car la meilleure prière pour le fidèle est celle qu'il fait chez lui ; il faut en excepter la prière canonique²⁵¹ ».

« La meilleure prière pour un homme est celle qu'il fait chez lui, à moins qu'il ne s'agisse de la prière canonique²⁵² ».

Ce qui contredit là encore, les propos de Fawzan, puisque ce dernier a dit je cite ; « *Omar réunit les musulmans derrière un seul Imam, comme il l'avait pratiqué derrière le Prophète (S)*. Cela n'est donc pas non plus une hérésie²⁵³ » Alors que bien au contraire, c'est bien une hérésie puisque cette pratique contredit radicalement non seulement toutes les paroles du Prophète, mais aussi, les événements relatifs à l'histoire des *tarwhires* ci-dessus évoqués ! A moins que l'on ne s'accorde pas sur la définition du mot «hérésie !» Selon le dictionnaire, l'hérésie consiste à établir je cite, une « Doctrine contraire à l'orthodoxie au sein d'une religion établie » ce qui est si je ne m'abuse, parfaitement le cas en l'espèce!

Pour finir un petit rappel.

L'Envoyé de Dieu sortit aussitôt en colère et leur dit «... Vous devez faire la prière chez vous, car la meilleure prière pour le fidèle est celle qu'il fait chez lui ; il faut en excepter la prière canonique²⁵⁴ »

Le lecteur se posera à juste titre la question suivante : comment un compagnon, et à plus forte raison Omar deuxième calife de l'Islam, a-t-il pu ainsi contredire le prophète ? Je promets au lecteur, de lui apporter non pas une réponse, mais la réponse à cette question.

A lire donc « *L'ignorance des savants, avec pour illustration, Omar fils de Khatab deuxième Calife de l'islam* »

²⁵¹ **El Bokhâri** Titre LXXVIII: «*De l'éducation*» ; Chapitre LXXV: «*De la colère et de la sévérité qui sont permises quand il s'agit des ordres de Dieu*»; hadith n°5; (page 178).

²⁵² Tabarani «Le grand recueil» vol 5 page 144 et 145, hadith n° 4893 et 4896. Abou Dahoud vol 1 page 318, hadith n° 1044.

²⁵³ « L'hérésie » Editions Assia.

²⁵⁴ **El Bokhâri** Titre LXXVIII: «*De l'éducation*» ; Chapitre LXXV: «*De la colère et de la sévérité qui sont permises quand il s'agit des ordres de Dieu* »; hadith n°5; (page 178)

L'auteur²⁵⁵ dit je cite :

« Il en est de même des prières de at-Tarawaih. En effet, le Prophète (S) les a accomplies quelques nuits avec ses Compagnons, mais s'est absenté au cours de certaines nuits de crainte que ces prières ne deviennent obligatoires. Les Compagnons continuèrent à les prier individuellement, du vivant et après la mort du Prophète (S), jusqu'à ce que le Calife 'Omar réunisse les musulmans derrière un seul Imam, comme ils l'avaient pratiqué derrière le Prophète (S). l'auteur ajoute je cite ; « Cela n'est donc pas non plus une hérésie ».

L'auteur veut nous faire croire que dès lors que Omar (que Dieu soit satisfait de lui) n'a fait que de ré-réunir les musulmans, il n'a donc commis aucune, je cite : hérésie ! Mais ce que l'auteur ne dit pas, c'est que premièrement, le Prophète avait mis un terme ferme à cette pratique, « l'affaire » fut donc close. Et il en fut ainsi jusqu'au début du Califat d'Omar, c'est-à-dire qu'Abou Bakr (que Dieu soit satisfait de lui) ne connut pas cette prière.

De plus, l'auteur ne dit pas que cette prière (entre autre) fut interdite en ces termes par le prophète.

D'après Zaïd ben Tsâbit : « Pendant le ramadan, le Prophète se fit une cellule – je crois bien, dit Bosr, rapportant ce hadith, que Zaïd ajouta : « avec une natte » - Il y fit la prière pendant quelques nuits. Un certain nombre des compagnons du Prophète ayant suivi sa prière, celui-ci, dès qu'il s'en aperçut, resta assis (et cessa de se montrer). Puis il alla vers ses compagnons et leur dit : « Je connaissais bien les sentiments que votre conduite m'a manifesté. Dorénavant, **ô fidèles, priez dans vos demeures, car la meilleure prière pour un homme est celle qu'il fait chez lui, à moins qu'il ne s'agisse de la prière canonique**²⁵⁶. »

Zaïd ben Tsabit a dit : « L'Envoyé de Dieu avait installé, pour s'isoler, une sorte de pièce entourée de nattes. Il s'y rendit pour faire la prière ; quelques fidèles l'y suivirent et vinrent prier avec lui. La nuit venue, ces fidèles revinrent à la même place ; mais l'Envoyé de Dieu, après s'être fait attendre, ne venant pas, les fidèles élevèrent la voix et frappèrent à sa porte avec un caillou. **L'Envoyé de Dieu sortit aussitôt en colère et leur dit : « Vous ne cesserez donc pas d'agir comme vous l'avez fait en sorte que je crains que votre faute soit inscrite à votre rencontre ? Vous devez faire la prière chez vous, car la meilleure prière pour le fidèle est celle qu'il fait chez lui ; il faut en excepter la prière canonique**²⁵⁷ »

Soit, il n'a pas lu ces hadiths lesquels pourtant figurent dans le même livre et au même chapitre, ce qui serait grave pour un « savant » ! Soit il les a vus, lus, et compris, mais il préféra les taire, sans quoi il aurait eu du mal à « blanchir » Omar par ces termes « Omar réunit les musulmans derrière un seul Imam, comme ils l'avaient pratiqué derrière le Prophète (S). Cela n'est donc pas non plus une hérésie »

Alors que le prophète a dit clairement je cite ; « Je connaissais bien les sentiments que votre conduite m'a manifesté. Dorénavant, **ô fidèles, priez dans vos demeures, car la meilleure prière pour un homme est celle qu'il fait chez lui, à moins qu'il ne s'agisse de la prière canonique**²⁵⁸. » « Vous ne cesserez donc pas d'agir comme vous l'avez fait en sorte que je crains que votre faute soit inscrite à votre rencontre ? **Vous devez faire la prière chez vous, car la meilleure prière pour le fidèle est celle qu'il fait chez lui ; il faut en excepter la prière canonique**²⁵⁹. »

Ce qui aurait contredit de plein fouet sa défense, selon laquelle Omar n'a fait que de ré-réunir les musulmans et donc a bien fait !

Je suis preneur pour la deuxième hypothèse dans la mesure où les « savants » et autres leaders, ont à mes yeux perdu leur crédibilité et cela depuis bien longtemps !

²⁵⁵ Il s'agit du livre de Salih b. Fawzan b. Abdallah Al-Fawzan, « *L'hérésie* » éditions Assia. Page 9.

²⁵⁶ Extrait de « Les Traditions Islamiques -Tome 1» El Bokhâri Titre X : «*De l'appel à la prière* » ; Chapitre LXXXI : «*De la prière pendant la nuit*»; hadith n°2; (page 245)

²⁵⁷ Extrait de « Les Traditions Islamiques -Tome 4» El Bokhâri, Titre LXXVIII: «*De l'éducation*» ; Chapitre LXXV : «*De la colère et de la sévérité qui sont permises quand il s'agit des ordres de Dieu* »; hadith n°5; (page 178)

²⁵⁸ Extrait de « Les Traditions Islamiques -Tome 1» El Bokhâri Titre X : «*De l'appel à la prière* » ; Chapitre LXXXI : «*De la prière pendant la nuit*»; hadith n°2; (page 245)

²⁵⁹ Extrait de « Les Traditions Islamiques -Tome 4» El Bokhâri, Titre LXXVIII: «*De l'éducation*» ; Chapitre LXXV : «*De la colère et de la sévérité qui sont permises quand il s'agit des ordres de Dieu* »; hadith n°5; (page 178)

En définitive, nous ne pouvons donc plus nous contenter de croire que Omar se contenta de rassembler les gens pour accomplir cette prière et que par conséquent, il ne commit aucune hérésie ! Instituer une pratique que le Prophète s'est refusé d'instituer, n'est déjà pas normal, mais plus grave, instituer une pratique contraire aux enseignements du Prophète, comme le certifie les deux textes cités ci-dessus, et rapportés par le sahih de Boukhari, est encore moins normal!

Cette pratique instituée par Omar contredit donc clairement ces dits prophétiques, puisque cette prière ne fait pas partie des prières canoniques, elle doit donc être accomplie non pas comme elle fut instituée par Omar et accomplie aujourd'hui à la mosquée, mais chez soi, en tout cas si l'on a le souci de respecter les dits du prophète !

Alors, lorsque l'auteur du livre écrit « Cela n'est donc pas non plus une hérésie », sous prétexte qu'Omar se serait contenté de ré-rassembler les gens, il ne dit à l'évidence, pas toute la vérité sous prétexte qu'il s'agit d'Omar !

Mais comme il s'agit d'Omar, on préfère fermer les yeux, car dites-vous bien que si un « simple » musulman avait commis cette innovation, cela ferait longtemps qu'il aurait été crucifié les bras croisés ! Chez les juifs, c'est une justice pour les pauvres, et une autre pour les riches, chez nous c'est, une justice pour les notables, et une autre pour le simple citoyen ! Et cela au mépris de ce verset :

« Ô les croyants ! Observez strictement la justice et soyez des témoins (véridiques) comme Allah l'ordonne, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos père et mère ou proches parents. Qu'il s'agisse d'un riche ou d'un besogneux, Allah a priorité sur eux deux (et Il est plus connaisseur de leur intérêt que vous). Ne suivez donc pas les passions, afin de ne pas dévier de la justice. Si vous portez un faux témoignage ou si vous le refusez, [sachez qu'] Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites²⁶⁰. »

Conclusion : deux poids, deux mesures comme à l'O.N.U. !

C'est quand même drôle pour un livre qui a vocation de dénoncer les hérésies !

Complément d'information sur le sujet des Tarawhires.

'Aïcha rapporte qu'une nuit le Prophète sortit au milieu de la nuit et alla prier dans la mosquée. Des fidèles firent la même prière que lui. Le lendemain matin, la chose fut racontée ; un plus grand nombre de fidèles se réunirent, et, quand le Prophète fit la prière, ils la firent avec lui. Le lendemain matin, on raconta ce qui venait de se passer et, à la troisième nuit, les fidèles se trouvèrent en grand nombre à la mosquée. Le soir, le Prophète se rendit à la mosquée ; il pria et les fidèles prièrent avec lui. La quatrième nuit, la mosquée fut trop étroite pour contenir les fidèles. Le Prophète vint pour faire la prière du matin et, quand il l'eut achevée, il se tourna vers les fidèles, fit la profession de foi et dit : « Ensuite ; je n'ignorais pas que vous fussiez ici, mais j'ai craint que cette prière en commun devenant obligatoire pour vous, vous ne pussiez pas la faire. » Quand le Prophète mourut les choses étaient dans le même état²⁶¹.

Quelle conclusion pouvons nous tirer de ce texte ?

Tout d'abord que le Prophète ne pria pas avec les compagnons et moins encore il les appela à prier avec lui ! On ne peut donc affirmer que Omar n'a fait que re-faire ce qu'avait jadis fait le Prophète c'est-à-dire « réunir » les compagnons pour qu'il « prie comme il l'avait jadis fait avec le Prophète ». Le Prophète dit : « je n'ignorais pas que vous fussiez ici », ce qui prouve bien qu'il n'a pas accompli la prière comme on accomplit par exemple n'importe quelle prière en commun, sinon il n'aurait pas dit je me répète « je n'ignorais pas que vous fussiez ici ». La réalité étant que, les compagnons ne prièrent pas avec le Prophète mais à son insu et dès qu'il le sut, il y mit un terme ferme.

'Aïcha a raconté que l'Envoyé de Dieu sortit une fois en pleine nuit et alla prier dans la mosquée. D'autres personnes firent la même prière que lui. Le matin, les fidèles s'entretenaient de cet événement, et (la nuit suivante) un plus grand nombre d'entre eux firent la prière avec le Prophète. Le matin les fidèles s'entretenaient encore de la chose, et la troisième nuit un plus grand nombre de fidèles alla à la mosquée. Le Prophète se rendit au milieu d'eux, et les fidèles suivirent sa prière. Quant vint la quatrième nuit, la mosquée put à peine contenir les fidèles. Mais le Prophète ne sortit que pour la prière du matin. Lorsqu'il eut achevé la prière de l'aube, il se tourna vers les fidèles, prononça la profession de foi et dit ensuite : « Je n'ignorais pas votre présence, mais j'ai craint que cette prière devint pour vous une obligation que vous ne pourriez pas toujours remplir²⁶². »

Idem ! Dans ce texte le Prophète dit je cite : « ***Je n'ignorais pas votre présence*** », ce qui sous entend là encore, clairement, que le prophète ne pria pas avec les compagnons comme on prie n'importe quelle prière en commun, sinon il n'aurait pas dit : « ***Je n'ignorais pas votre présence*** » !

Enfin pour terminer.

Aïcha a rapporté : « Une certaine nuit l'Envoyé de Dieu –que Dieu lui accorde Sa grâce et Sa paix- fit une prière à la mosquée et les musulmans firent la même prière. La nuit suivante, il fit de nouveau cette même prière et ils l'imitèrent. A la troisième nuit et la quatrième nuit, les fidèles se rassemblèrent (pour faire cette prière), mais l'Envoyé de Dieu –que Dieu lui accorde Sa grâce et Sa paix- ne se rendit pas à la mosquée. Le matin de la quatrième nuit, il leur dit : « J'ai vu ce que vous avez fait. Ce qui m'a empêché de vous rejoindre, c'est que j'ai craint que cette prière ne devienne une obligation pour vous²⁶³. » 177/761

« J'ai vu ce que vous avez fait » a dit le prophète ! Ce qui là aussi sous entend que le prophète n'a pas prié avec les compagnons sinon il n'aurait pas dit « J'ai vu ce que vous avez fait »

En conclusion de quoi, dire comme l'a dit Fawzan, que Omar n'a fait que de refaire ce que le Prophète avait jadis fait, est faux !

²⁶¹ Extrait de **Boukhari** « Les Traditions Islamiques -Tome 1» Titre XXXI : «De la prière en (commun) pendant les nuits de Ramadân » ; Chapitre I : «Du mérite de celui qui prie (la nuit) en Ramadân»; hadith n° 3; (page 639)] et par le Mousnad d'**Hamed ibn Hanbal** Tome 6 page 199 n° 25499.

²⁶² Extrait de « Les Traditions Islamiques -Tome 1» **El Bokhâri**; Titre XI : «Du vendredi » ; Chapitre XXIX : «De celui qui après l'invocation dit : ensuite»; hadith n°3 ; (page 302)

²⁶³ Extrait de « Le Sommaire du Sahih Mouslim – Volume 1» (**Mouslim**, Editions Dar El-Fiker) ; Livre 6: «De la prière du voyageur et sa réduction» ; Chapitre XXIV : «De l'incitation à faire les « tarawih » qui sont les prières surérogatoire au cours du mois de Ramadan»; hadith n°318 ; (page 190)]

D'ailleurs, même si le Prophète aurait fait la prière de *Tarawhire* durant deux, trois, quatre jours ou même toute sa vie, mais qui ensuite ordonna comme nous l'avons vu, clairement et fermement d'arrêter de faire cette prière comme le rapporte Boukahri, Tabarani, Abou Daoud, Hamed et d'autres. Comment dans ce cas, pouvons nous désobéir au Prophète en ne respectant pas cette « loi », plus grave en faisant exactement le contraire ! Puisque Omar adressa des lettres à toutes les contrées islamisées pour leur ordonner de faire les Tarawhires !

Tout le monde sait que le nouveau annule l'ancien, conformément à cette parole ; El-Zohri a dit « *qu'il fallait suivre l'indication donnée par l'Envoyé de Dieu en se tenant toujours à la dernière en date*²⁶⁴. » C'est-à-dire un verset peut abroger un autre verset, de même que pour un dit prophétique, dans le cas présent la dernière parole du prophète fut : « *Je connaissais bien les sentiments que votre conduite m'a manifesté. Dorénavant, ô fidèles, priez dans vos demeures, car la meilleure prière pour un homme est celle qu'il fait chez lui, à moins qu'il ne s'agisse de la prière canonique*²⁶⁵. » « *Ô fidèles, priez dans vos demeures, car la meilleure prière pour un homme est celle qu'il fait chez lui, à moins qu'il ne s'agisse de la prière canonique*²⁶⁶ ».

Je suis désolé de dire, que je ne peux rien faire pour ceux et celles qui en dépit de la clarté de ce texte, ne le comprennent pas !

La conclusion que l'on peut tirer de tous les textes confondus sur le sujet est la suivante :

- *Le Prophète pria seul et les compagnons l'imitèrent à son insu.*
- *Le Prophète dès qu'il s'en est rendu compte y mis un terme ferme.*
- *Le Prophète décide de « légiférer » sur cette question par ces mots « **La meilleure prière pour un homme est celle qui est faite chez lui sauf lorsqu'il s'agit d'une prière obligatoire** »*

Comment à présent peut-on « au nom de la Sunna » contredire la Sunna rapportée non pas par Fawzan, ou je ne sait qui, mais par le Sahih de Boukhari le Sahih de Mouslim, par Tabarani, Abou Daoud et bien d'autres !

²⁶⁴ Boukhari Tome 3 page 178.

²⁶⁵ Extrait de « *Les Traditions Islamiques -Tome 1* » El Bokhâri ; Titre X : «*De l'appel à la prière*» ; Chapitre LXXXI : «*De la prière pendant la nuit*»; hadith n°2; (page 245). & Tabarani «*Le grand recueil*» vol 5 page 144 hadith n° 4895.

²⁶⁶ Extrait de « *Les Traditions Islamiques -Tome 4* » El Bokhâri ; Titre LXXVIII: «*De l'éducation*» ; Chapitre LXXV : «*De la colère et de la sévérité qui sont permises quand il s'agit des ordres de Dieu*» hadith n°5; (page 178).

BIOGRAPHIE AL-TABARI

ABU DJA'FAR MUHAMMAD B. DJARIR b. Yazid

Esprit universel dont les compétences englobent la tradition et le droit mais qui est surtout connu pour avoir été l'historien universel par excellence et le commentateur du Kur'an des trois ou quatre premiers siècles de l'Islam, né au cours de l'hiver 224-5/839 à Amul, mort à Bagdad en 310/923.

Sa vie :

On se doit tout d'abord de remarquer que les œuvres d'al-Tabari, lorsqu'elles nous sont parvenues, ne fournissent que très peu de données biographiques bien qu'elles nous mettent souvent sur la voie de ses professeurs et de personnes faisant autorité et nous aident dans l'évaluation de sa personnalité et de ses positions dans le domaine du savoir. Plusieurs personnes qui le connurent personnellement écrivirent très tôt à son sujet et à propos de ses œuvres mais aucun de ces ouvrages ne nous est parvenu in extenso et ils ne sont connus qu'au travers d'extraits repris par des auteurs postérieurs. Ainsi, le juge Abu Bakr Ahmad b. Kamil (m. 350/961) fut proche d'al-Tabari et fut l'un des premiers à adhérer au *madhhab* d'al-Tabari, la *Djaririyya* (voir ci-dessous) tandis qu'Abu Muhammad 'Abd Allah al-Farghani (m. 362/972-3 [q.v.]) connut al-Tabari alors qu'il était étudiant et prépara une édition de son *Histoire* ; il en écrivit une *silā* [q.v.] ou suite qui comprend une longue notice nécrologique sur al-Tabari. L'historien égyptien Abu Sa'id b. Yunus al-Sadafi (m. 347/958 [voir IBN YUNUS]) inclut une section sur al-Tabari dans son *K. al-Ghuraba* « Livre des étrangers [venant en Egypte] » en raison de la venue en Egypte d'al-Tabari pour ses études (voir ci-dessous). Mais il semble qu'il y ait eu ensuite un hiatus jusqu'à ce qu'al-Kifti (m. 646/1248 [q.v.]) écrive une biographie enthousiaste, *al-tahrir fī akhbar Muhammad b. Djarir*. Pour connaître ces ouvrages disparus, nous nous appuyons sur les éléments rapportés par les auteurs cités dans les ouvrages généraux biographiques d'al-Khatib al-Baghdadi, *Ta'rikh Baghdad* et d'Ibn 'Asakir, *Ta'rikh Dimashk* (parce qu'al-Tabari vint étudier dans la capitale syrienne ; voir *Annales, Introduction*, p. LXIX sqq.) et avant tout sur l'œuvre biographique littéraire de Yakut, *Irshad al-arib*.

Al-Tabari est originaire d'Amul au Tabaristan où son père Djarir semble avoir été un propriétaire terrien relativement prospère. Il offrit à son fils des revenus stables durant la première partie de sa vie, emmenant ce dernier du Tabaristan à Bagdad grâce à la caravane annuelle du pèlerinage en provenance du Khurasan et lorsqu'il mourut, (à une date inconnue) al-Tabari hérita d'une partie de son domaine. On ignore si sa famille était indigène ou descendait des colons arabes du Tabaristan. Quoi qu'il en soit, le modeste niveau de l'aide financière familiale lui permit de voyager en tant qu'étudiant puis, lorsqu'il devint un savant établi, de garder son indépendance par rapport aux pressions et influences extérieures et de ne pas faire l'expérience des savants plus pauvres qui étaient dans l'obligation de chercher un mécène.

Ce fut un étudiant précoce et, ainsi qu'il le rapporta lui-même, un *hafiz* à savoir celui qui a appris le Kur'an par cœur à l'âge de sept ans, un *imam*, celui qui conduit la prière des Musulmans, à l'âge de huit ans, et il étudia les traditions du Prophète à l'âge de neuf ans. Il semble attester qu'il quitta sa maison à l'âge de douze ans *fī talab al-'ilm*, et qu'il reçut, au cours d'un séjour de cinq ans dans la métropole du Nord de la Perse, Rayy, une formation intellectuelle qui lui donna des bases solides pour sa future carrière. Son professeur le plus important y fut 'Abd Allah b. Humayd al-Razi (m. 248/862), qui figure, comme Ibn Humayd, parmi les autorités fréquemment citées dans l'*Histoire* d'al-Tabari, essentiellement pour des informations remontant à Ibn Ishak, étant donné qu'Ibn Humayd fut le transmetteur reconnu du *Kitāb al-Maghāzī* d'Ibn Ishak par l'intermédiaire de Salama b. al-Fadl (m. après 190/805-6). De Rayy, al-Tabari se dirigea naturellement, à l'âge de dix sept ans environ, vers le centre intellectuel du monde islamique, Bagdad, selon un récit, dans le but d'étudier avec Ahmad b. Hanbal (but non réalisé, dans la mesure où Ibn Hanbal mourut à cette époque). Après une année à Bagdad, il semble être parti dans le sud de l'Iraq (dès 242/856-7) afin d'y étudier avec les savants réputés de Wasit, Basra et Kufa, savants qu'il dû ensuite citer dans ses œuvres, à savoir par exemple Muhammad b. 'Abd A'la al-San'ani (m. 255/869), et Muhammad b. Bashshar, appelé Bundar (m. 252/866, voir Sezgin, I, 113-14) à Basra et Abu Kurayb Muhammad b. al-'Ala' (m. 247 ou 248/861-2) à Kufa. Il retourna probablement à Bagdad moins de deux ans plus tard et y passa plusieurs années, dont une période durant laquelle il fut le tuteur de l'un des fils du vizir du calife al-Mutawakkil, 'Ubayd Allah b. Yahya b. Khakan [voir IBN KHAKAN. II], entre 244/858-9 et 248/862.

LAS, JE LE SUIS

*Mon amertume vint grande quand le cri m'a saisi.
La larme me pénétra.
La douleur m'affecta.
Toujours, toujours, je marche le pas indécis.
Je cherche la voie de ma raison qui m'emmène.
Qui m'emmènera loin de moi.
Ce moi, qui s'éteint au fil des heures.
Parce que mon peuple, ma nation meurt.
Parce qu'elle souffre du torrent de sang.
Et pourquoi je ne m'en irai pas, moi, l'homme las !
Et pourquoi je vis sans lumière de joie.
Tant mes yeux aveuglés par les larmes de la déception.
Las, je le suis, d'une lassitude constante.
Comme je suis fatigué de ne pas comprendre
Comprendre, comment fais-tu pour rire et vivre quand tu as vu ce que tes yeux t'ont rapporté ?
Aujourd'hui tu te trouves prisonnier de ta conscience laquelle témoignera de ce qu'elle sait.
Mon frère, ma sœur,
Apprendre à pleurer vaudra mieux pour toi qu'apprendre à rire.
Car le rire peut parfois rendre sourd l'appel du cœur.
Mais jamais, jamais le pleur.*

Amère est la vie, amers en sont ses fruits mais combien douce est son ombre loin des lassitudes dans le repos éternel.

Mohamed (sbsl)

*Mohamed, mon cœur t'a accueilli comme Médine l'a fait,
Mais ne t'a point vu comme Médine t'a vu.*

Ma langue est ton berceau

Mon corps, ton bouclier

Mes yeux, tes gardiens

Mes bras, tes garants

Mes oreilles, tes témoins.

Mohamed, ceux que tu as jadis assiégés, sont aujourd'hui nos assiégeants.

Ils se sont rendus maîtres de nos biens et de nos personnes.

Mohamed,

Mohamed, pourquoi nous as-tu quittés, nous sommes aujourd'hui comme des brebis égarées.

Pourquoi nous as-tu quittés, alors que le choix te fut accordé.

N'avais-tu pas dit en effet : « *Aucun Prophète n'est pris par la mort avant qu'on ne lui ait donné le choix de vivre ou de mourir* ».

Pendant que ton peuple entrait par groupe successif pour prier sur toi, l'espoir renaissait soudain chez ceux qui avaient désespéré de toi, ils riaient et se réjouissaient comme si tout à coup le monde leur avait soudainement échoué.

Sache ô Mohammed que ton salut nous est parvenu et que nous le ferons parvenir aux autres comme tu l'as recommandé. Te rappelles-tu ô Messenger de Dieu qu'un jour, assis sur ta chaire, tu avais dit : « ***Je ne crains pas que mon peuple retourne à l'idolâtrie après moi mais je crains pour lui les affres de l'argent*** ».

Et bien certes Dieu et Son Messenger disent vrai.

Et pour soulager mon cœur, je me répète inlassablement cette phrase que tu disais : « ***Qu'ai-je à faire de ce monde, moi et ce monde nous sommes comme un cavalier et un arbre sous lequel il s'abrite, le cavalier repart ensuite et laisse l'arbre derrière lui*** ».

N'avons-nous pas rendez-vous au bassin !

Quelques une de mes citations

- *«L'épée du Musulman est devenue sa langue avec laquelle il frappe». (Rêve)*
- *«L'esprit de fraternité qui est la moelle de la foi est devenu si infime que n'importe quel volatile peut de son bec le soulever et l'emporter».*
- *«Celui qui a vécu sous la tutelle d'un autre maître que Dieu, s'étant soumis à un autre code que celui d'Allah, n'a pas à se revendiquer de ce Dieu, de ce Prophète et de cette religion».*
- *«Je conseille vivement aux Musulmans de songer à sauter du bateau avant son naufrage».*
- *«Si l'homme devait être rétribué pour ce qu'il dit et non pour ce qu'il fait, les premiers à entrer au Paradis seraient les hypocrites. Quant aux Prophètes et aux Martyrs, ils ne viendraient que bien après».*
- *«Le Musulman qui détient un savoir sans pour autant le mettre en application est semblable à un cultivateur, qui détient une terre fertile sans pour autant la cultiver».*
- *«Le bois qui a servi à raviver la flamme n'a pas la même valeur que le bois qui a servi de combustible, sans plus».*
- *«La foi est semblable à l'encre que jette le navigateur, c'est seulement quand elle atteint son fond qu'elle devient effective».*
- *«Jadis, quand le sang du Musulman eut été versé, le visage du Prophète s'assombrissait de colère, l'idée de représailles ne le quittait plus jusqu'à ce que justice eut été rendue. Il fit déplacer des centaines d'hommes à la poursuite des agresseurs pour le meurtre d'un ou de deux Musulman(s) assassinés et lui-même était parmi les poursuivants. Il eut même abandonné le projet de pèlerinage (Hodaybia) pour le sang d'un Musulman, alors qu'il ne se trouvait plus qu'à quelques kilomètres du sanctuaire sacré, en état d'ihram (sacralisation), en territoire sacré et durant un mois sacré où toute effusion de sang est interdite. Aujourd'hui, aujourd'hui, c'est à peine si la serpillière est mise pour éponger ce sang».*
- *«Comment ose-t-on parler ensuite de Sunna !? »*
- *«Les portes de l'Enfer sont ouvertes à celui qui les pousse, les portes du Paradis sont ouvertes à celui qui sait les pousser».*

**Listes des différents tracts de la Muslim association diffusés entre l'année
1993 à 1997**

N'OUBLIEZ JAMAIS SABRA ET CHATILA !

N°1

Mardi 14 Septembre 1982

A 16 h 10 une formidable explosion retentit à Beyrouth Est. Une charge de 50 Kgs de TNT munie d'une mise à feu télécommandée de fabrication japonaise, placée au second étage fait voler en éclats le siège du parti KATAEB (les phalanges chrétiennes). Béchir Gémayel, le nouveau président de la République libanaise élu trois semaines auparavant (le 23 Août 1982), y tenait une réunion avec les cadres du parti de la région de Beyrouth. Immédiatement, les équipes de secours accourent sur les lieux du drame. Tsahal (l'armée de défense d'Israël) dépêche deux hélicoptères avec des médecins et des équipes chargés de déblayer les décombres. Très vite, les israéliens arrivent en force sur les lieux, Béchir Gémayel est mort, pour Israël le coup est dur, le président assassiné était l'ennemi juré des Palestiniens. Il n'avait pas hésité à déclarer lors d'une interview réalisée quelques mois auparavant et à publier à Paris dans le *Nouvel Observateur* (19-25 Juin 1982) : *«il y a un peuple de trop : le peuple Palestinien»*. Le chef d'état major Israélien, le général Raphaël Eytan, pourra déclarer après l'assassinat de Béchir Gémayel : *«il était des nôtres»*. En signe de représailles, l'armée israélienne envahit Beyrouth Ouest. Dès midi, les camps de Sabra et Chatila sont encerclés par les chars Israéliens qui pointent vers eux leurs canons.

Jeudi 16 Septembre

Le carnage commence vers 17 h 00 et même un peu avant dans certains endroits de Chatila. Il durera sans interruption quarante heures. Dès le début, le massacre prend des proportions considérables aux dires de rescapés. Durant ces premières heures, juifs phalangistes tuent des centaines de personnes. Ils tirent sur tout ce qui bouge dans les ruelles, fracassant les portes des maisons, ils liquident des familles entières en plein repas du soir. Des habitants sont tués dans leur lit, en pyjama. Dans de nombreux appartements, on trouvera des enfants de trois ou quatre ans en pyjama eux aussi, enveloppés dans des couvertures ensanglantées. Mais souvent, les tueurs ne se contentent pas de donner la mort. Dans de nombreux cas, les assaillants, coupent les membres de leurs victimes avant de les achever. A la hache, au couteau les miliciens répandent la terreur abattant sans discernement, hommes, femmes, enfants, sont exécutés sans exception, certains égorgés, d'autres éventrés. Parmi eux une jeune femme de 29 ans, du nom de Zeinab en est au huitième mois de sa grossesse, on lui ouvre le ventre et le fœtus est placé sur le bras de sa mère morte. Ses autres enfants sont tués. Une de ses parentes, Wafa Hamoud, 26 ans, enceinte de sept mois, est tuée avec ses quatre enfants. Dans le même quartier, plusieurs autres femmes sont violées avant d'être assassinées. Les miliciens ne se contentent pas de torturer et de tuer, ils pillent aussi, on retrouvera des mains de femmes coupées à la hauteur des poignets pour pouvoir s'emparer de leurs bijoux. Une jeune Palestinienne témoigne : *«A côté de moi, il y avait mon neveu, un bébé de 9 mois, qui criait sans arrêt, ça énervait un soldat qui au bout d'un moment a dit : «J'en ai marre de ces cris puis il lui a tiré une balle dans l'épaule. J'ai commencé à pleurer et lui ai dit : «c'était le seul enfant qui restait de ma famille, mais ça a énervé encore plus le soldat qui s'est emparé du bébé et l'a écartelé, le coupant en deux»*. Toute la nuit, dans les camps de réfugiés, la tuerie se poursuit.

Vendredi 17 Septembre

La tuerie continue. Les témoins racontent les mises à mort, les familles sorties de leurs cachettes et tuées sur place. Ils racontent les tortures, les femmes violées, trois, quatre, cinq fois de suite, à qui on a ensuite coupé les seins avant de les tuer. Un bébé en langes est renversé sur le dos, sa tête écrasée. De l'autre côté, dans une petite impasse, nous avons trouvé deux fillettes, l'une âgée d'environ 11 ans, l'autre de quelques mois, couchées sur le dos, les jambes tendues, la tête percée d'un petit trou. Une femme d'une quarantaine d'années, vêtue d'une robe de coton est allongée sur le dos, sa tête est entourée d'un fichu et ses yeux sont grands ouverts, on lui a tiré une balle entre les seins. Une mère, serrant son bébé dans ses bras, tous deux abattus d'une balle en pleine tête. Un bébé, la tête écrasée dans une mare de sang, un biberon de lait à ses côtés. Près d'une maison, on a placé en cercle la tête couronnant le tout. Près d'une fosse commune, une femme poursuit un incessant va et vient, treize membres de sa famille ont péri dont son bébé de quatre mois. Elle s'arrête, s'assoit sur le sol, se verse de la poussière sur la tête et hurle :

«Mais où aller maintenant ? »

INTEGRATION = APOSTASIE

N°2

Vous, ce sont ceux qui ont pris Allah (Exalte soit-Il) comme Seigneur, Mohammed (ppsl) comme Prophète et le Coran comme législation.

Combien sont-ils aujourd'hui à le dire clairement «intégrez-vous chers frères et chères sœurs» car cela n'est pas incompatible avec l'Islam, bien au contraire «un bon Musulman est un bon citoyen, un citoyen modèle» : phrase reprise par une multitude d'hypocrites et d'ignorants. Vivre dans et avec la corruption, la prostitution, l'alcool, l'usure, les jeux de hasard, la fornication, l'adultère, l'homosexualité, le libertinage, la pornographie, l'inceste, l'idolâtrie, la perversion et le porc... N'est pas incompatible avec la foi... ! Intégrés dans cette société des «mosquées» (maisons d'Allah) et le Coran (Livre sacré) en plein cœur de Pigalle, Strasbourg, St Denis et Bois de Bou-bou... On pourra voir Masjid (mosquée) Ali (p) rue du faubourg - St Denis à côté de la charcuterie (pur porc) et un peu plus à gauche du cinéma pornographique... Quelle débilité !!

Insignifiante est effectivement la cité de Loth face à cette France.

La moralité qui baigne dans la débauche, le dévergondage et la dépravation. Combien aurait-on aimé croire que tous ces gens qu'on rencontre barbe fournie et khamis d'un côté, de l'autre hijab et tenue 200 pour cent conforme sont de pieux croyants soumis aux injonctions du Verbe Suprême. Dans ce cas, pourquoi ces violations aux prescriptions d'Allah ?! Pourquoi alors cette inertie devant ce déluge d'immoralité ?! Où est donc passée cette foi si ardente quand il s'agit de lutter ?! Jamais un être sincère et consciemment Musulman, jamais, n'accepterait d'outrepasser ces lois à la parole de Dieu, ces interdits et obligations et vivre dans la cité avec le peuple de Loth. Les Musulmans bleu, blanc, rouge (rouge : Palestine, rouge : Irak, rouge : Iran, rouge : Algérie, rouge : Yougoslavie) rouge SANG. D'ailleurs comme l'a dit l'un des salariés de l'U.O.I.F. (Union des Organisations Islamiques de France) «*quatre vingt ou quatre vingt dix pour cent des lois de la France sont identiques aux lois de l'Islam*». A croire que Napoléon (rappelons que Napoléon n'était pas Prophète) s'était inspiré du Coran. Nous avons enregistré ce que vous avez dit et ce que vous avez fait et bientôt nous en reparlerons, ceci demeure pour nous comme pour tout Musulman, un devoir primordial. Quant à votre boum du Bourget (grand marché d'Argenteuil) qui a lieu davantage pour étourdir et distraire la conscience des Musulmans de ses devoirs primordiaux, qui est de redevenir une Nation indépendante vivant sous la tutelle non pas de la France mais du Verbe de Dieu, ordonnant le bien et interdisant le mal et ce, même par la force. Accorder un statut à deux peuples et non pas trois, bientôt tout cela ne sera qu'un lugubre souvenir. <nAinsi que vos «savantes» marionnettes que vous agitez au devant pour distraire les esprits. Vivre en harmonie avec tout ce qu'Allah a interdit n'est pas blâmable et encore moins condamnable. On vous demande non seulement de ne pas combattre ce mal cancéreux qui ronge l'humanité et l'espèce humaine d'ailleurs en voie d'extinction. De ne point le réprouver mais aussi d'alimenter ce système et de le doter de pouvoirs et de moyens diaboliquement militaires par vos impôts et votre sueur, lesquels seront retournés contre vous pour tuer vos frères, vos sœurs, votre religion, la religion de Dieu et de Mohammed. Oui, vous avez dans vos mains le sang de Musulmans et de Musulmanes lesquels «grâce» à vous sont morts, «grâce» à votre silence et à votre soutien. Dieu aime la vérité et la vérité se doit d'être dite, n'en déplaise aux infâmes.

Intégrez-vous chers frères et assimilez-vous !

Vivez dans la crasse et la perversion en toute aise et sérénité et que la PAIX soit sur vous, O CROYANTS.

L'HUMILIATION D'UN PEUPLE

N°10

L'histoire pleure son histoire, la page est tournée, les hommes morts, que vais-je devenir ?

Cherchez à comprendre comment, pourquoi, à partir de quand, un peuple, une nation, la plus grande de toutes les nations s'est inclinée d'une inclinaison sans précédent de toute son histoire prestigieuse, ainsi qu'émouvante ? Comment toi, Nation des Nations, peuple élu par le Tout Puissant, as-tu courbé l'échine au point de ne plus percevoir ce qui se trouve sur ton chemin et autour de toi ?! Oui, comment toi, Nation de Mohammed (ppsl) en es-tu en arrivée là ?! Quelle malédiction t'a atteinte au plus profond de toi, toi ma nation ?! Un peuple en perdition, une vérité en abandon, la vérité de l'Islam cloîtrée en son intérieur. Un Prophète en larmes, les larmes de la déception et de la tragédie, la tragédie de Kerbala à la tragédie Palestinienne, l'histoire sombre et rouge du rouge de ton sang, ô Islam, le sang de tes enfants, de tes hommes, de tes protecteurs n'a cessé et ne cesse de couler. Alors que jadis, flottait l'étendard de l'Islam au-dessus des hommes, il se trouve sous les pas des hommes aujourd'hui. O Islam ! Qu'advient-il de toi ?! Qu'advient-il de tes enfants ?! Quel sort t'a frappé ?! La réalité a aujourd'hui dépassé la fiction. O Islam, en vérité je te pleure, toi qui as fait cesser les larmes des hommes, qui as donné refuge à l'exilé, nourri le mendiant, secouru l'opprimé, et abrité le déshérité, tu es l'amour du juste et le malheur de l'injuste. Tu as aboli les distinctions de races et de classes et pourtant et pourtant mon amour, tu fus trahi par tes sujets lesquels viennent de rompre avec ton histoire, te laissant seul dans le malheur, ils t'ont abandonné, ont pris de toi ce que tu ne leur offrais pas et t'ont laissé seul la main tendue vers eux. J'ai pleuré hier les malheurs qui affligeaient ce peuple, la nation de Mohammed et j'en voulais au Dieu de la miséricorde de ne pas secourir le choix de sa main. J'élevais la voix face à toi, ô mon Dieu et aujourd'hui, après plusieurs années, je regrette ce comportement et cette outrance venant de moi, moi homme dans toute son ignorance face à Celui qui sait ce qu'on ne sait pas et ne veut que le bien de ses créatures. J'ai appris alors que Dieu dit dans son Livre ceci : **«*Tout ce qui vous atteint comme malheur, vous ne le devez qu'aux acquis de vos propres mains*»**. (Coran 42; 30) Je n'ai pu constater qu'avec émotion et tristesse que lesdits Musulmans eux-mêmes étaient à la base de tous leurs tourments, car Dieu ne fait que le bien et ne veut que le bien. Et c'est pourquoi, je les accuse d'être directement responsables du sang de leurs frères et sœurs et de la décadence de l'Islam, de sa perte et de sa chute vertigineuse. Lutte il y a eu et lutte il y aura toujours entre le vrai et le faux, les partisans du mensonge et les partisans de la vérité, mais quand la vérité se cantonne entre le palais et la langue et ne se traduit pas par des actes, alors le mensonge prospère et fait des ravages. Pourquoi Palestine fut-elle tombée aux mains des ennemis de toujours et pourquoi demeures-tu encore entre leurs mains ?! Pourquoi sommes-nous, nous autres Musulmans sous la domination des infidèles ?! Comment se fait-il qu'à l'époque du Prophète, les juifs qui détenaient l'ensemble du monopole financier et d'autres encore dans la péninsule arabique et qui se riaient des autres, ont été réduits à devenir les cultivateurs des Musulmans, puisqu'ils se devaient de verser sur chacune de leur récolte une certaine quantité de ces revenus puisque, soumis à l'impôt foncier ?! Comment se fait-il qu'hier, ils étaient le peuple errant et qu'aujourd'hui ce sont lesdits Musulmans le peuple errant, car là où le Verbe de Dieu est bafoué, le Musulman n'y a pas sa place et jusqu'à preuve du contraire le Verbe de Dieu n'a pas sa place sur terre. Tous soumis non pas à la constitution divine mais française, de Monsieur Napoléon. Que s'est-il passé pour ceux (Juifs et Chrétiens) qui payaient humblement l'impôt de capitation auprès des fidèles, lesquels aujourd'hui ne s'acquittent même plus de leurs devoirs.

On a dupé nos pères mais aussi et malheureusement les plus jeunes, lesquels pourtant peuvent avoir une instruction religieuse non négligeable, et c'est pour cela que je les invite à reprendre le Livre de Dieu et la Sunna, ils auront vite fait de se rendre compte du carnaval. Oui lesdits Musulmans ne payent plus l'aumône légale mais plutôt toutes sortes d'impôts qui serviront à affaiblir l'Islam et à le tuer, à alimenter la corruption ainsi que les voyages des différents hommes politiques. Bravo ! Que s'est-il passé, comment se fait-il que le peuple élu soit réduit à travailler pour les infidèles, à fortifier leur économie, à élever les piliers de la mécréance ?!

Le Prophète a dit : **«*ne soyez pas les premiers à saluer les juifs et les chrétiens, si vous rencontrez l'un d'eux sur votre chemin, acculez-le à sa partie la plus étroite*»²⁶⁷**. Je ne sais si à la lecture de ce hadith, je dois rire ou pleurer, peut-être, les deux à la fois ? Peuple errant, que fais-tu ?! Peuple déchu, qu'as-tu commis pour subir un tel supplice ?!

²⁶⁷ Sentence prophétique rapportée par le Sahih de Mouslim.

OÙ EST PASSE L'ISLAM ?

N°6

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux.

Pureté à celui qui n'a ni ascendant, ni descendant.

Que la paix et la prière soient sur le Messager de Dieu.

Respect est dû à la noble et respectueuse famille de Mohammed.

Puisse Dieu être satisfait de ses compagnons ainsi que de nous-mêmes, malgré nos erreurs, nos péchés et nos faiblesses.

Que Dieu frappe tous ceux qui ont pris son verbe en dérision, ceux qui ont fait de la religion un amusement et un objet de distraction, ils se sont ainsi égarés et égarent les autres.

INTRODUCTION

Si la Muslim Association pointe son doigt et dirige son regard constamment dans la même direction, ce n'est pas par hasard ou dû à un choix personnel et encore moins par intérêt. Ceci n'est que la direction que tout Musulman est appelé à suivre, à défaut aider ses frères, à la revendiquer et à l'emprunter et cela, conformément à la parole de Dieu (Exalté soit-Il) et de la Sunna de Son Prophète (nous définissons le mot «Sunna» par pratique et non par ce qui est des œuvres facultatives) et selon le lieu où nous nous trouvons. Ceci demeure pour le Musulman une obligation connue et nul ne peut s'en détourner sans s'écarter de l'un des fondements de l'Islam et encourir ainsi la colère de Dieu, ayant commis un péché capital. Nous n'avons pas encore traité ce sujet, qui pourtant est d'une actualité sans cesse débordante, néanmoins nous avons pris un chemin intermédiaire et préliminaire. Ce qui n'est pas fait par les uns (dirigeants) doit être fait par les autres (dirigés) conformément à la parole du Prophète qui dit : **«il appartient à celui qui détient la vérité d'en parler aux autres»²⁶⁸**. Nous essayerons par conséquent d'en parler selon nos moyens, cela dit, nous en parlerons sincèrement sans aucune visée politique (matérielle) ou stratégique. Uniquement pour le Glorieux visage de l'Eternel et à la mémoire du Prophète, qui a tant subi pour faire prévaloir cette religion et l'établir. Pour tous ceux qui sont tombés à Badr, à Ohod et ailleurs, tombés pour la cause de l'Islam pour que puisse subsister cette religion dans toute sa vérité. Nous avons entendu parler de l'Islam à la française (pas encore à la norvégienne, peut-être que cela ne tardera pas) des intégristes, des modérés, des laïcs etc... Et le Prophète qu'était-il dans tout cela ? Toutes ces émergences de «ces Islams» sont dues au fait qu'il n'y en a aucun de véritablement pratiqué, donc de dominant. C'est pour cette raison que la Muslim Association se penche sur cette brève étude, afin d'essayer de clarifier ce point prioritaire et essentiel. L'Islam disparu non pas dans les livres, au contraire il y est bien présent mais dans la pratique contemporaine et nous dirons pourquoi et non comment. En espérant cher(e)s frères et sœurs que vous suivrez avec assiduité cette présente lecture, afin de pouvoir en discerner sa réalité mais aussi ses conséquences et avec sincérité car seule la sincérité (l'intention) mène, ou peut mener à la félicité.

Et puisse Dieu nous pardonner nos erreurs.

Nous savons que le Code Coranique qu'il soit pénal, civil ou encore moral est totalement écarté, puisque nous ne sommes pas gouvernés par le Livre de Dieu mais par untel fils d'untel, nous sommes donc contraints, à nous limiter à une pratique dite laïque (permise par untel fils d'untel) qui ne porte en elle aucune opposition même partielle à la structure gouvernementale en place, nous pratiquons donc ce que l'on nous autorise. Quand je dis que nous sommes contraints, seuls sont concernés, ceux qui espèrent encore à la victoire de l'Islam ou plus exactement à son indépendance et qui par conséquent œuvrent pour celle-ci. Quant aux autres (inactifs) ou (innovateurs) qui se laissent bercer par la vie et ses jouissances éphémères, qui ne cessent de s'installer dans la vie ici-bas, ceux qui ont trouvé satisfaction ici-bas (Verset) ceux-là leur jugement est totalement autre et très grave (d'après le Livre de Dieu). C'est pour cela que je vous invite à suivre nos prochaines parutions qui bientôt traiteront, si Dieu le veut, de ce point qui sera appuyé par la parole de Dieu et non par une recherche sans fondements. Nous sommes donc acculés à une pratique laïque, quelle est donc cette pratique ?

Cette pratique se borne à :

- 1) le témoignage de la foi (on ne nous l'interdira pas tant qu'il ne sera pas mis en application)
- 2) la prière (priez autant que vous voulez)
- 3) le pèlerinage (faites autant de tours que cela vous chante)
- 4) le jeûne (jeûnez toute l'année si vous le souhaitez).

Et quelques autres pratiques isolées et instables ou même très fragiles, elles ne peuvent par conséquent être prises en compte, puisqu'à tout moment, peuvent être supprimées ou discutées, comme par exemple l'affaire du port du voile dans

²⁶⁸ René R Khawam *Le flambeau ou les sentences de Mohamed le prophète* éditions Phébus.

les établissements scolaires. Nous constatons qu'un pilier s'est effondré, celui de l'aumône légale (zakat), pourquoi ? Tout simplement car cet impôt doit être remis obligatoirement au Trésor public Islamique et où est le Trésor public Islamique ? Sûrement pas en France. Et vous-même, donnez-vous l'aumône légale ? Si oui, à qui ? Si non, pourquoi ? Et que faut-il faire dans ce cas ? Devons-nous prétexter que, parce que nous sommes en France, nous en sommes dispensés ? Est-ce un péché ? Ou dirons-nous «Dieu pardonnera comme il nous pardonnera d'avoir laissé mourir les Musulmans Palestiniens et sur tous endroits du globe ? » Moi, je dis que le Hadith qui suit s'applique à nous, peut-être pas uniquement à nous, mais à nous tout de même : *«le jour de la résurrection, je viendrai avec ma communauté et il me sera dit : «cette part de ta communauté à gauche (au Feu), je m'écrirai : «mais Seigneur, c'est ma communauté», il me sera répondu : «tu ne sais pas ce qu'elle a fait après toi, elle n'a cessé de revenir en arrière» et à moi de répondre : «éloignez-vous de moi, écarter-vous de moi».* Quant à ceux qui prétendent pouvoir percevoir l'aumône légale au même titre que Dieu et Son Messager l'exigent, je leur dis : **«arrêtez vos innovations et arrêtez de prendre l'argent des Musulmans naïfs, car vous ne faites que tromper les gens».** De même que certains parmi les dirigeants Musulmans prétendent qu'il est possible de la donner personnellement aux nécessiteux ou à telle ou telle «mosquée» ou association, ces gens sont des ignorants sur ce sujet et n'ont pas étudié ce point, ils ne s'appuient donc que sur très peu de science pour parler ainsi. Nous sommes donc réduits à une pratique de non pas cinq, mais quatre piliers, sans bien sûr tenir compte de ce qu'il incombe comme devoirs et morale quand on professe la foi ou encore le respect impossible des heures de prières. Cependant, quand on s'approche d'un peu plus près, on constate qu'au lieu d'avancer comme toutes les autres Nations, nous reculons, pourquoi ? Tout simplement car la pratique à laquelle nous en sommes réduits est une pratique qui date des toutes premières heures de l'Islam. Le témoignage de foi date du moment où Mohammed (ppsl) fut choisi comme Prophète, la prière pratiquement à la même heure (elle fut cependant accomplie par la suite), le jeûne fut institué en l'an deux de l'hégire et le pèlerinage l'avoisine. Nous avons donc fait un bond de quatorze siècles en arrière car nous en sommes réduits à une pratique qui fut naissante. C'est vraiment malheureux, quand Dieu a révélé au cours du pèlerinage d'adieu :

«Aujourd'hui je vous ai parfait votre religion, je vous ai accordé ma grâce toute entière et j'ai agréé pour vous l'Islam comme religion».(5; 3)

Dieu dit : «aujourd'hui» pourquoi donc Dieu aurait-il parachevé vingt trois années (environ) après, si c'est pour revenir à une pratique qui fut naissante ? Le comble de tout, d'où la justification du titre «où est passé l'Islam ? » est ce que ce que nous pratiquons aujourd'hui n'est nullement une innovation de l'Islam, puisque tous les Prophètes ont témoigné de l'unicité de Dieu (ils furent entre autre envoyés pour cela) et ils ont de même jeûné, prié, fait l'aumône légale et honoré le temple sacré (kâaba), conformément à ces Versets Coraniques : **«Ô vous qui avez cru ! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à vos prédécesseurs... »** (2; 183) et **«mentionne dans le livre Ismaël. Il tenait toujours ses promesses et il fut Messager-Prophète. Il ordonnait à sa famille de pratiquer la prière et de faire l'aumône légale et il jouissait de la pleine satisfaction de son Seigneur»** (19; 54 & 55). De même : **«et lorsque nous indiquâmes à Abraham la place de la Maison (la kâaba). «Ne m'associe rien et purifie Ma Maison pour ceux qui font les sept tours rituels autour de la kâaba et pour ceux qui se dressent, se courbent et se prosternent (la prière)»** (22; 26). Nous ne les citerons (les Versets) pas tous car la place manque et cela n'est pas indispensable. Voilà réunis les cinq piliers de l'Islam. Nous avons donc fait un premier bond de quatorze siècles en arrière, suivi d'un deuxième bond et celui-là beaucoup plus spectaculaire car il nous fait atterrir à X temps. Il est donc très difficile de dire : «je pratique l'Islam» en se bornant à cette pratique. L'Islam a innové uniquement avec la deuxième partie de la profession de foi, à savoir :

- Première partie : *«il n'y a de Dieu que Dieu»* (professée par tous les Prophètes et leurs adeptes).
- Deuxième partie : *«Mohammed est l'Envoyé de Dieu»* (professée à commencer par le Prophète Mohammed puis par tous ses adeptes).

Et c'est à ce moment précis où nous émergeons, car nul n'a professé cette deuxième partie de foi avant nous, nous qui avons adopté la foi Islamique. C'est donc avec cette deuxième partie de foi qu'est né l'Islam. De cette naissance apparaît la réforme mondiale que nulle religion et nul religieux avant nous a pu ou peut prétendre, à savoir la réforme constitutionnelle. Et c'est à partir de cette réforme et seulement à partir de cette réforme, que nous demeurons l'élite des Nations, le peuple élu car privilégié par le Code divin. Et c'est donc en observant cette réforme que nous pouvons être des Musulmans à part entière. Nous savons que le mot Musulman signifie soumission à Dieu et seuls peuvent être soumis à Dieu ceux qui pratiquent l'Islam. Ni les Juifs, ni les Chrétiens, ni personne d'autre ne peut être Musulman s'il ne pratique pas l'Islam. Ce n'est pas en pratiquant uniquement des dogmes que l'on peut se prétendre Musulman, puisqu'ils existent depuis la nuit des temps et que l'Islam n'existe que depuis le Prophète Mohammed (ppsl). Même si certains prétendent que l'Islam existe depuis je ne sais trop quand, il est pourtant certain que nul n'a pu connaître l'Islam dans cette dimension hormis nous, nous adeptes de Mohammed. Nous ne sommes donc pas les premiers à nous prosterner, à jeûner et à faire l'aumône légale, de même que le pèlerinage. Si nous nous bornons uniquement à cette pratique, peut-on se prétendre pour autant Musulman ? Il est évident que non. Pourquoi donc vingt trois années (environ) de révélations pour en revenir à une pratique qui date et nous pouvons le supposer de notre père Adam ? Pourquoi ?

L'OBLIGATION DE LA PRIERE DU VENDREDI ET SON INSTITUTION

N°4

Glorifications et salutations

Gloire à Dieu (Exalté soit-Il).

Seigneur et Maître des univers.

L'Eternel, le Bienveillant, le Compatissant, le Témoin de toute chose.

Celui qui fait et refait le destin comme Il le souhaite.

Le Roi des rois.

Que la paix et la prière soient sur toi, ô Prophète (ppsl) de Dieu.

Sceau des Prophètes.

Porteur du message inabrogeable.

Mohammed (ppsl) fragment de la lumière divine qui illumine l'Orient mais aussi l'Occident, la terre appartient à Dieu (Ex-S-II).

Lumière jusqu'à ce jour sans cesse croissante par la grâce et la miséricorde de Dieu (Ex-S-II).

Que la satisfaction de Dieu (Ex-S-II) soit sur l'éminent intermédiaire Gabriel, ainsi que sur les compagnons, ceux qui ne furent pas précédés.

Et sur toi, noble et respectueuse famille de Mohammed (ppsl) et sur tous ceux qui font le bien tout en craignant Dieu (Ex-S-II).

Il réside certes dans chaque obligation ou interdiction un bien pour le Musulman(e), ce bien peut être individuel, communautaire, physique ou moral, ou bien même général (global). On saisit parfois immédiatement la raison de cette obligation ou interdiction et parfois cela nous échappe, ce n'est pas une raison pour ne pas l'observer et encore moins une raison d'en faire un sujet de polémique, comme les infidèles savent si bien le faire. Dieu dit la vérité, ainsi que Son Messenger et les croyants s'y soumettent sans la moindre réticence. Cependant, pour mieux observer l'obligation il est essentiel d'en connaître l'institution quand elle est ignorée, ceci afin d'être plus compétent dans l'observation de l'obligation et c'est un moyen pour ne pas s'égarer et égarer les autres. Ainsi que rendre l'obligation plus effective, non seulement aux yeux des infidèles, mais aussi aux yeux des prochaines générations. Le libertinage et les mensonges d'une société au bord du chaos social, auraient vite raison d'eux. Nombreux pensent que le fait de se soumettre à l'obligation suffit pour dire : «j'ai accompli mon devoir». Ô que non ! Il faut savoir que l'obligation n'est qu'un mot, un ordre, un impératif. On ne peut par conséquent rien tirer de bien bénéfique du mot lui-même. Souvent et pratiquement toujours, sauf à quelques exceptions (alcool, porc, pour lesquels l'institution est très limitée), l'obligation ne fait qu'établir et raffermir l'institution. Et c'est par l'institution elle-même que nous prospérons et demeurons une Nation du juste milieu. L'obligation attire l'attention du Musulman(e), l'institution le guide. L'institution est mère de l'obligation, car c'est elle qui fait avancer ou reculer l'obligation. Et qui respecte l'obligation et néglige ou ignore son institution, celui-là s'égare, se perd et ne pratique pas l'Islam.

Exemple : L'obligation pour la sœur est de porter le hijab, son institution est de savoir qu'elle peut l'enlever devant une certaine catégorie de personnes (mari, père, beau-père...) et le garder obligatoirement devant une autre.

Il est donc essentiel et indispensable qu'elle sache qu'il est non seulement obligatoire pour elle de porter le hijab, elle s'y soumettra donc, mais elle devra aussi connaître quelle est son institution comme nous venons de le citer ci-dessus. Il en est de même pour le jeûne, le pèlerinage, le jihad, la prière, l'aumône légale... Il serait manifestement absurde de respecter uniquement l'ordre qui est de se soumettre à telle ou telle obligation, sans se soucier de son institution, ce qui donnerait par exemple qu'un jeûneur tienne des propos grossiers et bien d'autres exemples. Respecter l'obligation tout en ignorant ou en négligeant son institution, assombrit la lumière de l'Islam comme le nuage assombrit la clarté du soleil. Je demande votre attention pour ce qui va suivre et je vous demande après lecture de méditer d'une sincère méditation. Il est question pour le cas échéant d'évoquer de ce qui est du plus grand rassemblement de fidèles après celui du pèlerinage, le rassemblement hebdomadaire de la prière du vendredi, qui est obligatoire pour tout Musulman. Cette obligation grâce à Dieu est largement respectée.

Qu'en est-il de son institution ?

Est-elle respectée ?

Quand on lit la sourate 62 «le vendredi» et plus particulièrement le Verset 9, il est écrit : «**Ô vous qui avez cru ! Quand on appelle à la salat du jour du vendredi, accourez à l'invocation d'Allah...** » On lit donc l'obligation **accourez** suivit de mot institutionnel **l'invocation**. Quelle est-elle cette invocation ? Je ne m'aventurerai pas à essayer d'expliquer tel ou tel Verset Coranique, je me contenterai seulement de rapporter ce que les savants (érudits) ont dit. Je vous propose donc de nous tourner vers ce que rapportent les savants (érudits) :

«La prière du vendredi a été recommandée aux Musulmans, car elle leur permet de se réunir une fois par semaine pour discuter des affaires de la religion et de la vie politique²⁶⁹».

«L'objectif de cette prière est de rassembler les adultes d'une agglomération, capables d'assumer des responsabilités, dans un même endroit, à la fin de chaque semaine, pour prendre connaissance des décisions nouvelles annoncées par le souverain (Calife) concernant leur vie spirituelle et temporelle²⁷⁰».

«Les sermons du vendredi sont des leçons à travers lesquels les orateurs traitent, une fois par semaine, des problèmes de l'heure, ce sont des discours toujours nouveaux et de bonne facture²⁷¹».

Cette invocation n'est donc pas identique à celle qui est faite quotidiennement, cette invocation est celle qui est faite plus particulièrement à travers les problèmes ou plus exactement à travers la vie temporelle du Musulman(e).

CONCLUSION

Or, à présent, je me permets d'interpeller toute personne soucieuse d'observer son devoir et de se préserver des innovations, donc des violations. Comment se fait-il que cette institution ne soit plus respectée ? Comment se fait-il, pendant que des massacres sont perpétrés contre les Musulmans et Musulmanes, des crimes abominables, des charniers découverts par dizaines, nous n'entendons mot le jour du vendredi ? Alors que nous l'avons vu ci-dessus, le prêche de ce jour doit traiter essentiellement des problèmes de l'heure ? On nous parle de la chamelle du Prophète, du voyage nocturne, du mariage mais pas de notre situation précaire et de nos malheurs ! L'hérésie est à son comble, c'est une honte, un crime de constater les graves innovations et violations qui se pratiquent actuellement, dans ce qui est si faussement appelée Mosquée. Le sang a toujours été la préoccupation majeure et prioritaire du Musulman à l'égard de son frère, vous n'avez qu'à lire pour vous en rendre compte le Coran, les Hadiths, la biographie du Prophète et nous en parlerons si vous le désirez ensuite. C'est le jour où ceux qui ont frappé et agressé les Musulman(e)s redoublent d'effectifs et de vigilance aux frontières. Il n'est pas permis de chercher des sujets quelconques pour nous détourner de notre devoir. Oter cette institution établie par Dieu et Son Messenger, c'est ôter la raison du vendredi, ôter la raison du vendredi c'est innover, innover c'est donner de la force à l'ennemi, par conséquent mettre en péril non seulement nos vies et nos biens, qui sont d'ailleurs périssables, mais l'Islam, l'Islam : droit de vivre sur terre. C'est profaner la mémoire du Prophète de Dieu et nous ne laisserons quiconque profaner la mémoire du Prophète, tant que Dieu nous le permettra. C'est pour cette raison que j'attire votre attention, vous Musulmans, soucieux de demeurer dans la vérité de constater à quel point cette institution n'est plus respectée. Qui ignore aujourd'hui que l'on nous rabâche le même disque lors du prêche du vendredi et que ces gens sont manipulés par la main infidèle, ayant accepté le compromis «bouche cousue, sécurité garantie». Pourtant cela n'empêche pas les prétendus fidèles de pointer ce jour-là, fidèles à quoi ?! Pointer n'est pas un mot exagéré, je dirais même que c'est le mot approprié. Si l'espérance fait vivre, elle ne vous fait pas entrer au Paradis. Combien sont-ils à espérer qu'un aller-retour et deux raka'ts leur vaudront une prière du vendredi et un espoir de rétribution, alors que pendant ce temps non pas un, mais des génocides submergent nombre de Musulmans et Musulmanes. Le manque de réalité et de vérité ce jour-là provoque bon nombre d'adossements aux murs de la «mosquée», de somnolences et bousculades à la sortie. Le Prophète en a fait au nom de Dieu un jour de décision, de discernement et de réalité. Ce n'est plus qu'un jour de rassemblement et de dispersion.

A ce niveau, nous alimentons «un Islam laïc» par conséquent faible, vaincu. La raison l'emportera sur la folie, comme l'eau l'emporte sur le feu. L'institution est pour l'obligation ce que l'encre est pour la plume. La plume (l'obligation) ne fait que contenir et servir l'encre (l'institution). Ou, ce que le vent est pour la feuille morte.

Le vent (l'institution) emporte la feuille (l'obligation) où il veut et la dépose où il veut. L'obligation soutient l'institution comme les piliers soutiennent la toiture.

²⁶⁹ *Les cinq piliers de l'islam* éditions...

²⁷⁰ Aboubaker el Djazari *La voie du musulman* éditions Maison d'Ennour.

²⁷¹ Mohamed Assouaf *L'enseignement de la prière* éditions Dar Soulamy Ahmed.

Le pire des dictateurs est bien celui qui ne dit rien. Car il se peut qu'un dictateur ordonne à un moment ou à un autre le bien et rende justice. Par contre celui qui ne dit rien, non seulement tait la vérité, mais aussi par son silence alimente le faux et l'injustice.

(Un exemple de fraternité)

Au Nom de Dieu Clément et Miséricordieux.

A Toi nous nous soumettons.

A Toi nous nous plaignons.

Pour Toi nous accumulons.

Pour Toi nous subissons.

Vers Toi nous tournons nos visages et éternisons nos espoirs.

Nous œuvrons en ton Nom et pour ton Nom.

Et le retour se fera indéniablement vers Toi Dieu (Exalté Soit-Il).

Que la prière et la paix soient sur toi ô Messager de Dieu.

Que la satisfaction de Dieu soit sur tes compagnons et nos supérieurs.

Et sur tous ceux qui font le bien tout en craignant Dieu.

Mars 628 ap. J.C.

Le Prophète résolut à se rendre à la Mecque pour accomplir le pèlerinage avec ses compagnons. Ils partirent donc sans emporter d'armes, accompagné de ses fidèles, au nombre de 700 à 1600 (s.d.s.). Ils prirent le chemin de la Mecque et emmenèrent avec eux soixante dix chameaux destinés au sacrifice (ce nombre est pratiquement rapporté par tous les chroniqueurs).

Lorsqu'ils furent arrivés à la première station, Omar dit : **«apôtre de Dieu, nous allons dans une ville où nous avons tué plusieurs habitants, nous ne devons pas y paraître sans armes»**. Alors, on les envoya les chercher à Médine. Et chacun emporta son armement complet²⁷².

Il est cependant fort probable qu'ils n'apportèrent avec eux que des armes légères (épées), c'est ce que rapporte d'ailleurs Tor Andrea²⁷³. Ils arrivèrent alors en territoire sacré où ils se mirent en état de sacralisation (ihram). Lorsqu'ils arrivèrent à Hodaybiya, lieu situé à un peu plus de dix kilomètres de la Mecque (peut-être quinze), le chameau du Prophète s'arrêta et s'agenouilla et il fut impossible de le faire avancer. Les Musulmans dirent : **«apôtre de Dieu ! Qu'est-il arrivé à ce chameau ? Le Prophète répondit : «il est retenu par celui qui a retenu l'éléphant, c'est la volonté de Dieu qui l'a arrêté de même qu'elle a arrêté l'éléphant du temps d'Abraham»**. Il descendit de son chameau et ajouta : **«tout ce que les Quraychites pourront me demander, je le leur accorderai et je m'en retournerai en paix»**.

Les Quraychites voulant connaître les intentions du Prophète, dépêchèrent vers lui une députation. Il leur dit : **«nous ne sommes pas venus pour faire la guerre, mais pour accomplir le pèlerinage»**. Cependant, guère convaincus de ces paroles, ils restèrent résolus et déterminés à ne pas laisser entrer le Prophète et ses compagnons.

Néanmoins, le Prophète continua les pourparlers en envoyant son beau-fils Otman et lui dit : **«il faut que tu ailles dire aux Quraychites que nous sommes venus visiter le temple de Dieu et non pour faire la guerre»**. Otman se rendit donc à la Mecque pour rapporter les paroles du Prophète. N'étant pas revenu, (il a été mis en prison ou retenu d'après d'autres sources) le bruit courut que les idolâtres l'avaient tué. A cette nouvelle, le Prophète se leva et dit : **«maintenant, nous sommes obligés de combattre²⁷⁴»**. Mohammed n'hésita plus et proclama : **«nous ne partons pas avant d'avoir châtié le goum des infidèles, pour le crime abominable qu'ils viennent de commettre²⁷⁵»**. C'est alors que fut pris le serment sous l'arbre, dont fait allusion le Verset coranique, Sourate 48 Verset 18 : **«Dieu a été satisfait des croyants qui te jurèrent fidélité sous l'arbre»**. Le Prophète reçut d'eux le serment solennel de combattre jusqu'à la mort. Et sur cet ordre du Prophète, Omar cria de toutes ses forces : **«Ô croyants, venez au serment ! »** Les fidèles accoururent à lui, frémissant d'enthousiasme et décidés à le suivre aveuglément, même dans une guerre contre le territoire sacré et ils prêtèrent serment. Désolé, le Prophète prit place sous l'arbre et obtint de chacun de ses compagnons la promesse de combattre jusqu'à la mort (autre source).

²⁷² L'histoire par Tabari éditions Sindbad.

²⁷³ Mahomet sa vie et sa doctrine librairie d'Amérique et d'orient

²⁷⁴ L'histoire par Tabari éditions Sindbad.

²⁷⁵ Edmont Dinet la vie du prophète Mohamed édition ?

Récits authentiques rapportés pratiquement par tous les chroniqueurs.
Ce passage de l'histoire est fort intéressant et mérite d'être analysé.

1) Le Prophète quitte Médine dans l'intention de se rendre à la Mecque pour faire le pèlerinage et non pour faire la guerre, il n'est donc pas préparé moralement et matériellement à faire la guerre (ce qui est un important handicap).

2) Ils étaient non seulement en état d'ihram, en territoire sacré, mais aussi durant un mois sacré et vous connaissez sûrement l'importance que l'Islam accorde à ces derniers.

3) Comme nous l'avons vu, il est fort probable qu'ils ne prirent avec eux, que des armes légères.

4) Ils étaient face à un ennemi sur puissant numériquement et matériellement, ayant avec lui l'avantage territorial.

5) Le Prophète avait dit : *«tout ce que les Qoraichites pourront me demander, je le leur accorderai et retournerai en paix»*.

6) Ils étaient prêts à accomplir un des piliers de l'Islam.

7) Dieu fut satisfait d'eux comme nous l'avons vu ci-dessus, de la décision du Prophète et du comportement des Musulmans.

C'est vous dire à quel point le sang du Musulman est sacré. Malgré toutes les «contraintes» que nous venons d'évoquer, la gêne que cela a pu occasionner physiquement et moralement, le fait d'être en territoire sacré, en état d'ihram et durant un mois sacré, le Prophète a pris la décision de combattre. De plus les idolâtres auraient pu avoir le soutien des tribus voisines, car à cette époque de nombreuses tribus étaient encore hostiles à l'Islam et étaient prêtes à en découdre avec les Musulmans. Voilà l'Islam grandiose ! N'importe qui se serait posé la question «est-il licite de combattre ? » Mais le Prophète connaît mieux que quiconque la volonté de Dieu et Dieu approuva. Légèrement armés, non intentionnés à faire la guerre et face à un ennemi nettement supérieur, je tiens à souligner qu'il remit à plus tard le pèlerinage ou peut-être même à jamais, car ils auraient pu être décimés par l'ennemi (morts, ils auraient sans nul doute eu la récompense du martyr, mais aussi la récompense d'un pèlerinage pieusement accompli). Le Prophète décida de combattre pour le sang d'un Musulman assassiné.

Voilà donc l'Islam dans toute sa splendeur et sa réalité (n'est-ce pas le commandement de Dieu et de son Messenger !). Aujourd'hui nous regardons d'un bout à l'autre de la planète des cadavres Musulmans, Musulmanes, enfants, jonchant les rues et les villes. Expulsés de leur demeure, chassés de leur terre dans la misère et la douleur, la pauvreté et la souffrance, croupissant, non pas des prisons mais dans des geôles, mourir, pour ne pas dire pourrir, parce qu'ils ont dit : *«il n'y a de Dieu que Dieu et Mohamed est Son Messenger»*. Ils ne l'ont certes pas dit seulement avec la bouche, mais avec le cœur et la conscience, puisqu'ils n'acceptent pas d'être dominés par un autre que Dieu. Sœurs violées, tuées, mutilées, égorgées, humiliées, dans l'amertume et la honte. Ta Nation ! Ô Messenger de Dieu, ta Nation ! Subissant les pires tourments de part et d'autre. Dirigeants et dirigés, organisations et associations ne dirent mot, satisfaits d'eux-mêmes. Publiant des tracts commerciaux ou bien même de loisirs, on en a même vus avec des blagues. Œuvrant pour l'édification en France de lieux de cultes, carré musulman et je ne sais quoi d'autres alors que jamais le verbe de Dieu ne sera entendu en terre non islamique donc ennemie où il sera tout de suite éradiqué, comme nous avons pu le voir. Je les ai vus de mes yeux, se vautrer dans l'indifférence comme la taupe se vautre sous terre. Fuyant l'épreuve, alors qu'ils vont en vérité vers elle et ce qui les attends est de toute évidence bien plus dur et douloureux. Choissant la facilité alors que la facilité n'a jamais été une finalité en soi mais une étape avant l'ultime étape, ont-ils un cerveau pour réfléchir ? Arrêtons le massacre de la Nation de Mohamed et arrêtons le massacre de l'Islam ! Arrêtons la propagande du silence. Le projet du pèlerinage lui-même fut annulé, bien que ce soit un pilier de l'Islam, comme vous le savez d'ailleurs. Tout autre projet en devient par conséquent illicite quand le sang coule, puisque le Prophète a agi autrement par la volonté de Dieu, conformons-nous donc à cet exemple. Celui-ci témoigne avec force, que tout autre projet en est de même, à l'exception des contraintes sociales quand elles sont effectives et non fictives.

Il serait vraiment bon de revenir au Livre de Dieu et à la Sunna de son Prophète. Qu'en est-il de ceux qui se rendent toutes les années (les vacanciers) se dorer au soleil. Je les vois rire et satisfaits. Le commerce battant son plein. Dieu nous a élus et gratifiés par cette religion, peut-être veut-on en faire un commerce ? Il n'y a pas de savant qui puisse être, s'il ne condamne pas ces innovations et si lui-même ne se met, non pas en action, ce serait peut-être trop demander étant donnée notre faiblesse, mais en réaction. Et je tiens à dire que ce fait n'est pas exceptionnel dans l'Histoire de l'Islam authentique, tous ceux qui ont osé toucher à la personne du Musulman ou de la Musulmane, ont eu à répondre immédiatement de leur agression, au point où le Prophète a envoyé une expédition punitive à environ mille kilomètres (à dos de chameau) alors que l'on avait tué un Musulman. Il en est de même pour les biens des Musulmans.

Il faudrait quand même penser à arrêter cette mascarade.

Que reste-t-il de l'islam puisque son code est totalement écarté, qu'il soit législatif ou social. Les piliers eux-mêmes sont en branle, le témoignage de foi qui n'est pas suivi de son accomplissement divin reste bien second, comme on l'a vu dans nos parutions précédentes.

Qu'en est-il de la prière du vendredi, l'aumône légale, à ne pas confondre avec ce que l'on appelle la «sadaqa» est totalement écartée, puisqu'elle doit être remise à l'Etat (Islamique) au Trésor public qui lui, l'utilise en connaissance de cause et c'est à lui de l'estimer en fonction des biens du Musulman. Le jeûne du mois du Ramadan et sa rupture deviennent incroyablement décalés, au point où on a vu des «mosquées» pratiquement voisines, l'une faisant la prière de la rupture et l'autre jeûnant encore. Le pèlerinage en terre sainte, qu'en est-il ?!

Et nous n'avons pas encore cité ce que dit Dieu (Exalté Soit-Il) de ceux qui vivent en terre non Musulmane, nous le verrons peut-être bientôt (si Dieu le veut). Islam, grandeur imperturbable et manifeste. Parler moins et agir davantage nous ferait beaucoup de bien et surtout arrêter de dire ce que nous ne faisons pas et je m'abstiendrai de citer les Versets du Coran et les Hadiths qui condamnent ce comportement, qu'ils assimilent à l'hypocrisie. Ce n'est pas une minute de silence qu'il faut observer, mais une minute de réflexion.

«En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle, pour quiconque espère en Allah et au jour dernier et invoque Allah fréquemment». (33; 21)

Si vous ne nous soutenez pas, (l'opposition) nous qui faisons l'effort et qui avons sacrifié nos biens, notre temps, qui ne pouvons satisfaire notre vie privée, alors nous serons obligés de faire comme tous, nous irons à la corvée. Car aider par ses reins et ses biens, même indirectement l'opposition religieuse, c'est la plus grande des corvées, même si l'on gagne un million par heure, ce n'est pas le salaire qui compte pour la personne sensée et sincère, mais pourquoi et pour qui nous travaillons, nous ne sommes pas des mercenaires de la dernière heure, bien que nous ayons été suscités au monde à la dernière heure. Quand on sait que l'on se lève tous les matins pour la mort de l'islam, n'est-ce pas une corvée ?

Les magots bien au chaud déposés dans les banques, même si les intérêts ne sont pas prélevés, on ne sait pas quelle est l'utilisation qu'ils en feront, cependant ils en feront ce qu'ils voudront et vous serez en grande partie responsables du sang et de l'état de l'islam.

Il doit y avoir pour chaque goutte de sueur qui coule du front du Musulman, une goutte pour son ventre et les siens et une autre pour l'opposition ou les opposants, bien que nul ne peut s'exclure lui-même.

Fathi étant une personne fictive reflète toutefois la position réelle et combien absurde dans laquelle se trouvent les Musulmans.

A Salam Alaykoun

C'est moi Fathi, je suis Musulman, mon père aussi d'ailleurs et puis ma mère. Je suis un fervent Musulman puisque je respecte le Coran et la Sunna, mais je ne fais pas de politique car l'Islam c'est pas la politique ; de toute façon je sais pas c'est quoi la politique, mais je crois que c'est les problèmes des autres, vous savez, les autres nos frères qui meurent ; mais ça, ça ne nous regarde pas, c'est de la politique et puis c'est loin. Je travaille chez Mr Paul un tunisien gentil, des fois il me laisse prier dans la cave, j'aurais aimé prier dans la «mosquée» mais je peux pas, de toute façon il n'y a personne à la «mosquée», ils travaillent tous ; elle est peut-être même fermée. Celle de chez moi est ouverte de 8 h 00 à 23 h 30 samedi et dimanche inclus mais il n'y a pas d'imam, il se repose, il a tellement travaillé la semaine chez Renault qu'il est fatigué. Les employés de Renault ont de la chance, on leur a accordé une salle propre pour la prière, c'est gentil ; le patron aurait pu refuser. Depuis, ils lui apportent les jours de grandes fêtes des gâteaux. Il m'arrive des fois de parler avec Paul, vous savez mon patron, le tunisien ; il me dit qu'il n'a rien contre les Musulmans mais n'aime pas les intégristes. Il a raison, les intégristes qui tuent des gens, ils tuent des gens pour faire, disent-ils, un Etat Islamique. Pourtant on est bien ici, en France. Moi je mange bien, je dors bien, pourquoi faire un Etat Islamique, qu'est-ce que je gagne ? Et des fois on dit que les intégristes tuent pour défendre leurs droits et récupérer leurs biens. Non, là je dis non, on doit aller porter plainte auprès du gouvernement qui a violé nos droits et volé nos biens. Là-bas, il y a un coin qui s'appelait Palestine, maintenant il a disparu. Des fois, je me demande comment on peut faire disparaître des choses grandes comme ça. J'ai regardé sur la carte, j'ai rien trouvé. J'ai regardé dans le dictionnaire pour voir si je pouvais trouver au moins un drapeau, j'ai rien trouvé, c'est bizarre ! Pourtant je suis sûr que ça a déjà existé. Maintenant, ça s'appelle Israël : ça a peut-être changé de nom ? Ou de coin ? De toute façon, ça ne m'intéresse pas, je ne fais pas de politique...

Oui, je suis un pieux Musulman

Je prie pas à l'heure je peux pas, Paul y veut pas. Alors depuis 20 ans, je récupère toutes mes prières quand je rentre chez moi le soir. J'ai lu une fois un Verset coranique qui disait que le Musulman devait faire ses prières à l'heure, mais on ne peut pas, Paul n'y veut pas. Peut-être qu'il faut interpréter ce Verset ou bien l'adapter à la volonté de Paul, mon patron, mais mon ramadan je le fais entier parce que Paul ça le dérange pas et j'ai surtout témoigné qu'il n'y avait de Dieu que Dieu et que Mohamed est notre Prophète. Des fois, je lis des bouts de papier qu'on distribue à la sortie de la «mosquée». On me dit que le Prophète a interdit d'obéir à un homme qui invente des lois tous les jours et que notre Prophète a assimilé cela à du polythéisme. Moi, je ne crois pas, d'ailleurs les imams aussi obéissent aux lois de l'homme. Il m'arrive des fois de penser à ce que m'a dit un intégriste. Il m'a dit que nous ne payons plus la Zakat car elle doit être obligatoirement remise au Trésor public Islamique. Avant le trésor public était à Médine, maintenant on a évolué, il est en région parisienne. Je pense, moi Fathi, qu'il faut la remettre aux «mosquées» ou à un mendiant. Il m'a dit alors qu'il fallait lutter pour rétablir le Trésor public ainsi que la charia. J'ai dit non, l'Islam est une religion où l'on ne tue pas, même si l'on se fait tirer dessus. La preuve, l'imam ne fait rien, pourtant on tue ses frères et son Islam, il n'en parle même pas et encore la preuve, la France a donné des armes au gouvernement Algérien pour qu'il tue nos frères. Eh bien ! Les imams ont rien dit, au contraire, on les a invités eux, ceux qui livrent les armes pour tuer nos frères, dans les Vosges où ils étaient applaudis par les Musulmans et on leur a même fait des youyous accompagnés de dattes et de lait (c'est la Sunna). De toute façon, ce n'est pas mon problème, c'est de la politique...

Moi aussi j'ai fait l'hégire pas pour ma foi, pour mon ventre

Je suis un pieux Musulman. Je paye mes impôts, fortifie l'économie de la France, ma terre d'accueil. J'assiste aux réunions islamiques, c'est intéressant, on peut acheter des livres. On parle d'Islam avec des vrais représentants qui, eux aussi, payent fièrement leurs impôts, et respectent les lois des hommes. Parce que les lois de Dieu c'est fait pour ceux qui lisent les livres, parce qu'elles n'existent que dans les livres ; après ils les apprennent aux autres et les autres les apprennent encore aux autres et c'est comme ça depuis plus de mille ans. Le temps passe vite. Je cours des fois, quand je peux faire ma prière du vendredi, quand Paul le tunisien le veut bien et je mets ma pièce dans le seau de cinquante centimètres de diamètre qu'ils font passer dans les rangs. Je vois beaucoup de gens piquer du nez. Moi, non ! J'écoute ce que dit l'Imam qui n'a pas oublié, lui aussi, de payer ses impôts sur le revenu je le sais, je le connais. J'écoute ce qu'il dit. C'est intéressant. C'est vrai, des fois, c'est fatigant parce qu'il répète la même chose que la semaine précédente, mais lui aussi il ne parle pas de politique. Vous savez le sang des frères qui coule là-bas, tout là-bas. Une fois j'ai lu un livre

qui disait, qu'avant nos ancêtres Musulmans avaient conquis le monde entier, enfin presque. Ils étaient même venus jusqu'à Poitiers en France. Je ne sais pas pourquoi ils sont venus jusque là. Un intégriste m'a dit, que c'est parce que Dieu et le Prophète qui le disent. J'ai vérifié, c'est vrai, c'est écrit dans le Coran (9;29). Alors j'ai demandé à l'imam pourquoi aujourd'hui on fait plus ça. Il m'a dit que ça c'était de la politique et c'était avant, au temps des chameaux. Maintenant, il n'y a plus de chameaux, il y a des voitures et des chars. De toute façon, ça m'est égale, c'est de la politique tout ça. Une fois, j'ai allongé mes pieds dans la «mosquée», un homme est venu, non, ce n'était pas un barbu, il avait même l'air d'être rasé de près, comme dans la publicité à la télé, il m'a dit : *«enlève tes pieds, c'est péché»*, ça devait être un homme pieux qui devait payer ses impôts, lui aussi.

Mais quand je suis sorti de la «mosquée», je l'ai vu conduire une grosse voiture très belle, je n'ai pas eu le temps de voir la marque, il est parti trop vite. Peut-être une turbo. Oui ! Cela devait être une turbo, pour aller aussi vite. Sinon, moi ça va, hamdou-li-la. Et toi, ça va ?! Au fait, comment se sont passées tes vacances d'été ? Allez asalam alaykoum et bonne fête !

Vous me menacez, autant vous dire que vous ne pourrez rien contre moi.

Car de la vie à la mort, nous passons d'une main d'Allah à l'autre.

La vie est pour nous, semblable à un jour pluvieux et gris accompagné d'un vent fort et froid, nous nous devons pourtant de nous lever afin d'accomplir notre besogne quotidienne.

Quant à la mort, elle est semblable au soir venu où l'on regagne notre demeure, pour enfin nous reposer dans un gîte doux et chaud.

Le 10 juillet 1998, au mitard de la maison d'arrêt de Nanterre. (92)

HAINES ET JALOUSIES
LA PESTE NOIRE DE L'ISLAM

Louanges à Dieu, qui a suscité en nous la vérité et qui a honoré et comblé ma famille, hier comme aujourd'hui.

Louanges à Dieu, qui a fortifié nos personnes et comblé nos âmes.

Qui a purifié nos cœurs de l'hypocrisie et du mensonge.

Qui a fait de nous des proches parmi les proches et qui nous a permis de remplir une page d'histoire une fois de plus, en dépit de la peste et du poison des hypocrites.

Par Dieu, jamais le mal ne sera notre bouclier, ni le mensonge notre refuge.

Par Dieu, la sincérité est écrite sur nos visages et dans nos cœurs se trouvent l'amour et l'adoration.

Nous lavons une fois de plus, l'honneur de notre religion et la défendons aux dépens de nos biens et de nos vies.

Quand vous autres, hommes et femmes au regard furtif et à la langue empoisonnée, vous marchez à reculons.

Votre Maître est connu, il vous gouverne tels des hyènes galeuses et vous ne pouvez lui résister.

Notre sang quant à nous, a coulé et coulera encore contre les despotes et autres tyrans que vous honorez par vos actes et condamnez par vos bouches.

Gloire à Dieu en vérité, qui m'a fait triompher de ma personne et qui a dissipé loin de moi la convoitise.

L'honneur de notre religion a été lavé par notre sang et nous sommes dignes à jamais.

Vos ricanements et vos stratagèmes ne sont que l'œuvre de Satan, votre maître auquel vous ressemblez.

Vous avez le cœur malade, l'âme à l'étroit.

L'Enfer vous guette et bientôt, s'il plaît à Dieu, vous tomberez dedans pour y griller et ce pour vos crimes et calomnies répétés.

Quant à moi, je demeure à jamais victorieux, je suis meilleur que vous, assis ou couché, vivant ou mort.

Ce que Dieu donne, nul ne peut le reprendre et ce que Dieu ne donne pas, nul ne peut le donner.

Louanges à Dieu qui a fait de nous des martyrs, fils de martyrs et pères de martyrs, au service de la vérité et du droit, le jour comme la nuit et qui a fait de vous les martyrs de Satan.

Ma famille se trouve à l'ombre de la tentation et du mal auprès du Seigneur et se réjouit dans la paix et la joie.

La vôtre se trouve en extase devant le mal et la perversion issue des uns et des autres dans la demeure de Satan.

Suffoquez, suffoquez !

Quels sont vos ancêtres, sinon ce que vous êtes vous-mêmes aujourd'hui ?!

La jalousie et la haine se lisent sur vos visages crispés, vous avez soif de vengeance et de sang, que la malédiction de Dieu soit sur celui qui a tué et qui a blessé le fer de l'Islam.

Jamais nous n'accepterons ce que vous avez jadis accepté et ce que vous acceptez encore aujourd'hui.

Vos maîtres Ben Ali, Hassan II, Mourawiya fils d'Abou-Sofyan, Yazid fils de Mourawiya, fils d'Abou-Sofyan et fils d'Harb nous leur résisterons toujours, quand vous, vous leur baisez pieds et mains, quand vous vous réjouissez avec leurs acolytes.

Dieu, dans Sa miséricorde infinie, nous a préservés d'être parmi ceux-là, nous ne cautionnerons pas vos maîtres et l'étendard tombé à Kerbala est doré et déjà levé.

Un état de faits que nous n'acceptons pas et que nous n'accepterons jamais car c'est rendre vaine l'action du petit-fils du Prophète et légitimer celle de Mourawiya.

Morts ou vivants, nous sommes martyrs.

*Appelons nos familles et vos familles, vos fils et nos fils, vos filles et nos filles, lèvent les mains aux cieux et disent :
«Seigneur ! Rétablis le droit par celui qui en est le plus digne et faits périr l'impureté à tout jamais ! »*

«A présent, vous ne pourrez pas dire, je ne savais pas ! »